



Les Jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Lorraine

TOME I



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire TOME I

Composition du groupe de travail

Remerciements

Introduction

**Chapitre I :
Données de cadrage**

Chapitre II : Vie scolaire et vie des apprentis

Chapitre III : Vie étudiante

**Chapitre IV : l'Insertion Professionnelle et l'accès à
l'emploi**

Composition du groupe de travail

Président Francis SARGENTINI

Membres Etienne CRIQUI
Claire DECOMPS
Bernadette HILPERT
Jean-Luc HUMBERT
Marc KEIM
Xavier LEROND
Patrick MEYER
Sylvie PETIOT
Roland ROUZEAU
Brigitte TORLOTING

Le groupe de travail a été rejoint en cours d'élaboration du rapport par :
Claudine ROGER et Jean-Louis ARDNER

et était assisté de Guilhem ROYER, chargé d'études au CES de Lorraine

Remerciements

Le Conseil Economique et Social de Lorraine remercie ceux et celles qui ont bien voulu participer aux auditions conduites dans le cadre de l'étude "Les jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Lorraine".

La restitution de ces auditions est faite sous la responsabilité du Conseil Economique et Social.

Un grand merci à Nadia, Séverine, Elsa, Alexandre, Yan, Gabriel, Jessica, Marc, Antoine, Pierre, Julien, Antony, Rafik, Laure, Sabrina, Hakim, Angélique, Benjamin, Abdoulay, Willander, Elodie, Adeline, Lila, Anna, Florian, Cyril, Hélène, Habib, Gwendoline, Mélissa, Mansour, Medhi, Alexia, Davy, Aurore, Danielle, Jean Rock, Sophie, Vincent, Apopie, Estelle, Loïc, Yannick, Valérie, Annick, Damien, Fabien, Audrey, Antony, Laura, Djemael, Gilles, Edouard, Ludovic, Tatiana, Sabrina, Jean, Jonathan, Julie, Alexandra, Jennifer, Marisol, Aja, Nadir, Thibaut, Thomas, Cédric, Florianne, Gérald, Adel, Maxime, Jérémie, Laurie, Anne-Laure, Alex, Lise, Sébastien, Florent, Mathieu, Bertrand, Thomas, Jérémy, Mylène, Aurore, Priscilla, Arnaud, Alexia, Céline, Marlène, Laura, Emelyne, Fanny, Lorraine, Steven, Alexandre, Brian, Geoffroy, Didier, Laurent, Hacène, Gérald, Marianne, Mamadou, Gaëlle, Joanna, Jérôme, Serge, Pauline, Floriane, Carine, Pascal, Florence, Thierry, Aurélie, Virgile...

Ont aussi été auditionnés au cours de l'étude :

- le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- le Conseil Régional de Lorraine
- la ville de Sarreguemines
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
- la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (SRFD)
- le Service Académique de l'Information et de l'Orientation
- le Service Académique "Vie scolaire"
- les Services de la Santé et les Services Sociaux de l'Académie de Nancy-Metz
- la Direction diocésaine de l'enseignement privé catholique de Moselle
- la Mission Générale d'Insertion de l'Académie de Nancy-Metz
- La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- le lycée Varoquaux de Tomblaine
- le lycée professionnel Geilser de Raon l'Etape
- le lycée Mangin de Sarrebourg
- le lycée professionnel Alain Fournier de Verdun
- le lycée professionnel Anne de Méjanès de Metz
- le lycée et le CFA agricoles de Courcelles-Chaussy
- le CFA du BTP de Pont à Mousson

- le CFA de Métiers de la Meuse
- le CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle
- le dispositif "Prévention Jeunes Décrocheurs" du bassin de Sarreguemines
- les représentants syndicaux des CIO (SGEN-CFDT et SNES-FSU)
- les représentants des syndicats des personnels de l'Education Nationale de l'Académie de Nancy-Metz (CGT – UNSA Education – FSU – Sgen CFDT)
- les représentants des fédérations des parents d'élèves FCPE et PEEP
- le CROUS Lorraine
- les Services de Médecine Universitaire de Nancy et de Metz
- l'association Emergence de Thionville
- le Foyer du Jeune Travailleur de Metz
- l'association APOLO"J" de Thionville
- la boutique du logement de Metz
- l'UFJT Lorraine
- le foyer rural de Frolois
- l'ESAP de Metz Borny
- la MJC du Haut du Lièvre
- l'ACSE Lorraine
- le responsable de l'UPI du lycée Schuman de Metz
- le CREAL
- l'AGEFIPH Lorraine-Alsace
- l'Institut des Jeunes Sourds de La Malgrange
- la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Vosges
- le service d'insertion en milieu ordinaire de travail de Meurthe-et-Moselle
- Alpha-Plappeville
- l'Institut thérapeutique pédagogique de Meuse
- l'association des familles de traumatisés crâniens de Lorraine
- la SESSAD de la Meuse
- l'OREFQ Lorraine
- le GREE
- l'AGSU d'Epinal
- l'association PAVE
- le Théâtre de la Manufacture
- les représentants des syndicats étudiants (UNEF –UNI – Confédération Etudiante)
- le Comité Régional du Sport Universitaire
- le Service Inter-Universitaire des Activités Sportives
- les vice-présidents des Conseils des Etudes et de la Vie Universitaire des universités de Nancy et de l'INPL
- les Mutuelles étudiantes : MGEL et LMDE
- le service AIDE (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation de l'université Nancy 2)
- l'Entreprise Lagarde et Meregnani à Maxéville
- l'Entreprise PSA à Metz Borny
- l'Entreprise CORA à Houdemont
- AMILOR
- l'Agence Locale ANPE de Montigny les Metz
- la Mission Locale des vallées de la Moselle et de l'Orne
- la Mission Locale de Sarreguemines
- la Maison de l'Emploi de Nancy

- l'Ecole de la 2^e chance de Nancy
- le GRETA de Moselle Sud
- l'ALPA
- l'AFPI
- le Centre de Médecine Préventive de Nancy
- l'Ecole de Santé Publique de Nancy
- l'ORSAS
- le Docteur Azambourg, médecin généraliste
- le service social de la CRAM Alsace-Moselle
- le Centre d'Accueil pour la Santé des Adolescents (CASA) de Metz
- le Comité Régional Olympique Sportif de Lorraine
- la Boutique de Gestion ALEXIS

Le Conseil Economique et Social de Lorraine les remercie de leur contribution.

- Introduction -

En 1981 le professeur Bertrand Schwartz, qui fut en Lorraine et en France, dans les années 50-60 l'initiateur de la formation continue, présente un rapport au premier ministre, sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Dans la préface de la réédition de ce rapport, en Mai 2007, Bertrand Schwartz lance un appel « **aux professionnels des missions locales, pour qu'ils ne cherchent pas des modèles ou des recettes, mais observent la manière dont les jeunes regardent leur avenir et, partir de là, pour innover !** ».

Le Conseil Economique et Social de Lorraine a souhaité s'inspirer de cet appel et de cette méthode dans l'étude qu'il conduit depuis Juillet 2006 sur "les jeunes, un atout pour la Lorraine".

La lettre de mission relative à cette étude précisait que le choix d'une catégorie d'âge, les 16-25 ans, était dicté tant par des contraintes statistiques que par la réalité de cette période "transitoire", associant poursuite des études, entrée dans le monde du travail et accès à l'autonomie ; il a paru opportun à l'usage, d'étendre la réflexion à la tranche d'âge des 25-30 ans, partiellement concernés par la même situation "transitoire". Il s'agissait ainsi de mieux répondre à l'objectif de la lettre de mission : couvrir l'ensemble des questions relatives à la vie quotidienne des jeunes Lorrains (vie scolaire et étudiante, insertion professionnelle et emploi, santé, logement ; accès au sport, à la culture, à la vie associative ; engagement dans la vie de la cité).

Le groupe de travail a d'abord rassemblé, avec l'aide de l'INSEE, de l'OREFQ, du Rectorat et de la DRTEFP, de l'Ecole de Santé Publique et du centre de médecine préventive... les données statistiques relatives à la situation des jeunes Lorrains, aujourd'hui et, en perspective, dans les prochaines décennies. Mais comme les chiffres ne rendent pas vraiment compte de la situation vécue par chaque jeune au quotidien, le groupe de travail a souhaité rencontrer des jeunes Lorrains (lycéens, étudiants, jeunes en recherche d'emploi ou au travail), pour connaître leur histoire personnelle : 20 rencontres étaient prévues au départ ; 200 ont été réalisées (mais les 15-29 ans sont 460 000 en Lorraine !).

Pour mieux analyser les données chiffrées (parfois sujettes à interprétation erronée) et connaître les actions conduites au bénéfice des jeunes, le groupe de travail a aussi auditionné plus de soixante dix acteurs locaux et régionaux ; proviseurs de lycées, directeurs de CFA et services académiques ; Service Public de l'Emploi, responsables de collectivités territoriales ; acteurs des politiques publiques de santé et de logement, services universitaires, acteurs culturels et sportifs, responsables d'éducation populaire...

Le travail réalisé permet aussi d'actualiser le rapport présenté, sur le même thème, en Juin 1995, par le CES de Lorraine.

L'étude de 1995 se voulait plus vaste, puisqu'elle portait sur l'ensemble des Lorrains de moins de 30 ans.

Elle présentait le constat alarmant d'une démographie négative et d'un "**exode massif des jeunes actifs, dynamiques et formés**", mais aussi de l'exclusion de l'accès à l'emploi d'une partie croissante des jeunes ("**la pénurie d'emplois se reportant d'abord sur les jeunes**").

Le rapport passait en revue les politiques conduites en faveur de l'insertion des jeunes et recommandait de les évaluer, d'encourager les innovations et de privilégier les réponses de proximité.

Le rapport évoquait aussi la vie scolaire et étudiante ; il mettait déjà l'accent sur le manque de mise en cohérence des transports scolaires. Il abordait aussi le rôle de la famille, les questions de santé (la mise en place d'un dispositif d'observation de la santé des jeunes Lorrains était préconisé et le "*mal être*" souligné comme la principale "*pathologie*" de la jeunesse). Sur l'accès au logement le rapport affirmait "**les jeunes Lorrains sont confrontés à une situation encore plus difficile que dans le reste de la France, par rapport à l'accès au logement**" ; il formulait aussi plusieurs propositions, dont la création d'un fonds de garantie pour le logement des jeunes.

Le rapport abordait enfin la spécificité des jeunes en milieu rural et en milieu urbain, ainsi que l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports, insistant sur le rôle du sport en matière d'insertion sociale.

La conclusion était très pessimiste : "**la Lorraine a mal à sa jeunesse, plus mal que les autres régions**", mais elle contenait aussi un appel : "**Il faut préparer cet avenir avec les jeunes et non seulement pour les jeunes. Les jeunes générations ont la capacité d'imaginer, d'innover, de transformer pour construire la société de demain qui sera la leur. Redonnons aux jeunes une place, leur place dans la société**".

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Sans doute les 15-30 ans ne constituent pas une catégorie de population "à part", un groupe social homogène ; mais ils ont en commun de traverser une période de leur vie qui mêle formation, accès plus ou moins différé à l'emploi et recherche d'autonomie. Ce moment de la vie est sans doute plus complexe et plus long aujourd'hui, qu'il y a 20 ans, et sans comparaison avec l'époque plus ancienne où le parcours de l'école à l'emploi et à l'autonomie familiale était, pour beaucoup de jeunes, rapide et linéaire.

Les spécificités de cette période ont-elles suffisamment été prises en compte, à ce jour, par une approche globale des réponses ? Depuis 1995, date du précédent rapport du CES, quelles évolutions pouvons-nous percevoir ? Nous allons nous efforcer de répondre à ces questions.

Les jeunes que nous avons rencontrés ne sont ni catastrophistes ni sans énergie. Ils n'attendent donc ni de la compassion ni du remords, de la part de la société, et particulièrement de la génération qui les précède. Ils attendent, semble-t-il, que leur parole soit écoutée et que des coups de pouce efficaces et concrets leurs soient donnés, pour trouver leur place, acquérir leur autonomie et mieux participer à la société.

C'est le sens des préconisations que nous formulons dans ce rapport



Chapitre I

Données de cadrage



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire du Chapitre I

A– Les 15-29 ans dans la population en Lorraine	p 3
B– Des différences par bassin d'emploi	p 5
C– Au niveau de la Grande Région	p 5
D– Migrations inter-régionales	p 6
E– La place des jeunes dans l'immigration	p 8
F– La situation des 15-29 ans au regard du travail	p 9
G– La situation des 15-29 ans au regard de la famille	p 10
H– Ressources des 15-29 ans	p 11
I– Répartition des salariés selon l'âge et la catégorie sociale	p 13
J– Indices de pauvreté "institutionnelle" : jeunes bénéficiaires du RMI, de l'API et de l'AAH	p 13
K– Les jeunes et le seuil de pauvreté "monétaire"	p 14
L– La situation des jeunes demandeurs d'emploi	p 15
M– Niveau de formation des jeunes lorrains	p 16
N– Niveau de formation et situation au regard de l'emploi	p 18

A- Les 15-29 ans dans la population en Lorraine : aujourd'hui et à l'horizon 2030 : une diminution importante, moins forte cependant qu'au cours des 15 dernières années

Estimation de population au 1^{er} janvier 2005

		0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 et +
2005	Lorraine	418 503	459 987	499 460	479 954	301 095	159 670	15 576
	France	11 123 116	11 652 589	13 002 903	12 285 415	10 763 060	4 382 626	515 281
2001	Lorraine	435 880	470 889	509 591	434 057	317 946	139 271	13 613
	France	11 141 149	11 793 617	12 878 097	11 323 087	7 833 240	3 937 835	442 144
1997	Lorraine	454 952	486 908	523 578	397 009	321 860	120 533	11 304
	France	11 167 917	12 053 194	12 888 914	10 179 069	10 971 476	3 484 545	371 903

Source : INSEE

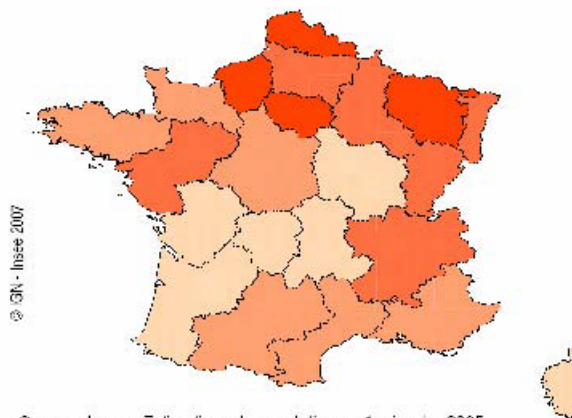
Evolution de la part des 15-29 ans dans la population totale depuis 1990 en Lorraine et en France

	Lorraine		France métropolitaine	
	15-29 ans		15-29 ans	
	Nombre	Part des jeunes	Nombre	Parts des jeunes
1990	542 473	23,5	12 906 760	22,8
1995	496 845	21,5	12 225 034	21,2
2000	473 060	20,4	11 842 108	20,1
2005	459 987	19,7	11 652 589	19,2

Source : INSEE

Les 15-29 ans sont près de 460 000 en 2005, en Lorraine, soit près de 20 % de la population. Ils étaient 82 500 de plus il y a 15 ans ; Toutefois la part de 15-29 ans reste en Lorraine en 2005 légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine. La Lorraine se situe encore en 4^{ème} position, pour la part des 15-29 ans, derrière le Nord-Pas de Calais, l'Île de France et la Normandie. Elle reste encore une région jeune.

Une proportion de jeunes plus importante dans le nord du pays



Source : Insee - Estimations de population au 1^{er} janvier 2005

Part des 15-29 ans dans la population (%)

- de 19,6 à 21,5 %
- de 18,8 à 19,6 %
- de 17,7 à 18,8 %
- de 16,1 à 17,7 %

Selon l'étude de l'INSEE (Economie Lorraine n°86 : les 15-29 ans en Lorraine : diplôme, activité et niveau de vie) "**En 2030, si les tendances démographiques récentes en matière de fécondité, mortalité et migrations se maintiennent, il y aurait 381 000 jeunes de 15 à 29 ans en Lorraine. En 25 ans, le nombre de jeunes diminuerait de 17,3 % alors qu'en France métropolitaine, il progresserait de 2,4 %. Parmi les régions métropolitaines, la Lorraine ferait partie des régions qui perdraient des jeunes et elle serait même celle qui en perdrait proportionnellement le plus, après la Champagne-Ardenne. Le poids des jeunes de 15 à 29 ans dans la population totale serait ainsi de 16,8 % en 2030, contre 17,7 % au plan national**".

Lorraine, projection de population à l'horizon 2030 - *Source* : INSEE

AGE	2010	2015	2020	2025	2030
0-14	406 663	397 841	383 625	368 707	351 474
15-19	142 714	136 352	136 820	130 716	127 386
20-24	153 160	137 546	131 426	131 847	125 929
25-29	154 222	148 596	133 307	127 377	127 680
30-59	959 274	938 831	913 898	874 836	838 956
60 ans et +	523 010	576 965	623 981	667 227	700 459
Population totale	2 339 043	2 336 131	2 323 057	2 300 710	2 271 884
	2010	2015	2020	2025	2030
15-29 ans	450 096	422 494	401 553	389 940	380 995
% dans la population totale	19,2	18,1	17,3	16,9	16,8

Cette évolution (déjà constatée entre 1990 et 2005) a et aura des conséquences, tant sur les effectifs lycéens qu'étudiants (si les évolutions démographiques demeurent à taux constants) ; mais, à ce jour elle ne contribue pas à améliorer sensiblement la situation de l'emploi des jeunes (peut être permet-elle seulement d'éviter une nouvelle dégradation).

Cependant, au-delà des constats chiffrés, qui laissent prévoir un vieillissement (cf. rapport du CESR sur les services aux personnes) et un non renouvellement de la population, c'est de l'amélioration des conditions de vie quotidienne des 15-30 ans en Lorraine, de l'avenir qu'on les aide à préparer et de la réelle attractivité de la Lorraine, pour les jeunes qui n'y habitent pas aujourd'hui, que dépend une évolution plus positive de cette situation démographique.

B- Des différences par bassin d'emploi

Projection de population à l'horizon 2030

aux 2 extrêmes :

Nancy	2010	2015	2020	2025	2030
15-29 ans	98 025	93 539	89 534	88 998	89 204
% dans la population totale	23,1	21,9	21,0	21,0	21,1

Metz	2010	2015	2020	2025	2030
15-29 ans	64 249	61 596	59 291	59 266	60 630
% dans la population totale	22,1	20,7	19,5	19,2	19,4

Vosges Ouest	2010	2015	2020	2025	2030
15-29 ans	9 480	8 459	7 828	7 298	6 713
% dans la population totale	16,1	14,9	14,3	13,9	13,4

Remiremont	2010	2015	2020	2025	2030
15-29 ans	13 181	11 963	11 275	10 630	10 037
% dans la population totale	16,5	15,1	14,5	14,0	13,5

Source : INSEE, modèle OMPHALE

Hypothèse retenue : scénario "Déclin démographique contenu" avec calage régional sur les nouvelles projections de 2005 (scénario central)

La part des 15-29 ans reste la plus importante en 2010 dans les bassins de Nancy, de Metz, de Toul et de Sarreguemines ; elle est la moins importante dans les bassins des Vosges (Vosges de l'Ouest et Remiremont), de Longwy et de Bar le Duc.

La part de la population étudiante (à Nancy et à Metz principalement) explique partiellement ces différences.

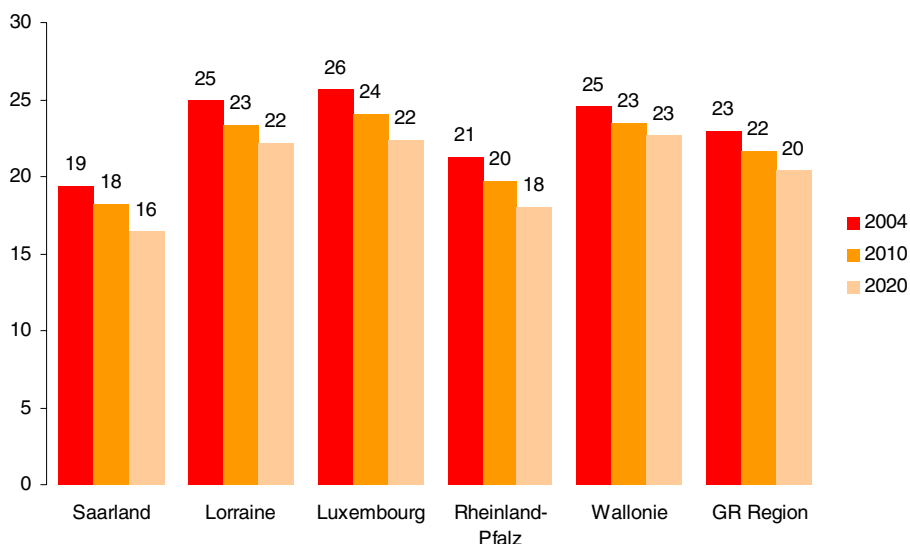
Mais la part des 15-29 ans baisse plus rapidement (de 2010 à 2030) dans le bassin de Sarreguemines, dans le bassin houiller, le bassin de Bar le Duc (au moins 3 % de baisse). Elle baisse moins dans le bassin de Nancy, Longwy, Briey, Meuse du Nord et Sarrebourg (2 % ou moins de baisse).

C- Au niveau de la Grande Région, selon une étude de l'OREFQ dans la publication de l'OIE (Observatoire Interrégional de l'Emploi), le contexte démographique est aussi marqué par une baisse des jeunes à l'horizon 2020 :

"Les travaux démographiques menés par l'OIE sur la période 1998-2004 montraient une diminution du nombre de jeunes au sein de la Grande Région. A l'horizon 2020, selon les projections de population des offices statistiques, la population âgée de moins de 20 ans ne représentera plus que 20 %, soit un niveau bien inférieur à la situation actuelle. Toutes les composantes de la Grande Région ne sont pas logées à la même enseigne. Compte tenu notamment de la faiblesse actuelle des taux de fécondité, et si ceux-ci se maintiennent dans le temps, c'est dans les länder allemands que la diminution sera la plus marquée : les moins de 20 ans ne représenteront plus que 16 % de la population sarroise d'ici 2020 et 18 % de la population rhénane. La Lorraine, la Wallonie et le Luxembourg conserveront un profil relativement plus jeune (graphique n°1)"

"Cette diminution du nombre de jeunes vient appuyer le phénomène plus global de vieillissement de la population dans la Grande Région, déjà marqué par un accroissement de la part des 60 ans et plus qui seront, en 2020, plus nombreux que les moins de 20 ans."

Graphique n°1
Part des jeunes de moins de 20 ans dans la population totale à l'horizon 2020



Source : Offices statistiques de la Grande Région

D- Migrations inter-régionales

Les jeunes Lorrains (de 20 à 29 ans) continuent à être plus nombreux à quitter la Lorraine, vers d'autres Régions, qu'à y entrer.

Région	1999-2004				1990-1999			
	20-29 ans		Tous âges		20-29 ans		Tous âges	
	Région origine Lorraine	Région destination Lorraine	Région origine Lorraine	Région destination Lorraine	Région origine Lorraine	Région destination Lorraine	Région origine Lorraine	Région destination Lorraine
Ile-de France	9 355	3 641	18 339	13 514	11 364	3 721	27 922	20 809
Champagne-Ardennes	2 705	4 227	8 365	12 256	3 469	5 071	12 227	15 487
Alsace	6 508	4 009	15 487	13 902	9 730	3 311	25 188	15 193
Franche Comté	2 048	1 734	5 447	4 438	2 014	2 162	7 438	6 543
Rhône-Alpes	3 907	2 098	11 213	5 685	4 155	2 294	15 691	8 191
PACA	2 573	1 494	11 624	6 082	3 754	3 865	18 613	8 556
Total Toutes Régions	38 479	27 779	118 265	85 589	48 592	31 870	172 312	118 328

Source : INSEE

- De 1982 à 1990, 220 000 Lorrains avaient rejoint une autre région et 113 000 personnes se sont installées en Lorraine.

Les 20-29 ans représentent (de 1999 à 2004) près de 32,5 % des entrées et des sorties. Dans la période précédente, ils ne représentaient que 28 % des sorties et 27 % des entrées. En moyenne annuelle, les sorties ont progressé de 30 % chez les 20-29 ans ; mais les entrées ont progressé de 40 % entre les 2 périodes.

Les régions d'accueil les plus importantes restent l'Île de France (surtout pour les 20-29 ans ; plus de la moitié des départs), les régions voisines de la Lorraine (surtout l'Alsace) et les régions économiquement dynamiques (Rhône Alpes).

La Lorraine accueille principalement des personnes originaires d'Île de France et, plus nettement chez les 20-29 ans, des deux régions voisines (Alsace et Champagne-Ardennes).

Ces différents chiffres ne permettent pas d'affirmer que la Lorraine "se vide de ses forces vives", même s'il est incontestable que le solde migratoire des 20-29 ans est négatif (près de 11 000 personnes de 1999 à 2004). Une connaissance plus précise des caractéristiques des entrants et des sortants manque à ce jour, même si on peut supposer que la part des étudiants qui viennent étudier en Lorraine (ils sont près de 18 200 en tout) et des Lorrains qui vont étudier hors de la région, est importante dans ce mouvement migratoire.

Selon l'étude "Génération 2001" (Cereq – Orefq – GREE cf. présentation dans le chapitre "Insertion professionnelle et accès à l'emploi") 14 % des sortants de la génération 2001 sont entrés en Lorraine en cours d'études (30 % parmi les diplômés du 3^e cycle). Trois ans après la fin des études, 16 % des sortants ne résident plus en Lorraine ; un quart d'entre eux quittent la région pour l'Île de France.

Migrations "alternantes" et emploi frontalier

- le poids de l'emploi au Luxembourg :

Répartition des frontaliers à destination du Luxembourg selon l'âge Situation en Mars 2006

Effectifs	Femme	Homme	Total
15-19	51	78	129
20-24	1 589	2 038	3 627
25-29	4 000	5 177	9 177
% du total			
15-19	0,2	0,2	0,2
20-24	7,1	5,4	6,0
25-29	17,9	13,7	15,3

Source : Inspection Générale Sécurité Sociale du Luxembourg

Les 15-29 ans représentent 21,8 % des frontaliers ce qui correspond à leur poids dans la population lorraine active ayant un emploi. Les 15-29 ans ne sont pas plus concernés que les autres tranches d'âge par le travail frontalier du Luxembourg (soit 6,3 % des actifs ayant un emploi).

**Répartition des frontaliers à destination du Luxembourg
Mars 2006**

-Principaux secteurs d'activité-

Code métiers	15/24 ans						24/29 ans					
	H		F		T		H		F		T	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Immobilier – Services aux entreprises	775	36,6	489	29,8	1 264	33,7	1 615	31,2	1 051	26,3	2 666	29,1
Commerce- Réparation auto – Services domestiques	291	13,8	399	24,3	690	18,4	717	13,8	846	21,2	1 563	17
Services financiers et bancaires	112	5,3	175	10,7	287	7,6	628	12,1	879	22,2	1 507	16,4
Industries	287	13,6	85	5,2	372	9,9	864	16,7	250	6,3	1 114	12,1

Source : Inspection Générale Sécurité Sociale du Luxembourg

Plus globalement, selon l'étude génération 2001, 35 % des formés ayant terminé leurs études en Lorraine et travaillant dans une autre région ou un autre pays, trois ans après la fin de leurs études, résident toujours en Lorraine.

E- La place des jeunes dans l'immigration

(source : INSEE – Economie Lorraine et FASILD)

Des immigrés âgés plus nombreux en Lorraine que dans l'ensemble du territoire national.

"Alors que 25 % des Lorrains ont moins de 20 ans, seuls 8 % des immigrés de Lorraine appartiennent à cette tranche d'âge. Ce phénomène est amplifié par le fait que leurs enfants, nés en France, ne sont pas considérés comme immigrés. Les immigrés de Lorraine présentent en cela un profil identique aux immigrés de France. Seuls les originaires d'Allemagne, de Belgique et à un degré moindre d'Algérie et de Turquie comptent, dans leurs rangs, une proportion notable de jeunes.

D'une manière générale, c'est 60 % de la population immigrée de Lorraine qui est en âge de travailler contre 54 % pour l'ensemble de la population lorraine.

Enfin, 32 % des immigrés de Lorraine ont plus de 60 ans contre 25 % au niveau national. Les immigrés de Lorraine sont ainsi nettement plus âgés que les Lorrains (leur âge moyen est de 49,5 ans contre 38,5 ans) ou que les immigrés de France...

Des immigrés récents un peu plus âgés qu'en France.

Les trois quarts des 26 000 immigrés récents, venus de l'étranger, ont moins de 40 ans, la moitié ayant entre 20 et 40 ans. Ils contrastent fortement avec les immigrés présents de plus longue date en Lorraine, qui ont en majorité entre 40 et 70 ans. Ils sont toutefois un peu plus âgés que les nouveaux immigrés arrivés en France.

Les originaires d'Allemagne sont avant tout des adultes jeunes, de 20 à 40 ans, mais également un peu plus âgés, de 40 à 60 ans. Les immigrés récents de Belgique et du Luxembourg, comme d'Algérie et du Maroc, sont en majorité de jeunes adultes accompagnés de leurs enfants. Les originaires de Turquie et de Tunisie sont, pour près des trois quarts, âgés de 20 à 40 ans".

F- La situation des 15-29 ans au regard du travail

Population des ménages âgée de 15 à 29 ans en Lorraine

	H	F	Ensemble	dont 15-24 ans
Actifs	137 476	115 484	252 960	133 355
ayant un emploi	112 573	91 638	204 211	102 023
chômeurs	24 903	23 846	48 749	31 332
Inactifs	80 286	97 913	178 199	164 704

Source : INSEE : enquêtes annuelles de recensement 2004-2005

- Actifs : personnes ayant un emploi (y compris de courte durée) + chômeurs (qui déclarent rechercher un travail) ;
- Taux d'activité : part des actifs dans la population en âge de travailler ;
- Inactifs : personnes qui ne sont pas déclarées comme ayant un emploi ou comme recherchant un emploi (même si elles ne sont pas inscrites à l'ANPE). Il s'agit par exemple de personnes "en études" ou "homme ou femme au foyer" qui ne déclarent pas rechercher du travail.
- Taux d'emploi : part des actifs ayant un emploi dans la population en âge de travailler

Population des ménages âgée de 15 à 24 ans - Evolution 1999-2005

Lorraine	1999		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Taux d'activité	41,9 %	34,0 %	46,4 %	36,9 %
Taux d'emploi	33,9 %	24,3 %	34,9 %	26,1 %
France métropolitaine	1999		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Taux d'activité	40,4 %	33,5 %	43,8 %	34,8 %
Taux d'emploi	31,6 %	24,2 %	33,1 %	24,9 %

Source : INSEE, enquêtes annuelles de recensement 2004,2005
 Champ : population des ménages

Les taux d'activité et le taux d'emploi des 15-24 ans peuvent apparaître assez faibles, par rapport à celui de la plupart des autres pays européens (voir chapitre "insertion professionnelle et accès à l'emploi"). Mais cette situation s'explique d'abord par le pourcentage, plus important en France, de jeunes en âge de travailler qui poursuivent leurs études, et par les différences dans la prise en compte des contrats d'apprentissage (par rapport à l'Allemagne, par exemple, qui les compte parmi les actifs).

Le taux d'activité et le taux d'emploi sont en Lorraine légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

- L'évolution entre 1999 et 2005 indique une augmentation du taux d'activité plus importante que celle du taux d'emploi, comme au niveau national.

Evolution des taux d'activité par sexe et par âge

	1999			2005		
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
Lorraine						
15-19	17,5 %	10,2 %	13,9 %	22,3 %	12,1 %	17,3 %
20-24	69,8 %	60,7 %	65,3 %	71,8 %	62,2 %	67 %
25-29	95,1 %	80,4 %	87,8 %	92,2 %	81,2 %	86,8 %
France						
15-19	16,5 %	9,5 %	13,1 %	20,5 %	11,3 %	16 %
20-24	66,9 %	58,8 %	62,9 %	68,4 %	58,3 %	63,3 %
25-29	94,4 %	83,8 %	89,8 %	91,5 %	82,6%	87 %

Source : INSEE

- Taux d'activité = part des actifs dans la population en âge de travailler
- Population active : actifs ayant un emploi + chômeurs

- Si l'on prend en compte les 3 tranches d'âge (15-19 ; 20-24 et 25-29), on observe un fort taux d'inactifs (poursuite d'études), cependant en baisse sensible, chez les 15-19 ans (le résultat est-il une augmentation des jeunes au chômage ou des jeunes en emploi ?) ; une différence sensible du taux d'activité, pour les trois tranches d'âge, entre les hommes et les femmes (sans qu'on puisse dire quelle est la part de poursuite d'études ou de "femmes au foyer") ; enfin une baisse du taux d'activité des hommes chez les 25-29 ans (et sans doute une augmentation des poursuites d'études).

G- La situation des 15-29 ans au regard de la famille

Etat matrimonial en Lorraine (déclaratif)

	Célibataire			Marié		
	Nbre	%	% France	Nbre	%	% France
15/19 ans	160 813	99,5	99,5	663	0,4	0,4
20/24 ans	148 717	93,2	93,6	10 390	6,5	6,1
25/29 ans	96 395	69,4	72,2	40 027	28,8	26,5
15/29 ans	405 985	88,2	88,8	51 080	11,1	10,6
30/59 ans	213 428	21,9	25	639 245	65,7	62,9

Source : INSEE – enquête de recensement 2005

Vie en couple en Lorraine

	OUI			NON		
	Nbre	% Lorraine	% France	Nbre	% Lorraine	% France
15-19 ans	3 543	2,2	2,3	158 040	97,8	97,7
20-24 ans	41 441	26	25,4	118 179	74	74,6
25-29 ans	81 058	58,4	57,7	57 832	41,6	42,3
15-29 ans	126 042	27,4	27,7	334 051	72,6	72,3
30-59 ans	740 832	76,1	74,9	232 650	23,9	25,1

Source : INSEE

L'enquête "génération 2001" révèle que trois ans après la sortie du système éducatif, un sortant sur deux habite toujours chez ses parents ($\frac{2}{3}$ des hommes, $\frac{1}{3}$ des femmes).

D'après l'enquête "génération 2001", la vie en couple, 3 ans après la fin des études, concerne majoritairement des hommes et des femmes qui travaillent et des diplômés (à partir de Bac+2).

H- Ressources des 15-29 ans

Ménages dont le référent a moins de 30 ans

LORRAINE	Moins de 30 ans
Nombre de foyers fiscaux	87 249
Nombre de personnes dans ménages fiscaux	160 419
Nombre UC dans ménages fiscaux	117 078
Revenu médian (euros/uc) annuel	12 884
<i>Structure du revenu fiscal déclaré</i>	
Part des traitements et salaires (% du RF)	95,9
Part des retraites, pensions (% du RF)	1,8
Part des bénéfiques (% du RF)	2,1
Part des autres revenus (% du RF)	0,3

Source : INSEE-DGI – Revenus fiscaux des ménages

Unité de consommation (UC) : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3

Médiane : la médiane du revenu fiscal, par UC, partage les personnes en 2 groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur, et l'autre moitié présente un revenu supérieur. Le revenu médian n'est donc pas le revenu moyen.

Salaire horaire moyen brut (en €)
(salariés à temps complet hors Fonction Publique d'Etat)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	ONQ	OQ	Ensemble
18-25 ans	15,9	12,2	9,5	9,8	10,3	10,4
26-35 ans	21,4	14,3	10,5	10,2	11,6	12,8
36-45 ans	27,4	16,6	11,5	10,4	12,6	14,6
46-53 ans	30,2	17,9	12,4	10,6	13,1	16
56-65 ans	34,1	19,1	12,6	11,2	13,6	18,5
Ecart entre les plus jeunes et les plus vieux	18,16	6,94	3,17	1,35	3,32	—
Ecart en %	53,33 %	36,34 %	25,09 %	12,08 %	24,33 %	—

Source : DADS 2004

Les écarts de salaires, selon les âges, sont beaucoup plus sensibles chez les cadres ; ils sont presque nuls chez les ouvriers non qualifiés, qui ne connaissent pas d'évolution de carrière.

Par ailleurs les écarts de revenus sont beaucoup plus marqués chez les jeunes de moins de 30 ans que dans le reste de la population : "**les revenus les plus élevés (les 10 % les plus hauts) représentent 11 fois les revenus les plus modestes (les 10 % les plus bas). Sur l'ensemble des ménages lorrains, ce rapport n'est que de 5 (Source INSEE ; Economie Lorraine n°86 – Juin 2007 - Les 15-29 ans en Lorraine : diplômés, activité et niveau de vie)**".

Les inégalités de revenus entre jeunes lorrains sont également plus marquées qu'au niveau de la France (hors Ile de France) ; le rapport est, au niveau national, de 6,6 entre les revenus des 10 % de jeunes aux revenus les plus élevés et ceux des 10 % de jeunes aux revenus les plus bas.

I. Répartition des salariés selon l'âge et la catégorie sociale

Ensemble en nombre de salariés

Âge	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	ONQ	OQ	Total
18-25	2 694	16 548	52 884	30 664	32 045	134 835
26-35	15 712	41 504	52 361	24 774	50 446	184 797
Total	61 229	151 488	216 269	103 236	196 772	728 994

Ensemble en % de la population

Age	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	ONQ	OQ	Total
18-25	4,4	10,9	24,5	29,7	16,3	18,5
26-35	25,7	27,4	24,2	24,0	25,6	25,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source : DADS 2004

Champ : salariés à temps complet (hors fonction publique d'Etat)

La sous représentation des cadres et des professions intermédiaires chez les 18-25 ans s'explique essentiellement par les poursuites d'études dans cette tranche d'âge. A contrario les sorties vers le premier emploi, dans cette tranche d'âge, donnent une représentativité plus grande aux employés et aux ouvriers non qualifiés. La tranche d'âge 26-35 ans est, par contre, dans la même répartition pour toutes les catégories sociales.

La situation est plus contrastée chez les hommes que chez les femmes.

J. Indices de pauvreté "institutionnelle" : Jeunes bénéficiaires des prestations du RMI – de l'API (Allocation de Parent Isolé) et de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) (Sources INSEE – Economie n° - "Les 15-29 en Lorraine : diplômés, activités et niveau de vie")

a) Allocataires du RMI

15-24 ans	25-29 ans	Total moins de 30 ans	Total des bénéficiaires
1 382	8 037	9 419	37 985

Source : INSEE

Sachant que les 15-24 ans ne peuvent être allocataires du RMI que s'ils sont chargés de famille, leur nombre n'est pas négligeable. Si on ne prend en compte que les 25-29 ans, ces derniers représentent 21 % des allocataires, soit relativement plus que leur poids dans la population en âge de toucher le RMI. **Si on cumule les moins de 30 ans, ils représentent ¼ des allocataires (22,7 % au niveau national).**

Parmi ces allocataires, la situation familiale est caractéristique chez les 15-24 ans : 706 sont en couple avec 1 ou 2 enfants et 499 représentent des familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants. Chez les 25-29 ans, 3 821 sont des hommes isolés, 1 689 des femmes isolées, 1 110 des familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants, 685 des couples avec 1 ou 2 enfants. Donc 60 % des jeunes allocataires du RMI sont isolés.

Globalement les familles monoparentales représentent plus de 17 % des allocataires jeunes (leur poids est plus important chez les 25-29 ans).

Qui sont les jeunes bénéficiaires du RMI ?

Il peut s'agir de jeunes qui n'ont pas encore accédé à l'emploi durable, plusieurs années après leur sortie de l'école (et qui ne cumulent pas des périodes de chômage leur donnant droit, sur une période longue, aux allocations de l'ASSEDIC). Il peut aussi s'agir de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui sont sortis plus ou moins récemment de l'université et ne trouvent pas rapidement de travail. Il peut enfin s'agir de jeunes isolés, avec ou sans enfant, en rupture familiale. Mais nous manquons de données précises sur cette répartition, comme nous manquons de données sur leur niveau de formation et le temps passé au chômage.

b) Allocataires de l'API

L'API (Allocation de Parent Isolé) bénéficie à des personnes isolées, assurant seules la charge d'enfant(s).

15-24 ans	25-29 ans	Total moins de 30 ans	Total des bénéficiaires
2 817	1 562	4 379	7 174

Les moins de 30 ans représentent 61 % des allocataires (59,4 % au niveau national) et la majorité ont moins de 25 ans.

c) Allocataires de l'AAH (l'INSEE intègre l'AAH dans les allocations indices de "pauvreté institutionnelle")

L'AAH (Allocation pour Adultes Handicapés) bénéficie à 4 117 jeunes de moins de 30 ans (dont 2 060 ont moins de 25 ans).

Sur l'ensemble de trois allocations, 17 915 jeunes lorrains de moins de 30 ans sont concernés, dont 6 259 ont moins de 25 ans.

Par département, ils sont 7 453 en Moselle, 6 409 en Meurthe-et-Moselle, 2 673 dans les Vosges et 1 380 en Meuse.

K- Les jeunes et le seuil de pauvreté "monétaire"

Le seuil de pauvreté monétaire est fixé à la moitié du revenu médian, qui sépare la population française en deux groupes de tailles identiques.

En 2005 il s'élève à 739 euros par mois et par unité de consommation. La définition retenue au niveau européen (60 % du revenu médian), soit 887 euros, augmente de plus de 50 % la population concernée.

En retenant la définition française, en Lorraine en 2005 (Source CAF) :

Population en dessous du seuil de pauvreté

Age de l'allocataire	Population couverte	% de la population pauvre
15-19 ans	3 152	1,4
20-29 ans	48 838	21,8
Tous âges	224 223	100

L- La situation des jeunes demandeurs d'emploi

Demandes de catégorie 1 : évolution 2005-2006

Données brutes	Ensemble			Moins de 25 ans		
	Décembre 2005	Décembre 2006	Variation sur un an en %	Décembre 2006	Variation sur un an en %	Part en %
Lorraine	87 422	78 895	- 9,8	18 270	- 13,80	23,2
France métropolitaine	2 381 768	2 143 528	- 10	431 049	- 10	20,1

Source : DRTEFP – Chiffres clés – édition 2006

Données brutes	Meurthe&Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
		évolution annuelle		évolution annuelle		évolution annuelle		évolution annuelle		évolution annuelle
Ensemble	23 763	- 10,2	6 727	-6,1	34 494	- 10,8	13 911	- 8,0	78 895	- 9,8
Hommes	13 272	- 9,3	3 539	-5,6	18 905	- 11,6	7 218	- 8,7	42 934	- 9,9
Femmes	10 491	- 11,4	3 188	-6,8	15 589	- 9,8	6 693	- 7,3	35 961	- 9,6
Moins de 25 ans	5 479	- 11,3	1 610	-12,3	7 931	- 17,1	3 250	- 10,3	18 270	- 13,8
Hommes	3 008	- 10,0	820	-12,6	4 071	- 21,3	1 586	- 15,1	9 485	- 16,2
Femmes	2 471	- 12,7	790	-12,0	3 860	- 12,3	1 664	- 5,2	8 785	- 11,1
De 25 à 49 ans	15 259	- 10,3	4 147	-4,4	22 006	- 9,6	8 469	- 8,8	49 881	- 9,3
Hommes	8 568	- 8,5	2 186	-3,3	12 276	- 9,1	4 414	- 8,0	27 444	- 8,3
Femmes	6 691	- 12,6	1 961	-5,6	9 730	- 10,2	4 055	- 9,6	22 437	- 10,4
50 ans et plus	3 025	-7,7	970	-2,3	4 557	-3,9	2 192	-1,3	10 744	-4,4
Hommes	1 696	-11,8	533	-2,9	2 558	-5,3	1 218	-1,9	6 005	- 6,4
Femmes	1 329	-1,9	437	-1,6	1 999	-2,1	974	-0,5	4 739	-1,7

Source : MTRSS - A.N.P.E.

Situation au 31/12/2006

La catégorie 1 (personnes inscrites à l'ANPE, sans emploi, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée) représentent 69 % des DE de – de 25 ans (60 % de l'ensemble). La catégorie 6 (idem à la catégorie 1, mais ayant travaillé plus de 72 heures le mois précédent) représente 11 % des DE de – de 25 ans. Par contre la catégorie 2 (recherche d'un emploi à temps partiel) est beaucoup moins représentée chez les - de 25 ans (3 %) que dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (12 %).

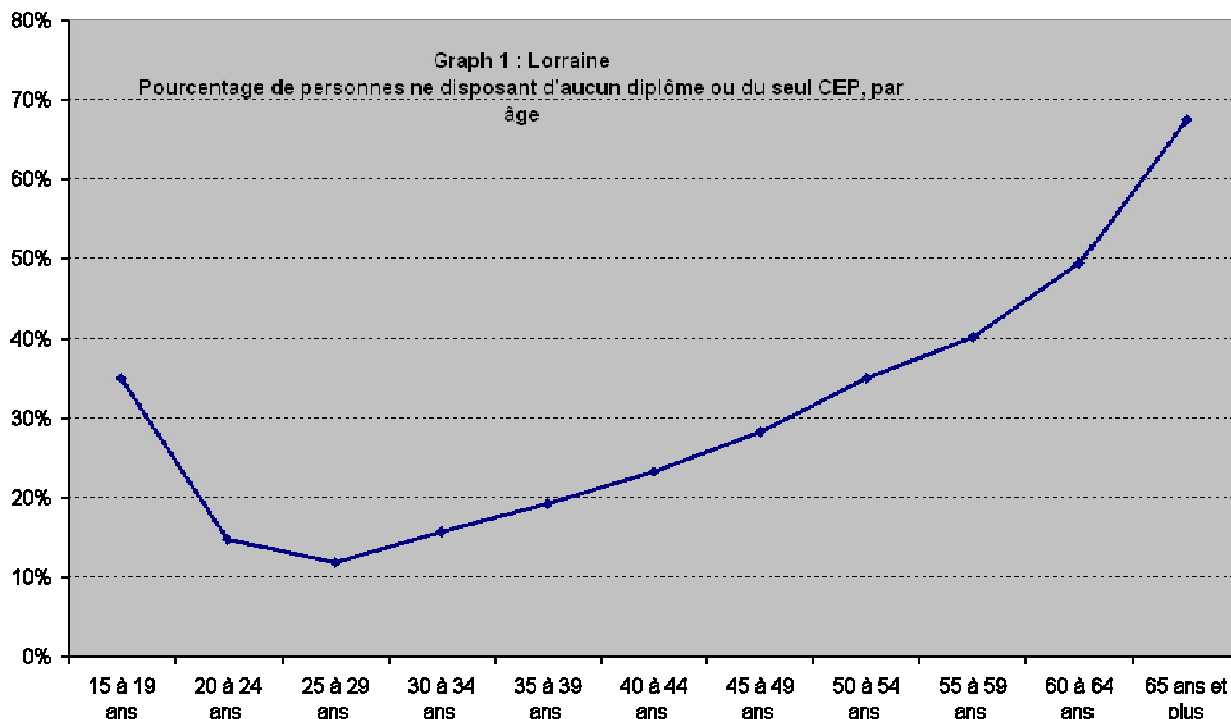
Les moins de 25 ans sont, en proportion, moins nombreux à connaître un chômage de longue durée, de plus d'un an (13 % contre 29 % pour l'ensemble de la population), mais plus nombreux dans les situations de chômage court (- de 6 mois) : 75 % contre 55 % pour l'ensemble de la population.

Ancienneté moyenne de chômage en jour selon le sexe et l'âge Evolution sur 1 an

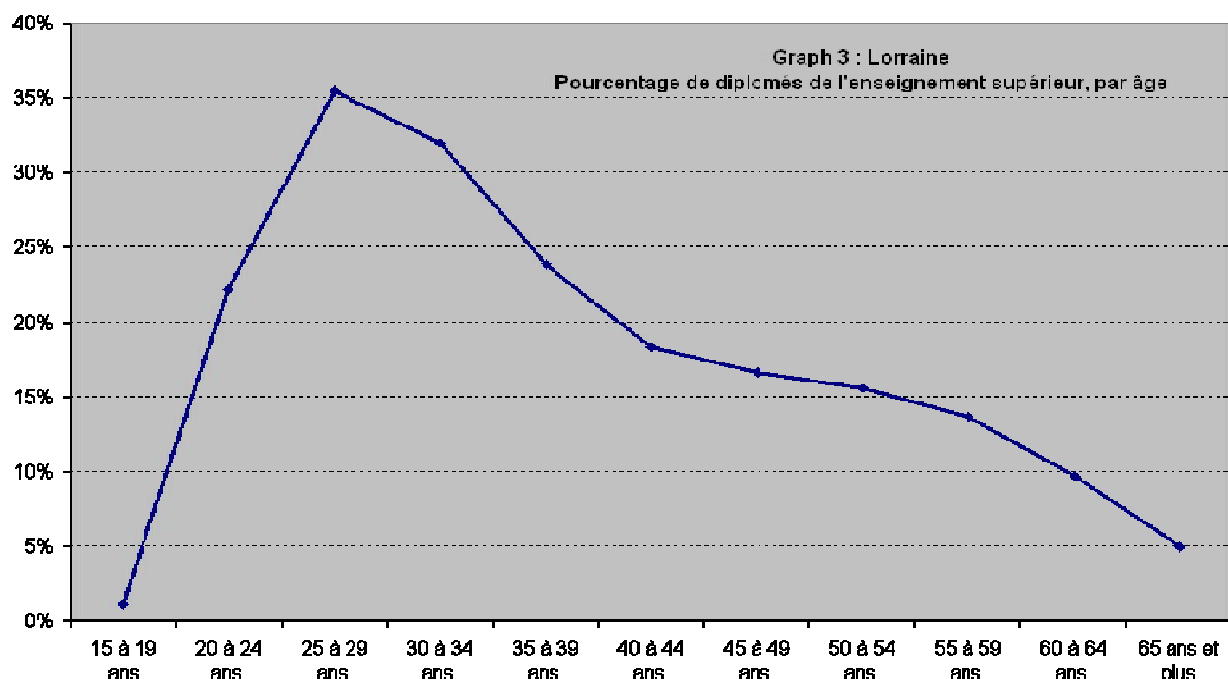
	Moins de 25 ans	Evolution en jours	25-49	Evolution en jours	50 +	Evolution en jours
Homme	164	- 6	317	13	488	21
Femme	191	- 6	352	10	522	10

Source : MTRSS – DARES – traitement DRTEFP

M- Niveau de formation des jeunes lorrains



Source : INSEE



Source : INSEE

Niveau de qualification à la sortie des études

Répartition des sortants selon le niveau d'études et le sexe, en France et en Lorraine	Effectif	Répartition	Répartition France entière	
			Répartition	Part des femmes
En %				
Non qualifiés	2 290	7	8	43
CAP ou BEP non diplômés, 2 ^{ème} ou 1 ^{ère}	2 890	9	10	37
CAP ou BEP	6 150	19	18	38
Tertiaire	3 050	9	8	69
Industriel	3 100	10	10	8
Bac non diplômés	1 600	5	4	34
Bac professionnel et technologique	4 660	14	11	48
Tertiaire	2 610	8	6	78
Industriel	2 050	6	5	10
Bac général, Bac+-1, Bac +-2 non diplômés	3 900	12	12	51
Bac +-2	5 600	17	18	52
De la santé et du social	915	3	3	84
DEUG	555	2	3	47
BTS ou DUT tertiaire	2 460	7	7	71
BTS ou DUT industriel	1 670	5	5	10
2 ^{ème} cycle	3 160	10	9	61
Lettres, Sciences Humaines, Gestion	2 660	8	8	68
Maths, Sciences et techniques	500	2	1	26
3 ^{ème} cycle et grandes écoles	2 690	8	10	33
Lettres, Sciences Humaines, Gestion	692	2	5	65
Maths, Sciences et techniques	1 050	3	3	33
Ecole de commerce et école d'ingénieurs	948	3	2	9
Ensemble	32 940	100	100	45

Sorties Génération 2001 - Source : OREFQ

N- Niveau de formation et situation au regard de l'emploi

La majorité des jeunes demandeurs d'emplois sont de niveau V (CAP-BEP) non diplômés ou de niveau inférieur.

Lorraine - Jeunes de 15 à 29 ans : niveau de diplôme et situation au regard de l'emploi

Tab 4.1 - Niveau de diplôme par type d'activité	Effectifs		%	
	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Actifs ayant un emploi	Chômeurs
Aucun diplôme ou CEP	19 166	12 026	9,8	25,9
BEPC, brevet	12 215	4 032	6,3	8,7
CAP ou BEP	53 337	14 410	27,4	31,1
Bac général, technologique ou professionnel	52 142	9 102	26,8	19,6
Diplôme Enseignement supérieur	57 915	6 790	29,7	14,6
Total	194 775	46 361	100	100

Sources : INSEE. Enquêtes annuelles de recensements 2004 et 2005

Trois ans après la sortie du système éducatif : situation au regard du marché du travail et niveau de formation

	Situation au regard du marché du travail				Total	Taux de chômage
	Actifs		Reprise d'études ou formation	Inactivité		
	Emploi	Chômage				
	(En %)					
Non qualifiés	44	40	10	6	100	48
CAP ou BEP non diplômés, 2 nd ou 1 ^{er}	64	28	2	6	100	30
CAP ou BEP	76	18	2	4	100	19
Bac non diplômés	75	20	1	4	100	21
Bac professionnel ou technologique	83	9	1	7	100	10
Bac général, Bac +1 ou Bac +2 non diplômés	73	12	5	10	100	14
Bac+2	83	11	1	5	100	11
2 nd cycle	91	7	1	1	100	7
3 rd cycle et grandes écoles	91	8	0	1	100	9
Ensemble	78	15	2	5	100	17

"Génération 2001" Sources CERFQ – OREFQ

La différence de résultats entre les deux tableaux s'explique par le fait que le premier mesure une situation à un moment donné, quel que soit le temps passé depuis la sortie du système éducatif.



Chapitre II

Vie scolaire et Vie des apprentis



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire du Chapitre II

- A– Données de cadrage** **P 4 à 9**
- A-1 Effectifs scolaires et en apprentissage en Lorraine : constats et perspectives
 - A-2 Evolution d'effectifs dans les établissements publics de l'Académie Nancy-Metz
 - A-3 Evolution comparée de l'apprentissage
 - A-4 Evolution des effectifs de l'ensemble des formations professionnelles initiales (formation scolaire et apprentissage) en Lorraine par grandes familles de métiers
 - a) *situation actuelle*
 - b) *évolution de 2000 à 2006*
 - A-5 Evolution comparée au sein de la Grande Région
- B– Orientation, affectation des élèves ; situation à la fin des études** **P 10 à 28**
- B-1 Orientation des élèves dans les lycées et lycées professionnels publics en Lorraine
 - B-2 Affectation des élèves, selon les places disponibles, dans les lycées technologiques et professionnels publics
 - B-3 Situation des jeunes Lorrains à la fin de leurs études
 - B-4 Situation dans la Grande Région
 - B-5 Analyses des dispositifs d'orientation
 - a) *dans l'Education Nationale : la position du Service Académique de l'Information et de l'Orientation*
 - b) *au sein de l'enseignement agricole*
 - c) *dans l'enseignement privé diocésain*
 - d) *les positions des syndicats des personnels de l'Education Nationale*
 - e) *l'analyse des fédérations de parents d'élèves*
 - f) *comment sont vécus l'orientation, l'affectation et les parcours des élèves, par les responsables d'établissements que le CES a visités ?*
 - g) *comment les élèves vivent-ils ou ont-ils vécu leur orientation ?*
- C– Chacun trouve-t-il sa place au lycée ?** **P 29 à 50**
- C-1 L'intégration des lycéens en situation de handicap
 - C-1-1 *le cadre d'intervention*
 - C-1-2 *témoignage d'un coordinateur*
 - C-1-3 *points de vue sur l'intégration des élèves en situation de handicap*
 - C-2 La prise en charge des élèves en difficulté scolaire
 - C-3 L'absentéisme, la déscolarisation, le décrochage scolaire
 - C-3-1 *un exemple de lutte contre le décrochage scolaire*
 - C-3-2 *les initiatives académiques*
 - C-3-3 *dans les différents établissements visités par le CES*
 - C-3-4 *au niveau européen*

C-4 Les actes de violence et d'incivilité

- a) *les évolutions des actes recensés par l'enquête SIGNA depuis 2001-2002*
- b) *le traitement et prévention de la délinquance, de la violence et des incivilités*
- c) *les visites des lycées généraux et technologiques, et des lycées professionnels*
- d) *l'avis des représentants syndicaux des personnels*
- e) *dans les lycées agricoles*
- f) *dans les établissements privés*
- g) *dans les CFA*

C-5 Les conduites addictives

C-6 Le "mal être" dans les établissements scolaires

- a) *les actions sociales de l'Education Nationale*
- b) *l'avis des parents d'élèves*
- c) *les établissements rencontrés*

C-7 Les discriminations

D– Conditions matérielles de vie au lycée et en CFA

p 51 à 59

D-1 Les ressources des élèves

D-1-1 les fonds sociaux

D-1-2 la situation dans les établissements

D-1-3 les élèves qui travaillent

D-1-4 les autres interventions

D-2 La demi-pension

D-1 Les internats

D-1 La question des transports

E– Les préconisations du CESR

P 60 à 61

A– Données de cadrage

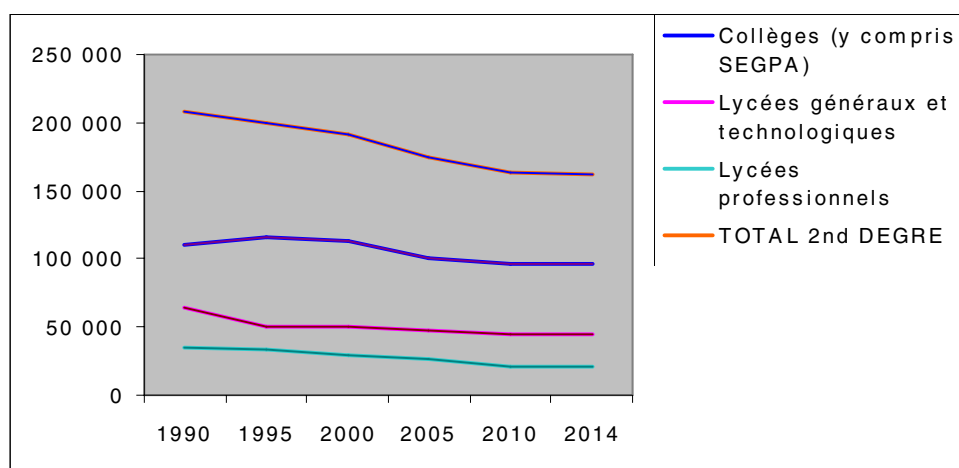
A-1 Effectifs scolaires et en apprentissage en Lorraine : constats et perspectives (Source Rectorat de l'Académie Nancy-Metz)

- La baisse des effectifs scolarisés en Collèges et lycées, en Lorraine, constatée de 1990 à 2006, se poursuivra jusqu'en 2010 selon les prévisions du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz. L'explication essentielle est dans l'évolution démographique de la région. Le nombre des moins de 20 ans a diminué en Lorraine de 8,7 % de 1993 à 2003 (la diminution est de 2,3 % au niveau national), dans le même temps la population en Lorraine a augmenté de 0,3 % (au niveau national +3,9 %). Mais l'augmentation des effectifs de l'apprentissage a pu jouer un rôle dans cette baisse, essentiellement en lycées professionnels.

L'enseignement privé a connu une baisse globale d'effectifs un peu moins importante de 1990 à 2005 (-10,6% au lieu de -16 % pour le public). Les estimations donnent, en 2010, 27 518 élèves (dont 15 149 en collèges, 7 824 en lycées et 4 545 en lycées professionnels), pour le privé.

A-2 Evolution d'effectifs dans les établissements publics de l'Académie Nancy-Metz (Source Rectorat de l'Académie Nancy-Metz)

	Constat				Estimations	
	1990	1995	2000	2006	2010	2014
Collèges (y compris SEGPA)	109 894	115 736	112 509	98 894	97 984	96 225
Lycées généraux et technologiques	63 657	50 534	49 848	46 692	44 921	44 269
Lycées professionnels	35 054	33 020	28 897	24 684	21 614	21 255
TOTAL 2nd DEGRE	208 605	199 290	191 254	170 270	164 519	161 749



- Dans les collèges publics (233 collèges), après une augmentation au milieu des années 90, la baisse a repris. Entre 1990 et 2010 la baisse serait de 12 % des effectifs.
- Dans les lycées généraux et technologiques publics (60 lycées), la baisse est constante, depuis quinze ans et va se poursuivre : de 1990 à 2010 la baisse serait de 29,5 % des effectifs (à taux d'orientation constant).
- Dans les lycées professionnels publics (62 lycées) la baisse est encore plus importante : de 1990 à 2010 (à taux d'orientation constant) elle serait de 38 % des effectifs (soit 13 440 élèves en 20 ans et 4 380 élèves de 2005 à 2010).

La question de l'évolution, d'ici 2010, des capacités d'accueil (donc du réseau d'établissements dont la densité est forte en Lorraine), mais aussi celle de l'amélioration des conditions d'accueil, doivent être posées rapidement, au regard de l'évolution des effectifs, comme l'a déjà demandé le CESR à plusieurs reprises.

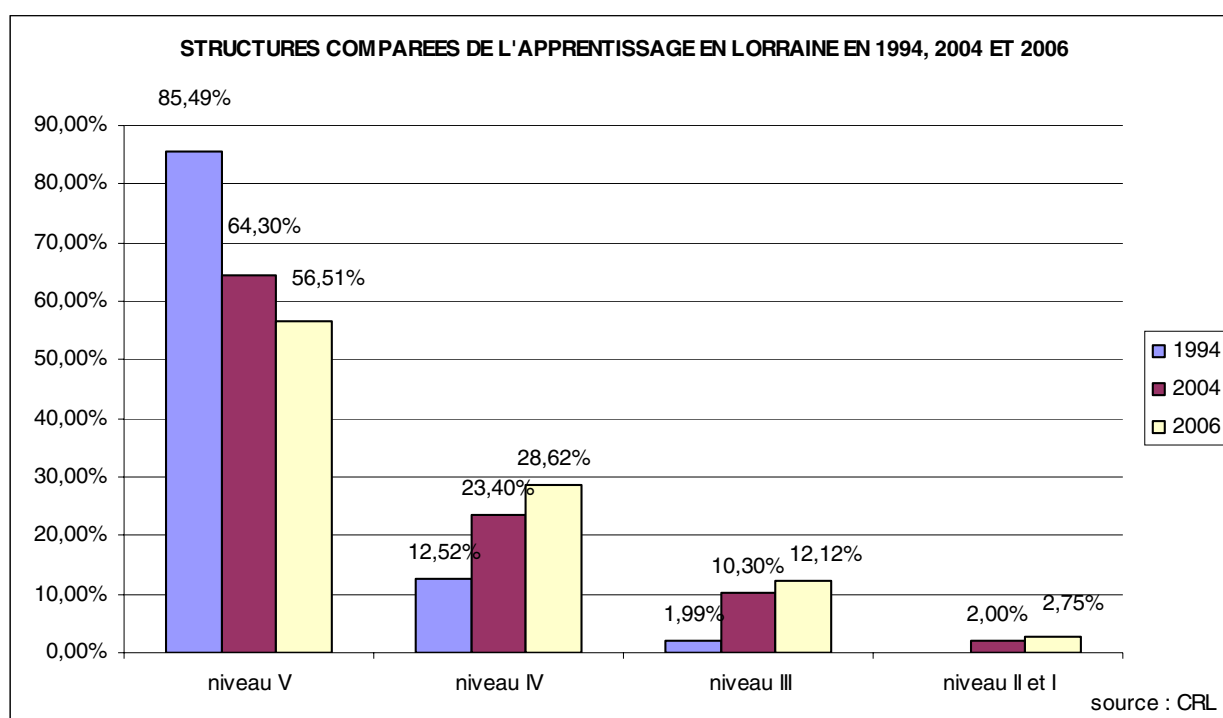
A-3 Evolution comparée de l'apprentissage

(Sources Ministère de l'Education Nationale, DRTEFP et Conseil Régional de Lorraine)

De 1995 à 2003 l'apprentissage a progressé en Lorraine de 35 % (de 10 997 à 14 907 apprentis). Dans le même temps, au niveau national, la progression a été de 37 %.

En 2003 la part des apprentis, parmi les jeunes de 16 à 25 ans, était de 4,5 % pour l'ensemble de la France. La Lorraine se situait parmi les régions au dessus de la moyenne nationale : entre 4,5 et 5,4 % des jeunes de 16 à 25 ans étaient apprentis.

En 2004 on comptait 14 618 apprentis ; en 2005 14 677 ; en 2006 15 410. La progression continue en 2007.



C'est le niveau III (et au-delà) qui a le plus progressé en Lorraine, mais sur un volume encore faible.

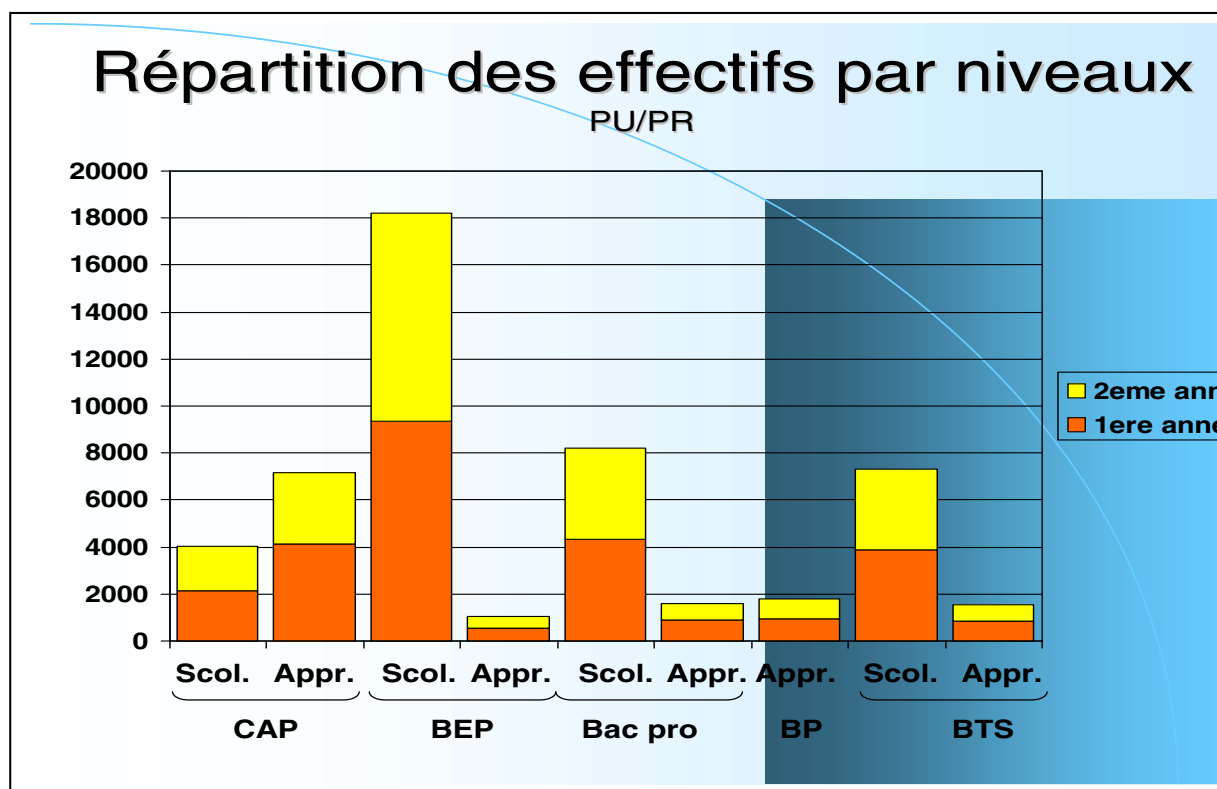
Le niveau IV (bacs essentiellement) a fortement progressé (93,2 %), plus nettement qu'au niveau national.

Le niveau V reste majoritaire mais sa part a considérablement diminué.

Les perspectives d'évolution de 2005 à 2010, du moins si on se réfère aux intentions de l'Etat et de la Région, devaient conduire à une nouvelle augmentation de 5 000 apprentis (soit 2 fois supérieure à l'évolution constatée ces dix dernières années). Se fera-t-elle par transfert de la formation scolaire ou par recrutement post-scolaire ? A quel niveau se fera ce recrutement ?

A-4 Evolution des effectifs de l'ensemble des formations professionnelles initiales (Formation scolaire et apprentissage) en Lorraine par grandes familles de métiers (Sources : rectorat-conseil régional—DRAF)

a) *Situation actuelle*

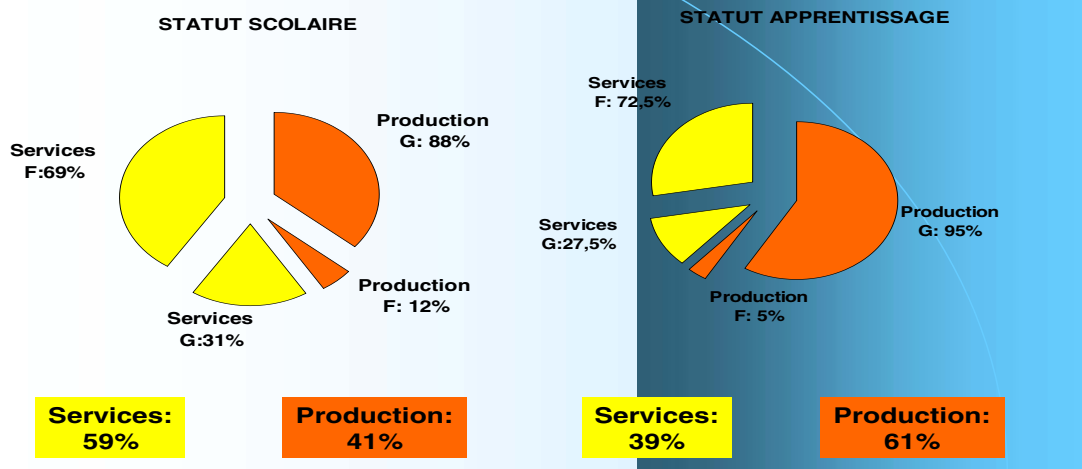


PU-PR = Public-Privé

Répartition production / services

Public/privé

(CAP, BEP, Bac pro, BP, BTS)



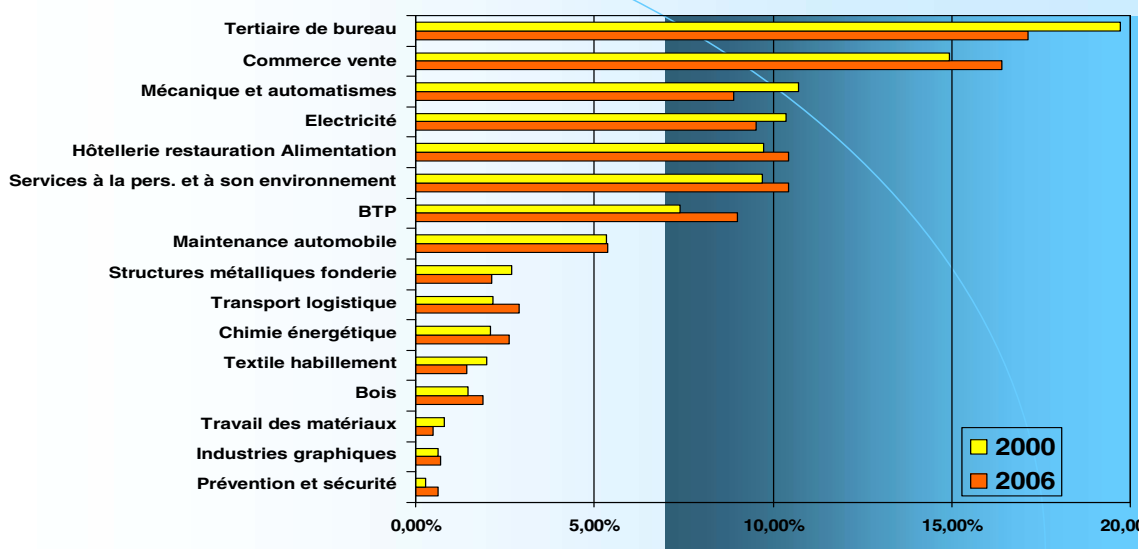
b) Evolution de 2000 à 2006

Forte baisse dans les métiers industriels (sauf automobile et chimie énergétique) et dans le tertiaire de bureau ; hausse modérée dans l'hôtellerie-restauration, le commerce, les services à la personne et le transport-logistique ; progression forte dans le BTP. Le niveau 5 reste majoritaire, sauf dans la maintenance industrielle et le tertiaire de bureau. L'apprentissage est bien représenté dans le BTP, le travail du bois, l'hôtellerie-restauration.

Agriculture et agro-alimentaire : stabilité des effectifs (plus de 4 000) et de la répartition scolaire – apprentissage ($\frac{3}{4} - \frac{1}{4}$)

Si on considère les seules formations scolaires, l'évolution est la suivante :

Le poids des filières: évolution de 2000 à 2006(pu/pr)

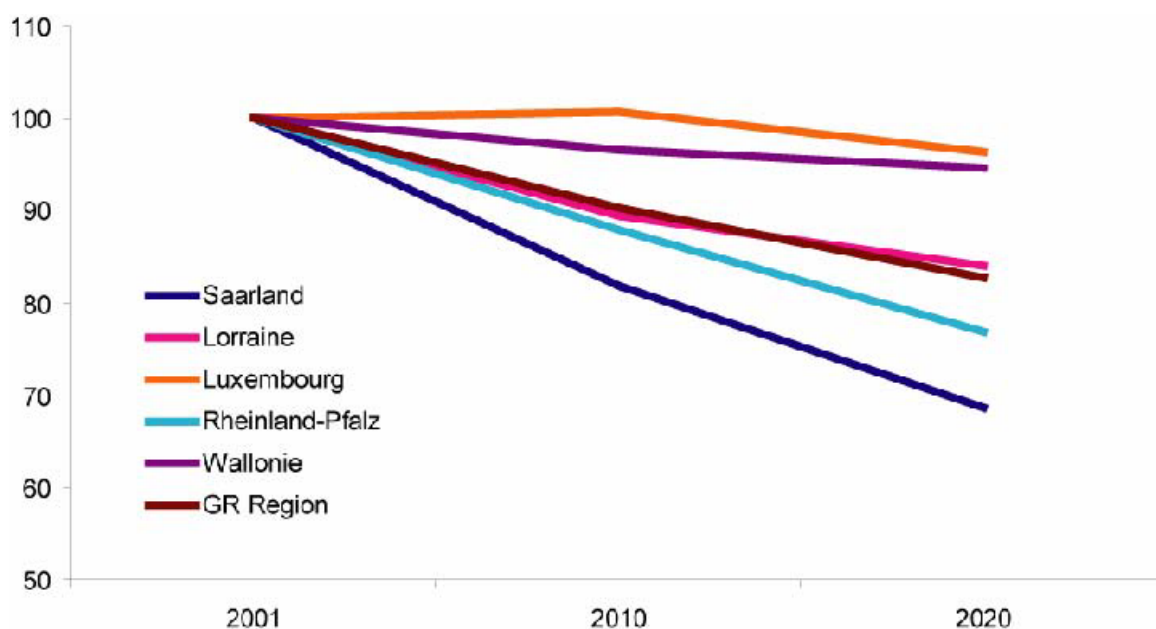


A-5 Evolutions comparées au sein de la Grande Région (extraits de la contribution OREFQ à l'étude de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi)

Selon l'étude de l'OREFQ "la population en âge de scolarité obligatoire¹ enregistre une baisse régulière de ses effectifs. Cette évolution va se poursuivre dans les années à venir. Ainsi, la population en âge de scolarité obligatoire, estimée à 1 188 000 en 2001, atteindra 983 000 personnes en 2020. L'évolution sera particulièrement défavorable en Sarre, Rhénanie-Palatinat et Lorraine, alors qu'elle restera contenue au Luxembourg et en Wallonie [Graphique n°3]."

Graphique n°3 :

Projections de population en âge de scolarité obligatoire à l'horizon 2020 - évolution en base 100 en 2001



Source : Offices statistiques de la Grande Région – Réalisation OIE 2007

¹ Avec des entrées différentes selon le pays.

Une faible pénétration de l'apprentissage par alternance en France, en Belgique et au Luxembourg

"La France, la Belgique et le Luxembourg se caractérisent par rapport à l'Allemagne par une pénétration relativement faible de l'apprentissage par alternance. Même si l'apprentissage progresse, les volumes de formés par cette voie de formation n'ont rien de comparable avec l'Allemagne. Le système éducatif belge se caractérise encore aujourd'hui, comme en France d'ailleurs, par une formation professionnelle dispensée davantage en milieu scolaire plutôt qu'en alternance (école-entreprise).

Le passage relativement aisé de la formation à l'emploi constitue l'une des principales forces du système dual allemand [Tableau n°5]. Par le passé, ce passage était garanti par le fait que la plupart des entreprises embauchaient la majorité de leurs apprentis une fois leur diplôme en poche. Ce système semble toutefois s'essouffler, si l'on se réfère, au cours des dernières années, à la chute des taux d'embauche dans toutes les entreprises, quelles que soient leur taille."

Tableau n°5 :

Pourcentage de scolaires (niveau secondaire supérieur, CITE3) en formation en alternance en 2004

	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
% de scolaires (niveau, CITE3) en alternance	53,3	4,8	13,2	15,0

Source : CEDEFOP, Transition entre le système éducatif et la vie active, Chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union européenne, 2004, p. 25

B- Orientation et affectation des élèves ; situation à la fin des études

B-1 Orientation des élèves dans les lycées et lycées professionnels publics en Lorraine (Source : Rectorat)

Vœux des élèves et des familles et décisions d'orientation en lycées publics

Les jeunes Lorrains choisissent plus souvent qu'au niveau national une orientation vers la formation professionnelle scolaire (CAP et BEP) après le collège ; mais cette différence a tendance à s'atténuer et même à s'inverser ; le taux d'orientation des 3^e (hors 3^e "six heures de découverte professionnelle") **vers la 2^e générale et technologique en 2006 est de 61,4 % en Lorraine et 60,1 % au niveau national.** Après le BEP, ils choisissent très majoritairement de rester dans la formation professionnelle (bac professionnel) plutôt que d'aller dans l'enseignement technologique.

* A l'issue de la 3^{ème} générale :

Décision d'orientation concernant les élèves de 3^e générale

	2 ^e générale et technologique			Voie professionnelle (2 ^e professionnelle et 1 ^e année CAP)			Redoublement		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Lorraine									
Juin 2002	65 %	58,1 %	61,7 %	29,6 %	35 %	32,2 %	3,7 %	4,3 %	4 %
Juin 2004	65,8 %	58,0 %	62,1 %	29,8 %	37 %	33,2 %	4 %	4,1 %	4,1 %
Juin 2006	65,1 %	57,5 %	61,4 %	31,3 %	39,1 %	35,1 %	3,6 %	3,5 %	3,5 %
France Juin 2006	64,2 %	55,7 %	60,1 %	31,4 %	39,4 %	35,2 %	4,4 %	4,9 %	4,7 %

Au sein de la voie professionnelle, l'orientation en seconde professionnelle (1^e année de BEP) progresse légèrement ; l'orientation en 1^e année de CAP est très minoritaire, mais progresse. Les redoublements diminuent.

Les filles s'orientent plus nettement que les garçons vers la seconde générale et technologique (presque 8 points d'écart).

L'orientation vers la seconde générale et technologique baisse légèrement en 2006 (mais le nombre d'élèves de 3^e est en augmentation et les élèves qui ont pris en troisième l'option "3 heures de découverte professionnelle" s'orientent à près de 60 %, vers la vie professionnelle).

- * A l'issue de la 3^{ème} Technologique et, depuis 2006, des Troisièmes à option "6 heures de découverte professionnelle"

Décisions d'orientation (en %)

	2 ^e Générale et Technologique			2 ^e Professionnelle			1 ^e année de CAP			Voie professionnelle 2 ^e Professionnelle + 1 ^e CAP			Redoublements		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Lorraine															
Juin 2005	0	0,3	0,2	84,7	82,5	83,2	14	16,9	15,9	98,7	99,4	99,2	1,3	0,4	0,6
Juin 2006	0,2	0,4	0,3	83,2	77,3	79,6	16,3	21,6	19,6	99,5	98,9	99,2	0,3	0,7	0,5
France Juin 2006	3,8	1,8	2,5	---	---	---	---	---	---	95	97,3	96,5	1,1	1	1

L'orientation se fait essentiellement vers la seconde professionnelle (un peu plus chez les filles que chez les garçons).

L'orientation en 2^{ème} Générale ou Technologique est marginale (0,3 %). En 2005 la disparition des troisièmes technologiques (remplacées par les troisièmes à option « 6 heures de découverte professionnelle », où étaient prévus 1 800 élèves), marque une évolution importante (par exemple 92,7 % des élèves vont en 3^e générale, contre 88,9 % en 2001). **Deux fois plus de garçons que de filles sont orientés en 3^e "6 heures de découverte professionnelle"**. Il sera intéressant d'observer cette évolution.

Il serait aussi intéressant d'examiner les résultats de l'orientation en fin de SEGPA sur plusieurs années. En 2005, 72% des sortants de SEGPA étaient orientés en première année de CAP.

- * A l'issue de la Seconde Générale et Technologique

La différence est nette avec le niveau national : plus d'orientations (en pourcentage) en 1^e Technologique et moins, en 1^e générale en Lorraine. C'est la spécificité essentielle de la Lorraine.

Décisions d'orientation (en %)

	Total Premières			1 ^e Générale			1 ^e Technologique			Réorientation en voie professionnelle			Redoublements		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Lorraine															
2002	79,5	76,8	78,3	55,8	45,2	51	23,7	31,6	27,3	5,2	6,5	5,8	14,7	15,9	13,1
2004	81,9	78,9	80,5	59,4	48,4	54,4	22,5	30,4	26,1	4,8	6,7	5,7	12,7	13,7	12,9
2006	80,9	79,0	80	57,7	48,8	53,6	23,2	30,2	26,4	6,6	7,6	7,1	12,6	13,3	14,4
France 2006	80,3	77,9	79,2	58,3	51,1	55	22	26,8	24	5,9	6,9	6,4	13,8	15,2	14,4

Les filles s'orientent plus vers la 1^e générale (+ 8,9 points et + 7 points au niveau national). Mais les garçons s'orientent plus, parmi les premières générales, vers la 1^e S (+ 8 points) ; les filles s'orientent plus vers les 1^e L (+ 9,5 points).

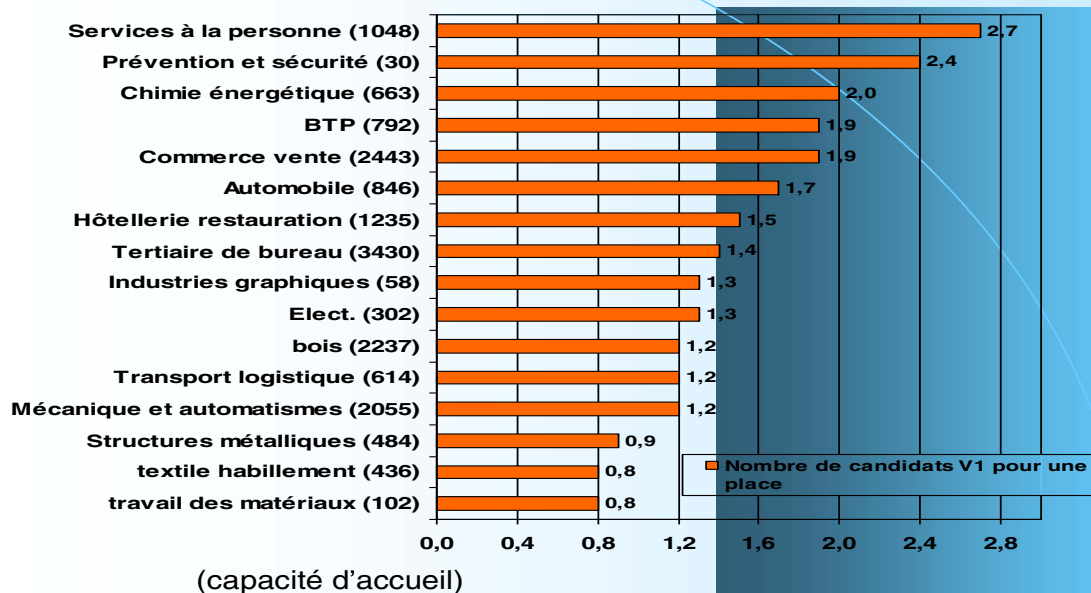
C'est au niveau de la fin de la seconde qu'on observe les écarts les plus importants entre les vœux des familles et les décisions d'orientation en 1^e : 10,2 points en France, 9,5 en Lorraine.

* A l'issue du BEP (vœux des élèves uniquement)

- Les vœux majoritaires portent sur la Première professionnelle (Bac professionnel) et ces vœux progressent régulièrement : 62,8 % en 2000 ; 69,8 % en 2003. Les vœux vers la Première d'adaptation restent stables depuis 2 ans (après avoir chuté fortement à la fin des années 90) : 14,1 % en 2000 ; 15,1 % en 2003. Ils sont inférieurs au niveau national.

B-2 Affectation des élèves, selon les places disponibles, dans les lycées technologiques et professionnels publics (Source : Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz)

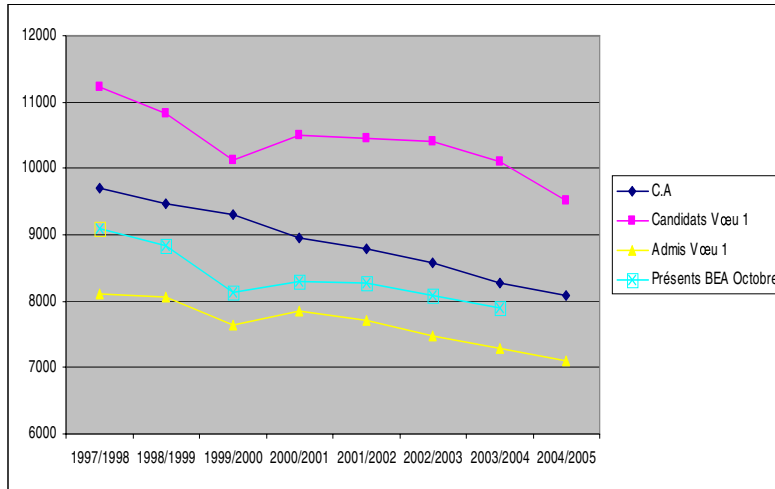
L'attractivité des filières (pu)



L'attractivité est à entendre comme le rapport entre les demandes des jeunes en premier vœu et les places disponibles ; ce terme ne doit pas créer d'ambiguïté.

- L'accès au CAP constitue le premier objectif à atteindre pour certains élèves. Or il était rendu difficile par une évolution à la baisse des capacités d'accueil jusqu'en 2005 (difficulté atténuée par la présence de l'apprentissage). En 2006 la situation évolue sensiblement : baisse des vœux des élèves. L'écart entre vœux et places n'est plus que de 1,08. Les CAP "deux ans" représentent des effectifs peu importants, avec un écart non négligeable entre places disponibles (200) et premiers vœux (306).

- en BEP

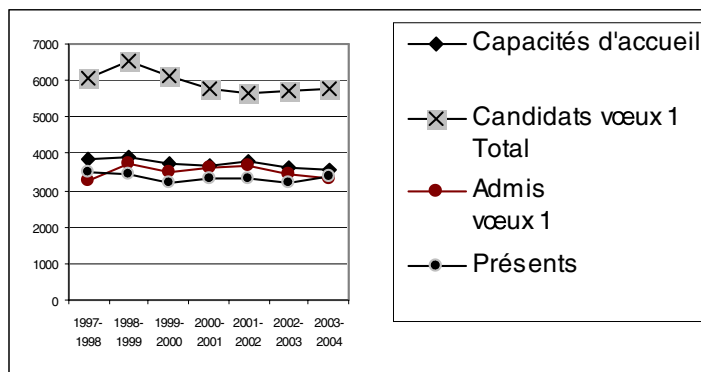


Les places disponibles ont baissé régulièrement depuis 7 ans (baisse confirmée en 2005 et 2006). Dans le même temps la demande des jeunes (premier vœu) a baissé plus lentement (la baisse s'accroît en 2005 ; mais il y a une hausse en 2006). Il y a peu de places vacantes (5 % des places en 2004, 6,7 % en 2006), mais inégalement réparties.

L'écart entre premiers vœux et places disponibles reste non négligeable (1,22 en 2004, 1,18 en 2005, 1,26 en 2006).

CA = capacité d'accueil – BEA : base élèves

- en première professionnelle (bac professionnel)



Les capacités d'accueil diminuent légèrement depuis 2002 et le nombre de candidats en premier vœu reste beaucoup plus important que le nombre de places (malgré une baisse en 2001). L'écart entre vœux et capacité d'accueil reste fort (1,59 en 2004 et 1,52 en 2005) et supérieur au niveau national.

Par ailleurs les capacités d'accueil en première d'adaptation (en baisse régulière) sont proches des premiers vœux : l'écart est seulement de 1,1 % en 2004 et 1,18 % en 2005 ; le taux de places vacantes est élevé (17 %).

Le passage du BEP vers le Bac Professionnel est rendu difficile par des capacités d'accueil inférieures aux choix d'orientation (surtout après certains BEP tertiaires).

Ceci pose le problème de la poursuite d'études (y compris vers le BTS éventuellement) pour un grand nombre de filles.

B-3 Situation des jeunes Lorrains, à la fin de leurs études (Source : Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz)

L'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau bac n'a pas été atteint. La part des niveaux bac, après avoir fortement progressé de plus de 30 points de 1985 à 1995, ne progresse plus en Lorraine et se situe légèrement en dessous du niveau national (63,8 % contre 64,1 % en 2005). **Mais il est de plus de 67 % chez les filles et de moins de 60 % chez les garçons.** L'accès au niveau 5, qui était un peu plus élevé que le niveau national, est aujourd'hui à peu près au même niveau, contrairement à ce qu'on affirme parfois ; le niveau de sorties sans qualification est stable depuis 10 ans et un peu supérieur au niveau national.

- Part des sorties sans qualification (niveaux Vbis et VI)

Les sorties sans qualification se situent en Lorraine, de façon assez constante depuis plusieurs années, entre 6 et 7 %, soit un peu plus que la moyenne nationale.

Il convient de s'entendre sur ce qu'on appelle "jeunes sans qualification" ; cela reste une notion assez floue, comme le reconnaissent les responsables de l'Education Nationale.

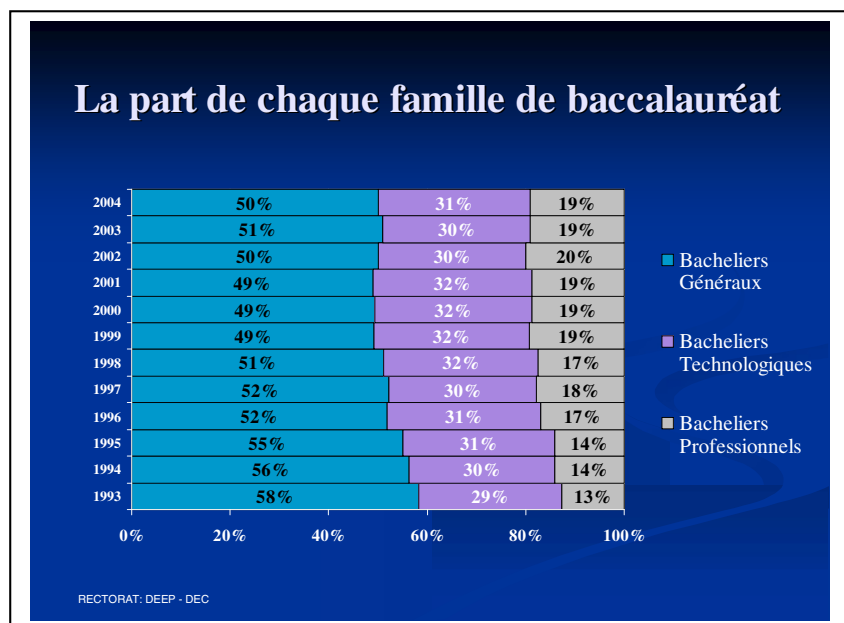
Si on s'en tient à la définition officielle il s'agit des jeunes de niveau VI (sorties du collège ou de la SEGPA avant la 3^{ème} ou la classe terminale) et de niveau Vbis (sortants de 3^e, de dernière année de SEGPA et de première année de CAP ou de BEP).

Ces jeunes sont 1 800 dans l'Education Nationale dans l'Académie en 2004 (cf. étude de l'OREFQ en Février 2006, qui analyse assez complètement la situation des jeunes sortants sans qualification). Ils sont 2 200 si on ajoute l'enseignement agricole et les établissements privés.

Si on ajoute les jeunes sortant de seconde générale, de première générale, technologique ou professionnelle, mais aussi les jeunes qui ont fini un cycle de formation (CAP, BEP, Bac) mais n'ont pas obtenu le diplôme, le nombre est beaucoup plus important (sans doute 3 fois supérieur) !.

L'enjeu de l'insertion professionnelle de ces jeunes est donc une priorité évidente

- Part de chaque famille de baccalauréats



En 2003, la part des bacs généraux parmi les bacheliers est de 56%, la moyenne nationale est de 59 %

La part des baccalauréats généraux a baissé en Lorraine à partir de 1995 (montée en puissance des Bacs Professionnels), pour remonter ensuite au-delà de 50 %. La part des bacs technologiques a légèrement reculé à 31 % et les bacs professionnels sont en légère baisse, à 19 % en 2004, après une progression constante.

La part des bacheliers généraux est inférieure de 2 points à la moyenne nationale (51,1 % contre 53,4 % en 2003). La part des bacheliers technologiques et professionnels est supérieure d'un point au niveau national. **C'est la différence essentielle, actuellement, avec le niveau national, et c'est une part de l'explication d'un accès moins important aux études supérieures longues.**

- Taux de réussite aux Baccalauréats et aux CAP-BEP

- Le taux de réussite au baccalauréat est un des meilleurs de France, avec une progression de plus de 10 points entre 1993 et 2003 ; 80,8 % en 2003 ; 81,2 en 2004 ; 81,1 % en 2005 (moyenne nationale 80,2). 2007 confirme cette tendance.
- Le taux de réussite en 2003 aux CAP (71,7 %) et aux BEP (72 %) a progressé depuis 1993 (+ 6,5 points pour le BEP), mais se situe en dessous de la moyenne nationale (74,2 % pour le CAP et 73,5 % pour le BEP).

B-4 Situation dans la Grande Région (étude OREFQ pour l'OIE)

L'élévation générale du niveau de formation, un mouvement de fond

"La Grande Région, à l'instar du reste de l'Europe, connaît depuis quarante ans une hausse du niveau d'éducation et de formation de sa population. Même s'il ne s'agit pas d'un processus continu et de même ampleur pour tous les pays, ce mouvement s'observe partout. Encouragée par les politiques éducatives, l'élévation du niveau de formation a été sensible. Ainsi, entre 1970 et 2000, la population totale de la Grande Région disposant d'un diplôme d'études supérieures a quasiment quintuplé. En 2005, plus de 7 jeunes sur 10, âgés de 20 à 25 ans ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur. La France et la Belgique favorisent l'accès du plus grand nombre de jeunes à l'enseignement secondaire supérieur, tandis que l'Allemagne et le Luxembourg semblent privilégier davantage les formations plus courtes.

Cette élévation générale du niveau d'éducation influe sur les comportements des individus et sur les politiques de gestion de la main-d'œuvre par les entreprises. La hausse du niveau de formation, a priori durable, peut conduire à l'instauration d'un modèle de développement des compétences, où la formation en cours de vie active jouerait un rôle plus actif, notamment dans la distribution de certifications et de diplômes."

B-5 Analyses et objectifs des dispositifs d'orientation

a) Dans l'Education Nationale : la position du Service Académique de l'Information et de l'Orientation (SAIO)

Sur le constat, le SAIO rappelle qu'il n'y a plus en Lorraine, contrairement à ce qu'on pense, une orientation plus importante qu'au niveau national, vers les études courtes (CAP et BEP). C'est au niveau du choix entre Bac Général et Bac Technologique que se trouve la spécificité lorraine : plus d'orientation (écart de 2 points) en Bac Technologique qu'au niveau national, avec un taux de poursuite vers la seconde, puis vers les bacs généraux, beaucoup plus fort chez les filles (plus de 8 points d'écart avec les garçons). **Il y a donc bien aujourd'hui une préoccupation majeure dans la situation des garçons qui s'arrêtent en cours d'études, donc sans qualification, ou au terme d'études courtes.**

Sur l'analyse :

- Le SAIO reconnaît aussi que les choix d'orientations de proximité, par "défaut", existent toujours, mais tendent à se réduire (il y a des choix plus marqués vers des formations moins proches, mais choisies de façon plus positive, par exemple dans le BTP). Si l'orientation fonctionne encore par défaut ou par l'échec, c'est parce que le système d'évaluation scolaire ne sait pas encore suffisamment valoriser ce qui est positif : pour avoir un projet il faut une image positive ; il faut aussi travailler sur les compétences et les mettre en valeur.
- Sur la perception de l'orientation par les jeunes, il faut pouvoir distinguer ce qui relève du ressenti de ce qui appartient à la réalité, et ne pas rendre les services et les personnels de CIO seuls responsables des dysfonctionnements et des insatisfactions. Un travail de quelques heures sur l'orientation ne suffira pas à compenser un système dévalorisant en permanence. L'orientation et l'aide au choix nécessitent de développer un accompagnement individualisé, y compris par une concertation avec les familles. Si la mission de l'orientation inclut l'information sur les métiers et les carrières, elle doit dépasser cette dimension généraliste et renforcer le conseil individuel.
- Un conseil individuel dynamique n'exclut ni le travail collectif avec des groupes de besoins, ni l'intérêt des témoignages que peuvent apporter les entreprises et leurs salariés, sur les parcours professionnels. C'est tout le sens des 3 heures de découverte professionnelle en 3^e, qui peuvent montrer la diversité des parcours professionnels, dont beaucoup ne sont pas linéaires.

Sur les perspectives :

- Le travail sur l'orientation ne concerne pas que les Conseillers d'Orientation Psychologues. L'Académie cherche ainsi à mobiliser les professeurs principaux, pour conduire des entretiens en cours de troisième (si possible très en amont des décisions d'orientation de fin d'année). Ces entretiens, qui peuvent être renouvelés pour certains élèves, répondent bien à un besoin de conseil et d'accompagnement, (et pas seulement d'examen des résultats scolaires). Ils ont été préparés avec l'aide des COP et ont bien fonctionné dans une partie des établissements. Mais ils n'ont d'intérêt que s'ils contribuent ensuite à faire reculer l'orientation par l'échec et l'orientation par défaut.
- L'initiative va être engagée aussi dans les classes de première, avec les professeurs principaux, et dans les Lycées Professionnels, où il faut davantage investir en matière de conseil et d'accompagnement.

Cette dimension de l'orientation doit trouver sa place dans les contrats d'objectifs des établissements, qui doivent s'appuyer davantage sur les compétences des COP, dans les collèges (où leur compétence de psychologue est peut être la plus mise à contribution) et dans les lycées et lycées professionnels (où leur formation de conseiller professionnel doit être mieux utilisée).

N.B. : La question de l'orientation vers l'enseignement supérieur sera abordée dans un autre chapitre.

Sur les enjeux de l'évolution de la carte des formations, le SAIO met en avant l'évolution des formations professionnelles tertiaires :

- dans les métiers de bureau le parcours des BEP (rénové en un seul BEP) au BTS, en passant par le Bac professionnel, reste un objectif pour certains élèves, mais c'est un parcours long et difficile. Il faut donc encourager les choix d'entrée en seconde, avec une perspective à Bac +2 ;
- dans les services aux personnes, le BEP sanitaire et social peut devenir un socle de départ positif, à condition de bien informer les élèves des choix diversifiés qu'ils peuvent faire ensuite (et sans doute de faciliter l'accès aux formations d'aides-soignants) ;
- dans les métiers de la vente, le SAIO estime (ce que le CES a aussi relevé au fil des témoignages de jeunes) qu'il y a un engouement excessif pour les formations vente au niveau V (avec une représentation illusoire des métiers de la vente, notamment dans l'habillement) ;
- dans les métiers de la production, le SAIO reconnaît la situation préoccupante de jeunes garçons qui quittent le système scolaire sans qualification ou avec une qualification faible. Seul sans doute le secteur du BTP leur permet aujourd'hui un parcours professionnel assez ouvert.

b) Au sein de l'enseignement agricole

Si la fonction orientation n'existe pas en tant que telle, les responsables de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt soulignent que le choix d'orientation vers l'enseignement agricole (qui ne se limite plus à l'agriculture) ne concerne plus, majoritairement, des enfants d'agriculteurs ; il s'agit le plus souvent de choix délibérés et souvent très personnels

Le choix des filières professionnelles agricoles se situe parfois après un échec en enseignement général et constitue une remotivation (mais on observe quelques cas de retour en formation générale).

On note un "engouement", peut être exagéré, au regard des débouchés réels, pour les formations liées à l'aménagement des paysages et métiers du cheval, au détriment de celles qui relèvent de l'industrie agro-alimentaire.

c) Dans l'enseignement privé catholique

Les parcours atypiques et non linéaires de nombreux jeunes sont aussi constatés, mais ils n'interdisent pas des réussites qui surprennent parfois. Le décalage entre les positions des jeunes et celles de certains parents est remarquée, de même que l'incertitude plus grande chez les garçons. S'il n'y a pas de fonction de COP dans l'enseignement privé, les enseignants reçoivent une formation pour aider et accompagner l'"élève", notamment par des entretiens individuels successifs. Un effort de formation est aussi fait en direction des parents. Mais cela ne fait pas disparaître les orientations par défaut et les choix de proximité.

d) Les positions des syndicats des personnels de l'Education Nationale

Ce sont les représentants syndicaux des Directeurs de CIO et des Conseillers d'Orientation qui sont naturellement les plus préoccupés par ces questions d'orientation. Peut être même ont-ils parfois l'impression d'être un peu seuls à porter cette préoccupation.

Il y a accord parmi les représentants des personnels de l'orientation sur l'enjeu que représente l'orientation, sur l'importance du conseil et de l'accompagnement individuel (qui ne se confond pas avec l'information sur les métiers, dont tout ne doit pas dépendre). Ils s'accordent aussi sur le fait que les COP ne doivent pas être les victimes expiatoires d'un système, qui gère des flux plus que des choix individuels, qui n'apporte pas de stabilité aux jeunes et qui continue à faire dépendre, pour une certaine part, les choix d'orientation des représentations qu'on a (y compris les enseignants) des origines sociales des jeunes. Ils remarquent aussi que les différences de stratégies et de pilotage entre établissements et entre bassins d'emploi sont parfois importantes ; il en va ainsi du taux de redoublement ou de réorientation en BEP, après la seconde, qui est beaucoup plus fort dans certains bassins.

Ils divergent cependant sur plusieurs points :

Pour le SNES l'investissement des COP doit rester important au collège (auprès des 12-16 ans) ; pour le SGEN-CFDT il faut réinvestir le lycée et le lycée professionnel, (ce dernier est souvent oublié alors que le besoin de conseil en orientation y est important) : il faut positionner plus nettement les COP sur la fonction de conseil en orientation, là où il y a les besoins les plus importants, auprès des 16-22 ans. Au collège, pour le SGEN, c'est plus la compétence de psychologue des COP qui pourrait être mise à contribution ; les professeurs pourraient contribuer à la fonction d'orientation

Il y a aussi divergence sur la dimension régionale de l'orientation. Le SNES reste hostile à la régionalisation ; le SGEN voit un intérêt à une certaine forme de pilotage régional et évoque une proposition de statut d'établissement public régional ou local autonome, pour les CIO. Mais les uns et les autres s'accordent pour dénoncer les perspectives de baisse des moyens humains consacrés à l'orientation. Ils se rejoignent aussi pour constater que les parcours des jeunes peuvent évoluer dans la durée, que le désir de retour en formation existe chez les jeunes (même s'il est peu facilité), comme la volonté d'accéder au travail.

Face à ce constat, la fonction de l'orientation est difficile, elle doit privilégier l'écoute et le conseil, sans se laisser instrumentaliser par la recherche d'une adéquation parfaite emploi-formation, qui n'existe pas.

La continuité de la fonction d'orientation, vers l'université et vers les jeunes (et les adultes) en recherche d'emploi, sera abordée dans les chapitres suivants.

e) L'analyse des fédérations de parents d'élèves

Les deux fédérations regrettent que l'orientation se confonde parfois avec l'affectation et que l'objectif de pourvoir les places vacantes l'emporte parfois sur les autres enjeux.

Elles constatent le trop grand nombre d'orientations par défaut (notamment par des choix de proximité), des différences de stratégies selon les établissements ou les bassins d'emploi.

La FCPE regrette le manque d'ambition des élèves (notamment en fin de 3^e) ; elle regrette aussi la disparition progressive des stages en entreprise au collège. Elle considère que l'affectation fonctionne mieux depuis qu'il y a un dispositif informatique, mais qu'elle manque encore de transparence et que le rôle des parents, en commission d'appel, reste secondaire.

La PEEP regrette le manque d'information entre collège et lycée ; elle considère qu'un tiers des élèves sont mal orientés en fin de 3^e. Elle souhaiterait une meilleure articulation avec les perspectives d'emploi et une attitude qui valorise le choix de l'apprentissage. Elle regrette le manque de souplesse des affectations inter-départementales.

Pour la FCPE l'information sur les métiers n'est pas assez coordonnée, les parents créent parfois des forums qui se télescopent avec d'autres initiatives. Elle considère, elle aussi, que le choix de l'enseignement professionnel et technique est peu valorisé.

f) Comment sont vécus l'orientation, l'affectation et les parcours des élèves par les responsables des établissements que le CES a visités ?

Le groupe de travail du CES a visité 2 lycées généraux et technologiques publics, 2 lycées professionnels publics, 1 lycée privé, 1 centre d'apprentissage et un lycée agricole

- le **lycée Varoquaux de Tomblaine** accueille des sections de Bacs généraux ; des sections de Bacs technologiques (Sciences Techniques de Gestion, sciences techniques de laboratoire et sciences médico-sociales) et des sections de Techniciens supérieurs
- le **lycée Mangin de Sarrebourg**, accueille des BEP tertiaires, des BEP électroniques, des Bacs technologiques (STG et Sciences Techniques Industriels), des Bacs généraux et deux BTS (Tertiaire et industriel)
- le **lycée professionnel Gleiser de Raon l'Etape** a un pôle tertiaire (CAP et BEP Vente ; BEP et Bac pro Logistique) ; un pôle industriel (BEP et Bac pro) ; un pôle bâtiment (du CAP au Bac pro + une mention complémentaire plaquiste). Il accueille une troisième à option "6 heures de découverte professionnelle"
- le **lycée Alain Fournier de Verdun** accueille un pôle tertiaire (comptabilité, secrétariat, logistique : BEP et Bac pro) ; un pôle bio-services (BEP bio-services et CAP maintenance et hygiène des locaux) et un pôle sanitaire et social (BEP sanitaire et social) ; un pôle hôtellerie-restauration (du CAP au Bac pro)
- le **lycée professionnel et technologique privé Anne de Méjanès à Metz**, accueille des troisièmes à option "6 heures de découverte professionnelle" ; un pôle tertiaire (BEP et Bac pro) ; un pôle sanitaire et social (BEP sanitaire et social ; Bac pro Services de Proximité et Vie Locale) ; une formation complémentaire d'initiative locale préparatoire au concours d'aide-soignant ; des sections de baccalauréat technologique (STG et architecture-habitat)
- le **lycée agricole de Courcelles-Chaussy** accueille des BEP Agricoles, Bacs pro agricoles, Bacs technologiques et BTS + une licence professionnelle ; il accueille aussi une troisième "option 6 heures de découverte professionnelle". Le CFA de "Metz – Courcelles-Chaussy" accueille, du CAP au BTS, des apprentis en installation agricole, paysagiste, jardinerie (formation technico-commerciale).
- le **CFA du Bâtiment de Pont à Mousson** accueille des apprentis (du CAP, BP au Bac professionnel) en maçonnerie, installation sanitaire et technique, peinture, plaquiste

- **Gwendoline** en classe de SMS (Sciences Médico-Sociales) : *"j'ai d'abord refusé cette orientation (je voulais être esthéticienne) ; aujourd'hui j'ai comme projet : être infirmière en milieu psychiatrique"*
- **Mélissa** en Sciences et Techniques de Laboratoire : *"j'ai toujours été intéressée par le labo et les sciences ; mais après la 3^e, j'ai d'abord fait deux secondes générales, puis un BEP, puis une première d'adaptation. J'espère maintenant poursuivre en BTS en alternance".*
- **Alexia** en STL : *"j'ai fait un BEP sanitaire et social, sans l'avoir vraiment choisi ; c'est un stage dans la pharmacie d'un hôpital qui m'a conduit à choisir une première d'adaptation, pour rejoindre la section STL. J'espère continuer après le bac"*
- **Séverine** en 1^e STL : *"je voulais faire une section laboratoire, quand j'étais en 3^e ; mon professeur principal de collège s'y est opposé. J'ai donc fait 2 classes de seconde à option sciences économiques, avant de rejoindre STL. Je voulais entrer dans la police scientifique, mais le niveau était trop élevé"*
- **Elodie**: *"je suis en 1^e STG parce que je n'ai pas été admise en 1^e ES ; je voudrais être éducatrice spécialisée. Je voudrais travailler dans les pays en développement"*
- **Davy** en Terminale STI électronique : *"j'ai fais un BEP électronique (et j'ai dû venir en internat), puis une première d'adaptation. Je veux faire un BTS puis une licence professionnelle (à Strasbourg). Je suis prête à bouger pour trouver du travail"*
- **Aurore** en 1^e L : *"contre l'avis de mes parents, j'ai choisi L. Je veux être enseignante (des exemples positifs autour de moi et des stages en maternelles m'on influencée). Je souhaite poursuivre mes études à Strasbourg"*
- **Pierre** en 2^e ISI (initiation sciences de l'ingénieur) : *"J'ai eu du mal à m'adapter au lycée et j'ai redoublé ma seconde. Je veux faire un BTS et suivre l'exemple de mon père, qui travaille dans la maintenance"*

Au Lycée Professionnel Tertiaire (A. Fournier à Verdun) : le nombre d'orientations estimées "par défaut" (2^e ou 3^e vœu ou choix de proximité) est reconnu dans certaines sections tertiaires. Par contre les orientations vers les formations de l'hôtellerie et de la restauration (dont le développement est soutenu par la profession) correspondent plus souvent à des choix. Le développement d'un pôle "santé-services" aux personnes est souhaité, car il correspond à une demande forte. Les poursuites d'études, vers le BTS notamment, sont de plus en plus demandées (y compris par les bacheliers professionnels). Les responsables du lycée s'interrogent sur la pertinence de certains choix.

Au Lycée Professionnel de Raon l'Etape : l'impression d'une orientation mal vécue, à l'entrée en Lycée Professionnel, est parfois ressentie ; il faut prendre en charge cette déception et accepter d'aller jusqu'à modifier, à l'interne, certaines orientations. Il y a moins d'abandons (notamment en CAP), mais des réorientations positives. Certains CAP vont jusqu'aux Bac pro.

Le Lycée est confronté à un refus massif de premiers vœux en BEP sanitaire et social (2 candidats sur 3), faute de place : ce n'est pas facile à gérer. Dans les secteurs industriels et la logistique, il y a encore très peu de filles (un peu plus en BEP).

Le Lycée a choisi de conduire une action particulière pour accueillir et intégrer les premières années de CAP, qui ont les plus grosses difficultés d'adaptation. C'est une initiative exemplaire (qui permet au groupe classe de se constituer dès le départ, par un séjour en dehors du lycée). Les responsables du lycée regrettent que le financement d'une telle initiative, à partir du moment où elle a réussi, ne soit pas garanti de façon pluri-annuelle ; mais ils ont apprécié l'intervention financière du Conseil Régional.

→→→

- **Jérémy** en 2^e ISI : *"J'ai choisi cette option mais je veux faire un bac S, puis des études de Kiné, peut être à Strasbourg ou à Nancy ; mais je partirais bien travailler au Québec"*
- **Julien** en Bac Pro Maçonnerie : *"après un BEP architecture raté et un changement de lycée, j'ai choisi de partir à 160 km de chez moi pour une formation BTP. Je pense qu'on se fait des idées fausses sur le métier de maçon, qu'il faut faire découvrir"*
- **Florian** en Bac logistique : *"Après une 3^e Techno, je voulais faire une formation de chauffeur-routier. Je n'ai pas été pris, faute de places. J'ai souhaité faire ensuite un Bac en logistique, mais je reviendrai au métier de chauffeur"*
- **Cyril** en Bac Pro maçonnerie : *"après une expérience difficile de BEP maçon gros œuvre (et des tensions dans la classe) j'ai voulu faire un BT dans le nord mosellan (où je pratiquais le judo à un haut niveau) ; je n'ai pas été pris au lycée, ni en alternance dans une entreprise locale (après une période en intérim). J'ai dû m'éloigner de 250 km pour intégrer un bac pro dans un lycée vosgien. Je souhaite continuer en BTS, si je ne trouve pas de travail dans le sud de la France"*
- **Cédric** en Terminale BEP industriel: *"j'ai fait une seconde générale, car mes professeurs ne voulaient pas que j'aille en BEP. J'ai imposé finalement mon choix et je veux continuer en Bac Pro ou en 1^e d'adaptation ; je vise le BTS"*
- **Lorraine** : *"je suis en BEP vente, un peu par défaut (c'était le plus proche), après deux secondes générales. J'aurais voulu faire un BEP en un an, mais il fallait s'éloigner et être interne. J'ai en projet le Bac Pro, puis le BTS, mais j'ai un peu l'impression de m'ennuyer aujourd'hui"*
- **Elodie** en 1^e année de BEP vente : *"j'avais choisi un BEP électro-technique à Stenay, car c'était plus près de chez moi ; mais je n'ai pas été prise. Je pense faire une première d'adaptation, puis un bac technique, mais je ne suis pas très intéressée par la vente"*
- **Emelyne** en 1^e année de Bac Pro commerce : *"après un BEP commerce, j'ai choisi le Bac Pro car cette filière me plaît (notamment la vente de vêtements) ; si je trouve du travail, j'abandonnerai mes études"*

Au Lycée Mangin de Sarrebourg : le choix des BEP se fait aussi partiellement par défaut. La proximité joue fortement : il y a une demande forte de poursuite d'études du BEP au BTS, en passant par le Bac, à condition de rester sur place (ce qui n'est pas possible dans le tertiaire). La filière sanitaire et sociale n'est pas développée, alors qu'il y a une demande.

L'orientation et l'affectation interdépartementales et même interrégionales (vers Saverne) ne sont pas toujours souhaitées ni facilitées.

En termes de projets professionnels, la SNCF exerce une certaine fascination, historique, chez les jeunes du lycée de Sarrebourg.

Au Lycée agricole de Courcelles-Chaussy : le choix des jeunes est très majoritairement positif (les $\frac{3}{4}$ des élèves), y compris de la part des jeunes en échec au collège ou même à l'université (en 1^e année). C'est le cas par exemple des formations de paysagiste.

Il demeure cependant des choix par défaut au niveau du BEPA ; mais le choix se consolide en cours de scolarité. La demande est plus forte au CFA.

Le CFA a pris l'initiative de créer une "cellule emploi" (à la fois lieu d'observation des métiers et de préparation à l'insertion), qui va être élargie au lycée. Pour les responsables du lycée il ne faut pas raisonner seulement en termes de métiers en tension : c'est trop restrictif.

Au CFA du bâtiment à Pont à Mousson : le CFA a en projet la création d'un point conseil emploi financé par la branche professionnelle, car il estime qu'il a une responsabilité à prendre dans l'accès à l'emploi (comme dans la gestion des ruptures de contrats d'apprentissage).

Au Lycée Privé Anne de Méjanes : le recrutement de l'établissement reste un recrutement de proximité. L'orientation peut, par défaut, privilégier cette proximité, mais c'est surtout le "barrage" à l'entrée en seconde qui crée une forme d'orientation par l'échec, relativement importante, vers le lycée professionnel (même si l'établissement recrute aussi en formations professionnelles sur sa réputation).

Les poursuites d'étude, après le BEP, sont massives (90 % des élèves) et majoritairement vers le bac professionnel (mais 30 % vers le bac technologique). La moitié des sortants de BEP sanitaire et social vont en Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale et un quart en école d'aide-soignant. Le manque de places, dans les deux seuls BEP sanitaire et social ouverts à Metz, est impressionnant, par rapport aux demandes.

- **Laura** en 1^e année de Bac Pro commerce : *"je voulais faire un apprentissage en coiffure-esthétique. Mais la vente me plaît : j'espère être chef de rayon dans une grande surface ou créer mon propre commerce. Je voudrais rapidement être indépendante financièrement"*
- **Sahra** en Bac Pro paysagiste en lycée agricole : *"j'ai redoublé ma troisième (on voulait m'orienter en BEP dans un lycée plus éloigné, alors que je souhaitais aller en seconde). J'ai finalement opté, ensuite, pour un BEPA paysager. J'estime avoir fait le bon choix, qui m'a conduit au Bac Pro ; j'envisage de poursuivre en BTS et être ensuite architecte paysagiste"*
- **Arnaud** en 1^e année de Bac Pro paysagiste : *"je suis venu au lycée agricole, contre l'avis de mes professeurs de collège, en faisant toutes les démarches tout seul. J'envisage de préparer un BTS et ensuite d'être professeur"*
- **Didier** en première année de BEP agro-équipement : *"mes professeurs de collège voulaient que j'aille en seconde générale. J'ai insisté pour faire ce BEPA. J'ai en projet de reprendre la ferme de mon père (sinon être mécanicien agricole)"*
- **Laurent** : *"j'ai choisi le BEP, après une troisième générale. Je veux reprendre la ferme de mes parents ; j'envisage, avant, de préparer un BTS"*
- **Geoffroy** en 1^e année de Bac paysagiste : *"j'ai fait une troisième d'insertion, puis une 3^e techno au lycée agricole. Je voulais faire le Bac Pro en apprentissage, mais je n'ai pas trouvé d'entreprise ; j'envisage un BTS par l'apprentissage, puis reprendre les activités (vigne et exploitation du bois) de mon père"*
- **Brian** en 2^e année de BEPA en apprentissage paysagiste : *"après une troisième d'insertion, j'ai suivi les exemples de ma famille (et surtout de mon père qui est paysagiste). J'espère faire un Bac Pro ou être recruté par mon maître d'apprentissage actuel"*
- **Alexandre** (25 ans) BP installation sanitaire en apprentissage : *"j'ai un parcours scolaire long et complexe : seconde générale, puis bac technique industriel, puis une année de BT en maintenance ; j'ai eu ensuite des périodes de travail non durable : contrat d'orientation ; mission d'intérim ; CDD. J'ai passé un CAP d'installateur thermique en apprentissage et je prépare actuellement un brevet professionnel, toujours en apprentissage. Je souhaite poursuivre éventuellement ma formation (BMS), mais j'ai des perspectives de recrutement chez mon maître d'apprentissage"*

g) Comment les élèves vivent-ils ou ont-ils vécu leur orientation ?

Dans tous les entretiens conduits avec les élèves rencontrés (et pas seulement les lycéens), l'histoire de leur parcours de formation et de leur(s) choix d'orientation a été évoquée. Faut-il rappeler qu'ils sont les premiers concernés par cette question de l'orientation !

Des entretiens conduits (dont des extraits sont repris dans le présent chapitre), il ressort une impression très majoritaire d'insatisfaction, dont il est difficile de savoir quelle est la part de ressenti, lié à un certain sentiment personnel d'échec, d'insécurité ou de frustration, et la part du constat s'appuyant sur des faits indiscutables. On peut relever l'importance des déceptions, nées des "entrées forcées" en lycée professionnel ou au contraire en seconde après la 3^e.

Il n'en demeure pas moins que le choix de chaque jeune s'inscrit dans un contexte complexe et mouvant où peuvent intervenir, à des moments différents, des effets de mode ou des rêves, le refus de la mobilité ou la recherche de la facilité, des influences familiales ou de voisinage (ou au contraire une certaine résistance à ces influences), la parole des enseignants et d'autres éléments d'une histoire personnelle, qui n'entrent jamais dans des schémas tout faits (qui seraient valables à des moments identiques pour tous les jeunes).

Il apparaît ainsi que le moment de l'orientation ne peut pas être un rendez-vous à heure fixe ; certains mettent beaucoup plus de temps à faire des choix, d'autres ne sont pas prêts au moment où on souhaiterait qu'ils le soient, d'autres renoncent trop vite, d'autres veulent modifier leur choix ou revenir en arrière, quelques années après.

De cette impression de désordre, qui est peut être simplement l'expression de la vie, naît pourtant peu à peu, la réalité de projets qui mettent parfois longtemps à se consolider, mais qui contiennent leur propre dynamique ; on peut en trouver l'expression dans la demande forte de formation, qui apparaît quand le projet devient mobilisateur.

Il apparaît aussi que c'est surtout de conseils attentifs, et parfois renouvelés, d'écoute et d'aide personnelle, mais aussi d'exemples et de repères de réussite professionnelle (de la part de leurs aînés), qu'ont besoin les jeunes élèves, aux moments les plus complexes du choix de leur orientation, plus que d'une seule information statique sur les métiers ou les débouchés (information qui existe déjà de façon suffisante, contrairement à ce qu'on entend parfois).

Il apparaît enfin que l'orientation pendant le parcours scolaire ne peut pas être isolée de l'accompagnement et de l'orientation, nécessaires pendant le parcours d'insertion post-scolaire.

Nous y reviendrons.

- **Arnaud (22 ans) BP peintre en apprentissage** : *"j'ai un parcours complexe : après une 4^e de soutien et une 3^e technologie, j'ai voulu me former en hôtellerie-restauration et j'ai préparé un BEP. Je me suis arrêté en 2^e année car je ne supportais pas les horaires. J'ai fait ensuite un BEP construction topographique en un an, puis un CAP de peintre, par l'apprentissage (malgré l'avis négatif d'un conseiller d'orientation sur l'apprentissage). Je poursuis actuellement en apprentissage un Brevet professionnel. J'ai refusé un premier emploi, après le CAP, et je vais rechercher du travail après mon BP. J'envisage de créer ma propre entreprise d'ici quelques années. J'apprécie l'apprentissage, mais mon patron trouve que je suis trop souvent en formation"*
- **Steven (18 ans) "je suis en 2^e année de CAP maçon en apprentissage.** *Après la 3^e je souhaitais m'orienter vers le bâtiment et supportais mal les études. Je refais une 2^e année de CAP, pour repasser la théorie, et je pense faire ensuite un second CAP "connexe" de plaquiste ou chercher du travail, si je ne trouve pas de maître d'apprentissage. Mais il me faut absolument le permis"*
- **Antoine en 1^e STG** : *"j'ai fait deux classes de seconde générale, sur l'insistance de mes parents. Moi aussi je ne voulais pas aller en BEP. Je veux faire une formation universitaire en psychologie, pour être psychologue"*
- **Pierre en terminale Bac Pro commerce** : *"Après la 3^e (que j'ai redoublé, car mes parents voulaient à tout prix que j'aie en seconde), j'aurais voulu faire un BEP poissonnerie, mais je me suis finalement orienté vers un BEP commerce, que j'ai réussi. J'ai fait un stage dans un magasin de vêtements, qui s'est bien passé. J'ai fait un stage plus long, dans le cadre du Bac Pro, avec des responsabilités réelles au cours de la 2^e année. J'ai refusé un contrat de travail d'un an et je pense faire un BTS par l'apprentissage. J'envisage, après avoir travaillé comme salarié, d'ouvrir mon propre magasin"*
- **Antony en terminale BEP "Technique d'architecture et de l'habitat"** : *"en fin de troisième mes professeurs voulaient que j'aie en seconde ; j'ai choisi le BEP (j'ai suivi l'exemple de mon frère) et j'ai choisi cette branche car j'ai une passion : "créer des choses belles". J'envisage de préparer un brevet technique de collaborateur d'architecte, avec un complément de formation commerciale dans l'immobilier"*
- **Julien (17 ans) en terminale BEP vente** : *"j'ai eu un parcours mouvementé au collège (exclu d'un collège en quatrième). Ça se passe mieux en BEP. J'ai fait un stage formateur dans un magasin de vêtements (même si j'ai le sentiment d'avoir été un peu "utilisé"). J'envisage à terme de préparer un BTS immobilier (après un bac STG). Je veux être agent immobilier"*

C- Chacun trouve t-il sa place au lycée ?

C-1 L'intégration des lycéens en situation de handicap

C-1-1 Le cadre d'intervention

Nous n'avons pas rencontré, sur ce sujet, le service "Vie scolaire" du Rectorat et nous nous sommes appuyés sur les textes officiels, d'une part, et sur le témoignage de l'animateur d'une UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) d'autre part.

Le code de l'Education a été modifié par la loi du 11 Février 2005 sur le handicap (notamment son titre IV – Accessibilité – Chapitre 1^e scolarité, enseignement supérieur et enseignement professionnel, articles 19 à 22).

Les dispositions particulières pour ces élèves (art L.122-& à L.112-5)

- est posé le principe d'un accès de droit à l'éducation, dispensée prioritairement dans l'école ou l'établissement scolaire le plus proche du domicile de l'élève, qui constitue son établissement de référence. C'est seulement avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal qu'il peut être inscrit dans une école ou un établissement scolaire, autre que cet établissement de référence, soit parce qu'il a besoin d'un dispositif adapté (CLIS, UPI), soit parce qu'il est accueilli dans un établissement de santé ou médico-éducatif.
- La continuité du parcours scolaire –en fonction de l'évaluation qui est faite des besoins de chacun par une équipe pluridisciplinaire- est assurée en recourant le cas échéant à différentes modalités de scolarisation (intégration individuelle éventuellement accompagnée, soutien par un dispositif collectif d'intégration, séjour dans un établissement sanitaire ou médico-éducatif, enseignement à distance) (L.122-1)
- La formation scolaire est complétée, en tant que de besoin, par des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales, coordonnées dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (art L.112-2).
- L'article L.112-4 instaure une formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement, d'accueil et de service, concernant l'accueil et la scolarisation des élèves handicapés ;
- La responsabilité de l'Etat en matière d'enseignement est garantie, y compris lorsque l'élève handicapé est scolarisé dans un établissement de santé ou médico-social.

Les parents sont étroitement associés à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation, ainsi qu'à la décision d'orientation prise en accord avec eux par la commission des droits et de l'autonomie. A défaut d'accord, des procédures de conciliation sont mises en œuvre, sans préjudice du droit de recours des parents (art L.351-1).

- Les dispositions relatives aux assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont modifiées :
 - *Le contrat de travail des assistants d'éducation AVS précise le nom des écoles ou des établissements scolaires au sein desquels ils sont susceptibles d'exercer leurs fonctions*
 - *Si l'aide qu'ils apportent ne comporte pas de soutien pédagogique, ils peuvent être recrutés sans condition de diplôme (art L.351-3).*
- L'article 22 instaure dans l'enseignement d'éducation civique à l'école et au collège une formation consacrée à la connaissance et au respect des personnes handicapées (art L.312-15).

Nous évoquerons ici seulement la scolarisation en milieu "ordinaire" des élèves de lycées, mais pas la situation des établissements de type médico-éducatif, que nous n'avons pu examiner.

Par ailleurs les questions d'insertion professionnelle des jeunes, en situation de handicap, seront évoquées dans le chapitre "Insertion professionnelle et emploi".

En milieu ordinaire l'intervention de l'Education Nationale s'appuie sur :

a) une organisation pédagogique spécifique :

Les UPI (cf. fiches fournies par le Rectorat) qui fonctionnent dans des collèges et, beaucoup plus rarement en lycées professionnels, lycées généraux et technologiques. L'UPI n'est pas une classe qui regroupe tous les lycéens en situation de handicap dans un établissement, mais un dispositif d'appui pédagogique à l'intégration des élèves en situation de handicap, dans différentes classes de l'établissement.

L'UPI (notamment son "enseignant coordonnateur" et ses référents de scolarisation) organise :

- la relation avec les parents (dont sont chargés plus particulièrement les référents) et l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation (PPS) propres à chaque élève
- la mise en place et la coordination des équipes enseignantes
- l'organisation de l'espace et les demandes de matériel pédagogique
- l'information de l'ensemble des personnels et l'intégration du projet de l'UPI dans le projet d'établissement

L'UPI organise aussi des interventions spécifiques : soutien scolaire, apprentissages spécifiques, par exemple de l'usage du braille ou de la langue des signes ; activités sportives et de découverte, (en s'appuyant le cas échéant sur des ressources extérieures).

L'UPI veille à la continuité du parcours scolaire (du collège au lycée ; du lycée à l'enseignement supérieur).

Il y a, dans l'Académie, 33 UPI, pour un effectif de 280 élèves environ en 2006. La plus grande partie des UPI accueillent des déficients intellectuels, deux seulement des déficients visuels, deux des déficients moteurs.

Il y a 29 UPI en collège, mais 2 seulement en lycées (Schuman à Metz et Stanislas à Nancy) et 2 en lycées professionnels (Mendès France à Contrexéville et André Citroën à Marly). Concernant Contrexéville, le Centre Régional d'Etudes et d'Actions en faveur des personnes handicapées a signalé des difficultés de mise en route liées à l'identification des moyens humains (dépendant de l'éducation spécialisée et non de l'enseignement professionnel). Le problème de l'absence de moyens humains propres, pour la coordination des UPI dans les lycées, peut se poser.

b) L'accueil d'élèves en situation de handicap (moins lourd) dans des lycées ou ne fonctionne pas d'UPI (avec le soutien éventuel d'une UPI existante). Ainsi au lycée Varoquaux des élèves en situation de handicap sont accueillis, en coopération avec l'institut des jeunes sourds de la Malgrange. Mais nous n'avons pas d'éléments quantitatifs globaux sur cet accueil dans d'autres lycées.

c) L'intervention d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) en accompagnement individuel d'un ou plus rarement, de plusieurs élèves. Nous n'avons pas recueilli d'informations sur le nombre d'AVS positionnés auprès d'élèves de lycées.

d) Une dotation en matériel adapté (matériel individuel ou collectif) pour des élèves présentant des déficiences sensorielles ou d'autres déficiences.

Il peut s'agir notamment d'ordinateurs portables, de claviers d'ordinateurs, de logiciels, de matériels pour déficients visuels...

Depuis 2001, 264 élèves ont bénéficié de matériels pédagogiques adaptés ; 46 % présentaient un handicap moteur, 37 % un handicap visuel, 4,5 % un handicap auditif et 12,5 % un handicap d'une autre nature. Un document de cadrage académique fixe les règles d'acquisition de ce matériel.

Le recours aux référents de scolarisation et aux AVS, et la possibilité d'acquérir du matériel pédagogique, concernent aussi bien les établissements où il y a une UPI que les autres établissements, accueillant des élèves en situation de handicap.

C-1-2 Témoignage d'un coordonnateur

Témoignage du coordonnateur de l'UPI du lycée Schuman de Metz :

Guy Damiot est un ancien instituteur spécialisé, qui a une formation spécialisée "CAEI non voyants". Il a d'abord enseigné en premier degré auprès d'enfants non-voyants ou victimes d'autres handicaps. Il a ensuite rejoint le collège Schuman pour suivre ses élèves (il suivait aussi certains élèves mal-voyants dans d'autres collèges).

Passionné par son métier, il a contribué à la création de l'UPI au collège, puis au lycée Schuman.

Pour lui, la scolarisation totale en milieu normal est une hypocrisie pour des élèves en situation de handicap lourd. Il faut maintenir des regroupements en partie spécifiques, comme à Schuman en technologie, en dessin, en éducation physique et sportive. Il faut aussi, pour les élèves non voyants, des interventions spécifiques pour l'apprentissage du braille, du braille mathématique et du braille abrégé, ainsi que pour l'utilisation des ordinateurs.

Le coordonnateur pilote l'ensemble du dispositif (notamment la relation avec les enseignants) et fait une partie des interventions spécifiques ; il est aidé par deux personnes, l'une mise à disposition par l'Institut d'Education Sensorielle (sur l'utilisation des supports pédagogiques) et l'autre sur les activités physiques sportives (natation – escalade). En outre deux AVS sont présents, dont l'un accompagne exclusivement un élève.

L'UPI accueille 14 élèves (de la sixième à la terminale), dont un interne. La prise en charge des transports, pour les élèves n'habitant pas Metz, est, sauf exception, assurée par le Conseil Général.

La pratique des activités sportives est essentielle pour les élèves. Le lycée a eu une initiative originale d'activité "tandem" au sein de l'UNSS.

La réussite de l'UPI tient beaucoup à la volonté du chef de l'établissement, à l'acceptation par les enseignants (qui se sentent bien aidés), à la mobilisation solidaire des élèves (certains accompagnent les non-voyants, mais cette action n'est pas valorisée par l'institution scolaire).

Le soutien extérieur est aussi important : celui des parents et de leur association, celui de l'institut d'éducation sensorielle, qui fait la saisie des documents, celui de l'Université, qui travaille sur les logiciels et la documentation.

Ajoutons que cette réussite est aussi celle du coordonnateur.

Mais les difficultés ne manquent pas : l'acquisition du matériel (par exemple les tandems) est parfois une course d'obstacles ; les supports pédagogiques déjà réalisés (livres, supports d'examen, logiciels) ne sont pas nombreux et sont chers ; il y a surtout la fragilité des postes : ceux des AVS, qui ne sont pas permanents, et même le propre poste du coordonnateur, instituteur mis à disposition. Si les moyens humains investis paraissent importants, ils ne sont pas forcément suffisants.

C-1-3 Points de vue sur l'intégration des élèves en situation de handicap

Plus globalement on peut estimer que ces dispositifs restent insuffisamment développés dans l'Education Nationale, notamment au niveau des lycées. Les moyens humains ne sont pas encore suffisants (par exemple les référents de scolarisation). 30 % seulement des 19-20 ans en situation de handicap sont scolarisés au lycée ou à l'université, selon une étude nationale.

Les représentants des parents d'élèves et les syndicats des personnels partagent cette préoccupation : ils insistent sur les insuffisances des dispositifs, notamment ceux qui prennent en charge les troubles psychiques et les dyslexies ; ils insistent aussi sur la nécessaire stabilisation de la fonction d'AVS (avec une professionnalisation plus importante) ; sur la nécessité de former plus d'enseignants des collèges et lycées au Certificat Complémentaire pour les Enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les parents d'élèves insistent sur le trop petit nombre d'établissements dont la configuration permet un accès aux personnes handicapées ; mais ils sont conscients du coût que représentent les travaux de mise en conformité.

- Dans l'enseignement agricole des élèves en situation de handicap sont aussi accueillis (près d'une dizaine au lycée de Courcelles-Chaussy).
- Dans les CFA (comme au CFA de Pont à Mousson) quelques apprentis en situation de handicap sont accueillis, sans qu'il y ait de dispositif régional particulier. Le Conseil Régional a inscrit l'intégration des apprentis handicapés parmi les priorités du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat. (Nous y reviendrons dans le chapitre "insertion professionnelle et emploi").

C-2 La prise en charge des élèves en difficulté scolaire

Nous ne développerons pas cette question, qui relève de la pédagogie, sauf pour rappeler la mise en place des Projets Personnels de Réussite Educative en collège (6 à 7 % des élèves) et des groupes de besoins, dans le cadre de l'autonomie des établissements et de leurs contrats d'objectifs.

Rappelons aussi les initiatives prises pour valoriser les élèves en difficulté, en travaillant sur les compétences et les habiletés. Mais cela ne suffit pas à résoudre les difficultés rencontrées dans certains lycées professionnels, où des situations d'illettrisme sont relevées et devraient susciter des réponses de plus grande ampleur.

Le Conseil Régional de Lorraine, pour sa part, a mis en place un budget d'équité sociale qui permet de soutenir plus particulièrement 15 lycées et lycées professionnels qui concentrent un plus grand nombre d'élèves en difficulté (par une dotation forfaitaire par élève). Les Services Académiques de l'Information et de l'Orientation ont accompagné plus particulièrement ces établissements (notamment les lycées professionnels), dans leurs projets (qui ont aussi bénéficié de crédits d'heures au titre de la Mission Générale d'Insertion). La Région intervient aussi, de façon moins importante, auprès d'une quarantaine d'autres établissements, au titre du même budget d'équité sociale. Les parents d'élèves souhaiteraient être consultés sur l'utilisation de ces crédits.

- Dans l'enseignement agricole il faut souligner le rôle spécifique des Maisons Familiales Rurales.
- Dans les CFA les interventions du Conseil Régional, pour la mise en place de dispositifs de soutien pédagogique aux apprentis en difficulté, sont appréciées. Mais elles ne suffisent pas à répondre aux situations les plus difficiles comme par exemple les situations d'illettrisme, constatées chez 15 à 20 % des apprentis dans certains CFA. Une heure de soutien toutes les trois semaines semble, dans ce cas, une réponse inadaptée, aux yeux des responsables des CFA, qui cherchent des réponses complémentaires, comme l'appui sur des réseaux de bénévoles retraités.

C-3 L'absentéisme, la déscolarisation, le décrochage scolaire

Ces différents termes recouvrent des situations différentes, qui vont d'une présence seulement formelle dans l'établissement scolaire, à un absentéisme plus ou moins "perlé" et à un abandon de scolarité (abandon qui se repère plus quand il se situe en amont de la fin de scolarité obligatoire à 16 ans). Ces attitudes, qui sont surtout des trajectoires singulières, ont en commun de trouver leurs explications à la fois dans des difficultés de suivi scolaire grandissantes et dans des difficultés familiales ou socio-économiques, les difficultés agissant souvent les unes sur les autres.

S'agissant des jeunes de plus de 16 ans, les situations de décrochage s'observent en fin de collège, mais aussi en lycées, lycées professionnels et en CFA.

Le rapport de Catherine Moizan, il y a près d'une dizaine d'années, avait mis en lumière ce phénomène et les réponses que pouvait apporter l'Education Nationale (ce qu'on a appelé le dispositif "Nouvelles Chances").

C-3-1 un exemple de lutte contre le décrochage

Le CES a souhaité examiner de façon plus précise l'initiative prise dans le pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe, initiative intitulée "Dispositif Prévention Jeunes Décrocheurs". Ce dispositif a l'originalité de reposer sur un partenariat entre l'Education Nationale (collèges – lycées professionnels et lycées généraux et technologiques – CIO) et la structure intercommunale du Pays (ainsi que son conseil de développement). Il s'appuie sur un repérage collectif des jeunes en risque de décrochage, à partir d'indicateurs scolaires et sociaux, d'un signalement par une cellule d'écoute, puis d'une décision par une "commission de continuité éducative". Les actions mises en place s'appuient sur un tutorat exercé notamment, de façon bénévole, par un retraité de l'Education Nationale. Le tuteur et le jeune sont liés par un carnet de route, qui constitue un "contrat d'engagement" ; les actions portent sur des visites d'entreprises, pour préparer des stages, des échanges avec les parents, des entretiens individuels et collectifs (groupes de parole, modules "estime de soi"), et l'élaboration de projets alternatifs et de parcours personnalisés. Le dispositif s'appuie aussi sur le REAP (Réseau d'Ecoute et d'Aide à la Parentalité) constitué de bénévoles (parents expérimentés, travailleurs sociaux) qui peuvent être mobilisés comme "personnes ressources". Le Conseil de développement du pays de Sarreguemines – Bitche – Sarralbe a présenté le projet au Conseil de Pays, qui a mis une personne à disposition, pour gérer la logistique, le projet de budget et les demandes de subvention.

On estime que 250 jeunes sont, dans le bassin de formation, en risque de décrochage (soit un peu plus de 3 % des effectifs). 8 sont pris en charge par le dispositif. Le nombre peut paraître peu important, au regard des énergies mobilisées, mais il s'agit d'un dispositif expérimental, qui devra monter en puissance, à partir des premières évaluations (avec les moyens nécessaires : le Pays espère un soutien financier du Conseil Régional). Dès à présent les 3 jeunes rencontrés témoignent des résultats déjà obtenus.

C-3-2 les initiatives académiques

Au niveau académique un colloque a permis de faire le point, en Novembre 2005, sur les diagnostics et les actions mises en œuvre. Il met en valeur la nécessité de bien gérer les risques de décrochage, au cours de la scolarité, pour pouvoir apporter des réponses préventives. C'est le rôle des cellules de veille, des groupes de concertation et des groupes d'Aide à l'Insertion (GAIN), intégrant la pluralité des fonctions au sein des établissements et parfois des acteurs extérieurs. C'est aussi l'objectif des échanges entre collèges et lycées, entre SEGPA et lycées professionnels, au sein d'un même bassin d'éducation.

Les actes de ce colloque et les documents annuels de bilan d'activité, fournis par la Mission Générale d'Insertion (MGI) de l'académie de Nancy-Metz, permettent de prendre connaissance de la diversité et du dynamisme des actions conduites dans les lycées professionnels et les lycées :

a) tout d'abord le dispositif d'accueil des entrants en lycée ou en lycée professionnel, dans les premières semaines ou premiers mois de leur présence. En effet c'est à ce moment déjà que peut survenir le décrochage, dans une période de changement brutal mal vécue. Citons en exemple l'initiative du lycée A. Malraux de Remiremont ou le dispositif présenté au groupe de travail du CES par le lycée professionnel de Raon l'Etape ;

- **Laurent 16 ans et demi :** *"j'étais souvent absent en 3^e. A la fin de la 3^e je voulais aller en BEP, mais je n'ai pas été accepté. J'ai intégré un CAP où je suis resté un trimestre. Avec l'aide de mon tuteur je cherche un apprentissage et j'ai déjà plusieurs contacts avec des entreprises, dont l'une m'a prise en stage de positionnement. J'ai aussi suivi le module "estime de soi ""*

- **Angela 15 ans :** *"je venais de moins en moins au collège ; depuis Avril je suis en contact avec le tuteur ; j'ai déjà discuté d'une nouvelle orientation et j'ai fait le module "estime de soi" ; le métier d'esthéticienne m'intéresse ; je vais faire un stage pour mieux connaître ce métier, me motiver pour la classe de troisième, pour faire aboutir ce projet"*

- **Ricardo 16 ans :** *"je suis un élève très chahuteur et démotivé, mais jamais absent, au collège. Mon souhait c'est d'entrer dans l'armée mais il faut que je me prépare. Avec l'aide du tuteur j'ai pris contact avec l'armée et j'y ai fait un stage qui m'a remotivé ; je sais que je dois faire une formation au lycée professionnel (en BEP industriel) avant de poser ma candidature. Je suis bien décidé à intégrer le lycée professionnel à la rentrée. J'ai participé au module estime de soi""*

b) pendant le parcours scolaire, plusieurs établissements ont mis en place des dispositifs de médiation et de tutorat, permettant un dialogue avec le jeune en difficulté, mais aussi des réponses collectives sous forme modulaire : -modules "anti décrochage" permettant de construire un parcours individualisé ; modules "Illettrisme" et "Français Langue Etrangère" ; groupes de besoins et modules de remobilisation, permettant des allers-retours entre l'individuel et le collectif. Ces modules permettent soit un retour dans la classe dans une démarche plus dynamique, soit la préparation d'une réorientation positive ;

c) enfin des actions de découverte de situations professionnelles et des dispositifs en alternance en entreprise ont été initiés dans plusieurs établissements.

S'il est difficile d'évaluer quantitativement le risque de décrochage, on peut considérer que le phénomène d'absentéisme plus ou moins durable reste marginal dans certains établissements (3 à 5 % des élèves), mais devient plus important dans d'autres (+ de 20 %). Le Rectorat a créé récemment un observatoire académique de l'absentéisme. Concernant l'abandon précoce des études (sorties au cours ou en fin de premier cycle, en 1^e année de CAP et de BEP, ou en cours de Seconde et de Première des lycées), il représente dans l'académie plus de 2 000 élèves chaque année.

Ce nombre est suffisamment important pour justifier les actions entreprises, même si la Lorraine n'a pas mis en œuvre de réponse lourde (comme il en existe quelques unes en France) du type "pôle des structures spécifiques du lycée Jean Lurçat à Paris". En Lorraine, selon les chiffres du Rectorat, les actions préventives contre le décrochage ont concernés 53 lycées professionnels et 38 lycées généraux et technologiques, dont 75 ont conduit des actions éducatives et pédagogiques et 29 ont animé un GAIN. Il n'y a pas de chiffre disponible sur le nombre d'élèves concernés.

C-3-3 Dans les différents établissements visités par le CES le décrochage est repéré. Même s'il semble rester assez marginal (par exemple au lycée Mangin de Sarrebourg) et si l'absentéisme durable ne concerne que 3 ou 4 % des élèves de ces établissements, les responsables des établissements sont attentifs aux risques et s'efforcent d'anticiper. Il en va de même au lycée agricole de Courcelles-Chaussy, où l'absentéisme est faible, ce qui s'explique en partie par la place qu'occupe l'internat. Dans les CFA les ruptures de contrat d'apprentissage ne sont pas en nombre négligeable : on estime à 15 % environ le nombre de ruptures réelles, dont la majorité concerne des jeunes venus à l'apprentissage sans l'avoir vraiment choisi.

Au cours de leur audition les représentants du conseil Régional ont évoqué leurs contacts avec la MGI et la signature d'une convention avec le Rectorat sur les jeunes sortant sans qualification ; mais ils n'ont pas cité de soutien particulier, de leur part, aux actions conduites préventivement, face aux décrochages.

Le CES recommande le développement des actions de lutte contre les décrochages et l'absentéisme, avec la participation du Conseil Régional, dans le cadre de son budget d'équité sociale.

C-3-4 Au niveau européen (extraits de l'étude de l'OREFQ)

En dépit d'une structuration différente, le décrochage scolaire touche tous les territoires

"Malgré les différences entre les systèmes éducatifs au sein de la Grande Région, aucun ne parvient à résoudre complètement la question des sorties sans qualification. En 2005, la proportion de la population âgée de 18 à 25 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur (et n'étant ni dans l'enseignement post-secondaire, ni en formation) s'échelonnait de 12,6% en Belgique à 13,8% en Allemagne, niveau cependant inférieur à l'ensemble de l'union européenne à 25 ou 27 pays (respectivement 15,1% et 15,4%) [Tableau n°6]. Chaque pays a entrepris des efforts, permettant de diminuer quelque peu les sorties prématurées², mais il semble qu'on ait des difficultés à franchir de nouveaux seuils. Du chemin reste à parcourir pour atteindre l'objectif européen qui vise à limiter le décrochage scolaire à 10% à l'horizon 2010."

Tableau n°6 : Part des jeunes âgés de 18 à 25 ans ayant quitté prématurément* l'école en 2005 (* dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et n'étant ni dans l'enseignement post-secondaire, ni en formation)

Jeunes quittant prématurément l'école (en %)	Total	Filles	Garçons
Union européenne (27 pays)	15,4	13,2	17,5
Union européenne (25 pays)	15,1	12,8	17,4
Belgique	12,6	10,2	14,9
Deutschland	13,8	13,6	13,9
France	13,1	11,2	15,1
Luxembourg	13,3	9,6	17,0

Source : Eurostat

² A titre d'exemple, selon les données d'Eurostat, la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et n'étant ni dans l'enseignement post-secondaire, ni en formation est passé : en France de 16,4% à 13,1% et en Belgique de 16,1% à 12,6%

C-4 Les actes de violence et d'incivilité

a) *Les évolutions des actes de violence recensés par l'enquête SIGNA depuis 2001-2002 (Source : Rectorat de l'Académie Nancy-Metz)*

L'enquête SIGNA, mise en place en septembre 2001, a pour objet de recenser les seuls faits graves, à savoir :

- ceux dont la qualification pénale est évidente
- ceux qui ont fait l'objet d'un signalement aux cabinets des Inspections Académiques et/ou du Rectorat
- ceux qui ont un retentissement important dans la communauté éducative...

Le ratio moyen d'incidents signalés (nombre d'incidents/nombre d'établissements) reste de façon constante inférieur au ratio national :

Type d'établissement	2003		2004		2005	
	Novembre/décembre	Novembre/décembre	Novembre/Décembre	Novembre/Décembre	Novembre/Décembre	Novembre/Décembre
	France	Académie	France	Académie	France	Académie
Lycée	2,6	2,27	2,36	1,65	2,45	1,5
Lycée Professionnel	3,32	2,41	3,58	3,33	3,45	3,16
Collège	3,26	2,72	3,2	2,39	3,15	1,81

* Trois types d'actes nettement plus fréquents (référence 2001-2002) :

Les « atteintes aux personnes » qui représentent un peu plus des 3/5^e des événements signalés ; les « atteintes aux biens », qui sont en baisse, représentent un quart des événements signalés et les "atteintes à la sécurité" moins de 10 %.

Certains incidents sont très rarement signalés (moins de 2 % des actes signalés), comme par exemple les injures à caractère raciste.

Les signalements de « consommation de produits stupéfiants » ont augmenté en 2001-2002 (de 1,5 à 3,8 %), puis se sont stabilisés depuis autour de 2,6 % des actes signalés.

b) traitement et prévention de la délinquance, de la violence et des incivilités - (Source : Académie de Nancy-Metz ; extrait du rapport des services académiques)

Le choix académique est celui d'une approche globale de la prévention et de l'éducation à la citoyenneté, soucieuse de lier le pédagogique (les enseignements) et l'éducatif (la vie scolaire) :

➤ **Les enseignements et les pratiques pédagogiques :**

- **La mise en place d'un parcours citoyen, à travers un enseignement spécifique en lycée général et technologique et en lycée professionnel, l'Education Civique Juridique et Sociale**
- **A travers les programmes de diverses disciplines, la responsabilisation en matière :**
 - * **d'éducation à la santé, la sexualité, à l'hygiène**
 - * **d'éducation à la sécurité (routière, risques majeurs)**
 - * **d'éducation à l'environnement et au développement durable, à la solidarité internationale**
- **Dans les dispositifs pédagogiques fondés sur l'activité des élèves, l'interdisciplinarité et la démarche de projet .**

➤ **L'apprentissage du « vivre ensemble » au quotidien**

- **Comprendre et respecter les règles de vie collectives fondées sur le respect mutuel. Les règlements intérieurs ont été rénovés depuis Juillet 2000. Il faut que chacun s'emploie à les faire vivre.**
- **Apprendre à participer.**
 - * **à la vie démocratique (délégation et représentativité) dans les instances telles que : conseil de classe, conseil et conférence des délégués élèves, Conseil de la Vie Lycéenne, Conseil Académique de la Vie Lycéenne (nous y reviendrons)**
 - * **à la vie de classe par l'heure de vie de classe**

➤ **Un travail en partenariat dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques, notamment avec la Justice (cour d'appel de Nancy), la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), et les représentants du ministère de l'intérieur ; mais aussi avec l'interministériel dans le cadre des opérations "écoles ouvertes", des contrats éducatifs locaux et des nouveaux dispositifs de "réussite éducative"**

La poursuite du partenariat avec la Région Lorraine et la SNCF, dans le cadre du plan régional de sécurisation des Transports Express Régionaux et d'une convention : mise en œuvre d'un contrat de comportement citoyen à destination des élèves qui empruntent les T.E.R..

- Pour les services du Rectorat, une politique globale à la fois de prévention et d'éducation à la citoyenneté est une priorité constante. Si les chiffres montrent, selon les services du Rectorat, que la Lorraine est "plutôt" plus à l'abri des violences scolaires, un climat global d'instabilité dans les relations entre jeunes et adultes, et jeunes entre eux, ne peut être nié et ne va pas être surmonté que par des sanctions (même s'il ne faut pas hésiter sur les sanctions) ; il y a aussi des mesures alternatives de régulation et de tutorat qui ne sont pas assez utilisées.

Pour le Rectorat le type de relations au sein de chaque établissement, le regard confiant ou hostile que portent les adultes sur les jeunes, la prise de conscience de la réalité des comportements, l'existence ou l'absence d'une cohérence éducative, contribuent à faire évoluer, dans un sens ou dans l'autre, l'ampleur des incivilités et de la violence. Le point d'appui que constituent les "Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté" est aussi souligné.

Les services du Rectorat ne nient pas, cependant, la question des moyens humains (notamment en personnels d'éducation stables et compétents), même s'ils estiment que le manque de moyens n'est pas une explication suffisante.

c) Les visites des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels, que nous avons réalisées, confirment l'importance du climat d'ensemble de l'établissement et de la cohérence éducative sur le comportement des élèves

- Au lycée Varoquaux c'est plutôt une relative violence extérieure (y compris à la gare) qui est soulignée ; à l'interne, même s'il y a certaines dégradations dans les laboratoires, globalement la violence est peu présente : la diversité des origines et des sections, la présence de lieux de vie (cafétéria, internat) où les élèves prennent des responsabilités, les bons contacts entre les élèves et les agents de service, contribuent à cette situation.
- Au lycée professionnel de Raon l'Etape, l'attention apportée à l'accueil des élèves et à l'état général du lycée, la qualité des relations entre les adultes et les jeunes, font dire à ces derniers qu'ils ont envie de respecter leur lycée.
- Au lycée professionnel Alain Fournier de Verdun l'administration s'efforce de susciter la prise de responsabilité des élèves au sein de la Maison des lycéens.
- Au lycée Mangin de Sarrebourg les responsables estiment qu'il y a une ambiance quasi-familiale, mais ne nient pas certaines incivilités.

Dans les quatre lycées, à des degrés divers, certaines formes de solidarité entre les élèves sont soulignées. Par ailleurs les Comités d'Education à la Santé et la Citoyenneté se révèlent comme des points d'appui positifs. Les établissements rencontrés sont plus dubitatifs sur l'utilisation de l'heure de vie de classe. De même le développement d'activités artistiques et sportives, ainsi que la prise de responsabilité par les élèves au Conseil de la Vie Lycéenne, contribuent à faire naître un climat plus favorable (nous étudierons ces points dans les chapitres sur la pratique culturelle et sportive, et l'engagement des jeunes).

Nous n'avons pas présélectionné les lycées visités, pour ne retenir que ceux qui ne vivaient pas de tensions, et le choix ne nous a pas été dicté. **Pourtant l'impression que nous avons ressentie, sans doute à des degrés différents, est celle d'une certaine sérénité, confirmée par les témoignages de la plupart des élèves (même si quelques uns nous ont fait part d'approches divergentes de celle de leurs responsables d'établissements).**

- **Cyril:** *"au lycée professionnel la plupart des élèves respectent leur lycée et les équipements, parce qu'ils voient que tout est bien entretenu et que l'ambiance est bonne"*
- **Sahra et Didier:** *"on vit bien au lycée agricole ; on apprécie le cadre de travail et la vie de tous les jours"*
- **Julien:** *"dans mon lycée professionnel l'ambiance est calme, on peut travailler sans problème"*
- **Davy:** *"je me plais au lycée même si je trouve l'emploi du temps plus favorable aux professeurs qu'aux élèves"*
- **Pierre:** *"au début j'ai eu du mal à m'intégrer au lycée et j'ai loupé la première année ; maintenant ça va"*
- **Mylène:** *"l'arrivée au lycée ça fait un choc ; mais peu à peu on s'adapte, même si les emplois du temps pourraient être meilleurs"*
- **Laura:** *"le foyer des élèves c'est bien, mais il n'est pas ouvert assez souvent"*
- **Antoine:** *"l'ambiance est meilleure que dans les lycées précédents, mais on n'a pas beaucoup de place"*
- **Romain:** *"je voudrais bien une pause "cigarette"*

d) l'avis des représentants syndicaux des personnels

Ils ne nient pas les phénomènes de violence et d'incivilité (et leurs conséquences sur les élèves et les personnels, notamment les personnels de service), mais estiment qu'il y a des différences importantes entre établissements et qu'on a trop tendance globalement à médiatiser et à dramatiser les incidents.

Il y a des établissements qui sont confrontés à des tensions importantes et qui parviennent à fonctionner. Par ailleurs les polémiques autour de l'utilisation et des indications de SIGNA n'ont pas contribué à dédramatiser la situation. Pour les syndicats, il convient de distinguer la violence au sein du lycée et celle qui se développe à l'extérieur.

Face à la violence et aux incivilités, les représentants des personnels mettent en avant le manque de présence adulte dans les établissements, par exemple à l'accueil mais aussi dans les fonctions éducatives, qui ne doivent pas se recentrer sur le seul contrôle des absences. Mais ils adhèrent tous à la notion de communauté éducative, qui inclut toutes les catégories de personnels au sein des établissements, mais aussi à l'ambition de faire du lycée un lieu d'apprentissage de la vie en commun et de la citoyenneté (sans séparer le noyau dur que constitue la pédagogie et l'environnement que constitue la vie au lycée).

Ils mettent donc en avant ce qui peut favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, y compris les initiatives du Conseil Régional pour le soutenir, à travers des projets ciblés (de type budget participatif) et les investissements (qu'ils jugent parfois insuffisants) sur les Maisons du lycéen, les lieux de vie, les foyers des lycéens. Ils regrettent cependant un certain désengagement de l'Etat dans l'octroi des crédits consacrés à l'animation et à la vie lycéenne.

L'objectif de mixité sociale est partagé par tous les représentants du personnel, qui estiment, pour la plupart, que la réalisation de cet objectif est plutôt en recul.

- Les représentants des parents d'élèves se sont peu exprimés sur la violence dans les lycées. Sur les projets participatifs, financés par le Conseil Régional, ils souhaiteraient être consultés.

e) Dans les lycées agricoles

L'importance de l'éducation socioculturelle (et des postes qui lui sont dévolus : voir plus loin), le rôle de l'internat (entre 50 et 80 % des élèves), la cohabitation de publics différents, un environnement relativement protégé, contribuent à atténuer les phénomènes de violence et d'incivilité, qui sont peu nombreux mais peuvent exister, notamment à la demi-pension et à l'internat. Pour les responsables de la DRAF, la relation entre les jeunes et les adultes est différente dans les établissements agricoles. La visite au lycée agricole de Courcelles-Chaussy a confirmé cette affirmation, mais aussi le souhait que le Conseil Régional soutienne plus ces démarches éducatives et de citoyenneté.

f) *Dans les établissements privés*

Les responsables reconnaissent l'existence d'une violence spontanée, qui reste marginale, mais ont une approche plutôt positive : "**les lycées professionnels ont une fonction de socialisation pour des jeunes qu'il faut remettre debout, et cela ne va pas de soi**". La présence d'un personnel formé à l'encadrement éducatif (même s'il n'y a pas toujours de Conseiller Principal d'Education) contribue à assurer cette fonction.

La visite de l'établissement Anne de Mejanès a confirmé ce climat et le rôle que pouvaient jouer à la fois la présence d'adultes et la prise d'autonomie et de responsabilité des jeunes, dans les espaces de vie scolaire et à la cafétéria.

g) *Dans les CFA*

La violence n'est pas absente : elle est peut être moins évidente, mais elle se manifeste de façon plus sournoise ; le CFA n'est pas un havre de paix, hors de la société et les jeunes ne se ménagent pas entre eux (10 % des apprentis du CFA du bâtiment passent devant le conseil de discipline). Le respect des contraintes collectives n'est pas toujours facile, pour des jeunes que l'alternance école-entreprise déstabilise parfois.

Mais l'apprentissage de la citoyenneté, à travers ces contraintes, est très utile pour des jeunes qui arrivent parfois en état de perdition ; les démarches d'entraide existent notamment de la part des apprentis les plus âgés, qui sont un peu les "grands frères". En outre, la cohabitation avec des adultes en formation continue est positive.

La présence, dans les CFA, de postes d'animateurs-éducateurs (y compris pour l'internat) est tout à fait essentielle dans cet apprentissage de la vie en commun. Ces animateurs ne sont pas des étudiants, mais des éducateurs professionnels gérés (sous une forme mutualisée) par un groupement d'employeurs associatifs et formés par la profession. Le nombre de poste reste cependant insuffisant, malgré l'intervention financière forte du Conseil Régional.

Par ailleurs le CFA de Pont à Mousson mène une action originale avec l'association "jeunes citoyens", pour lutter contre la violence dans les transports.

C-5 Les conduites addictives

Elles constituent pour partie des gestes d'incivilité, de transgression des règles et de violence passive, mais elles ont aussi des conséquences sur la santé des personnes. Elles seront donc évoquées dans le chapitre que nous consacrons à l'état sanitaire des jeunes Lorrains.

- Notons dès à présent que parmi les conduites addictives, la consommation de tabac reste, du point de vue quantitatif, la plus préoccupante, selon les constats des établissements. Certains avancent un pourcentage de fumeurs qui dépasse 80 % des élèves (notamment chez les filles, y compris relativement jeunes). L'interdiction de fumer dans les établissements est vécue comme une bonne mesure par les responsables des établissements, par les représentants des personnels et les parents.

Pour les élèves c'est parfois un sujet de tension avec les adultes, au sein des Conseils de Vie Lycéenne et, surtout, le problème est souvent déplacé dans l'environnement immédiat des établissements. A elle toute seule l'interdiction ne suffit pas, même si elle freine la consommation, et les projets éducatifs (de type consultation anti-tabac, comme au lycée Varoquaux) sont essentiels.

- la consommation d'alcool est la plus visible : elle existe surtout de façon ponctuelle (mais avec des cas d'ivresse "sévère") parfois dans les internats, sans doute plus dans les lycées professionnels.

Le CFA du bâtiment, comme la profession, a fait un effort important pour faire reculer l'usage de l'alcool.

- L'usage des drogues, et notamment du cannabis, est considéré comme peu développé à l'intérieur de certains établissements, le problème se reportant parfois à l'extérieur. Mais d'autres établissements sont plus alarmistes ; ils évoquent une augmentation de l'usage du cannabis, mais aussi des drogues dures, et une certaine banalisation de l'usage du cannabis.

Au niveau académique il paraît difficile de mesurer ces pratiques ; il n'y a pas d'enquête disponible sur les plus de 16 ans. Dans son rapport d'activité, le service social académique note cette difficulté de repérage et de prise en charge ; il évoque aussi la banalisation de l'alcool, hors établissement, notamment chez les plus jeunes.

Pour les parents d'élèves (FCPE) les conduites addictives, même si elles ne sont pas massives, sont plus présentes que ne le dit l'administration.

C-6 Le "mal être" dans les établissements scolaires

Sans tomber dans le catastrophisme, les services du Rectorat reconnaissent qu'une minorité d'élèves vivent dans un sentiment d'isolement, de souffrance psychique et de détresse au lycée. Si les ruptures familiales, de plus en plus nombreuses, semblent jouer un rôle majeur dans ces situations, on ne peut bien sûr considérer que toutes les familles monoparentales ou recomposées génèrent cette souffrance. La pression et le stress liés aux résultats scolaires, la rupture que constitue le passage d'un établissement à l'autre, d'un cycle à l'autre, l'absence de repères, sont d'autres causes de ces situations de souffrance, qui sont souvent méconnues, parce que silencieuses.

C'est pourquoi les services du Rectorat insistent sur l'importance de l'écoute et des lieux d'écoute, et sur le rôle essentiel que peuvent jouer certains personnels des établissements, car "il est déjà important d'en parler".

Dans son rapport annuel, le service social académique rappelle ses différentes interventions :

a) Actions sociales de l'Education Nationale

(extraits du rapport annuel 2003-2004 sur le service social en faveur des élèves dans l'Académie de Nancy-Metz)

a-1) Actions individuelles

"L'action sociale en faveur des élèves se situe dans le cadre d'un renforcement général du dispositif de prévention. Elle constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter, si besoin est, une intervention précoce d'autres services spécialisés.

La prévention sociale s'inscrit dans une politique globale de prévention pour tous et porte toutefois particulièrement sur les élèves les plus en difficultés par des actions personnalisées en leur faveur, à la demande de la communauté éducative, de l'élève lui-même ou de ses parents...

Au cours de l'année 2003-2004, 23 496 élèves ont vu leur situation prise en compte par le service social, quelle que soit l'importance de la prise en charge. Ils constituent environ 10 % du nombre total d'élèves du second degré et post bac à la rentrée 2003.

Cependant il faut rapporter le nombre d'élèves rencontrés au nombre d'élèves des 258 établissements où il y a une présence sociale régulière : le pourcentage est alors bien plus élevé.

Ainsi en Moselle les chiffres sont les suivants : 17 % de collégiens rencontrés, 11 % de lycéens et 30 % d'élèves de lycées professionnels.

Les élèves de lycées et post bac sollicitent majoritairement directement le service social".

a-2) Motifs des interventions

Au niveau des collèges, des lycées professionnels ou EREA et des lycées, le service social en faveur des élèves intervient prioritairement dans quatre domaines :

- les difficultés matérielles, administratives et financières (bourses, logement, protection sociale, transports, problèmes liés à la nationalité...) représentent 27 % (33 % en 2001) des interventions des assistant(e)s de service social.
- les difficultés liées au comportement scolaire représentent près de 20 % des interventions sociales ;
- les difficultés familiales (problèmes relationnels et conflits, difficultés sociales rencontrées par la famille...) restent le troisième motif d'intervention du service social en faveur des élèves. Le professionnel social se trouve de plus en plus à l'interface entre l'élève et sa famille. Il est parfois, par des visites à domicile, le seul interlocuteur possible. Son rôle évolue en termes d'aide aux parents d'adolescents, démunis face aux troubles du comportement qui les dépassent. Ce domaine d'intervention a évolué de 2 points en deux ans.

Par ordre décroissant, quel que soit le statut de l'élève, les autres motifs de demandes sont :

- des difficultés liées à la santé et au handicap (6 %)
- des difficultés liées aux conduites à risque (5 %)
- des difficultés liées aux violences subies (3 %)

a-3) Elèves majeurs

L'intervention des assistant(e)s de service social a concerné 2 595 élèves majeurs et 150 étudiants majeurs.

L'intervention se situe en termes :

- d'aide psychologique pour environ 44 % des élèves majeurs rencontrés et 40 % des étudiants majeurs
- d'aide dans le domaine de l'hébergement pour 11 % des élèves majeurs et 19 % des étudiants
- d'aide à la mise en place d'un contrat jeune majeur pour 27 lycéens et pour 1 étudiant

a-4) Actions collectives en direction des élèves

Le service social en faveur des élèves contribue à la prévention globale par des actions individuelles, mais aussi par des actions collectives menées en partenariat avec le service de promotion de la santé et/ou avec des personnels d'éducation et/ou d'enseignement.

18 % ont été conduites dans les lycées et 15,6 % en lycées professionnels majoritairement sur des actions relatives à l'éducation du citoyen, l'éducation à la sexualité, le tabac et les conduites addictives.

Les assistant(e)s de service social souhaitent une politique et une impulsion académique fortes, notamment pour ce qui concerne les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), réels supports aux actions collectives.

b) *L'avis des parents d'élèves*

Les parents d'élèves confirment cette situation de souffrance et la nécessité d'y faire face dans et à l'extérieur des établissements.

c) *Les établissements rencontrés*

Dans les établissements rencontrés, la situation est reconnue et fait l'objet d'un suivi attentif. Si les responsables d'établissements font la différence entre les souffrances "passagères" (par exemple au moment de l'orientation), plus nombreuses (10% des élèves), et les cas beaucoup plus lourds et moins nombreux (une dizaine), qui vont jusqu'aux états dépressifs et aux conduites suicidaires, ils rappellent que l'absence d'écoute aux situations moins graves peut faire basculer dans une souffrance beaucoup plus importante. Les quatre lycées rencontrés évoquent le rôle essentiel des personnels infirmiers et des assistantes sociales (quand il y en a !) mais aussi des équipes de direction ; ils évoquent aussi le rôle positif des internats. **Le manque de personnel spécialisé (assistants sociaux, infirmiers, médecin) est ici souligné par toutes les personnes rencontrées.**

Dans les établissements privés (qui n'ont pas d'assistante sociale et souvent pas de personnel infirmier) ce sont les professeurs principaux et les équipes de direction qui jouent le rôle d'écoute

Dans les CFA, l'absence de personnel infirmier, mais aussi parfois l'absence de "lieu de parole" organisé, sont ressentis comme une difficulté particulière face à certains jeunes en perdition.

Au lycée agricole un "point écoute jeunes" a été créé avec l'école des parents ; il accueille 150 jeunes, mais la poursuite de son financement n'est pas garantie.

Ce mal être et cette souffrance seront évoqués à nouveau dans le chapitre consacré à la santé, car dans certains cas ils relèvent d'une thérapie qui n'est plus, pour l'essentiel, de la responsabilité des établissements scolaires, qui souhaitent pouvoir passer le relais.

Dès à présent nous insistons sur la nécessité de ne pas sous-estimer, de ne pas traiter comme une "crise passagère de l'adolescence", une situation certes minoritaire (10 % des élèves peut être) mais lourde de conséquences pour certains.

C-5 Les discriminations

Le Rectorat de l'académie place la lutte contre les discriminations parmi les priorités des actions éducatives et d'apprentissage de la citoyenneté. Dans les établissements visités et dans les témoignages recueillis auprès des jeunes lycéens, la question des discriminations est peu apparue.

Cela ne veut pas dire que ces discriminations n'existent pas à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements. Une enquête réalisée par l'organisme ISCRA Est, dans le cadre du projet TALENT (Territoire en Action Lorraine pour l'Egalité Nouvelle au Travail), animé par l'Agence Nationale pour le Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE), avance un certain nombre de constats (à partir de l'accès aux stages des élèves de lycées professionnels de Lorraine) :

L'école et la question de la discrimination (extrait de l'étude d'ISCRA-Est)

"L'école protectrice ?

Le sentiment qui est exprimé dans l'enquête est que la discrimination n'existe pas et n'a pas sa place à l'école. Elle ne serait l'affaire que de l'entreprise. D'une part, les valeurs républicaines excluraient de fait, la discrimination, et d'autre part la frontière de l'école avec le reste de la société serait étanche et constituerait un barrage efficace –à quelques exceptions racistes près...

Or ces arguments, qui profitent à l'image de neutralité, passent sous silence la coproduction effective de pratiques discriminatoires par l'école...

Continuité et discontinuités

La discrimination n'est pas seulement « le problème de l'entreprise ». Elle ne se produit pas uniquement au point de passage entre l'école et l'entreprise (dans l'accès au stage), mais existe également de part et d'autre sous des formes différentes et propres à ces organisations.

Accord tacite autour du silence

Le thème est jugé trop sensible pour être aisément parlé ; on cherche ses mots, on ne nomme pas expressément, on fait silence... Il semble qu'un accord tacite soit installé entre professionnels et jeunes pour passer la question sous silence dans un « intérêt commun » : pas d'évaluation négative pour l'élève, une préservation des routines pour l'enseignant, pas de risque pour l'image de marque de l'établissement...

La discrimination : une difficulté « mineure » (dans l'organisation des stages) ? :

La discrimination prend une place dans un ensemble de situations-problèmes, ce qui fait qu'elle est vécue comme relative, voire marginale... Parmi les difficultés de placement citées par les enseignants, on trouve la discrimination subie par les élèves en CAP ou dans toute autre filière scolaire très dévalorisée. Cette difficulté est éventuellement croisée avec des logiques ethnico-sociales...

La discrimination qui existe dans l'accès aux stages ne peut être comprise sans adopter une perspective plus large, en s'intéressant aux enjeux de fonctionnement de l'école elle-même...

Une logique d'action doit inverser le fonctionnement de la discrimination. Elle doit :

- *construire un discours politique et institutionnel de valorisation et d'incitation à l'action contre la discrimination*
- *favoriser la formation des cadres de l'institution, pour qu'ils soient en capacité de soutenir le processus et d'accompagner ce mouvement"*

L'étude d'ISCRA Est est donc sévère sur la place de la discrimination à l'école, même si elle ne peut apporter, semble-t-il, à l'appui de sa démonstration, du moins dans sa synthèse, des éléments de mesure du phénomène dans les établissements.

On peut donc faire l'hypothèse que la discrimination n'est pas absente de l'école et prendre acte qu'elle ne constitue pas un sujet tabou pour l'Education Nationale, qui accepte d'en parler et d'agir, comme l'affirme le projet académique et comme le montre l'action conduite avec l'ACSE dans le cadre du projet TALENT.

D- CONDITIONS MATERIELLES de VIE au lycée et en CFA

D-1 Les ressources des lycéens

Le Rectorat reconnaît que certaines familles sont en situation de pauvreté et éprouvent des difficultés matérielles dans le déroulement de la scolarité : achat des équipements en lycée professionnel, accès à la demi-pension, accès aux activités périscolaires... Pour faire face à ces problèmes, le Rectorat rappelle l'existence des fonds sociaux, qui ne sont pas toujours entièrement utilisés (mais pour les représentants des parents, la baisse du nombre de demandes est liée au manque de personnel, comme les assistants sociaux, pour accompagner ces demandes).

D-1-1 **Les fonds sociaux**

(Source : rapport académique du service social en faveur des élèves 2003/2004)

"Entre les deux années scolaires prises en référence nous notons que :

- **le nombre d'instructions de fonds sociaux en faveur des lycéens mineurs a diminué d'environ 17 % (2 725 contre 3 288) et de 39 % pour les lycéens majeurs (1 208 contre 1 995) : une explication peut en partie se trouver dans l'attribution de la carte Pass par le Conseil Régional ;**
- **le nombre d'instructions de fonds sociaux restauration/internat en faveur des mineurs a diminué de 6 % (4 932 contre 5 255) et de 22 % (850 contre 1 095) pour les majeurs.**

De leur côté les représentants des personnels regrettent la baisse des crédits affectés aux fonds sociaux, au niveau national. Ils estiment tous qu'une partie des élèves font face à des difficultés financières. Les fédérations de parents d'élèves partagent cet avis, mais n'ont pas d'éléments pour quantifier le problème.

D-1-2 **La situation dans les établissements**

Dans les lycées visités, cette paupérisation est confirmée y compris chez certains jeunes, certes très minoritaires, qui ne vivent plus chez leurs parents. Au lycée professionnel de Raon l'Etape, 87 % des familles sont dans les catégories sociales dites "défavorisées". Par ailleurs certaines familles, qui sont à la limite du niveau d'octroi des bourses scolaires, éprouvent aussi des difficultés. Les responsables des établissements relèvent les problèmes rencontrés par certaines familles pour payer l'internat (à Varoquaux) ou la demi-pension (le prélèvement direct de la demi-pension sur la bourse n'étant pas forcément la réponse appropriée). Les élèves rencontrés dans les lycées professionnels soulignent, pour leur part, l'insuffisance des aides au premier équipement, de la part du Conseil Régional : dans certaines sections, où les équipements sont chers, la part qui reste à la charge des familles n'est pas négligeable.

D-1-3 Les élèves qui travaillent

Concernant les élèves qui travaillent pendant leur scolarité, le phénomène existe mais n'est pas analysé très précisément : bon nombre d'élèves travaillent, pendant l'année scolaire (à temps très partiel ou en fin de semaine) et pendant les vacances (ce qui explique l'attrait du BAFA), pour avoir une certaine autonomie de vie au sein de leur famille (loisirs, déplacements...). D'autres, moins nombreux (mais leur nombre augmente), sont obligés de travailler (notamment pendant l'année scolaire) dans la restauration rapide, le commerce, le bûcheronnage et les grandes surfaces ou l'intérim, pour faire face à une situation financière difficile de la famille. C'est ce que confirment les élèves auditionnés et les responsables d'établissement, comme au lycée professionnel de Raon l'Etape et au lycée privé Anne de Méjanès (des élèves, en bac pro surtout, travaillent parfois jusqu'à 20 heures par semaine).

Le Rectorat, de son côté, ne possède pas d'analyse précise du phénomène (certains jeunes hésitent d'ailleurs à dire qu'ils travaillent pendant leur scolarité).

D-1-4 Les autres interventions

Le Conseil Régional a mis en place un budget d'équité sociale dans les lycées, qui n'intervient pas directement sur ces difficultés financières, mais sur la prise en charge de certains projets de vie au lycée.

En outre le Conseil Régional intervient sur la prise en charge de l'achat des livres (carte Multi Pass) et sur l'aide au premier équipement dans les lycées professionnels. Cette aide au premier équipement est parfois jugée insuffisante.

Pour l'apprentissage, le Conseil Régional a mis en place un fonds social des apprentis et, par ailleurs, il finance l'aide au premier équipement.

Hors Education Nationale, il faut relever l'extrême difficulté financière que doivent supporter certains jeunes (après le BEP sanitaire et social par exemple) pour payer le coût (3 à 4 000 euros) des études d'aides-soignants.

D-2 La demi-pension

Tous les établissements visités reconnaissent que, malgré les efforts conduits pour améliorer la qualité (que soulignent les parents d'élèves), une partie des lycéens qui pourraient utiliser la ½ pension ne le font pas du tout ou alors de façon irrégulière (ce qui complique les questions de gestion), y compris quand il y a un restaurant d'application, comme à Verdun. Les ressources financières insuffisantes (malgré le fond social pour la cantine) sont une explication partielle (souvent la dépense pour se nourrir n'est plus considérée comme prioritaire) et le paiement trimestriel est un système qui peut faire hésiter certaines familles ; mais d'autres causes interviennent : des emplois du temps qui ne libèrent pas toujours (à certaines heures) un temps suffisant pour manger, mais aussi une envie de sortie et des habitudes alimentaires (restauration rapide) qui attirent vers l'extérieur.

Certains jeunes sont donc confrontés à des problèmes alimentaires (certains parce qu'ils ne mangent pas, d'autres parce qu'ils mangent mal). Les établissements mettent en œuvre des actions éducatives, notamment dans le cadre du Comité d'Éducation à la Citoyenneté et à la Santé et du plan "nutrition" conduit par le Rectorat ; mais les lycéens sont difficilement mobilisables sur ces thèmes.

Concernant le coût de la demi-pension, représentants des personnels et parents regrettent parfois qu'il ne relève plus de la décision autonome des établissements.

Le Conseil Régional, pour sa part, estime avoir eu raison d'augmenter le coût des repas ; il souligne par ailleurs, l'effort important déjà fait pour rénover les demi-pensions.

- **Pierre:** *"j'ai déjà travaillé à plusieurs reprises en "extra""*
- **Antony:** *"j'ai déjà travaillé en intérim, de façon ponctuelle dans le BTP"*
- **Séverine:** *"j'ai travaillé de façon ponctuelle comme animatrice en grande surface"*
- **Davy:** *"je travaille le samedi et dimanche"*
- **Elodie:** *"je suis monitrice de colonies de vacances"*
- **Pierre:** *"travaille l'été dans une scierie"*
- **Fanny:** *"je fais des "extras" pour avoir de l'argent de poche. Je n'ai pas eu une aide suffisante pour l'achat du premier équipement en hôtellerie-restauration"*
- **Audrey:** *"l'aide au premier équipement est appréciable, mais elle vient trop tard ; il faut faire l'avance"*
- **Lorraine:** *"je fais des "extras" pour me payer le permis et je voudrais être autonome, financièrement"*
- **Laura:** *"à la demi-pension les temps d'attente sont trop longs"*
- **Mylène:** *"de nombreux élèves n'utilisent pas la demi-pension ; ils vont manger à l'extérieur ou ils sautent un repas. Pourtant la nourriture est bonne, même si ce n'est pas toujours bien organisé"*

D-3 Les internats

Dans tous les établissements visités, l'internat joue un rôle très positif : dans la majorité des cas il répond à des problèmes d'éloignement et de transports trop longs entre le domicile et le lycée ; dans d'autres cas il s'agit d'une demande de l'élève (pour mieux travailler ou trouver un cadre de vie moins tendu). L'internat favorise la "socialisation" et l'apprentissage de la vie collective (Varoquaux, 280 internes) ; l'internat joue de plus en plus un rôle social de proximité. Dans tous les établissements visités, l'ambiance semble bonne à l'internat : recul de l'absentéisme, acceptation des règles de vie (concernant les sorties notamment), mise en place d'activités socioculturelles et sportives ; c'est très important au lycée agricole de Courcelles-Chaussy, mais important aussi à Verdun (180 internes), à Varoquaux ou à Raon l'Etape (50 internes dont 13 filles). Les responsables des établissements reconnaissent qu'il faut, dans tous les cas, un temps d'adaptation à la vie en internat, ils soulignent aussi que les internes sont souvent les éléments moteurs de la vie au lycée ; ils souhaiteraient une augmentation des ressources humaines dévolues à l'internat, car elles sont essentielles (les lycées agricoles sont mieux dotés), et la poursuite des efforts de rénovation : si beaucoup a déjà été fait, des marges de progrès existent encore (au lycée agricole certainement, mais aussi dans les lycées publics et les CFA, comme à Pont à Mousson.). Il faut aussi sans doute créer des places nouvelles dans certains internats, même s'il y a des places vacantes ailleurs. Au lycée agricole les élèves ne rejettent pas forcément la formule des dortoirs.

Le Conseil Régional a fait de la rénovation des internats une priorité ; il s'agit notamment d'adapter leur organisation aux nouveaux modes de vie et à l'âge des lycéens et apprentis.

Rappelons aussi que le coût de l'internat peut être un obstacle pour certains élèves (y compris dans le privé et en CFA), qu'une demande spécifique d'accueil en fin de semaine existe et ne peut être satisfaite (par exemple au lycée Mangin ; 28 internes), et qu'il y a peu de possibilité pour les formations sanitaires et sociales.

Une question importante n'est à ce jour pas résolue : **celle du logement prioritaire provisoire des lycéens et apprentis pendant les périodes en alternance en entreprise**. Elle est soulignée aussi bien par les responsables des lycées professionnels que par ceux des CFA. Nous y reviendrons dans le chapitre consacré au logement des jeunes. Globalement la réflexion engagée par la Région il y a quelques années (à partir de l'enquête confiée à l'OREFQ sur le potentiel d'hébergement des établissements de formation) devrait être réactivée (en s'appuyant notamment sur les conclusions de cette enquête), car il y a des disponibilités dans certains établissements.

- **Alexia:** *"je me plais à l'internat aujourd'hui, mais j'ai un très mauvais souvenir d'un autre internat de lycée"*
- **Céline et Fanny:** *"l'ambiance est bonne à l'internat"*
- **Elodie:** *"l'internat c'est parfois un règlement compliqué : il faut une demande écrite pour accéder à la télévision"*
- **Audrey:** *"depuis quatre ans je me suis habituée à l'internat"*
- **Sahra:** *"je me plais à l'internat du lycée agricole et j'apprécie toutes les activités proposées"*
- **Arnaud:** *"au lycée agricole je ne suis pas toujours d'accord avec le fonctionnement de l'internat"*
- **Geoffroy:** *"il faut absolument rénover notre internat, au lycée agricole"*
- **Julien:** *"j'apprécie l'internat et l'ambiance de travail "*
- **Davy:** *"je me plais à l'internat, où il y a une bonne ambiance. Si je n'étais pas interne, j'aurais 2 heures de trajet par jour"*
- **Benjamin:** *"j'ai choisi d'être interne, après avoir redoublé une classe"*
- **Sahra:** *"j'ai choisi l'internat, car le cadre de travail est positif (même si les BTS sont un peu à part)"*
- **Priscilla:** *"je suis contente de l'internat"*

D-4 La question des transports

Le Rectorat ne possède pas d'analyse régionale des conditions de transport des lycéens.

Les élèves rencontrés, comme les responsables d'établissement (lycées et CFA), ont souligné la durée, parfois impressionnante, de certains trajets entre le domicile et le lieu de formation : cela est vrai en zones rurales (à Verdun comme à Sarrebourg) comme en zones urbaines (ainsi au lycée Varoquaux de Tomblaine).

Des durées d'une heure ou d'une heure et demi par trajet ne sont pas marginales : dans certains cas c'est le nombre de villages situés sur le circuit de ramassage qui explique la durée ; dans d'autres cas la succession complexe des moyens de transport (bus + TER + transports urbains), pas toujours coordonnés entre eux.

Par exemple de Rambervillers à Raon l'Etape il faut près de 2 heures ; mais dans la banlieue de Nancy, il faut parfois plus d'une heure pour franchir les 5 kms qui permettent d'accéder au lycée Varoquaux.

La difficulté est souvent amplifiée par la situation, à la périphérie des centres urbains, de certains lycées (il est très difficile de rejoindre la gare de Verdun depuis le lycée Alain Fournier). Enfin, même s'il y a une intervention financière des départements (avec parfois des taux différents pour les plus de 16 ans), il reste un coût parfois non négligeable à la charge des familles (pour les apprentis, les réductions scolaires ne sont pas toujours mises en œuvre).

La responsabilité du transport scolaire appartient aux Départements, qui n'ont pas de compétence directe sur l'évolution du réseau des lycées. Par ailleurs la Région exerce une compétence en matière de transport ferroviaire et certaines communes en matière de transport urbain.

La difficulté est aussi parfois amplifiée pour des trajets qui traversent plusieurs régions (Alsace-Lorraine) ou plusieurs départements de Lorraine : l'absence de coordination entre les Régions et les Départements crée des différentiels ou même des ruptures de prise en charge. Par ailleurs le coût à la charge des familles varie selon les départements.

Une réelle concertation entre les Régions responsables des TER et des lycées, les Départements, responsables des transports scolaires (mais aussi des transports collectifs périurbains, hors TER) et certaines agglomérations (responsables des Transports Urbains), serait sans doute la bienvenue (le Plan Régional de Développement des Formations l'avait d'ailleurs prévue).

- **Alexia** : *"les transports scolaires sont trop chers pour ceux qui n'habitent pas dans le département où se trouve le lycée (pas de prise en charge)"*
- **Laura** : *"il y a trop peu de navettes entre le lycée et le centre-ville, alors on va à pied (3/4 d'heures de trajet)"*
- **Steven** : *"je suis apprenti et j'habite à plus de dix kilomètres de mon entreprise. Je n'ai aucun moyen de locomotion"*
- **Arnaud et Steve** : *"il faudrait nous aider financièrement à passer le permis de conduire"*
- **Cédric** : *"j'ai deux heures de trajet entre Rambervillers et Raon l'Etape"*
- **Elodie** : *"j'ai une heure et quart de trajet et il n'y a qu'un seul bus par jour"*
- **Aurore** : *"j'ai une heure de trajet alors que j'habite à cinq kilomètres"*
- **Pierre** : *"j'ai quarante minutes de trajet en bus dans chaque sens, alors que j'habite à 18 km. Je ne comprends pas bien pourquoi les transports scolaires sont plus chers, à partir de 16 ans"*
- **Mélissa** : *"j'ai 1h ¼ de trajet, alors que j'habite dans la banlieue de Nancy ; mais je n'ai pas envie d'être interne"*
- **Arnaud** : *"j'ai ¾ d'heures de trajet, alors que j'habite dans la banlieue de Nancy"*
- **Méhanne**: *"je viens en voiture, car il n'y pas de bus"*

Dès à présent certains établissements ont pris des initiatives : ainsi le CFA du bâtiment à Pont à Mousson organise une navette journalière (en direction de Nancy) et chaque semaine (en direction de la Meuse et du Pays Haut,) pour aider au transport des apprentis.

L'amélioration des conditions de transport, comme de celle de l'hébergement, sont prioritaires, si nous voulons donner de la crédibilité et de la réussite à l'apprentissage de la mobilité, chez les élèves, et au développement de pôles et de sites de formation régionaux ou même infrarégionaux.

Cette priorité a été aussi soulignée par les représentants des parents d'élèves, à partir d'exemples précis. Ils soulignent notamment les difficultés particulières des ½ pensionnaires et des internes. Plus globalement, qu'il s'agisse des internats, des ½ pension ou des transports, les parents regrettent que les usagers ne soient que rarement consultés dans les projets de construction, d'extension ou de rénovation, comme dans les projets d'organisation des transports scolaires.

E- Les préconisations du CES

Le CES rappelle l'urgence d'une réflexion régionale sur l'évolution des capacités d'accueil et du réseau des lycées en Lorraine, pour tenir compte à la fois de l'évolution des effectifs et de la nécessaire amélioration des conditions de vie des lycéens.

La poursuite et l'achèvement de l'évolution de la carte des formations doivent être menés à bien, en prenant en considération aussi bien les perspectives d'évolution des métiers et des qualifications que la demande sociale, *dans une perspective qui n'est pas l'adéquation exacte de chaque formation initiale à un emploi précis dans une entreprise déjà identifiée, mais l'acquisition en formation initiale des savoirs, savoir-faire et savoir-être de base, nécessaires pour pouvoir occuper dans les meilleures conditions les emplois de demain.*

En matière d'orientation, il faut donner la priorité à l'écoute, au conseil et l'aide personnelle, aux moments "stratégiques" où se font les choix des élèves. Il ne s'agit pas de supprimer les campagnes d'information mais de renforcer cette fonction de conseil, en lui donnant les moyens humains nécessaires et en créant une continuité dans la démarche de conseil et d'aide aux choix, du lycée à l'université, mais aussi au moment du parcours de l'insertion professionnelle.

Les jeunes ont besoin de cette continuité (qui ne signifie pas forcément service unique ou guichet unique) qui contribuera à leur donner une vision plus positive de l'aide qui peut leur être apportée.

Concernant les conditions de vie au lycée, l'intégration des lycéens en situation de handicap fait l'objet d'efforts et de réalisations indiscutables, mais insuffisantes (le nombre actuel d'UPI en est la démonstration). La professionnalisation des intervenants doit aussi être développée.

Les questions d'illettrisme ont été soulignées par plusieurs interlocuteurs (dans les CFA et les lycées professionnels), comme elle l'est par les représentants des Missions Locales, des organismes de formation continue et des animateurs de l'Ecole de la 2^e Chance. Ces questions peuvent paraître moins préoccupantes en Lorraine : selon l'INSEE 8 % des 18-39 ans sont concernés en Lorraine et les comparaisons nationales, établies par l'INSEE, à partir des "journées d'appel de la Défense Nationale", indiquent que 4 % des jeunes lorrains, accueillis au cours de ces journées, sont confrontés à l'illettrisme (7,5 % dans le Nord-Pas de Calais et 8,1 % en Picardie). Mais cette situation ne doit pas faire renoncer à une action forte en Lorraine : l'inscription de la lutte contre l'illettrisme parmi les priorités régionales doit se traduire par un plan régional concerté entre tous les acteurs (comme il en existe dans d'autres régions) et par le renforcement des actions concrètes.

L'action contre le décrochage scolaire est riche de réalisations innovantes dans les établissements (en partenariat fort avec leur environnement). Il convient de mieux soutenir ces initiatives (qui contribuent à l'équité sociale) en valorisant les expériences conduites et en stabilisant les moyens de fonctionnement.

Les initiatives qui concourent à l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie sociale, notamment les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, apparaissent comme des supports efficaces pour donner aux élèves un cadre d'intervention, face aux risques d'incivilité, de violence et de discrimination.

La "mal-être" ressenti par une minorité d'élèves doit faire l'objet d'une écoute quand il est encore temps, avant que des pathologies graves ne surviennent. C'est ce que font les établissements scolaires, avec des moyens et des disponibilités qu'il faudrait renforcer (en créant des postes et en nommant des personnes sur les postes vacants).

Enfin un certain nombre d'élèves rencontrent des difficultés financières et matérielles dans leur vie quotidienne au lycée. Les systèmes d'aide existants ne répondent pas toujours à ces situations.

Concernant les internats, leur rôle positif est indiscutable. La poursuite de leur rénovation est donc nécessaire.

La question des lieux d'hébergement de courte durée, pour les périodes d'alternance, sera évoquée dans le chapitre "Insertion professionnelle".

La question des transports scolaires mériterait que s'organise, sous l'impulsion de la Région, une concertation approfondie avec l'ensemble des collectivités et des prestataires concernés.



Chapitre III

Vie étudiante



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire du Chapitre III

- A– Qui sont les étudiants en Lorraine ?** **P 3 à 6**
- A-1 Données de cadrage
 - A-2 Comment évoluent quantitativement les intentions d'orientation et les flux d'entrée à l'Université ?
 - A-3 Un potentiel universitaire important dans la Grande Région
- B– Comment fonctionnent l'orientation et l'entrée dans l'accès à l'enseignement supérieur ?** **P 7 à 18**
- B-1 Des constats
 - B-2 Comment analyser ces constats à l'entrée dans l'enseignement supérieur ?
 - B-3 Comment se poursuit le parcours universitaire, dans le cadre du LMD ?
 - B-4 Qu'en pensent les différents acteurs ?
 - B-5 Y a-t-il des explications de la situation en Lorraine ?
 - B-6 Quelles propositions pour améliorer l'aide à l'orientation ?
 - B-6-1 les initiatives prises en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur*
 - B-6-2 ce qui existe pendant le parcours dans l'enseignement supérieur*
 - B-6-3 les stages en entreprises*
 - B-7 En conclusion
- C– Conditions de vie à l'Université** **P 19 à 39**
- C-1 Les ressources des étudiants
 - C-1-1 financer ses études coûte de plus en plus cher*
 - C-1-2 face à ces dépenses, quelles sont les ressources de étudiants ?*
 - C-1-3 les aides au logement*
 - C-1-4 l'aide familiale*
 - C-1-5 les étudiants qui travaillent*
 - C-1-6 quelles solutions pour améliorer la situation des étudiants ?*
 - C-2 L'accès au logement
 - C-2-1 les conditions de logement des étudiants*
 - C-2-2 le rôle des collectivités locales*
 - C-2-3 les améliorations nécessaires*
 - C-2-4 faire face au coût du loyer*
 - C-2-5 l'avis des différents acteurs*
 - C-3 La restauration
 - C-4 L'intégration des étudiants en situation de handicap
 - C-5 ^Les conditions de vie des étudiants étrangers
 - C-6 Le "mal être" étudiant
 - C-6-1 l'enquête des mutuelles*
 - C-6-2 l'avis des médecins universitaires*
 - C-6-3 les conduites addictives ou à risque*
 - C-7 Pratique du sport, accès à la culture et à l'expression artistique parmi les étudiants
- D– Les préconisations du CESR** **P 40**

A- Qui sont les étudiants en Lorraine ?

A-1 Données de cadrage

Sur les dernières années, la Lorraine a connu une moindre progression de ses effectifs étudiants, comparativement aux évolutions nationales. Hors Ile de France, selon les données du ministère de l'Education Nationale, quatre académies (Lille, Lyon, Toulouse et Rennes) concentrent les effectifs les plus importants et connaissent de forts taux de progression.

En Lorraine les effectifs du supérieur sont passés de 75 024, lors de l'année 1993-1994, puis 75 978 en 2000-2001, à 77 941 en 2003-2004, soit une évolution de + 3,9 % en 10 ans (+ 7,4 % pour le niveau national). La Lorraine se situe au 17^e rang pour la progression et au 13^e rang pour les effectifs ; en 2004-2005 on note une légère augmentation (78 587 étudiants) puis une diminution en 2005-2006 (77 972 étudiants) et 2006-2007 (76 713 étudiants, soit – 2 % en un an).

	Effectifs Lorraine		Evolution		
	2002-2003	2003-2004	Lorraine	Province	France métropolitaine
Universités (1)	43 022	44 149	+ 2,6	+ 2	+ 1,3
IUT	5 761	5 630	- 2,3	- 1,6	- 1,5
STS	8 604	8 259	- 4	- 4,3	- 4,5
Paramédical et social	5 840	5 508	- 5,7	+ 2,8	+ 4,1
Grandes Ecoles (2)	7 911	7 961	+ 0,6	+ 5	+ 12,6
Autres formations (3)	5 485	6 434	+ 17,3	+5,5	+ 3,4
Total (4)	76 623	77 941	+ 1,7	+ 1,7	+ 2,1

Source : ministère de l'Education Nationale

Cette évolution est à relier surtout à une augmentation des effectifs d'étudiants étrangers (qui explique plus de la moitié de la hausse observée au début des années 2000).

Aujourd'hui 72 % des étudiants des universités lorraines sont des lorrains, (85 % à Metz), les autres viennent d'autres régions ou d'autres pays : les universités lorraines accueillent 7 000 à 7 200 étudiants étrangers (dont 44 % viennent des pays européens).

Etudiants étrangers en Lorraine

Répartition des étudiants étrangers inscrits dans l'académie de Nancy-Metz par rapport à la France entière (y compris IUT) et assimilés						
	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Total tous étudiants	Ecart étudiants étrangers/ensemble des étudiants
Nancy-Metz	4,1	3,1	3,1	3,5	3,8	-0,3

Lecture : l'académie de Nancy-Metz accueille 4,1 % des étudiants étrangers inscrits en premier cycle à l'université, 3,1 % des inscrits en deuxième cycle et 3,1 % des inscrits en troisième cycle. Au total, 3,5 % des étudiants étrangers sont inscrits dans les universités de l'académie de Nancy-Metz, contre 3,8 % de l'ensemble des étudiants, soit un écart de – 0,3 %

Source : Ministère de l'Education Nationale

Les prévisions démographiques (cf. étude Rectorat-INSEE) font état (à intentions d'orientation constantes) d'une baisse de 7 000 à 7 800 étudiants en 2015 (soit 12 à 13 % des effectifs). La démographie des classes d'âge nées en 1994-1995 explique à elle seule près des 2 tiers de cette baisse d'effectifs.

Mais une plus grande attractivité des universités lorraines (avec une mobilité facilitée par le TGV) peut faire augmenter le nombre d'étudiants venus d'autres régions (l'effet inverse peut aussi exister !) et d'autres pays (à condition d'améliorer les conditions d'accueil : voir dans les prochains chapitres) ; par ailleurs une orientation plus importante des lorrains vers l'enseignement supérieur peut avoir un impact sur les effectifs (à condition de savoir consolider ces orientations et en faire des parcours de réussite, questions que nous aborderons plus loin).

A-2 Comment évoluent quantitativement les intentions d'orientation et les flux d'entrée à l'université ?

"Le regain d'intérêt pour les filières universitaires se confirme dans les intentions d'orientation 2006 : plus de 30 % des élèves de terminale générale et technologique expriment une 1^{ère} intention vers l'université (+ 0,6 % par rapport à l'année précédente)... Les IUT connaissent aussi un regain d'intérêt (+ 0,8 % en 2006), après une baisse depuis 2000, et les classes préparatoires sont stables

Ce sont les Sections de Techniciens Supérieurs qui reculent en intentions d'orientation (de 8 points en 2 ans !) Les écoles (essentiellement les formations sanitaires et sociales) et les formations en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de qualification, puis de professionnalisation) progressent encore et représentent 27 % des intentions d'orientation.. (source : Rectorat-SAIO : de la Terminale à l'enseignement supérieur Edition 2007).

Mais si on examine les flux d'entrée sur 10 ans les filières non sélectives ont perdu 21,9 % d'étudiants en première année, les STS 11,2 % alors que les IUT et les classes préparatoires en ont gagné 9,8 % et 8,2 %.

Comment évoluent les flux d'entrée dans l'enseignement supérieur en Lorraine ?

	Université (hors IUT et écoles)	STS (public et privé)	IUT	CPGE (public et privé)
1995	8 884	3 456	1 836	1 070
1996	7 437	3 293	1 954	1 178
1997	7 694	3 290	2 071	1 139
1998	7 812	3 304	2 201	1 135
1999	7 091	3 400	2 158	1 191
2000	6 918	3 222	2 346	1 093
2001	6 632	3 106	2 131	1 115
2002	6 378	3 039	2 031	1 094
2003	7 195	3 098	2 111	1 135
2004	7 092	3 194	2 035	1 136
2005	7 217	3 289	1 950	1 121
2006	6 939	3 069	2 017	1 158

Source : Rectorat

Globalement les bacheliers lorrains sont moins nombreux à faire des études supérieures et ils choisissent plus souvent des filières courtes : en 2003, 76,3 % des nouveaux bacheliers poursuivent des études supérieures (82,7 % au niveau national), soit une baisse de plus de 9 points en 10 ans.

Les entrées à l'université, par filières, marquent un recul net, sur les 10 dernières années des sciences (- 60 %) et des lettres (- 64 %), alors que la médecine (+73 %), "STAPS" qui forme les enseignants d'éducation physique (+ 114 %), et LEA (Langues Etrangère Appliquées + 72 %) se sont développées ; la sociologie et la psychologie ont plutôt baissé.

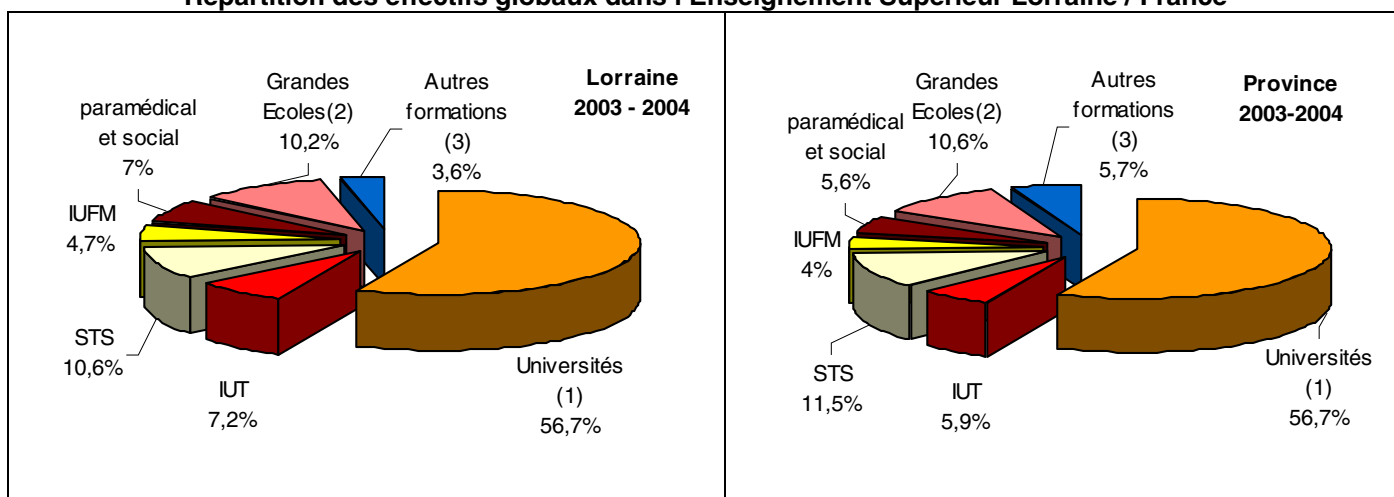
Les IUT continuent à représenter un poids plus fort en Lorraine (13,95 %) qu'au niveau national (10,79 %) et globalement les STS et les IUT représentent un quart des formations supérieures en Lorraine (20,7 % au niveau national) en première année.

	LORRAINE			METROPOLE	
	Taux ou %	Rang régional	évolution	Taux ou %	évolution
Taux d'inscription*					
1997	78,5	13 ^{ème}		85,9	
2003	76,3	14 ^{ème}	- 2,2	82,7	- 3,2
% bacheliers poursuivant études en Université					
1997	56,7	14 ^{ème}		57	
2003	47,7	12 ^{ème}	- 9,1	48,5	- 8,5

Source : MEN, Géographie de l'Ecole

*Taux d'inscription : inscriptions de bacheliers de l'année dans l'enseignement supérieur de l'Académie / bacheliers de l'année

Répartition des effectifs globaux dans l'Enseignement Supérieur Lorraine / France



(1) : hors IUT et ingénieurs

(2) : classes préparatoires intégrées, CPGE, écoles d'ingénieurs (y compris écoles dépendants des universités), écoles vétérinaires, écoles de commerce reconnues à diplôme visé et autres grands établissements ;

(3) : Ecoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, école de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses. NB : les IUFM sont présentés isolément

Sources : Rectorat et Ministère de l'Education Nationale

- La répartition entre garçons et filles montre une présence majoritaire (qui évolue peu) des filles dans les formations sanitaires et sociales à Bac+2, les BTS et DUT du tertiaire (70 %) et les 2^e et 3^e cycles de Lettres, Sciences Humaines et Gestion (60 %).

Par contre les garçons sont majoritaires dans les DEUG sciences, les BTS et DUT industriels et les 3^e cycles des sciences exactes (10 points d'écart par rapport à la répartition nationale). Dans l'ensemble des classes préparatoires les filles sont minoritaires (39 % des effectifs) et la répartition est inchangée depuis 5 ans.

Globalement s'il y a autant de filles que de garçons, dans l'ensemble de l'enseignement supérieur en Lorraine, l'écart se creuse au niveau des 3^e cycles et des Grandes Ecoles.

- Le lien entre groupe socio-professionnel de la famille et accès, puis parcours dans l'enseignement supérieur, reste important : à l'issue d'un 3^e cycle ou d'une Grande Ecole, 17 % des jeunes sont originaires d'un milieu ouvrier (11 % au niveau national) et 43 % d'un milieu où l'un des parents au moins est cadre (53 % au niveau national) ; à l'inverse un tiers des jeunes sortants non diplômés d'un Bac+2 sont issus d'un milieu ouvrier (27 % d'enfants de cadres). Parmi les diplômés lorrains des Grandes Ecoles, 20 % avaient leurs parents cadres, 3 % leurs parents ouvriers (voir "génération 2001").

A-3 Un potentiel universitaire important dans la Grande Région (extrait de l'étude OREFQ pour l'OIE) (à partir des différents baccalauréats)

"L'enseignement supérieur dans la Grande Région est marqué par la coexistence d'une pluralité d'établissements ayant des finalités, des structures et des conditions d'admission différentes.

Le passage à l'enseignement supérieur exige l'achèvement avec succès du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou l'obtention du baccalauréat général ou technique. Le processus de Bologne, qui vise à construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010, a posé pour principal objectif de parvenir à placer les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun

L'enseignement supérieur de la Grande Région compte près de 370 000 étudiants en 2005 contre 180 000 au début des années 80. Les sites universitaires les plus importants et les plus anciens (Louvain-La-Neuve, Mayence, Nancy, Sarrebruck) se situent plutôt en périphérie de la Grande Région tandis que les plus récents (notamment l'Université du Luxembourg créée le 12 août 2004) sont localisés au centre du territoire. Les disciplines du Droit, Economie et Sciences sociales et des Lettres et Sciences Humaines représentent plus de 52 % du total des inscrits dans les universités (statistiques de 2003/2004), suivies par les Mathématiques, Sciences (15 %). A noter que le poids des disciplines de la Médecine humaine en Wallonie est important : il représente 17 % des inscrits contre près de 8 % pour l'ensemble de la Grande Région. Un décret du 16 Juin 2006 régule cependant en Wallonie le nombre d'étudiants « non résidents » dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur (kinésithérapeutes, vétérinaires, etc) à hauteur de 30 % du nombre total d'étudiants inscrits."

B- Comment fonctionnent l'orientation et l'accès à l'enseignement supérieur ? Peuvent-ils être améliorés ? (Source : Rectorat)

B-1 Des constats

	Terminales Générales			Ensemble Terminales Générales	Terminales Technologiques				Ensemble Terminales Technologiques	Total
	T-ES	T-L	T-S		T-SMS	T-STI	T-STL	T-STG		
Université	43,5%	55,0%	40,3%	43,7%	7,6%	4,3%	11,0%	9,6%	7,8%	30,6%
STS	10,8%	7,3%	4,2%	6,7%	11,3%	59,7%	43,3%	48,8%	46,5%	21,3%
IUT	15,5%	5,6%	12,9%	12,4%	0,7%	16,9%	16,0%	13,3%	12,8%	12,6%
Ecole	19,9%	18,4%	22,1%	20,8%	71,0%	8,0%	13,1%	9,5%	17,9%	19,8%
CPGE	5,6%	8,0%	18,3%	12,7%	0,0%	2,3%	4,3%	1,1%	1,5%	8,6%
Autres formations & Alternance	4,8%	5,7%	2,2%	3,6%	9,4%	8,7%	12,4%	17,7%	13,5%	7,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Dans sa publication "de la Terminale à l'enseignement supérieur – Edition 2007", le Rectorat de Nancy-Metz présente le devenir des bacheliers lorrains, par type de baccalauréats, et les différences entre intentions d'orientation et poursuite réelle d'études :

- Parmi les Bacs généraux

- les intentions des Bacs littéraires se portent massivement sur l'université (55 %) ; 18,4 % des intentions vers les écoles (essentiellement sanitaires et sociales). Les poursuites réelles d'études (selon les sondages réalisés) donnent 69 % en université et 9 % vers les écoles.
- Les Bacs scientifiques ont des intentions d'orientation moins massives vers l'université (40,3 %) et plus importantes vers les écoles (22,1 %) et vers les classes préparatoires (18,3 %), mais aussi 12,9 % vers les IUT. Les poursuites d'études sont à 49 % vers l'université (dont 44 % en médecine et 27 % en sciences) ; 15 % en classes préparatoires, 13 % en écoles et 14 % en IUT.
- Les Bacs ES ont des intentions d'orientation majoritairement en université (43,5 %), 19,9 % vers les écoles, 15,5 % vers les IUT et (c'est à souligner) 10,8 % vers les STS. Les poursuites d'études sont assez différentes des intentions : 58 % à l'université mais 10 % seulement en écoles, 12 % en IUT et 7 % en STS.

- Parmi les Bacs technologiques :

- Les intentions d'orientation des Bacs STI (Technologiques Industrielles) les conduisent à 59,7 % vers les STS, 16,9 % vers les IUT, 8,7 % vers l'alternance et 8 % vers les écoles, mais seulement 4,3 % vers l'université. La réalité des poursuites d'études est assez proche : 58 % en STS, 16 % en IUT, 2 % vers les écoles et 6 % à l'université. Mais 7 % arrêtent leurs études.
- Les intentions d'orientation des Bacs STG (Technologiques de gestion) vont majoritairement vers les STS (48,8 %), assez nombreuses vers l'alternance (17,7 %) surtout pour des préparations de BTS, 13,3 % en IUT, 9,5 % en école et 9,8 % à l'université. Les poursuites réelles d'études sont à 44 % en STS, mais 9 % seulement en IUT, 13 % en alternance (et autres formations) et 19 % à l'université (où il y a donc des poursuites d'études par défaut). Il y a 10 % d'arrêts d'études.
- Enfin les élèves des Bacs technologiques Sciences Médico Sociales s'orientent très majoritairement (71 %) dans leurs intentions vers les écoles (formations sanitaires et sociales), beaucoup moins vers les STS (11,3 %) l'alternance (9,4 %) et l'université (7,6 %). La réalité de la poursuite d'études donne seulement 33 % dans les écoles, 24 % à l'université, 7 % en STS, mais 15 % d'arrêts des études.

- Pour les Bacs professionnels, le Rectorat ne donne pas d'indication sur la répartition des intentions d'orientation et des entrées dans l'enseignement supérieur.

Globalement les bacheliers généraux dominent à l'université (hors filières sélectives) : 81 % ; mais les Bacs technologiques (15 %) et professionnels (4%) sont présents, essentiellement en sciences humaines, droit-économie – gestion et AES.

B-2 Comment analyser ces constats à l'entrée en enseignement supérieur ?

B-2-1 La demande de poursuite d'études est forte, y compris quand on rebondit après une orientation incertaine et un premier échec, comme le prouvent les témoignages que nous avons recueillis auprès d'élèves, d'étudiants, d'apprentis et de stagiaires de la formation professionnelle. La demande de poursuite d'études après le Bac professionnel (qui est pourtant un diplôme dit d'insertion) est assez importante et ne conduit pas toujours vers les filières supérieures courtes :

Si 11 % des étudiants de STS viennent du Bac pro, 1 % seulement des étudiants d'IUT viennent des mêmes bacs (soit beaucoup moins qu'à l'université) ;

- **Laurie** en 3^e année d'école d'infirmière : *"depuis la 5^e je voulais travailler dans le sanitaire et social. J'ai opté pour le Bac SMS et je veux travailler en pédopsychiatrie, à Nancy d'abord, mais ensuite dans le sud de la France. Au-delà de ma situation personnelle, il y a bien un problème d'orientation à l'Université. Je regrette que mon association d'étudiants n'ait pas été associée à la préparation du schéma régional des formations sanitaires et sociales "*

- **Maxime** en Licence d'italien : *"j'ai choisi un Bac L avec 3 langues ; j'ai fait l'expérience des classes préparatoires, c'est une bonne préparation pour l'université, mais c'est très sélectif. J'ai découvert ensuite la faculté, beaucoup de liberté et une certaine désorganisation. J'ai choisi l'italien, un peu pour retrouver des racines oubliées, mais aussi parce que j'aime cette langue et cette culture. Mais la licence d'enseignement ne me donne pas beaucoup de perspectives : je voudrais être interprète (la formation est très chère) ou faire un master "affaires internationales", avec de la technique commerciale et du droit. Je suis prêt à terminer mes études hors de Lorraine, y compris à l'étranger (si j'en ai les moyens) et à y travailler, car je ne crois pas à l'identité lorraine. Il manque à l'université de vraies possibilités de se réorienter, un pôle université-emploi (comme à Lyon III) et un vrai partenariat avec les entreprises (Nancy a essayé un partenariat avec l'ANDRA, combattu par certains étudiants)."*

- **Alexandre**, 20 ans, en 3^e année de Sociologie: *"j'ai fait une seconde Technique puis une première et une terminale "génie mécanique", car j'étais intéressé par la technologie et l'industrie. Ensuite je n'ai voulu ni de l'IUT ni de la STS ; je voulais faire autre chose (contre l'avis de mes proches) : je me suis inscrit en première année de sociologie et j'ai hésité à passer le concours d'éducateur, que je n'ai pas réussi. Je continue jusqu'au master, mais je suis bien conscient du manque de débouchés. Je tenterai les concours administratifs."*

- **Marc**, 18 ans, en première année de Sociologie : *"dès la 3^e j'avais en tête de faire Sciences Politiques ; j'ai fait une seconde option SES, où je ne me suis pas senti à l'aise. J'ai opté ensuite pour l'enseignement musical (Bac L Musique) ; mais j'ai un mauvais souvenir du lycée et de l'internat. Mon ambition c'est de faire de la politique."*

B-2-2 Le poids, moins important qu'au niveau national, des Bacs généraux explique en partie les entrées moins nombreuses dans les filières non sélectives de l'université. De même des attitudes réalistes ou des stratégies de "première étape" peuvent conduire à choisir, dans un premier temps, l'entrée en STS et surtout en IUT. Il n'en demeure pas moins que parmi les entrées dans les filières non sélectives, certaines ne sont par réellement le résultat d'un choix de parcours de formation avec des perspectives professionnelles :

- * *les entrées par défaut, de bacheliers non retenus dans les filières sélectives (classes préparatoires, IUT et STS ou écoles de santé) existent essentiellement dans les Bacs généraux littéraires, les Bacs technologiques STG et SMS*

- * *une réflexion s'impose donc sur la place des STS et des IUT par rapport aux différents Bacs : les BTS offrent 52 BT différents, dans 26 lycées ; les IUT proposent 36 DUT différents. Par ailleurs les 1ers vœux dans les STS publiques sont près de trois fois supérieurs aux capacités d'accueil (9 364 premiers vœux d'orientation en 2004, contre 3 280 places offertes) notamment dans les STS tertiaires. Le nombre de places vacantes a considérablement diminué (de 12 % à 6 % en 5 ans) et a atteint sans doute un seuil incompressible. Si les STS restent très ouvertes aux Bacs technologiques (75 % des étudiants), les IUT bénéficient essentiellement aux Bacs généraux (67 % des étudiants)*

B-2-3 A côté d'orientations par défaut, il existe aussi des choix délibérés, vers les formations universitaires non sélectives (notamment en Sciences Humaines), de la part de bacheliers technologiques ou professionnels. Ces choix, qui ne s'inscrivent sans doute pas dans une perspective professionnelle directe, correspondent, selon certains témoignages recueillis, aussi bien à la volonté d'une rupture avec le lycée et l'environnement familial (et à l'acquisition d'une forme d'autonomie sociale) qu'à la décision de se donner une année de "pause", pour mieux préparer telle ou telle école (exemple de la préparation des concours sanitaires et sociaux) ou consolider un choix professionnel futur.

- **Vincent, 23 ans, travaille comme infirmier:** *"au collège on m'a "menacé" d'aller en lycée professionnel. J'ai finalement fait un Bac S et j'ai postulé dans un IUT de logistique, car j'avais un vague intérêt pour cette branche d'activité. Entre temps un accident m'a fait changer complètement d'orientation : ayant vu de près le milieu médical, j'ai décidé de passer le concours d'infirmier que j'ai réussi. Au bout de la première année j'ai failli abandonner, mais j'ai tenu bon, motivé par ma situation familiale."*
- **Hacène, étudiant en Physique:** *"j'ai toujours été intéressé par les sciences, mais aussi par l'engagement public."*
- **Yohan, 20 an, en seconde année d'Histoire:** *"après un Bac ES, j'ai choisi l'histoire, car elle est au cœur de tous les enseignements et elle permet de connaître son environnement. Au départ je n'avais pas de perspectives professionnelles. Maintenant je pense à l'enseignement (en zone d'éducation prioritaire) ou au journalisme."*
- **Sabrina, en master de Communication :** *"j'avais du mal au collège et on m'a refusé en seconde, j'ai donc fait un BEP comptabilité, puis une première d'adaptation et un Bac STT. Plutôt que d'aller en BTS "assistante de direction en PME", j'ai choisi de préparer une licence, puis un master de communication. J'envisage maintenant de préparer un doctorat. La réussite de mes études, c'est un défi pour moi, face à ma famille"*
- **Mathieu, 20 ans :** *"j'ai passé un Bac S, poussé par mes professeurs, je n'avais rien d'un scientifique. Aujourd'hui je suis en seconde année de licence des arts du spectacle."*
- **Thomas, 28 ans :** *"j'ai ressenti mon orientation en Bac tertiaire comme une "punition", mais j'ai surmonté ma déception et j'ai passé un DUT de gestion des entreprises."*
- **Apopie, 22 ans (né au Congo) :** *"j'ai intégré une classe de sport-étude "handball" au collège, puis au lycée. J'ai choisi la section ES et je voulais être médecin. J'ai échoué au Bac une première fois, mais j'ai réussi le concours d'éducateur (à l'IRTS) qui me motivait beaucoup. L'année suivante, après avoir réussi mon bac, j'ai pu entrer à l'IRTS."*

B-2-4 Enfin les formations scientifiques universitaires souffrent manifestement d'un déficit d'image (par rapport aux filières sélectives, réputées comme plus professionnalisantes), au contraire de certaines filières de sciences humaines (psychologie, sociologie, communication) et des formations STAPS, qui continuent à bénéficier d'un engouement non démenti (de même que les formations sanitaires et sociales).

B-3 Comment se poursuit le parcours universitaire, dans le cadre du LMD ?

Les abandons d'études en fin de première année de DEUG (cf. étude réalisée à Nancy 2) s'élèvent à plus d'un tiers des étudiants (dont 42 % déclarent que leur inscription ne correspondait pas à leur premier vœu d'orientation). Mais 14 % de ces sortants accèdent à l'emploi et 57 % se réorientent vers d'autres formations. Les échecs en fin de 2^e année, y compris après redoublement, sont encore nombreux.

Enfin, la poursuite en 3^e année du cursus universitaire, qui ne concerne que 61 % des étudiants, profite plus aux étudiants des Bacs généraux : 24 % des Bacs technologiques tertiaires et 11 % des Bacs pros, entrés à l'université, accèdent à la 3^e année.

A titre d'exemple l'université de Nancy 2 a réalisé une étude sur le parcours universitaire d'une cohorte d'étudiants en droit, bacheliers en 2001 :

- *sur les 454 bacheliers généraux, 180 ont eu la licence, 256 ont abandonné ou suivi un autre cursus*
- *sur les 93 bacheliers technologiques, 4 ont eu la licence, 87 ont abandonné ou suivi un autre cursus*
- *sur les 14 bacheliers professionnels, aucun n'a eu la licence, 14 ont abandonné ou suivi un autre cursus*

Au niveau du 3^e cycle universitaire, la Lorraine affiche un retard important : 14^e rang national pour les effectifs et 17^e rang quant au poids par rapport à l'ensemble de l'enseignement supérieur. En Lorraine le 3^e cycle représente 8 138 étudiants en 2006 soit 17 % de l'ensemble des effectifs de l'Université et 10,5 % des effectifs du supérieur.

De nombreux parcours dans l'enseignement supérieur ne sont donc pas linéaires ; ils connaissent des abandons d'études et des réorientations nécessaires. Ce problème devrait être mieux analysé, pour une action prioritaire renforcée contre l'échec.

B-4 Qu'en pensent les différents acteurs ?

L'ensemble des personnes rencontrées partagent l'analyse sur les spécificités de l'orientation et de la poursuite d'études supérieures en Lorraine et les questions qu'elles soulèvent : le différentiel entre les garçons et les filles et l'attractivité moins grande des études supérieures (notamment les études longues), chez les premiers, sont préoccupants ; de même le taux d'échec et d'abandon en cours ou fin de première année universitaire (même si certains correspondent à des réorientations positives) et le trop petit nombre d'étudiants en 3^e cycle et en formations scientifiques (hors filières sélectives) ; enfin l'accès difficile des Bacs technologiques aux IUT.

Sur la présence des Bacs professionnels (et même des Bacs technologiques) en université (dans les filières de Sciences Humaines, notamment), les avis divergent : pour certains c'est une erreur d'orientation (cf. position de l'ancien premier vice-président de la conférence des présidents d'Université, Yannick Vallée) ; pour d'autres cela répond à des motivations qu'il ne faut pas écarter trop systématiquement et qu'il faut valoriser, surtout si la capacité de "rebondir" ensuite existe réellement (cf. l'avis des responsables du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation de Nancy 2).

Globalement les étudiants souhaiteraient des parcours plus aisés, d'une voie de formation à l'autre : les passerelles entre les différentes voies de formation supérieure fonctionnent partiellement (de la formation générale vers les formations plus professionnelles et inversement) ; dans l'enseignement agricole, les responsables notent à la fois des départs (au niveau des BTS) vers l'université, et des entrées en formation professionnelle agricole d'étudiants en fin de première année universitaire.

Plusieurs de nos interlocuteurs ont estimé qu'il fallait avoir un regard plus positif sur les parcours des étudiants, qu'il y avait des acquis, réutilisables, dans chaque étape de ces parcours.

B-5 Y a-t-il des explications de la situation en Lorraine ?

L'offre de formation, qui influence en partie les choix, est-elle suffisante en Lorraine ? Nous avons déjà évoqué par exemple le décalage entre le nombre de candidats et le nombre de places dans les BTS tertiaires ; faut-il augmenter les capacités d'accueil, alors que la tendance est plutôt à la baisse ? Faut-il plutôt agir sur l'orientation en Bacs technologiques, notamment tertiaires ? Il faut surtout insister à nouveau pour une plus grande cohérence entre les STS et les IUT d'une part, entre les formations scolaires, celles par l'apprentissage et les contrats de professionnalisation d'autre part, puisqu'à ce niveau, 4 voies de formation existent et se concurrencent.

Y a-t-il une attractivité d'autres régions, dont l'offre de formation serait plus importante, sur les jeunes lorrains ? Il est difficile de le dire, car les données manquent (sauf dans l'enquête "génération 2001") sur les mouvements migratoires d'étudiants entre la Lorraine et d'autres régions. On sait seulement que le potentiel des grandes écoles situe la Lorraine au 9^e rang national, mais avec un recrutement qui n'est plus vraiment régional.

Il est certain que la façon dont les universités lorraines feront évoluer, de façon positive, la nouvelle animation du LMD, leur capacité à s'appuyer sur leur positionnement dans la Grande Région, comme la traduction concrète de leurs intentions de pousser le plus loin possible leur communauté de développement, rendront l'enseignement supérieur lorrain attractif, aux yeux des étudiants.

Il est certain aussi que les conditions de vie des étudiants sur les différents sites de l'enseignement supérieur (notamment les conditions de logement) et la façon dont cet enseignement organise son implantation territoriale, contribuent à cette attractivité.

B-6 Quelles propositions pour améliorer l'aide à l'orientation ?

B-6-1 Les initiatives prises en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur

En matière d'information des élèves, des réalisations existent déjà : salon Oriaction, que le Rectorat souhaite pérenniser ; forums locaux (comme à Epinal), parfois organisés par les parents d'élèves ; opérations portes ouvertes (à l'université de Metz) et "Clefs de la Réussite" (à Nancy), pour faire connaître l'offre de formation universitaire.

Il faut y ajouter le travail quotidien d'accueil et d'information dans les CIO et dans les centres d'orientation des universités (comme le service Aide du SCUIO-IP de Nancy II) et les outils de l'ONISEP.

Mais ces initiatives ne sont pas toujours assez coordonnées (cf. ce que disent les parents d'élèves) et pas toujours suffisamment préparées et suivies par des entretiens individuels. Il en va de même de l'information sur les débouchés professionnels ou sur les taux d'insertion dans les différentes filières de la formation (même si cette dernière information est parfois dissimulée, de l'avis de certains étudiants).

Le dispositif académique de liaison Lycée – Enseignement Supérieur (DALLES), qui lie contractuellement le Rectorat et les universités, doit rendre cohérentes l'ensemble des initiatives et notamment le travail en commun entre les CIO (notamment les COP relais de l'enseignement supérieur), les responsables des établissements et les universités.

Ce dispositif est jugé par certains comme encore insuffisant et pas assez décliné au niveau des bassins de formation.

Mais, surtout, l'information ne règle pas tout ; les décisions des étudiants ne s'appuient pas que sur cette information (qu'elle porte sur l'offre de formation ou sur les débouchés), comme le soulignent les professionnels de l'orientation. C'est pourquoi le Service Académique de l'Information et de l'Orientation a décidé de mettre en place (comme en Troisième) des entretiens individuels systématiques, conduits par les professeurs principaux, dès la classe de Première (donc assez loin des décisions de fin de lycée), de renforcer l'intervention des COP dans les lycées et de favoriser les témoignages d'anciens élèves. Certains représentants des personnels approuvent ces intentions mais regrettent qu'on oublie les élèves des lycées professionnels.

Les discussions engagées au printemps 2006, sur ces questions d'orientation et de professionnalisation, dans chaque académie, ont abouti à des propositions d'abord académique puis nationales, dont certaines ont été mises en œuvre dès 2007.

Ainsi l'orientation active, dont le principe est approuvé par une partie des représentants des étudiants, devrait permettre une aide par l'Université au choix des lycéens, pouvant aller jusqu'à des entretiens individuels.

- **Séverine, 23 ans :** *"j'avais fait un Bac STT et un BTS force de vente, puis une licence de superviseur. Je voudrais faire un master en alternance, mais l'enseignement m'attire aussi."*
- **Nadia, 21 ans :** *"j'ai fait un BEP sanitaire et social, puis une première d'adaptation et un Bac SMS. J'ai échoué au concours d'éducation spécialisée et je ne veux pas recommencer ; je vais faire un BTS Economie sociale et familiale, pour préparer le diplôme d'ESF"*
- **Romain, 21 ans :** *"après un Bac ES j'ai choisi un IUT carrières juridiques pour faire une formation professionnelle ; maintenant je souhaite faire une licence en droit public et passer les concours de l'administration. Je suis prêt à quitter la Lorraine."*
- **Elodie,** *"après une licence de psychologie, je prépare l'IUFM pour être psychologue scolaire. Je suis prête à quitter la Lorraine, pour revenir ensuite."*
- **Frédérique, 20 ans :** *"je redouble ma première année de médecine ; je voudrais être sage-femme ; si ça ne marche pas, je ferai une licence de biologie à l'IUFM."*
- **Cyril, 21 ans :** *"j'ai fait un Bac littéraire et une première année de licence d'anglais ; je voulais être enseignant. J'ai abandonné à l'université en cours d'année et j'ai essayé, en vain, de m'inscrire en BTS en Janvier. L'Université ne m'a pas aidé dans une réorientation ; ils m'ont simplement conseillé de redoubler. J'ai participé à des ateliers d'orientation professionnelle avec la Mission Locale et je cherche un BTS assistant de direction en alternance."*
- **Hélène, 19 ans :** *"j'ai fait une année de classe préparatoire qui m'a intéressé, mais je ne suis pas vraiment littéraire. J'ai d'abord voulu être professeur, maintenant je m'oriente vers une double licence (Histoire-Géographie et aménagement du territoire), pour être géographe ou urbaniste."*
- **Sahra, 20 ans :** *"j'ai fait un Bac L pour être professeur d'italien ; finalement j'ai passé le concours d'éducateur spécialisé à l'IRTS et j'ai réussi."*

Mais cette initiative (dont on devine la charge de travail pour l'Université), mise en place beaucoup trop rapidement (aux yeux des étudiants et des universitaires, notamment des responsables de Conseils des Etudes et de la Vie Universitaire) s'est limitée, malgré la bonne volonté des universités et des services de l'orientation (d'ailleurs peu associés), à la mise en place d'un dossier informatique, transmis par les étudiants volontaires aux universités. Si 2 538 lycéens ont déposé un dossier, ce n'était pas forcément ceux qui avaient le plus besoin d'aide (les formations en psychologie, sociologie ou STAPS ont représenté une faible proportion de dossiers). Les étudiants ont surtout regretté les réponses trop tardives et l'absence d'entretiens individuels, qui auraient permis d'aller plus loin que le seul traitement informatique !.

En aval des choix d'orientation, le moment de l'inscription dans les formations universitaires reste encore peu coordonné. C'est pourquoi le SAIO a proposé la mise en place d'un dossier unique d'inscription, pour gérer de façon optimale les flux entre les différentes voies de formation (comme cela existe déjà pour l'enseignement professionnel, CAP – BEP – Bac Pro). La maîtrise des flux et des places disponibles, dans les STS et les IUT, pourrait ainsi être mieux régulée ; mais il faut encore convaincre les responsables d'IUT.

B-6-2 ce qui existe pendant le parcours dans l'enseignement supérieur

L'entrée dans l'enseignement supérieur ne règle pas tout, loin de là. C'est pourquoi les Services d'Orientation et d'Information des Universités (SCUIO) ont mis en place, depuis plusieurs années, des actions diverses d'accompagnement du parcours universitaire.

Nous avons choisi de prendre l'exemple du service AIDE (de l'université de Nancy 2), mais les autres universités développent des services assez proches. Le service Aide reçoit, pour l'accès à l'information et à la documentation, 2 600 étudiants par an (il faut y ajouter l'accès aux sites internet).

De plus en plus d'étudiants souhaitent des entretiens individuels, au-delà de la seule information, mais les moyens humains sont très limités (1 poste et demi de conseiller d'orientation) et un peu plus d'une centaine seulement d'entretiens individuels de conseil en orientation (entretiens approfondis sur rendez-vous) peuvent être réalisés.

Les responsables d'AIDE insistent beaucoup sur l'importance stratégique de la première année à l'université qui, pour certains étudiants, est une année transitoire, en attente de choix plus précis d'orientation, pour d'autres une année d'échec et de désillusion. Les observatoires de la vie étudiante de certaines universités ont conduit des études, peu nombreuses, sur le déroulement des 1ères années, qu'il conviendrait d'utiliser. Il conviendrait aussi de renforcer l'activité de ces observatoires et de les généraliser.

Le service AIDE participe à la semaine d'accueil, en début de 1^{ère} année, et à la formation des étudiants tuteurs, en lien avec les directeurs d'études, dont le rôle est essentiel, pour l'accompagnement des étudiants de 1^{ère} année ; les étudiants tuteurs ont une mission de soutien qui est appréciée.



A la fin du premier semestre (qui est déjà le moment de l'échec pour certains étudiants) Le service AIDE réalise un travail collectif pour les étudiants volontaires (préparation de la réorientation ou aide à la consolidation du choix d'orientation) : une cinquantaine d'étudiants y participent seulement (le contact était systématique par courrier, il y a quelques années). Certains syndicats étudiants souhaiteraient des commissions d'appui pour tous les étudiants en difficulté, dès la fin du 1^{er} semestre. Le MEDEF insiste aussi sur ce moment stratégique et sur la nécessité de mettre en place en Février des modules spécifiques de réorientation.

En fin de 1^{ère} année (ou de seconde année), des séances d'information (avec des intervenants extérieurs) présentent les possibilités de réorientation (BTS – IUT – alternance). 130 étudiants y participent. Par ailleurs quelques offres de formation spécifiques (BTS en 18 mois, groupe DUT Technique de commercialisation) ont été expérimentées ; elles devraient être réactivées dans les prochaines années (car elles évitent de tout recommencer à zéro).

L'accès à l'alternance est difficile, notamment en cours d'année, car il faut trouver une entreprise : un travail avec les organisations patronales et consulaires devrait faciliter cet accès.

Enfin une action spécifique est conduite pour les étudiants redoublants de 1^{ère} année, en échec en Juin. Des entretiens (organisés par les vice-présidents CEVU et les directeurs des études) collectifs et individuels, sont conduits (pour 70 étudiants environ), pour réfléchir à des réorientations en formation professionnelle. Des entretiens obligatoires sont conduits par les directeurs des études, pour ceux qui s'inscrivent pour la 3^e fois en première année.

Pour répondre aux besoins spécifiques de certains étudiants de 1^{ère} année, qui envisagent une réorientation vers le secteur social, deux actions spécifiques d'approche du secteur social (70 étudiants) et de préparation aux concours (35 étudiants) sont organisées. Par ailleurs une Unité d'Enseignement transversale "Construire un parcours, du bilan au projet" est proposée à 25 étudiants. Dans les IUT des modules PPP (Projet Personnel et Professionnel) sont mis en place.

Au niveau de la licence, et au-delà, peu de choses sont proposées pour ajouter des modules de professionnalisation aux formations générales (à l'exemple de ce qui se fait dans certaines universités) et valoriser les capacités professionnelles et les facultés d'adaptation, que procurent ces formations générales (notamment en sciences humaines) aux étudiants (cf. initiatives dans les formations STAPS). Certains représentants étudiants insistent sur ces initiatives.

Quant aux Masters, certains étudiants en dénoncent la complexité et la dispersion, ainsi que le manque de places en masters professionnels.

Nous reviendrons dans le prochain chapitre sur les initiatives conduites par les universités en matière d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants,. Notons que ces initiatives portent à la fois sur la recherche de stage et sur l'aide à l'insertion professionnelle.

B-6-3 Les stages en entreprises

- L'utilité des stages en entreprises n'est niée par aucun syndicat étudiant (l'UNEF propose même de les rendre obligatoires en première année et la Confédération Etudiante de généraliser l'alternance). Mais tous s'accordent pour une meilleure organisation, un meilleur contrôle des stages, qui doivent être tous rémunérés selon certains. Les initiatives des services d'orientation, pour aider à la recherche de stages ; (à Nancy 2 : serveur "Cyberfac-emploi" ; formations à la recherche de stages, UE optionnelle "préparation à la recherche de stages") vont dans ce sens. Les représentants du MEDEF ont indiqué leur volonté de progresser vers une meilleure organisation des stages.

B-7 En conclusion

Les initiatives existent donc déjà, pour assurer la transition Lycée-Université et aider à un parcours universitaire réussi (y compris en aidant les réorientations en cours et fin de première ou de seconde année) ; elles restent cependant insuffisantes, faute de moyens humains : les services d'orientation des universités lorraines ne disposent que de quelques dizaines de personnes, dont 8 postes de Conseillers d'Orientation Psychologue à mi-temps et des personnels administratifs ou de documentation sur fonds propres. Toutes les personnes rencontrées (responsables des CEVU, syndicalistes étudiants, représentants des personnels d'orientation) s'accordent pour souligner ce manque de moyens, notamment face aux échecs en cours de scolarité. Tous (y compris les représentants du Rectorat) soulignent l'élément positif que constituerait une intervention du Conseil Régional de Lorraine pour soutenir ces différentes initiatives. Les assises de l'enseignement supérieur n'ont pas vraiment évoqué ce thème.

Mais, au-delà du renforcement des moyens dévolus aux services d'orientation, c'est la reconnaissance de la mission d'orientation des Universités et des enseignants, qui est souhaitée par la plupart de ceux que nous avons rencontrés : les représentants des étudiants, les responsables de CEVU mais aussi les services du Rectorat. Par exemple le rôle des directeurs d'études, en ce domaine, devrait être, aux yeux de plusieurs intervenants, mieux valorisé. Il s'agit là d'un problème national.

C'est aussi le développement des relations avec les entreprises et la place que doivent prendre les entreprises au sein des universités, qui sont soulignés par la plupart des personnes rencontrées, y compris les représentants du MEDEF (même si certains syndicats étudiants, comme l'UNEF, marquent leurs réserves).

Les perspectives ouvertes en ce domaine par la nouvelle loi sur les Universités pourront-elles être des points d'appui ?

Enfin l'enjeu de la professionnalisation à l'université est moins d'opposer filières professionnelles et filières générales, filières avec débouchés et filières sans débouchés, que de valoriser (par des actions particulières) tous les parcours universitaires et les compétences professionnelles qu'ils peuvent procurer, y compris dans les disciplines générales de sciences humaines.

C- Conditions de vie à l'université

C-1 Les ressources des étudiants

C-1-1 Financer ses études coûte de plus en plus cher. Entre 2002 et 2006 (selon l'UNEF) les dépenses des étudiants ont augmenté de 23 %. En 2003 l'observatoire de la vie étudiante estimait à 820 euros le budget moyen mensuel d'un étudiant autonome. Aujourd'hui on l'estime à peu près à 1 000 euros.

Parmi les dépenses, le logement, quand il est autonome (par choix ou par obligation) constitue la première ligne : 1,3 Millions d'étudiants vivent hors de leur famille (soit près de 60 % des étudiants). Le coût du loyer dans le parc privé varie en province de 300 à 500 euros. En Lorraine il est plus cher à Metz qu'à Nancy (même si l'écart se resserre). En résidences universitaires, le coût d'une chambre, à Nancy, varie de 116,50 à 260,45 euros. C'est parfois plus de 350 euros pour les studios récemment rénovés (comme à Metz).

Les frais de scolarité constituent une autre ligne de dépense incompressible. Ils varient de 150 à 900 euros par an au niveau national, selon les universités ; ils sont beaucoup plus élevés pour les écoles de commerce, mais aussi pour certaines formations sanitaires et sociales. A cela il faut ajouter pour certaines écoles, les frais de concours, dont le taux est très élevé dans les écoles de commerce, mais aussi relativement élevé dans les formations sanitaires et sociales (de 100 à 200 euros, ce que les étudiants rencontrés trouvent anormalement cher).

- Ainsi les dépenses du premier mois d'études sont les plus importantes.

Les frais de restauration, de transports (importants pour ceux qui font les trajets journaliers domicile-université), d'accès aux technologies de l'information, constituent les autres dépenses.

Les dépenses de santé sont souvent délaissées par les étudiants, au bénéfice d'autres dépenses (notamment l'adhésion à une mutuelle). Ce point sera évoqué dans le chapitre santé.

Il faut ajouter les dépenses spécifiques liées à la mobilité à l'étranger, de plus en plus encouragée au cours du cursus universitaire.

C-1-2 Face à ces dépenses, quelles sont les ressources des étudiants ?

- a) *Les bourses, gérées par le CROUS dans le cadre du "dossier social étudiant".*

La principale de ces bourses est la bourse sur critères sociaux, qui concerne 95 % des étudiants aidés (soit 485 000 étudiants en France et 20 778 en Lorraine en 2004-2005, non compris les étudiants des formations sanitaires et sociales). A cette bourse s'ajoute (pour 1 215 étudiants) des bourses de mérite et des bourses sur critères universitaires dans le 3^e cycle, des bourses de voyage, des prêts d'honneur et des allocations d'études.

L'Académie de Nancy-Metz comptait 31 % d'étudiants boursiers en 2004-2005. Si le nombre a légèrement diminué en 2005-2006, la part des boursiers qui sont au taux le plus fort (échelon 5, soit 3 607 euros par an) a augmenté et représente plus du tiers des boursiers.

Dans un rapport publié en 2006 le député Laurent Wauquiez présente une analyse très critique du système français d'aides aux étudiants :

- *le système est très complexe, "un mille-feuille juridique et réglementaire", et particulièrement inique ;*
- *les critères retenus cumulent les ressources familiales (revenu global brut à N-2) et d'autres critères (éloignement, situation familiale, âge...). Cela fait 18 possibilités différentes d'aides...*

Le taux 0 (pas d'aide, mais dispense des frais de "scolarité et de Sécurité Sociale") est limité à des revenus annuels bruts inférieurs à 19 100 euros et supérieurs à 16 200 euros. Ainsi les classes moyennes (revenus mensuels supérieurs à 1 400 euros) ne bénéficient d'aucune aide. Par ailleurs les effets de seuil conduisent à exclure certaines familles pour quelques euros de revenus ou quelques kms d'éloignement.

Par ailleurs les ½ parts fiscales pour poursuite d'études dans l'enseignement supérieur profitent plutôt aux familles à haut revenus...

Les classes moyennes sont donc les sacrifiées du système de bourses français. Elles doivent faire face seules aux dépenses liées au cursus universitaire...

Enfin les bourses sur critères sociaux, attribuées chaque année, sont gérées selon une procédure assez complexe qui peut générer des retards, notamment en début d'année ou en cas de changement d'académie, et est peu adaptée au nouveau système par semestres du LMD. Pour les étudiants des formations sanitaires et sociales, le système des bourses gérées par les Régions est encore moins favorable, malgré un certain alignement sur les bourses universitaires.

a) dans les situations exceptionnelles

(modification de la situation familiale, situation de ruptures) des aides spécifiques sont accordées : elles concernent peu d'étudiants, alors que les ruptures familiales, qui pèsent sur la prise en charge des études, augmentent :

- *l'allocation d'études* (contingentée à 490 allocataires en Lorraine) concerne les étudiants non boursiers en rupture avec leur famille. Cette allocation, selon Laurent Wauquiez, n'est pas accordée de la même façon dans toutes les académies ; selon certains syndicats elle n'est pas entièrement utilisée ; elle n'existe pas pour les formations sanitaires et sociales

Maxime : *"j'ai travaillé régulièrement pendant les premières années de mes études : des animations en grande surface et un travail à temps partiel (jusqu'à 2 heures du matin) à Mac Do, plusieurs fois par semaine."*

Vincent : *"j'ai toujours travaillé en intérim, pendant les vacances, puis comme aide-soignant, pendant mes études."*

Frédérique : *"j'ai travaillé en intérim, à la chaîne en usine, car au bout d'un an je n'avais plus de bourse d'études."*

Angélique : *"j'avais besoin de travailler et c'est pour ça que j'ai passé le BAFA ; j'ai été très choquée du montant des frais d'inscription au concours d'éducateur."*

Sahra : *"les frais d'inscription au concours d'éducateur spécialisé sont trop élevés."*

Yoan : *"je travaille régulièrement l'été."*

Sabrina : *"j'avais une bourse d'études au taux 0 et une aide spéciale sur critères sociaux, mais pas de pension alimentaire ; j'ai dû travailler comme vendeuse d'abord pendant les vacances, puis pendant l'année comme étudiante salariée, avec un contrat de 20 heures. J'ai pu obtenir ensuite un poste de surveillante d'externat dans l'Education Nationale et j'ai choisi de faire des stages rémunérés pendant les vacances. Ces contraintes ont parfois ralenti mes études."*

Laurie : *"j'ai travaillé comme aide soignante, pendant mes vacances pour payer mes études."*

- Pour faire face aux situations d'urgence, une allocation unique d'aide d'urgence (AUAU) a été mise en place et remplace le fonds social universitaire. Elle est accordée sur critères de ressources des familles (-de 8 500 euros de revenus global brut). Elle doit faire face aux situations de grande précarité (impossibilité de se nourrir, absence de logement provisoire, secours et urgence face à un évènement, frais d'études...). Elle est accordée sous forme de dons ou de prêts. 2 680 dossiers ont été instruits en 2005-2006 (2 665 l'année précédente) et 2 213 accordés (2 329 l'an dernier), pour une somme globale de plus de 275 000 euros. Mais ces aides d'urgence sont d'un montant modeste (un peu plus de 100 euros en moyenne, avec un maximum de 380 euros).

Leur existence prouve bien une situation de grande précarité chez certains étudiants. Le CROUS reconnaît lui-même qu'il a recours parfois aux associations caritatives (secours catholique, restos du cœur) pour venir en aide à certains étudiants. 44 % des bénéficiaires de l'aide d'urgence sont des étudiants étrangers (leur nombre augmente de 771 à 977 personnes en un an).

Les ressources de l'AUAU viennent du CNOUS, des universités, du CROUS et de quelques collectivités locales (CUGN, CA2M, CG 88).

- Pour faire face aux dépenses de rentrée, la CAF a mis en place une allocation de rentrée, qui ne profite pour le moment qu'à quelques centaines d'étudiants.

C-1-3 Les aides au logement :

L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) pour les étudiants seuls ; l'Allocation de Logement à caractère Familial (ALF) pour les étudiants ayant charge d'enfants ; l'Aide Personnalisée au Logement (APL) pour les logements conventionnés. Ces aides sont attribuées sur critère de ressources des étudiants (mais pas de leurs familles, ce qui peut avantager certains étudiants, dont les familles très aisées pourraient payer le logement). Elles prennent en compte la bourse et le salaire de l'étudiant (avec des planchers différents entre boursiers et non boursiers). Ainsi les étudiants qui travaillent sont désavantagés. Les aides au logement, dans la plupart des cas, laissent un coût résiduel à la charge de l'étudiant : dans les logements du CROUS ce coût résiduel peut aller de 80 euros, pour une chambre, à 250 euros pour les studios rénovés ; beaucoup plus dans les logements privés, qui intègrent parfois dans leur prix la présence de l'allocation. Enfin les familles nombreuses sont désavantagées, puisqu'elles doivent opter entre l'ALS et le maintien des allocations familiales.

La mobilité des étudiants n'est pas réellement encouragée par les aides aux transports mises en place. Les déplacements infra ou, plus encore, interrégionaux peuvent donner lieu à des inégalités de traitement quand on n'est pas domicilié dans la région de ses études.

Par ailleurs la mobilité internationale génère des coûts qui ne sont pas intégrés dans les bourses sur critère social. Le système des bourses européennes Erasmus, même abondé par les Conseils Régionaux, reste d'un niveau très modeste (quelques centaines d'euros) qui couvre à peine les frais de déplacement.

Enfin les collectivités territoriales accordent certaines aides, peu nombreuses, directes ou indirectes, différentes selon les territoires et parfois assorties d'une exigence de travailler dans le territoire où se déroulent les études, ce qui est contraire au principe républicain d'égalité de traitement.

C-4 L'aide familiale

L'autre principale ressource des étudiants est l'aide, directe ou indirecte (logement chez les parents), apportée par les parents qui le peuvent. Cette aide peut être à un niveau important (pour les non boursiers et parfois pour les boursiers) comme on l'a vu dans le cas des familles de classes moyennes. Elle peut durer 5 ou 6 ans.

Les situations de rupture familiale peuvent avoir ici des conséquences dramatiques : rupture de l'aide des parents (les enfants n'osant pas réclamer la pension alimentaire "légale", qui peut engendrer un contentieux devant les tribunaux) et absence de solution alternative rapide. La plupart des étudiants que nous avons rencontrés ont confirmé cette intervention financière de leurs parents et la nécessité pour eux de travailler, si l'aide familiale est impossible et la bourse insuffisante.

C-5 Les étudiants qui travaillent

En effet la troisième ressource des étudiants est celle que leur procure leur travail. Selon l'UNEF, 65 % des étudiants travaillent pendant leurs études. Il faut cependant distinguer ceux qui travaillent pendant les vacances (47 %) ; ceux qui travaillent pendant l'année universitaire (18 %) ; ceux qui travaillent pendant toute l'année (35 %). Aucune étude ne permet de connaître la situation précise des étudiants, au regard du travail salarié, en Lorraine (la DRTEFP n'a pas d'élément), ni les conséquences de cette situation au travail sur le déroulement des études, sinon l'étude de génération 2001 conduite par le CEREQ et l'OREFQ. Selon la JOC, qui a fait des sondages, un quart des étudiants ont besoin de travailler pour vivre.

Selon l'UNEF, les étudiants salariés (est étudiant salarié, un étudiant qui travaille plus de 17h30 par semaine ; ils seraient 27 % des étudiants en Lorraine) ont un taux d'échec supérieur de 40 % à la moyenne nationale ; selon l'INSEE chaque année plus de 20 % des étudiants qui mettent fin à leurs études le font pour des raisons financières. L'UNEF pense que ce chiffre est sous estimé et avance le chiffre de 50 %, car certains étudiants ne déclarent pas qu'ils travaillent.

Les étudiants que nous avons rencontrés travaillent, pour une part majoritaire. Mais les plus nombreux travaillent pendant les vacances (centres de vacances et de loisirs, intérim, remplacement) et pendant le week-end ("extra" dans la restauration, animations en grande surface).

Nous avons cependant rencontré plusieurs situations d'étudiants qui travaillent plus de 20 heures par semaine (avec des horaires parfois en soirée) dans la restauration rapide, en intérim, dans la grande distribution ou le commerce de détail. Une majorité estiment cependant que ce travail est compatible avec leurs études, à condition de ne pas durer plusieurs années, ce que confirme l'enquête "Génération 2001" (65 % des élèves et étudiants interrogés pensent que le travail, même sans rapport avec leurs études, n'a pas été une gêne pour ces études).

Les organisations syndicales d'étudiants confirment ces difficultés financières qui s'amplifient, ainsi que l'augmentation des ruptures familiales.

Les responsables des CEVU (Conseils des Etudes et de la Vie Universitaire) des universités lorraines sont aussi conscients de cette précarité d'une partie des étudiants (dont certains fortement endettés) et de l'augmentation des ruptures familiales. Concernant les bourses, ils soulignent leur inadéquation au rythme semestriel du LMD.

C-1-6 Quelles solutions pour améliorer la situation des étudiants ?

Sur les solutions pour combattre l'état de précarité, les positions divergent selon les syndicats :

- L'UNEF se prononce pour une allocation universelle individualisée d'autonomie. La Confédération Etudiante est contre un RMI étudiant mais d'accord pour une allocation, avec une contrepartie de travaux d'intérêt général. L'UNI est pour la création d'un sixième échelon de bourses.
- Laurent Wauquiez, de son côté propose d'augmenter les seuils de ressources des différents échelons des bourses, d'accélérer et de simplifier l'octroi des bourses, d'étaler le paiement des cotisations et frais de scolarité, enfin de créer une vraie allocation de rentrée (au-delà de ce qui existe aujourd'hui), de vraies bourses de mobilité et une allocation d'études remboursable (gérée par l'Etat) ; la plupart de ces propositions n'ont pas été mises en œuvre à ce jour.
- Le Conseil d'Analyse Stratégique a évoqué la piste d'un capital de départ.
- Sur l'allocation logement, certains syndicats estiment que le niveau de ressources des parents devrait être pris en compte (c'est un débat qu'ouvre aussi Laurent Wauquiez).
- Sur le travail des étudiants, certains syndicats estiment que ce peut être un atout, mais qu'il faut valoriser cette période ; l'UNEF souligne le nombre important d'étudiants obligés de travailler ou qui abandonnent leurs études, faut d'argent. La Confédération Etudiante pense que le travail peut contribuer à l'acquisition de l'autonomie, mais qu'il y a des situations, peu nombreuses, d'incompatibilité.

- Concernant le travail étudiant, les responsables des CEVU estiment, comme Laurent Wauquiez, qu'il faudrait réfléchir à un véritable système de jobs étudiants. Laurent Wauquiez propose l'instauration d'un "chéquier job étudiants".

Globalement les responsables des CEVU estiment qu'on ne peut séparer condition de vie étudiante et cursus de formation. Les responsables du SCUIO (service AIDE) estiment que l'alternance peut être une solution pour des étudiants qui doivent travailler. Le fait de travailler peut être un atout, mais pas dans toutes les conditions.

Enfin une mise en œuvre réussie des cursus LMD devrait encourager la mobilité étudiante au sein de l'Europe, et donc la prise en compte "naturelle", dans les études, du coût d'un séjour à l'étranger et des solutions pour le solvabiliser.

C-2 L'accès au logement

C-2-1 Les conditions de logement des étudiants

Selon les estimations du CROUS (cf. document sur les 50 ans des œuvres universitaires) les types de logement ont considérablement évolué depuis les années 60 en Lorraine :

en 1965	19 % des étudiants étaient logés dans la famille 22 % par le CROUS 49 % en chambre chez l'habitant 13 % autres solutions
en 2005	<u>43 % sont logés par la famille</u> 13 % par le CROUS 35 % en location, seul ou en couple 10 % autres solutions

Ainsi la cohabitation chez les parents, subie ou volontaire, représente près de la moitié des solutions de logement en Lorraine (un peu moins au niveau national).

Cette cohabitation ne facilite pas l'accès à l'autonomie, même si elle peut bien se passer, du moins au début.

- Seuls 13 % des étudiants ont accès aux logements universitaires du CROUS (6,7 % au niveau national). Les étudiants boursiers sont prioritaires (76 % des occupants des cités universitaires sont boursiers) ainsi que les étrangers pour lesquels des quotas sont établis, mais très vite utilisés. Près de 16 700 demandes sont déposées chaque année, dans le cadre du dossier social étudiant, et 14 000 étudiants ont reçu une proposition de logement, pour une disponibilité de 6 355 lits gérés par le dossier social étudiant. Il est cependant difficile de connaître, au regard de ces chiffres, le taux de demandes non satisfaites (l'UNEF parle d'une demande sur 2 à Metz, mais ce chiffre n'a pu être vérifié).

- La majorité des étudiants logés en dehors de leurs familles le sont donc dans le parc locatif privé (dont les résidences universitaires privées), beaucoup moins chez les bailleurs sociaux. De plus en plus d'étudiants s'installent en co-location (à la fois pour des raisons financières et de mode de vie), ce qui crée parfois des réticences chez les bailleurs privés et sociaux.

Le parc de logement géré par le CROUS en Lorraine s'élève à 8 276 logements et 8 404 lits (dans 5 444 chambres et près de 3 000 studios) dans 20 résidences universitaires. Le CROUS gère aussi 142 logements des bailleurs sociaux et 819 du parc privé. Le taux d'occupation varie, en 2006, de 84 % à 99 % (sauf dans la résidence du Charmois, occupée à 69 %). Les résidences universitaires sont à Metz et à Nancy, mais aussi à Longwy (208 places) et à Sarreguemines (32 places). Le CROUS ne gère pas de résidence universitaire dans les autres sites délocalisés, qui ne doivent compter que sur les bonnes volontés des collectivités et acteurs locaux.

C-2-2 le rôle des collectivités locales

La ville de Sarreguemines et la Communauté de Communes organisent, pour l'essentiel, le logement d'un millier d'étudiants, notamment dans le logement social et le parc privé. La communauté de Communes consacre 1,2 Millions d'euros aux dépenses universitaires. Les représentants de la ville de Sarreguemines soulignent aussi le manque de logements pour les élèves infirmiers, l'absence de Foyer du Jeune Travailleur et le manque de solutions pour répondre aux besoins de logement temporaire (stages en entreprise), même si une piste existe avec le lycée Nominé.

La Maison de l'Etudiant à Epinal : le guichet unique

Epinal est l'une des villes moyennes pour laquelle le développement de l'Enseignement Supérieur est une réussite avérée, qui profite à la fois à la Ville et aux étudiants concernés. En comptant les STS accueillies en lycées, 2 356 étudiants étaient inscrits sur les sites spinaliens en 2006-2007.

La globalité des services aux étudiants est gérée par l'Association de Gestion des Services Universitaires (AGSU), qui a son siège à la Maison de l'Etudiant.

Les services sont regroupés dans les secteurs Accueil/Information, Logement, Restauration, Santé, Social, Animation.

L'AGSU agit en lieu et place ou par délégation du CROUS. Loyers et prix des repas sont alignés sur ceux du CROUS. 6 résidences étudiantes (dont une de 17 studios réservée aux courts séjours de 1 à 6 mois pour les 3^e cycles, doctorants...) totalisent 300 lits.

Une attention toute particulière est portée à l'accueil d'un public majoritairement de proximité et de premier cycle, ayant été guidé avant tout par des raisons financières et par la réputation de sérieux et de meilleur taux de réussite des premiers cycles implantés à Epinal.

69 % des étudiants sont originaires des Vosges.



L'engagement de la Ville aux côtés de l'AGSU est historiquement lié à la volonté de la collectivité d'encourager le développement des formations supérieures. Cet effort est aujourd'hui porté à environ 310 K€, soit un tiers du budget de l'association : détachement de personnel, mise à disposition de bâtiments (Maison de l'Etudiant, résidence universitaire) et subvention complémentaire de fonctionnement. Le CROUS apporte sa contribution et, marginalement, le Conseil Général et le Conseil Régional agissent plus directement vers les établissements, pour ce qui concerne les aides aux étudiants et jeunes chercheurs ou le pôle fibres. De nombreuses entreprises et organisations locales sont pleinement partenaires des activités développées, notamment pour ce qui concerne la culture et l'engagement citoyen, ou l'offre de jobs d'été, ou encore les rencontres étudiants-entrepreneurs.

A chaque initiative, l'AGSU est l'interface avec toutes les associations étudiantes (25) fédérées par FREE, qui les représente au Conseil d'Administration de l'AGSU. Animations et actions culturelles sont nombreuses et très suivies par les jeunes.

Les secteurs Santé et Social bénéficient des permanences de Santé Universitaire et du CROUS à la Maison de l'Etudiant.

La directrice de l'AGSU insiste sur la qualité des prestations fournies, qui vont par exemple pour le logement jusqu'à une mise en relation avec les propriétaires privés, des aides au logement sous forme d'avances d'un trimestre, le développement du lien avec la population par la gestion du soutien scolaire auprès d'élèves ou un partage du repas dominical, au bénéfice d'étudiants étrangers, chez l'habitant... Certains (le plus souvent issus du continent africain) sont d'ailleurs signalés en grande précarité matérielle et bénéficient d'une solidarité importante des acteurs locaux de l'enseignement supérieur.

C-2-3 Les améliorations nécessaires

Selon le CROUS le problème le plus urgent à régler est qualitatif : rénovation des cités universitaires de Nancy, relativement anciennes (plus de 40 ans) et majoritairement en mauvais état (3 000 logements à rénover). Le problème s'est compliqué récemment, avec l'évacuation pour des raisons de sécurité, de la résidence du Placieux, pourtant réhabilitée en 2006. Parmi les réhabilitations nécessaires, celle de la résidence de Boudonville, qui est une des plus anciennes est classée comme très prioritaire.

A Nancy l'offre de logements (en y intégrant le parc privé accessible) semble par contre quantitativement suffisante (ce que certains contestent).

A Metz l'ensemble des résidences universitaires ont été rénovées ou sont récentes. Elles comportent un nombre important de studios parfois de haut de gamme. Cette situation fait dire à certains (UNEF et responsables de l'Université de Metz) qu'il manque plusieurs centaines de chambres (150 ?) à prix accessible ; à d'autres (Ville de Metz) qu'il y a de nombreux studios vacants.

Le CROUS n'a pas d'éléments d'information sur les conditions de logement dans les sites universitaires délocalisées.

Les résidences anciennes comportent essentiellement des chambres, soit traditionnelles soit rénovées, et des studios (créés à partir de chambres). En effet les moyens financiers des étudiants (qui freinent l'accès aux studios) comme la volonté de mixité sociale conduisent à maintenir cette offre diversifiée. Les résidences nouvelles comportent plus de studios.

Parmi les améliorations qualitatives, le CROUS réfléchit à des baux moins longs (en fonction de la mobilité des étudiants) ; à une plus grande adaptation au rythme du LMD ; à une réponse à apporter aux logements de courte durée (pour les stages en entreprise) ; à la valorisation des règles de vie collective et à la création expérimentale d'un poste d'agent de médiation et animateur en vie sociale.

Les difficultés particulières de logement des personnes en formations sanitaires et sociales doivent aussi trouver une réponse, dans le cadre des schémas régionaux des formations sanitaires et sociales et d'une concertation entre la Région et le CROUS.

C-2-4 Faire face au coût du loyer

Nous avons déjà évoquée le coût des loyers, qui peut être un obstacle pour certains étudiants, même en résidences universitaires.

Nous évoquerons dans le chapitre logement deux dispositifs (avance loca-pass et garantie loca-pass) gérés par les partenaires sociaux, dans le cadre du 1 % logement, pour aider les jeunes locataires à surmonter deux obstacles (qui peuvent amplifier la réticence des bailleurs) : le dépôt de garantie et la couverture du risque en cas d'impayés. Pour les étudiants ces deux dispositifs, encore peu connus, ne sont accessibles qu'aux boursiers (Laurent Wauquiez propose de l'étendre à tous les étudiants).

Maxime : "je suis boursier échelon 5, mais je n'ai pas trouvé de place en cité universitaire et j'ai dû me loger dans une location privée (trouvée grâce aux annonces de la MGEL). Il me reste 200 euros à ma charge chaque mois. J'ai utilisé le loca-pass (qui est peu connu) : c'est un début de solution, mais ensuite il y a un risque d'endettement."

Laurie : "c'est très difficile pour les élèves infirmiers de se loger."

Elodie : "je loge dans une location privée."

Benjamin : "quand j'étais à Metz (comme élève-infirmier), je logeais au foyer SNCF. Je ne supportais pas trop la vie à Metz et j'ai préféré repartir à Sarreguemines."

Angélique : "je suis boursière et je vis en co-location avec deux autres filles."

Romain : "je loge au Foyer du Jeune Travailleur et j'en suis satisfait."

Hadrien : "je logeais au foyer SNCF ; maintenant mes parents me paient un studio et je vis avec 200 euros par mois."

Elsa : "je ne touche plus de bourse et je me suis installée en co-location à Nancy."

Une autre contrainte pèse sur les étudiants, quand ils sont isolés (notamment les étudiants étrangers), c'est la nécessité (y compris pour les logements universitaires) de proposer un garant.

C-2-5 L'avis des différents acteurs

Les syndicats étudiants s'accordent tous sur la priorité que constitue la rénovation des résidences universitaires de Nancy. Même si certains travaux ont été engagés, ils s'étonnent de la lenteur d'exécution de certains projets (par exemple la résidence de Boudonville, pourtant prioritaire). Il semble que le dossier de Nancy ne soit pas prioritaire pour le CNOUS.

Les associations d'étudiants en formation sanitaire et sociale soulignent les difficultés particulières de ces étudiants, qui n'ont pas accès aux logements et aux services du CROUS (aides-soignants) ou ne sont pas prioritaires pour les logements et n'ont pas accès au loca-pass (infirmiers). Laurent Wauquiez souligne aussi cette inégalité de traitement.

Certains syndicats affirment qu'il manque aussi des places, en résidence universitaire à Nancy ; tous posent le problème du logement dans les sites universitaires délocalisés. Sur Metz la Confédération Etudiante évoque l'isolement du site Bridoux et la difficulté des transports vers le centre-ville. L'UNI évoque l'intérêt du partenariat avec le parc privé et des expériences intergénérationnelles.

Sur le loca-pass, les syndicats estiment que c'est un bon outil, mais qu'il est peu connu, peu utilisé, et qu'il ne lève pas toujours les réticences des bailleurs privés.

L'audition des vice-présidents du Conseil Régional n'a pas permis d'aborder cette question des conditions de vie des étudiants (qui n'était pas au cœur des assises de l'enseignement supérieur en Lorraine).

Laurent Wauquiez, dans son rapport, évoque partiellement le logement étudiant, déjà traité précédemment (en 2004) par le rapport d'un autre député, Jean-Paul Anciaux. De son côté le CES de la République a réalisé, il y a quelques années un rapport plus global sur le logement des jeunes.

C-3 La restauration

De l'avis des responsables du CROUS, comme des syndicats étudiants, l'offre de restauration s'est largement améliorée et diversifiée dans les restaurants universitaires de Lorraine.

Le CROUS gère 28 établissements, dont 13 restaurants universitaires (1 seul hors Metz et Nancy, à Longwy) et des cafétérias, brasseries ainsi que des restaurants agréés ; 2,7 millions de repas sont servis chaque année.

Pourtant la fréquentation de la restauration universitaire baisse régulièrement chaque année, malgré une remontée en 2006. Cela s'explique à la fois par des habitudes alimentaires nouvelles (malgré la diversification des prestations, qui a des limites), par des horaires universitaires qui génèrent des files d'attente à certaines heures, mais aussi par le manque de ressources financières de certains étudiants (par exemple certains étudiants étrangers), malgré le coût modique des repas.

Les syndicats d'étudiants reconnaissent tous les progrès réalisés (notamment à partir des réflexions qui ont associé les étudiants au CROUS de Metz). Ils reconnaissent que le coût pratiqué (2,75 €) n'est pas très élevé, mais divergent sur l'utilisation du ticket resto universitaire comme mode de paiement dans la restauration privée (comme le permet le chèque restaurant). L'UNI fait cette proposition et l'UNEF est contre.

De son côté le CROUS a des projets pour améliorer la situation (cf. projet d'établissement) :

- projets d'implantations nouvelles et de points de vente de proximité ;
- poursuite de la diversification des prestations, en respectant l'équilibre alimentaire ;
- mise en place d'une charte qualité ;

Le CROUS insiste aussi, comme les représentants des étudiants, sur la dimension "santé" des habitudes alimentaires, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

A Epinal 2 restaurants de l'AGSU servent environ 90 000 repas par an. Ils sont repris en gestion par le CROUS au 1^{er} octobre 2007.

C-4 L'intégration des étudiants en situation de handicap

Nous n'avons pu prendre connaissance de l'ensemble de la politique conduite par les universités pour faciliter l'intégration d'étudiants en situation de handicap. Notre analyse s'appuiera essentiellement sur le témoignage d'étudiants, rencontrés au cours des auditions. Nous n'avons pas rencontré les services d'intégration scolaire et universitaire (SISU) concernés.

Les étudiants en situation de handicap sont peu nombreux à l'université : moins d'une centaine à Nancy, une vingtaine à Metz (200 en tout selon la médecine universitaire, soit 0,3 % de la population étudiante, comme au niveau national). Cela veut-il dire que l'accès à l'enseignement supérieur est difficile et que beaucoup y renoncent ? En tout cas on est loin du pourcentage de jeunes en situation de handicap dans la population de l'enseignement primaire ou des collèges.

- l'accès matériel aux locaux universitaires ne semble pas poser trop de problèmes aux personnes en situation de handicap moteur : à Metz la majorité des locaux semblent accessibles (sauf peut être les logements, dont très peu à Metz sont accessibles ou adaptés).

A Nancy, selon le CROUS, 82 chambres sont adaptées et une construction nouvelle est en projet.

Sur le plan des études, les enseignants ne sont pas toujours très informés des conditions d'accueil des étudiants en situation de handicap, et ces derniers doivent souvent faire des démarches seuls.

- L'accès au matériel pédagogique est plus ou moins aisé, selon le type de handicap. Ainsi pour les mal-voyants la bibliothèque universitaire de Metz fait un travail important de transcription. Mais l'accès reste compliqué, les logiciels et les éditions numériques ne sont pas nombreux. Le recours à Internet et à l'informatique est pourtant une aide précieuse pour les étudiants mal-voyants.

Les étudiants rencontrés soulignent la solidarité qu'ils ressentent dans le milieu étudiant : accompagnement bénévole pour certains, contrat d'accompagnement pour d'autres (les universités peuvent recruter des Auxiliaires de Vie Universitaire, dont le nombre n'est pas connu).

Ils estiment cependant qu'il reste beaucoup à faire pour que le droit à accéder à l'ensemble des locaux et des services, comme le droit à un cursus universitaire accompli, soient réels partout et pour tous. Les moyens humains dévolus à cette mission d'intégration restent très modestes (1 animateur à temps plein à Metz).

- **Jérémy, 23 ans, étudiant en seconde année de licence de psychologie :** *"je suis non voyant ; mon handicap de naissance a évolué au cours de l'enfance. J'ai appris le braille dès l'école primaire, où j'ai bénéficié d'un suivi spécialisé, par des enseignants qui venaient de Nancy, tout en étant intégré dans une classe. Ma mère, institutrice, a beaucoup compté dans ces premiers apprentissages. Ensuite j'ai été parmi les premiers élèves de l'UPI du collège, puis du lycée Schuman, où j'ai préparé et réussi un Bac littéraire (je craignais que l'adaptation soit trop dure dans les bacs scientifiques). A Schuman, les débuts ont été un peu difficiles avec les professeurs et les autres élèves; mais mon accompagnateur a servi de médiateur. Les élèves ont été assez solidaires et l'environnement "sécurisant."*

A l'université j'ai choisi de faire d'abord 3 années de droit ; après la licence n'ayant pas de projet professionnel, j'ai démarré une licence de psychologie. On m'avait déconseillé de le faire, mais j'ai tenu bon et j'envisage de faire un master 2, pour avoir le titre de psychologue clinicien et exercer ensuite. L'intégration des non voyants à l'université est moins structurée qu'au lycée Schuman ; mais ça s'améliore. Du point de vue de l'accessibilité c'est assez positif, même s'il n'est pas facile d'aller d'une "rive à l'autre" du Saulcy (aucun passage protégé). La bibliothèque fait un travail de transcription, mais l'accès reste compliqué et les logiciels sont peu nombreux. Les documents sont rarement au format numérique, alors que l'utilisation d'Internet est très positive pour les non-voyants. Je bénéficie aussi d'un accompagnateur (un autre étudiant, rémunéré) qui m'aide dans ma vie quotidienne et je viens en taxi (financement par le Conseil Général). Globalement je me trouve bien à l'université ; mais j'y viens uniquement pour étudier."

- **Gabriel, 21 ans, étudiant en master de Lettres :** *"j'ai choisi les lettres car j'ai la "fibre littéraire" et une passion pour Albert Camus, son engagement et son lyrisme. Je veux faire un double cursus (droit et lettres) avec comme perspective d'être avocat. Je suis handicapé moteur ; je suis boursier (2^e échelon), mais j'ai pu obtenir une chambre universitaire sur critère d'accessibilité aux personnes handicapées. Globalement l'université est assez accessible aux personnes handicapées moteurs (mais pas vraiment les transports en commun !). Je bénéficie de l'AAH depuis cette année et ça me permet de vivre (auparavant mes parents devraient fortement aider). Il y a des étudiants qui ont des handicaps plus lourds (handicaps sensoriels par exemple) et qui ne sont pas suffisamment aidés. Les accompagnateurs devraient avoir un statut plus stable et être professionnalisés."*

Les responsables du CROUS font état de leur "**politique volontariste destinée à favoriser l'accès des étudiants handicapés à l'enseignement supérieur**".

Les syndicats étudiants n'ont pas évoqué cette question, sauf la confédération étudiante qui a, parmi ses responsables, une personne en situation de handicap.

Une des mutuelles (la LMDE) a évoqué le Fonds d'Aide à la Compensation du Handicap qu'elle a créé.

Concernant les ressources des étudiants en situation de handicap, l'une des personnes rencontrées souligne que c'est seulement à partir de l'âge de 20 ans qu'il a pu bénéficier de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) cumulable avec une bourse d'études (la situation change en 2008).

- Les responsables de la médecine universitaire estiment que des progrès ont été fait depuis 10 ans (alors que les universités n'y étaient pas préparées) et que les conditions d'accueil au départ sont bonnes. L'accompagnement humain est organisé par le SISU.

Mais il y a des besoins spécifiques et divers des étudiants en situation de handicap, qu'il faut intégrer :

- * les projets pédagogiques personnalisés (avec les aménagements) doivent être consolidés ;
- * les relations avec les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), qui n'ont pas beaucoup associé les universités jusqu'à maintenant, doivent être renforcées (notamment pour les études techniques sur les aides humaines) ;
- * le retrait de l'AGEFIPH des financements des équipements pédagogiques est regrettable ;

Selon la médecine universitaire, il faut encore plus anticiper et coordonner les actions conduites. L'Université commence à le faire, dans le cadre de programmes quadriennaux et de dispositifs inter-universités. Le projet de charte régionale de l'accueil des étudiants en situation de handicap devrait renforcer cette démarche, qui peut s'appuyer sur les moyens financiers qui existent, au niveau national.

- Enfin les responsables du Rectorat et des Universités ont décidé de travailler ensemble pour mieux organiser le passage du lycée à l'enseignement supérieur des élèves en situation de handicap. Il demeure cependant que c'est l'intégration des étudiants en situation de troubles psychiques importants qui est la plus difficile à mener.

C-5 Les conditions de vie des étudiants étrangers

Les étudiants étrangers sont 7 000 à 7 200 en Lorraine.

Certains bénéficient de conditions de vie pas plus difficiles que les étudiants français (notamment ceux qui viennent de pays européens et bénéficient de programmes de l'Union Européenne ou d'accords bilatéraux d'échanges).

Par contre, d'autres, notamment la majorité des étudiants venus du continent africain, cumulent les difficultés :

C-5-1 des difficultés importantes

- Même s'ils viennent, pour la majorité, étudier dans un cadre tout à fait légal (avec un visa pour études), la longueur et la dispersion des procédures administratives au départ de leur pays d'origine et surtout à leur arrivée, compliquent leur installation : l'accès à un logement du CROUS et à d'autres prestations (comme le restaurant universitaire ou la mutuelle) est conditionné par l'obtention de leur carte de séjour.
- Par ailleurs la plupart de ces étudiants arrivent sans ressources ; quand ils ont des bourses accordées par leur pays, celles-ci sont versées avec beaucoup de retard ; certains ont des ressources insuffisantes, très vite utilisées dans les frais d'installation (ainsi, semble-t-il, le loyer annuel dû au CROUS est exigé en une fois, s'il n'y a pas la garantie du versement régulier d'une bourse).
- L'accès au logement autonome est rarement possible dans les premiers mois : absence de papiers administratifs, impossibilité de trouver un garant, absence de ressources, absence d'allocations logement parfois, accès presque impossible au loca-pass, quotas insuffisants de logement réservés aux étrangers dans les résidences universitaires (les étudiants ERASMUS sont prioritaires). La seule solution devient la cohabitation au sein de la communauté ethnique, ce qui ne facilite pas l'intégration.
- Les situations d'étudiants étrangers qui ne font qu'un repas par jour ou qui se nourrissent insuffisamment, faute d'argent, ne sont pas rares, selon les responsables de la médecine universitaire et de la mutuelle LMDE. Il en va de même d'un état de mal-être et de dépression, lié à l'isolement et à l'éloignement de leur cadre de vie.
- Enfin l'accès à la protection sociale et aux soins est, pour certains, problématique. Une des mutuelles étudiantes (la LMDE) a évoqué l'impossibilité d'ouverture de droits en l'absence de carte de séjour et le peu d'étudiants étrangers qui ont une couverture complémentaire.

L'absence de ressources trouve sa démonstration dans le nombre d'étrangers (44% des dossiers) qui bénéficient de l'Allocation Unique d'Aide d'Urgence (AUAU). Beaucoup d'étudiants étrangers cherchent donc à travailler, pour avoir des ressources ; mais il leur est interdit de travailler plus de 17h30 par semaine (ils n'ont pas accès au statut d'étudiant salarié) et leurs conditions de travail sont souvent difficiles.

C-5-2 L'avis de différents acteurs

Les syndicats étudiants disent connaître cette situation, notamment l'UNEF qui souligne les difficultés liées au logement, notamment, et demande la mise en place d'un guichet unique administratif. Cette demande est déjà en partie satisfaite par le guichet unique mis en place, à Nancy, par le Pôle Universitaire Européen. L'UNEF estime aussi que les étudiants étrangers ont beaucoup de mal à défendre leurs droits.

La Confédération Etudiante, qui a des contacts avec des étudiants africains, souhaite que soient organisées aussi des réponses pour le logement provisoire à l'arrivée.

Les responsables des CEVU ne nient pas cette réalité qu'ils connaissent bien. Plus d'un millier d'étudiants étrangers sont concernés selon eux. Les responsables des CEVU rappellent que bon nombre d'étudiants étrangers sont obligés de faire appel aux associations caritatives.

Les responsables du CROUS reconnaissent aussi ces difficultés (logement, ressources...), mais ils mettent en avant les efforts déjà entrepris par le service AGEE (Accueil et gestion des étudiants étrangers) :

- attribution de près de 2 000 logement universitaires (1500 selon d'autres sources) et de 1,8 Millions d'euros d'allocations et de bourses ;
- mise en place de l'opération « faim d'échanges » en 2005, initiative unique en France qui consiste à faire se rencontrer, autour du repas dominical, des habitants de Nancy et de Metz, (en 2006) et des étudiants étrangers.

Ils évoquent aussi le dispositif de cautionnement mis en place à Nancy avec l'UHP et l'INPL, au bénéfice de 105 étudiants étrangers, et les animations culturelles ou de loisirs.

Le CROUS met aussi en avant ses projets, à la fois, pour favoriser l'intégration des résidents étrangers, pour trouver une réponse à la difficulté de trouver un garant et pour simplifier et regrouper les démarches à l'arrivée.

A moyen terme, le CROUS a des projets plus ambitieux : la création d'une résidence internationale hôtelière à Nancy et d'une maison internationale à Metz, destinée aux chercheurs étrangers.

Ces projets de prestige, dont il ne faut pas nier l'intérêt pour l'attractivité de la Lorraine, ne doivent pas faire oublier l'urgence qu'il y a de résoudre les conditions quotidiennes de vie indignes, auxquelles sont confrontés certains étudiants étrangers. On ne peut pas à la fois souhaiter une Lorraine plus attractive, notamment pour les étudiants, et ne pas tout faire pour rendre les conditions de vie de tous les étudiants accueillis plus satisfaisantes.

Laurent Wauquiez, dans son rapport, souligne aussi cette situation. Il propose la mise en place d'un guichet administratif et d'accueil unique, le renforcement du rôle des associations et des mesures pour résoudre l'insuffisance des ressources.

C-6 Le « mal-être » étudiant

Nous aborderons plus longuement cette question dans le chapitre consacré à la santé des jeunes, puisque ce « mal-être » a des répercussions sur l'état sanitaire.

C-6-1 L'enquête des mutuelles

Notons dès à présent les résultats de l'enquête conduite par la MGEL de l'Est de la France : le mal-être des étudiants est manifeste quand la souffrance psychique ressentie dure sur des périodes assez longues (plus de 15 jours). De façon ponctuelle ou plus continue 28,9 % des étudiants interrogés disent s'être sentis tristes, déprimés et sans espoir, avec une perte d'intérêt pour les activités qu'ils apprécient habituellement. Les étudiantes sont beaucoup plus nombreuses que les étudiants à avoir eu ce sentiment (34,4 % contre 22,3 %). Par ailleurs 33.1 % des étudiants ont eu le sentiment d'avoir perdu confiance en eux, de s'être sentis sans valeur et bons à rien (41,5 % chez les étudiantes, 23,1 % chez les étudiants). Si on retient le critère de périodes de souffrances plus longues, c'est sans doute plus de 10 % des étudiants qui sont concernés.

Les pourcentages sont à peu près les mêmes qu'au niveau national.

Parmi ces étudiants en souffrance, plus nombreux sont ceux qui vivent de façon indépendante, ceux qui sont à l'université (plutôt que ceux qui sont en écoles) et ceux qui ont une activité salariée.

C-6-2 L'avis des médecins universitaires

Les médecins universitaires confirment cette situation, qu'ils expliquent par des causes multiples et parfois cumulées :

- des difficultés liées à l'isolement, à la rupture avec la vie lycéenne et à des difficultés d'adaptation
- l'incertitude face à l'avenir : 60% des étudiants doutent de leur avenir, selon les responsables de la médecine universitaire (50.7% selon l'enquête LMDE en Lorraine)
- le stress lié aux études, aux situations d'échec pour certains et à la pression des parents sur les résultats pour d'autres

- la déception par rapport à une orientation négative (la JOC estime même que c'est une des causes principales du mal-être). Mais aussi la désillusion par rapport à un idéal de liberté, que l'accès à l'université était censé procurer. Cette désillusion peut être forte chez les étudiants étrangers
- la précarité financière (mais elle n'est pas la cause majeure)
- enfin les ruptures affectives et familiales, qui sont en augmentation dans les causes du "mal-être" selon les médecins universitaires

Les médecins appuient leur analyse sur les centaines d'entretiens qu'ils font chaque année (le besoin d'écoute est important et les médecins estiment nécessaire d'y répondre, au delà de leurs missions strictement médicales). Ils partagent cette écoute avec les Assistants Sociaux du CROUS et du Service de Médecine Universitaire, mais aussi avec les infirmiers.

Les médecins universitaires estiment que 10 à 15% des étudiants sont dans un état de malaise, qui peut avoir des conséquences lourdes sur leur santé.

Parmi ces conséquences, sans qu'elles soient systématiques, figurent les conduites addictives ou à risques.

C-6-3 Les conduites addictives ou à risque

- la consommation de cannabis fait l'objet d'enquêtes relativement contradictoires : 15 % de consommateurs déclarés selon l'enquête MGEL, pour les régions Est, et 3 % de consommateurs habituels ; 40 % des étudiants qui ont déjà consommé du cannabis, et 10 % qui sont des consommateurs habituels selon une enquête de la mutuelle LMDE. Pour les médecins universitaires, le cannabis tend à se banaliser et on a tendance à sous-estimer sa consommation. Cette consommation est plus élevée chez les hommes ;
- La consommation de drogues dures concerne plutôt des personnes "déscolarisées" ;
- La consommation de tabac a tendance à diminuer, selon les responsables de la LMDE ; l'enquête MGEL indique que 2/3 des étudiants déclarent ne pas fumer et, à l'opposé, 15,3 % déclarent une consommation excessive (selon la LMDE 19 % des étudiants connaissent un tabagisme régulier) ;

- La consommation d'alcool répond surtout à des habitudes collectives et "festives" plus qu'à des consommations individuelles et habituelles, ce qui ne fait pas disparaître le problème. La consommation d'alcool n'est pas nettement moins importante chez les femmes que chez les hommes. Les Universités se sont efforcées de sortir cette consommation des lieux de festivités dans les campus, mais elles n'ont fait que déplacer le problème.

C-7 Pratique du sport, accès à la culture et à l'expression artistique parmi les étudiants

Ces deux questions seront évoquées dans le chapitre que nous consacrons au sport et à la vie culturelle chez les jeunes. Notons dès à présent le rôle très positif de la pratique du sport (notamment des sports dits de "détente") dans la lutte contre l'isolement et le mal être des étudiants. C'est en tout cas la démonstration convaincante que nous ont fait les responsables du sport universitaire

D- Les préconisations du CESR

Pour rendre l'enseignement supérieur plus attractif aux yeux des jeunes lorrains, il faut à la fois mieux aider les choix d'orientation vers les différentes voies de l'enseignement supérieur, sécuriser les parcours universitaires ; (comme on parle de sécuriser les parcours professionnels) , et améliorer, pour tous les étudiants, les conditions de vie quotidienne :

- Sur les questions d'orientation, d'articulation entre lycée et enseignement supérieur, de gestion plus positive des parcours de formation, y compris quand la réorientation est nécessaire, tous les acteurs se rejoignent sur le constat et sur l'urgence de mener des actions concrètes.

Ces actions ont pourtant du mal à se mettre en place, faute de moyens, au niveau de l'Etat d'une part, mais aussi des collectivités territoriales : le CESR recommande à la Région Lorraine d'intervenir dans les actions envisagées en faveur du conseil en orientation, des passerelles de réorientation et de l'aide à la valorisation de chaque parcours.

Il insiste aussi sur l'importance des actions à conduire en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur, actions qui ne peuvent se limiter à des campagnes d'information ou à des forums, mais qui doivent proposer un conseil individualisé (à ce prix seulement l'orientation active prévue en amont de l'enseignement supérieur aura une pleine réussite).

Le CESR insiste enfin pour que tout soit mis en œuvre, notamment par le renforcement des SCUIO, pour que la première année de l'enseignement supérieur soit une année de la réussite pour tous.

- Sur les conditions de vie des étudiants, le constat est encore plus nettement partagé et le diagnostic est connu, si on se réfère à l'approbation unanime des rapports de Laurent Wauquiez.

Mais les solutions, notamment au niveau national, tardent à se concrétiser (cf. les 10 propositions de Laurent Wauquiez), qu'il s'agisse des ressources des étudiants, des questions de santé ou de l'accès au logement.

Au niveau régional la situation préoccupante d'une partie des étudiants étrangers devrait inciter tous les acteurs à agir ensemble ; sur un autre sujet, les moyens prévus par l'ensemble des partenaires, pour faire face à la nécessaire et urgente rénovation des résidences universitaires de Nancy, ne sont pas à la hauteur des besoins. Enfin les services de médecine universitaire devraient être considérablement renforcés.

Parmi les priorités, il reste à faire pour que le droit des jeunes en situation de handicap, d'accéder à l'ensemble des locaux ou des services universitaires et à un cursus accompli, soit réel.

- Sur la situation particulière des personnes en formations sanitaires et sociales, la Région Lorraine doit prévoir, dans ses schémas régionaux, de leur accorder les mêmes conditions de vie et les mêmes améliorations que les autres étudiants.



Chapitre IV

L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire du Chapitre IV

- A– Données de cadrage** **P 4 à 15**
- A-1 Situation de la demande d'emploi fin 2004
 - A-2 Les résultats de l'enquête "génération 2001 en Lorraine"
 - A-3 Autres études disponibles
 - A-3-1 *compléments à l'enquête "génération 2001"*
 - A-3-2 *enquêtes IVA et IPA à 7 mois*
 - A-3-3 *enquêtes des observatoires de la vie étudiante*
- B– Les dispositifs d'accompagnement du parcours des jeunes vers l'emploi** **P 16 à 33**
- B-1 Le rôle de l'ANPE
 - B-2 Le rôle du réseau des missions locales
 - B-2-1 *le réseau régional*
 - B-2-2 *l'exemple de la mission locale des vallées de la Moselle et de l'Orne*
 - B-3 L'intervention de l'Education Nationale
 - B-4 Les Maisons de l'Emploi
 - B-5 L'Ecole de la 2^e chance
 - B-6 L'accompagnement de l'insertion professionnelle à l'Université
 - B-7 L'accompagnement et la sécurisation du parcours professionnel : un enjeu prioritaire
- C– Les autres actions pour améliorer le parcours d'insertion des jeunes** **P 34 à 49**
- C-1 Les stages de formation continue
 - C-1-1 *les stages du Greta Moselle Nord*
 - C-1-2 *les stages de l'ALPA*
 - C-1-3 *les formations de l'AFPI*
 - C-1-4 *la politique du Conseil Régional de Lorraine*
 - C-1-5- *Rechercher l'efficacité du recours à la formation*
 - C-2 Les interventions de l'Etat en faveur de l'insertion et de l'accès à l'emploi
 - C-2-1 *une aide à la formation*
 - C-2-2 *des contrats aidés*
 - C-2-3 *le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)*
 - C-3 Les interventions des départements de la F.A.J.
 - C-4 Le rôle de l'entreprise dans le parcours d'insertion des jeunes
 - C-4-1 *le constat*
 - C-4-2 *la position du MEDEF Lorraine*
 - C-4-3 *les axes de progrès*
 - C-5 Insertion professionnelle et emploi des jeunes en situation de handicap
 - C-5-1 *les mesures de droit commun*
 - C-5-2 *les mesures spécifiques*
 - C-5-3 *Pour une politique régionale concertée*

D– Les jeunes en entreprise	P 50 à 64
D-1 <u>Entreprise Lagarde et Meregnani</u>	
D-2 <u>Entreprise PSA à Metz Borny</u>	
D-3 <u>Entreprise CORA à Houdemont</u>	
D-4 <u>Les jeunes et la création d'entreprises</u>	
E– Préconisations du CESR	P 64 à 65

A- Données de cadrage

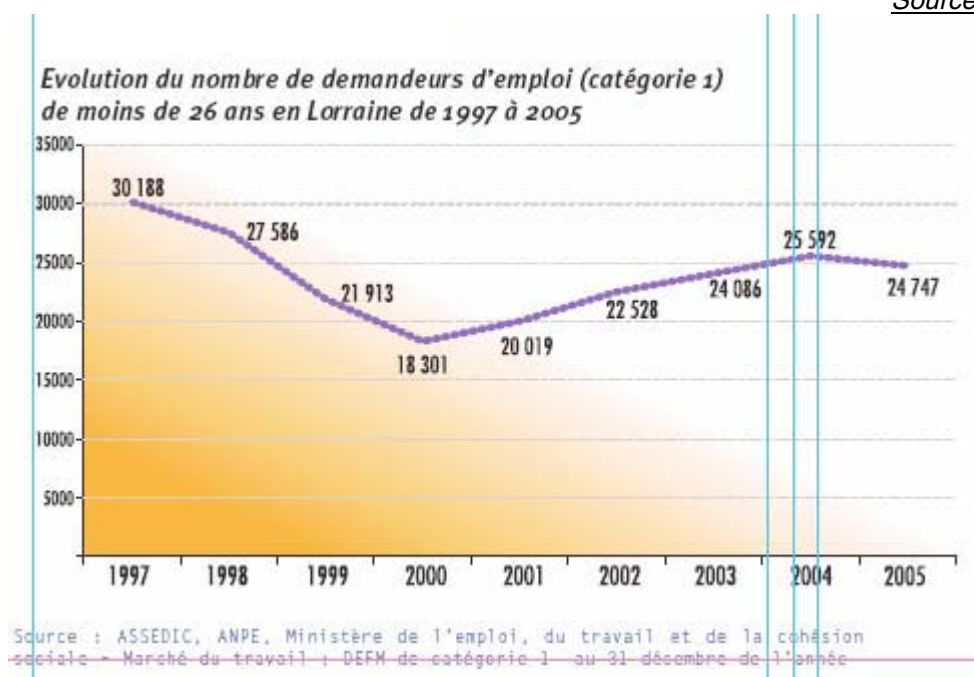
A-1 Situation de la demande d'emploi fin 2004

Les données chiffrées de la DRTEFP rendent compte de la situation des jeunes (16-25 ans) en recherche d'emploi et de la diminution constatée entre 2005 et 2006 (cf. première partie du rapport).

Evolution de la demande d'emploi en fin de mois des moins de 25 ans (catégorie 1) Décembre 2006

	Moins de 25 ans			Total		
	Nombre	%	Evolution sur 1 an	Nombre	%	Evolution en 1 an
Toutes catégories	26 644	100 %	- 11,0 %	131 202	100 %	---
Catégorie 1	18 270	69 %	- 13,8 %	78 895	60 %	- 9,8 %
Dont niveau I et II	779	4 %	- 6,8 %	5 734	7 %	- 8,1 %
Niveau III	1 837	10 %	- 15 %	7 330	9 %	- 9,3 %
Niveau IV	4 412	24 %	- 10,8 %	13 718	17 %	- 9,2 %
Niveau V	8 825	48 %	- 14,7 %	35 473	45 %	- 9,7 %
Niveau Vbis	1 424	8 %	- 11,4 %	6 000	8 %	- 8,2 %
Niveau VI	787	4 %	- 12,0 %	10 351	13 %	- 9,5 %

Source : DRTEFP



Cette situation place la Lorraine au 12^e rang des régions françaises, quant à l'évolution annuelle du chômage des jeunes. Par ailleurs, si la proportion de chômeurs de longue durée est plus faible chez les jeunes, elle reste non négligeable (13 % contre 31 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi), légèrement plus importante chez les jeunes femmes (14 %) et d'autant plus faible que le niveau de formation s'accroît (17 % pour les jeunes sans qualification et 4 % pour les niveaux supérieurs à bac +2). **Parmi ces jeunes, près de quatre immigrés sur dix sont au chômage.**

Selon la DRTEFP la situation a évolué en 2006 de façon plus favorable pour les jeunes que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les inscriptions des jeunes à l'ANPE varient selon la conjoncture du marché du travail : si la conjoncture est difficile, les jeunes anticipent leur inscription.

Par ailleurs les mois de Mars et Septembre sont des mois de forte inscription, contrairement à Juin ; enfin les entrées et sorties des jeunes sont plus importantes que celles des autres demandeurs d'emploi : cela est dû notamment au poids des CDD, des contrats d'intérim et saisonniers, mais aussi au phénomène de jeunes qui se désinscrivent au bout de quelques mois, sans avoir trouvé de travail.

Globalement l'ancienneté moyenne d'inscription à l'ANPE a tendance à baisser chez les jeunes. L'agence locale de l'ANPE rencontrée confirme cette analyse.

A-2 Les résultats de l'enquête « génération 2001 en Lorraine »

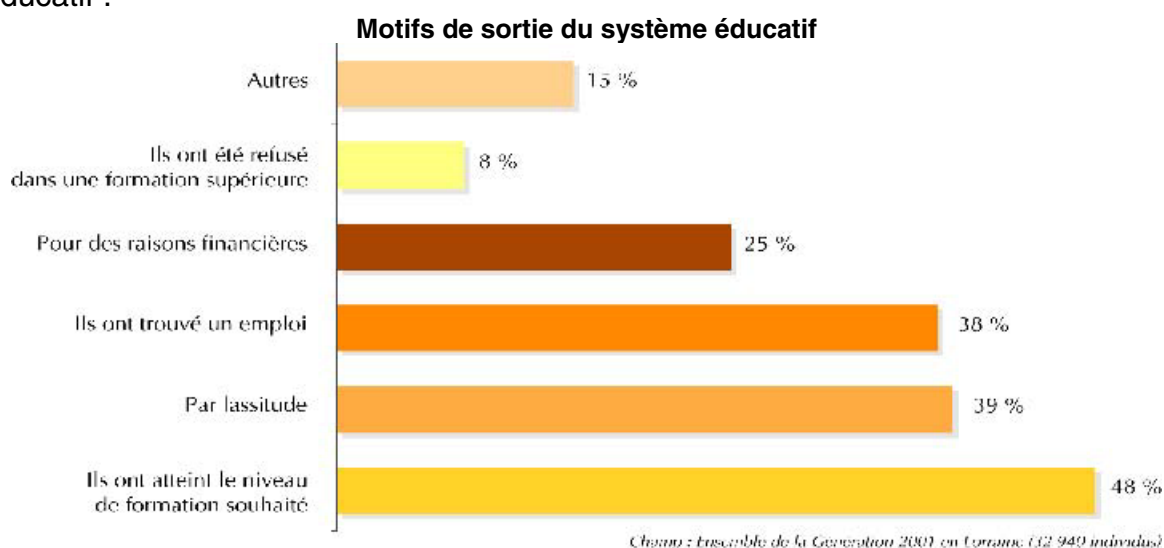
Si les chiffres de la DRTEFP rendent compte uniquement de la part des jeunes qui sont au chômage à un moment donné, l'enquête « Génération 2001 en Lorraine » éclaire sur les conditions et les processus de l'insertion professionnelle des jeunes lorrains, ayant quitté le système éducatif en 2001, tous niveaux de formation et de diplôme confondus.

Les parcours des sortants sont en effet reconstitués et analysés sur 3 ans, de 2001 à 2004, à partir de l'exploitation (par l'OREFQ et le GREE) de l'extension régionale de l'enquête nationale "génération 2001" réalisée par le CERECQ.

L'enquête « génération 2001 » a été réalisée auprès d'un échantillon de 25 000 personnes (pour la Lorraine 2 581 personnes) inscrites en 2000-2001 dans un établissement de formation initiale et ayant quitté le système éducatif en 2001.

Les questionnaires ont été proposés trois ans après la sortie, soit en 2004, et permettent aux sortants de décrire, mois par mois, toutes les situations qu'ils ont connues entre leur sortie du système éducatif et la date de l'enquête.

Cette enquête donne un premier indicateur sur les motifs de sortie du système éducatif :



Mais les réponses sont contrastées selon le niveau de sortie :

- 42 % des sortants au niveau V estiment avoir atteint le niveau de formation souhaité et à peu près autant ont quitté l'école par "lassitude" ;
- au niveau bac+2, 70 % des sortants de STS ou d'IUT estiment avoir atteint le niveau souhaité (mais 25 % seulement des DEUG) ;
- dans le même temps 50 % des sortants aux niveaux BTS et DUT disent avoir quitté l'école par lassitude.
- Enfin ce sont les jeunes sans qualification et les jeunes non diplômés de niveau V et IV qui déclarent le plus souvent avoir quitté l'école par lassitude.

L'enquête fournit aussi des indications sur les événements et les temps d'un parcours d'insertion de 3 ans.

2.1. le contenu du parcours d'insertion

⇒ Le premier emploi :

- 4 % des jeunes n'ont jamais travaillé pendant ces 3 années du parcours d'insertion (mais 25 % des jeunes sans qualification) ;
- 88 % ont travaillé plus d'une année au total (mais 58 % des sortants sans qualification et 78 % des sortants sans diplôme au niveau V) ;
- 60 % commencent par un emploi temporaire (CCD – Intérim ou contrat aidé) mais 36 % seulement pour les sortants de 3^e cycle universitaire et de grandes écoles, 58 % à Bac+2, 68 % pour les bacheliers professionnels et technologiques, 75 % pour les jeunes sans qualification
- 13 % commencent par un emploi à temps partiel (mais 21 % des jeunes femmes). Le temps partiel est plus présent chez les jeunes sans qualification mais aussi les Bacs généraux, Bac+1 ou 2 non diplômés. Il y a moins de temps partiel chez les titulaires de BTS ou de DUT
- les premiers emplois sont concentrés dans le commerce (1 sur 5), les industries de bien intermédiaire, la construction, la santé et le social. Mais cette concentration est plus grande sur le commerce et la construction pour ceux qui n'ont que le niveau Bac, au plus.

⇒ La place des CDI parmi les emplois occupés :

2/3 des sortants ayant travaillé au cours des 3 premières années ont occupé au moins 1 CDI (mais seulement 44 % des sortants sans qualification ou sans diplôme). Mais ce CDI a été obtenu au bout de 2 mois en moyenne par les diplômés de l'enseignement supérieur, au bout de 2 ans par les sortants sans qualification ou sans diplôme.

Un tiers de ces CDI ont été rompus (pour la moitié au bout d'un an maximum), par démission pour la majorité (60 %).

⇒ **Le temps passé au chômage :**

■ **Tableau 10. Niveaux d'études et temps passé au chômage (en mois) au cours des trois premières années de vie active**

Au cours des trois premières années de vie active	Ils ont passé au total...				Total
	0 mois	1 à 6 mois	6 à 12 mois	12 mois et plus	
	... au chômage				
	(En %)				
Non qualifiés	32	12	13	43	100
CAP ou BEP non diplômés, 2 ^{ème} ou 1 ^{ère}	40	15	17	28	100
CAP ou BEP	48	22	12	18	100
Bac non diplômés	43	20	22	15	100
Bac professionnel ou technologique	60	15	13	12	100
Bac général, Bac + 1 ou Bac + 2 non diplômés	53	22	11	14	100
Bac + 2	58	25	8	9	100
2 ^{ème} cycle	68	19	9	4	100
3 ^{ème} cycle et grandes écoles	53	24	14	9	100

Source : OREFQ

La moitié des sortants n'ont pas connu le chômage (mais seulement $\frac{1}{3}$ des jeunes sans qualification).

43 % des jeunes sans qualification (mais seulement 18 % des jeunes avec CAP et BEP, 9 % des jeunes à Bac+2) ont connu 1 an et plus de chômage

⇒ **Accès à la formation :**

- la reprise d'études à temps plein (sous statut scolaire ou universitaire) est assez marginale (4 % des sortants, surtout bacheliers ou niveau Bac+1 et 2) ;
- 10 % ont accédé à la formation "continue" (20 % des jeunes sans qualification et 17 % des jeunes de niveau CAP non diplômés ; 12 % des Bac+1 ou 2 sans diplôme) La formation continue a donc bien, en partie, un effet "seconde chance".

La première finalité de cette formation est d'apprendre un métier ou de se réorienter professionnellement.

⇒ **Les discriminations à l'embauche :**

12 % des sortants estiment avoir subi une discrimination à l'embauche (mais plus le niveau d'études est élevé moins le sentiment de discrimination existe).

Les principaux motifs de discrimination sont le nom, la couleur de peau, l'origine ethnique, mais aussi l'apparence physique et la situation familiale.

33 % des jeunes dont les 2 parents sont nés à l'étranger estiment avoir été victimes de discrimination à l'embauche (la proportion est encore de 24 % pour les jeunes très diplômés).

L'enquête présentée par l'INSEE et le FASILD (Atlas des populations immigrées de Lorraine) semble confirmer ces indications :

"Les jeunes immigrés de 20 à 29 ans subissent un chômage très important, supérieur à celui des jeunes Lorrains (30 % contre 18 %). Les jeunes femmes sont dans une situation encore plus grave : 38 % sont sans emploi contre 23 % des jeunes Lorraines. Pour certaines origines, le chômage est très élevé : il concerne 44 % des jeunes immigrées d'Algérie, 48 % des jeunes immigrées du Maroc et 55 % des jeunes immigrées de Tunisie ou de Turquie. Les jeunes immigrées de l'Union Européenne sont dans une situation bien plus favorable, leur taux de chômage est peu élevé (18 %)."

Les responsables régionaux de l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances ; ex FASILD), que nous avons rencontrés confirment cette situation :

Selon eux, par exemple, 4 jeunes filles sur 10, issues de l'immigration et ayant un BTS, sont au chômage 3 ans après la sortie de l'école (c'est deux fois plus que pour l'ensemble des jeunes filles diplômées au niveau BTS).

Dans certaines zones d'emploi, à forte population immigrée, l'écart d'accès à l'emploi est important, au niveau des plus diplômés (2^e et 3^e cycle), entre jeunes issus de l'immigration et ensemble des jeunes. A l'autre bout, les jeunes sans qualification, issus de l'immigration, accèdent moins à l'emploi que l'ensemble des jeunes au même niveau.

⇒ **6 trajectoires d'insertion professionnelle :**

A partir des données de l'étude "Génération 2001 en Lorraine" l'OREFQ et le GREE ont pu proposer six trajectoires types d'insertion professionnelle des jeunes :

1. Accès rapide et durable à l'emploi : 69 % des sortants.
2. Décrochage durant la deuxième année de vie active : 7 % connaissent majoritairement un pic de chômage deux ans après la sortie (3/4 au chômage) et la situation s'améliore un peu en fin de période (50 % au chômage).
3. Sortie lente du chômage : 10 % des sortants sont concernés : seuls 6 % occupent un emploi la première année, 50 % à partir de la seconde année.
4. Décrochage durant la 3^e année de vie active : 9 % sont concernés. Ils sont à 70 % en emploi la première année et à presque 100 % la seconde année. Mais plus de la moitié basculent dans le chômage la 3^e année.
5. Longue inactivité : 4 % sont concernés ; durée d'inactivité moyenne de 25 mois. Taux d'emploi qui progresse lentement jusqu'à 31 % au bout de trois ans.

6. Reprise d'études : 1 à 2 % sont concernés ; à peine 22 % d'entre eux connaissent une situation d'emploi la première année, mais ils reprennent presque tous des études à partir de la seconde année. Un quart sont en emploi au bout de 3 ans.

Dans ces trajectoires types les sortants se situent différemment :

- selon leur niveau de formation et de qualification

■ **Tableau 14. Les parcours-types et les niveaux de formation**

	Accès rapide et durable à l'emploi	Décrochage de l'emploi*	Sortie lente du chômage	Longue inactivité ou reprise d'études
	(En %)			
Non qualifiés	35	22	32	11
CAP ou BEP non diplômés, 2 nd ou 1 ^{er}	53	24	18	5
CAP ou BEP	68	17	10	4
Bac non diplômés	61	27	8	4
Bac professionnel ou technologique	72	15	6	8
Bac général, Bac + 1 ou Bac + 2 non diplômés	66	18	8	8
Bac + 2	81	11	6	2
2 nd cycle	85	6	4	5
3 rd cycle et grandes écoles	79	10	8	3
Ensemble	69	16	10	5

Source : OREFQ

- selon leur sexe et leur origine socio-culturelle : les femmes ont plus de difficulté à accéder à un emploi durable que les hommes (64 % contre 73 %), surtout quand elles sont sans diplôme (33 % contre 53 %). Les sortants ayant au moins un parent cadre accèdent à un emploi durable un peu plus facilement ; les sortants issus de l'immigration accèdent plus difficilement que les autres, quel que soit le niveau de formation (59 % contre 71 %).

Si l'on établit des comparaisons par régions, le temps d'accès au premier emploi, en Lorraine, est dans la moyenne nationale, de même que le temps passé en emploi dans les 3 ans.

⇒ Les mobilités dans l'emploi pendant les trois premières années :

■ **Tableau 16. Niveaux de formation et nombre de mobilités au cours des trois premières années de vie active**

	Sortants ayant occupé au moins un emploi					Total
	Aucun emploi	Aucune mobilité	Une mobilité	Deux mobilités	Trois mobilités ou plus	
(En %)						
Non qualifiés	24	36	26	9	5	100
CAP ou BEP non diplômés, 2 ^{ème} ou 1 ^{ère}	5	41	32	14	8	100
CAP ou BEP	2	48	25	16	9	100
Tertiaire	5	52	23	16	5	100
Industriel	0	43	28	17	12	100
Bac non diplômés	1	40	30	18	11	100
Bac professionnel ou technologique	3	47	28	15	7	100
Tertiaire	5	40	30	18	11	100
Industriel	1	52	29	12	6	100
Bac général, Bac + 1 ou Bac + 2 non diplômés	5	46	30	14	5	100
Bac + 2	3	49	30	12	6	100
De la santé et du social	0	67	25	5	3	100
DEUG	11	54	13	15	8	100
BTS ou DUT tertiaire	3	49	27	15	7	100
BTS ou DUT industriel	1	36	44	13	6	100
2 ^{ème} cycle	1	42	32	19	6	100
Lettres, Sciences Humaines, Gestion	1	39	33	20	8	100
Maths, Sciences et techniques	4	62	24	10	0	100
3 ^{ème} cycle et grandes écoles	2	58	29	10	2	100
Lettres, Sciences Humaines, Gestion	2	50	26	19	2	100
Maths, Sciences et techniques	2	55	30	10	2	100
Ecole de commerce et école d'ingénieurs	0	67	30	2	1	100
Ensemble	4	46	29	14	7	100

Source : OREFQ

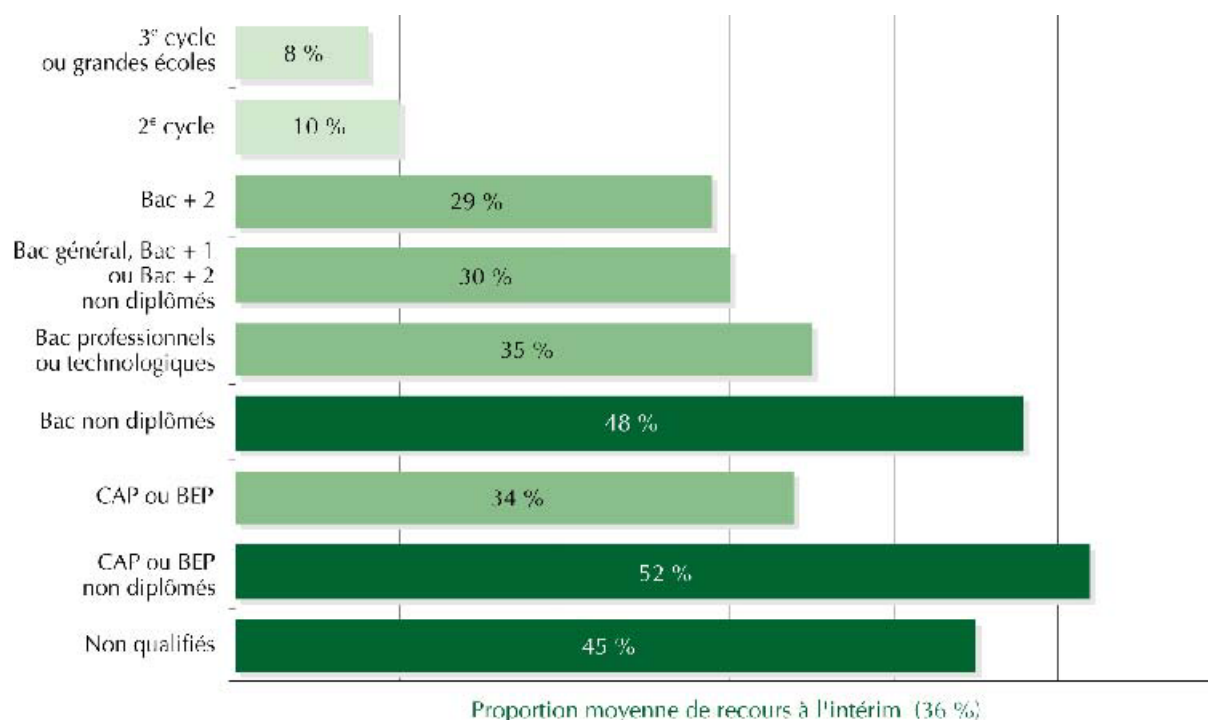
Les non diplômés du niveau IV, les sortants à Bac+2 de l'industrie et les sortants en 2^e cycle de sciences humaines connaissent (comme les non qualifiés), le plus de mobilité.

Au cours des 3 ans, la part des contrats à durée déterminée, des contrats d'intérim et des contrats aidés diminue respectivement de 11,4 points, 9,1 points et 5 points.

De même la part des temps pleins augmente (de 4,1 % pour les hommes et de 4,7 % pour les femmes).

⇒ **l'évolution des salaires au cours de ces trois années** : elle est plus rapide pour les hommes que pour les femmes, (sauf au niveau Bac+2) et plus importante pour les plus diplômés. C'est dans la construction et les services aux entreprises que la progression est la plus forte. La mobilité favorise pour partie la progression salariale (sauf si les changements sont trop fréquents).

⇒ **La part de l'intérim pendant les 3 ans** : 31 % ont connu au moins une mission d'intérim (pour 15 % c'est la plus grande partie de leur temps en emploi). Mais le recours à l'intérim varie beaucoup selon le niveau de formation.



Champ : sortants ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie actives (31 490 individus).

L'intérim n'est que partiellement un "passeport" pour l'emploi : 37 % des sortants ayant travaillé en intérim accèdent à un CDI.

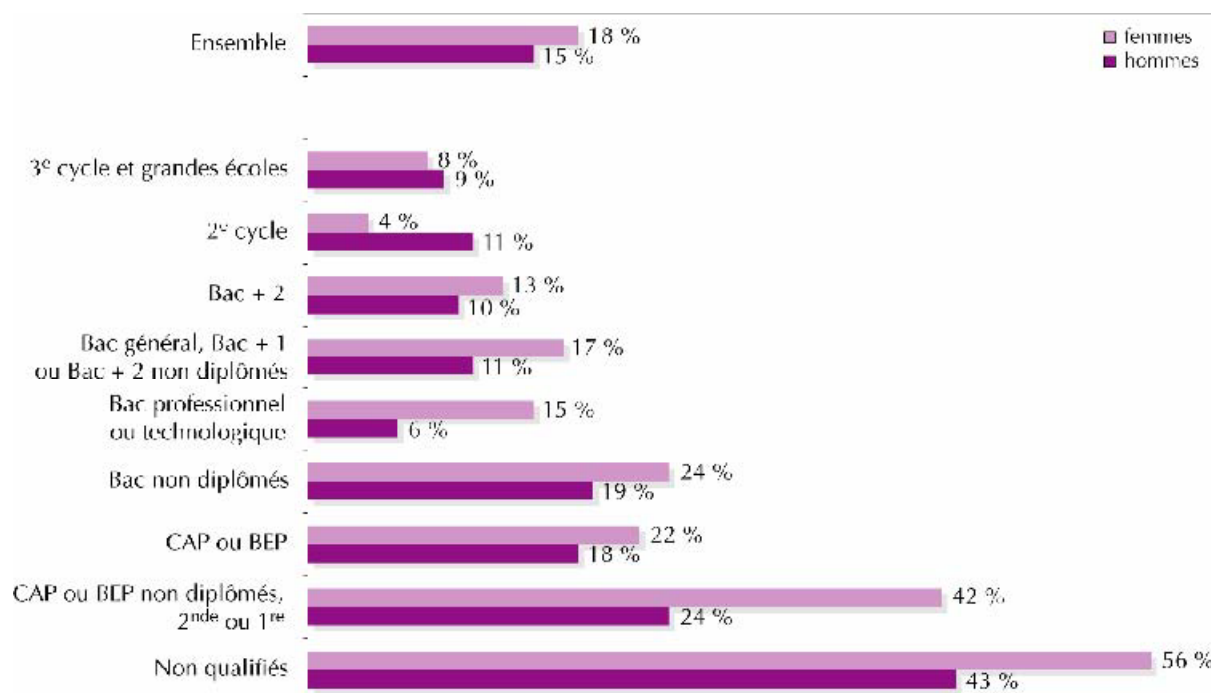
⇒ **La part des contrats aidés** : 16 % des sortants ont eu au moins un contrat aidé (1/3 étaient en emploi auparavant et 1/3 en formation initiale). Les sortants non qualifiés, de niveau V sans diplôme, mais aussi bacheliers généraux ou Bac+1 ou 2 sans diplôme, mais aussi les titulaires des Bacs technologiques ou professionnels accèdent le plus aux contrats aidés, qui ne jouent donc que partiellement leur rôle auprès de jeunes en grande difficultés d'insertion dans l'emploi.

2.2. la situation au terme de trois ans

L'étude de l'OREFQ se termine par une observation de la situation au terme des trois ans après la sortie du système éducatif.

⇒ 78 % de sortants sont en emploi (mais 44 % seulement des non qualifiés). Seuls les non qualifiés ont un taux de chômage très fort. Le niveau du taux de chômage n'est pas lié seulement au niveau de formation mais aussi (parfois plus) au fait d'avoir un diplôme : le taux de chômage est plus fort chez les niveaux Bac (sans diplôme) que chez les titulaires du CAP ou du BEP.

Taux de chômage selon le sexe et le niveau de formation



(Champ : sortants actifs en mars 2004 (30 460 individus))

⇒ Les conditions d'emploi continuent à être différentes selon le niveau de formation :

■ **Tableau 29. Caractéristiques des emplois occupés trois années après la sortie du système éducatif**

	Statut de l'emploi				
	Emploi à durée indéterminée	Emploi à durée déterminée	Non salarié	Total	Temps partiel
	(En %)				
Non qualifié	55	42	3	100	19
CAP ou BEP non diplômés, 2 nd e ou 1 ^{re}	53	45	2	100	12
CAP ou BEP	65	32	3	100	10
Bac non diplômés	64	34	2	100	10
Bac professionnel ou technologique	60	37	3	100	10
Bac général, Bac + 1 ou Bac + 2, non diplômés	68	29	3	100	7
Bac + 2	83	14	3	100	6
2 ^e cycle	82	18	0	100	7
3 ^e cycle et grandes écoles	81	15	4	100	5
Ensemble	70	27	3	100	9

Les emplois d'ouvriers et d'employés sont majoritaires (58 % des emplois) ; 41 % des ouvriers sont titulaires d'un Baccalauréat au moins ; 1/3 des employés de commerce et 59 % des employés administratifs d'entreprise ont au moins Bac+2. Il y a donc sans doute des phénomènes de "déclassement".

Les jeunes interrogés sur leur degré de satisfaction au bout de 3 ans après la sortie, sont satisfaits à 67 %, en quête d'une mobilité pour 9 %, insatisfaits de leur insertion mais à la recherche d'un autre emploi pour 17 % et résignés pour 8 % seulement.

⇒ Enfin le niveau de salaire médian est de 1 220 euros (mais il atteint 1 982 euros pour les sortants de 3^e cycle et des grandes écoles ; il est de 1 354 euros à Bac+2 et de 1 000 euros pour les non qualifiés), ce qui situe la Lorraine un peu au dessus de la moyenne nationale.

A-3 Autres études disponibles

A-3-1 Compléments à l'enquête "Génération 2001"

L'étude de l'OREFQ et du GREE a été complétée par deux approches particulières sur les jeunes non qualifiés scolairement ("quels devenir à l'égard de l'emploi et de l'activité ?", "étude du GREE) et sur les sortants de l'enseignement supérieur (étude OREFQ en cours de publication).

Dans l'étude sur les non qualifiés, soit les niveaux VI et Vbis au sens de l'Education Nationale (cf. définition dans le chapitre "vie lycéenne"), le GREE souligne quelques caractéristiques de la population concernée (sorties à un âge moyen de 17,7 ans, plus de 38 % avaient un an et plus de retard à l'entrée en 6^e, plus de 17 % sont dans une famille dans laquelle aucun des parents n'a d'emploi...).

Le GREE met aussi en lumière, concernant les premiers emplois occupés, les proximités entre niveau Vbis et non diplômés de niveau V :

- part à peu près semblable de CDI (22 % à 24 %, alors qu'elle est de 14 % pour les niveaux VI) ;
- temps moyen d'accès au premier emploi proche (4,5 mois), alors qu'il est de plus de 6 mois pour le niveau VI ;
- moins de temps partiel (18,4 % au niveau Vbis ; 16,3 % au niveau V non diplômé ; mais 27,2 % au niveau VI).

Parmi les parcours d'accès à l'emploi, l'accès rapide et durable à l'emploi est plus présent aux niveaux V non diplômé et Vbis (38,7 %) qu'au niveau VI (20,5 %).

L'étude de l'OREFQ, sur les sortants de l'enseignement supérieur, devrait révéler des fortes différences entre les parcours des filles et ceux des garçons, au niveau des grandes écoles, des Bacs+2 industriels et des formations scientifiques ; elle abordera aussi les différences de parcours selon les Bacs obtenus, selon les origines socioprofessionnelles, selon les niveaux de sorties et les filières. Elle devrait aussi évoquer les réorientations, en cours de formation et les déclassements dans les recrutements. Enfin la place des séjours à l'étranger, en cours de parcours, devrait être observée.

A-3-2 Enquêtes IVA et IPA à 7 mois

A côté de cette approche des parcours proposée par l'enquête "Génération 2001", d'autres enquêtes offrent une vision plus statique du devenir des sortants de l'école, à une période donnée.

C'est le cas de l'enquête IVA (Insertion dans la Vie Active) conduite par l'Education Nationale, 7 mois après la sortie des élèves de terminale de CAP, BEP, Bacs professionnels et technologiques et BTS ; c'est aussi le cas de l'enquête IPA (Insertion Professionnelle des Apprentis) conduite par l'Education Nationale et l'OREFQ, 7 mois après la sortie d'apprentissage.

Les deux enquêtes 2006 (sortants de Juin 2005) ont des taux de réponses assez différents (55,3 % pour IVA, 70,4 % pour IPA) ; elles révèlent, tous niveaux confondus, que 7 mois après leur sortie 6 apprentis sur 10 environ et 42 % des scolaires occupent un emploi non aidé. Pour l'apprentissage la situation est à peu près stable, par rapport à 2005 (après une forte dégradation depuis 2001 où 84 % des apprentis étaient en emploi).

Par niveaux de sorties les différences sont très importantes :

- pour les scolaires, 27 % des jeunes sont en emploi non aidé au niveau du CAP, 25,4 % au niveau du BEP, 35,5 % au niveau du Bac technologique, 46,8 % pour le Bac professionnel et 61,4 % pour le BTS. Notons cependant que pour les niveaux V et pour les Bacs technologiques, la place de l'apprentissage n'est pas négligeable parmi les situations de sortie ;
- pour l'apprentissage, c'est à partir du niveau IV que le taux d'emploi atteint des valeurs élevées (+ de 70 %) ; au niveau V le taux est proche de 50 % (proche de 30 % pour les niveaux Vbis).

Dans l'apprentissage, l'emploi est plutôt en progression dans le domaine de la production (+ 1,5 point en 1 an, de 57,8 % à 59,3 %), mais il diminue nettement dans les services (de 62,8 % à 57,2 %).

Pour les scolaires, les sorties vers l'emploi non aidé sont plus favorables pour le secteur de la production (45,2 %) que pour le secteur des services (40,3 %).

Enfin la part des emplois aidés varie pour les scolaires, de 4,7 % à 17,5 % selon les niveaux (la pointe à 17,5 % concerne les Bacs technologiques tertiaires) ; en apprentissage cette part varie de 5,6 % à 8,7 %.

Les deux enquêtes ne donnent qu'une vision arrêtée 7 mois après la sortie et ne rendent pas compte des différents moments du parcours vers l'emploi. Elles contiennent cependant d'autres éléments intéressants sur le type d'emplois occupé (CDI ou emploi durable) et sur la différence d'accès à l'emploi entre diplômés et non diplômés.

A-3-3 Enquêtes des observatoires de la vie étudiante

Enfin, concernant l'Université, les observatoires de l'insertion professionnelle des étudiants, quand ils existent, donnent des indications sur le parcours universitaire et l'accès à l'emploi (durée d'attente, mode d'accès à l'emploi, salaires, localisation) des diplômés de plusieurs filières de formation, à plusieurs niveaux (2^e ou 3^e cycle). Nous avons pu ainsi prendre connaissance de publications réalisées en 2003, par l'observatoire de l'insertion professionnelle des étudiants de Nancy² (rattaché antérieurement au service universitaire d'Information et d'Orientation, aujourd'hui rattaché directement à l'Université). Les travaux que nous avons consultés ont été réalisés auprès des diplômés de maîtrise (1996-1997) des sciences du langage, d'histoire, des langues et de l'AES. Notons que ces études portent sur des nombres d'étudiants peu élevés (moins d'une centaine) ; elles ont cependant le mérite de donner des exemples précis de parcours vers l'emploi.

En conclusion, on doit retenir l'extrême diversité des parcours d'accès à l'emploi des jeunes, tant dans leur durée que dans leur contenu. On peut cependant observer que les diplômés sont plus favorisés que les non diplômés et que le haut niveau de diplôme est plus favorable à un accès rapide à l'emploi ; cependant les difficultés, qui semblaient se concentrer sur les jeunes sans qualification, touchent aussi, plus ou moins, des jeunes à tous les niveaux.

On ne peut donc pleinement se satisfaire du fait que 70 % des sortants (ce qui est en soit positif) accèdent rapidement à l'emploi (mais ¼ seulement en CDI) et 78 % sont en emploi au bout de 3 ans ! Il convient donc d'examiner quelles réponses sont apportées pour favoriser un parcours plus cohérent et plus réussi vers l'emploi, pour tous les jeunes (accompagnement, immersion en entreprise, retour en formation...), plutôt que de montrer du doigt telle ou telle responsabilité.

Comme l'écrit Hugues Bertrand, ancien directeur du CEREQ, "*l'enquête montre de façon convaincante que ce n'est pas seulement le contexte économique de l'année de sortie du système éducatif qui compte, mais bien celui de l'ensemble de la période d'insertion*".

B- Les dispositifs d'accompagnement du parcours des jeunes vers l'emploi

B-1 Le rôle de l'ANPE

Comme l'ont rappelé, au cours de leur audition, les responsables de l'agence locale de Montigny les Metz, l'ANPE a vocation à accueillir des moins de 26 ans, depuis leur première inscription, après passage à l'ASSEDIC, jusqu'à l'accès à l'ensemble des prestations de l'agence, au titre du droit commun.

Par exemple l'ANPE a la responsabilité de négocier avec les entreprises un certain nombre de contrats aidés (dans le secteur marchand et le secteur non marchand) ou des prestations tous publics, comme les évaluations en milieu de travail (EMT)

Par ailleurs l'ANPE développe un certain nombre de prestations réservées aux jeunes en recherche d'emploi (et parfois étendues dans un second temps aux adultes) :

- **La plateforme de vocation** (qui utilise la méthode de recrutement par simulation). Cette méthode, utilisée en Lorraine pour 30 métiers, permet d'aider au recrutement de jeunes positionnés sur des offres d'emplois, à partir d'exercices mettant en valeur leurs habiletés et leurs savoir-faire, sans tenir compte de leurs diplômes, dans 3 métiers au maximum. Cette méthode, qui n'est pas utilisée pour de l'orientation, a bénéficié à 1 400 jeunes en Lorraine en 2006 (sur 2 000 à qui elle a été proposée) ; 40 % de ces jeunes sont maintenant en emploi. Ceux dont la candidature n'a pas été validée (par la plateforme ou par l'entreprise) retournent vers le prescripteur, pour une autre offre d'emploi ou pour un accès en formation. Mais l'ANPE manque d'information sur ces réorientations.
- **Les évaluations en milieu de travail** (EMT) pour les jeunes des Zones Urbaines Sensibles.
- Les **clubs de chercheurs d'emploi** pour des jeunes soit à partir de Bac+2, soit en deçà de Bac+2 : travail collectif accompagné sur la recherche d'emploi et système d'entrées-sorties permanentes.
- Prestation du "**diplôme à l'emploi**" pour jeunes Bac+2 et plus, pendant 3 mois, avec changement d'orientation possible

L'ANPE tient aussi à jour la connaissance de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi jeunes :

- peu de jeunes de 16-17 ans sont inscrits à l'ANPE (296 en Lorraine en octobre 2007) ce qui représente une part seulement des jeunes chômeurs de cet âge ;
- certains jeunes ne s'inscrivent pas à l'ANPE, notamment dans les premiers mois après la sortie de l'école, d'autres se désinscrivent et disparaissent ;
- les jeunes diplômés de haut niveau inscrits à l'ANPE (niveau III et II) sont moins nombreux que les jeunes de niveau V et IV. Mais il y en a un certain nombre en Lorraine : 2 215 jeunes de niveau III (dont 235 sont chômeurs de longue durée) et 863 de niveau II (dont 45 sont chômeurs de longue durée). Parmi ces derniers, un nombre important de jeunes victimes de discrimination à l'embauche (plus forte dans les postes de niveaux supérieurs que dans les postes d'opérateurs selon l'ANPE).

L'ANPE et ses partenaires :

☛ Le premier partenaire de l'ANPE, pour l'accompagnement des jeunes, est le réseau des Missions Locales. Ce réseau n'a pas une compétence entière déléguée par l'ANPE, sur les moins de 26 ans, mais il intervient soit de sa propre initiative (des jeunes s'adressent à lui directement) soit à la demande de l'ANPE, pour des prestations propres liées à la recherche d'emploi (ateliers de recherche d'emploi, de contrats d'apprentissage...) ou pour prendre en charge les questions de santé, de logement, qui sont autant d'obstacles à la recherche d'emploi. L'ANPE estime que les Missions Locales sont souvent mieux armées pour ces dernières interventions que pour l'insertion professionnelle.

Par ailleurs la plupart des jeunes connus des Missions Locales sont inscrits à l'ANPE.

Globalement les relations entre les agents de l'ANPE et les agents des Missions Locales sont bonnes ; la complémentarité est sans doute dans la possibilité qu'ont les Missions Locales d'assurer un suivi plus individualisé, pour les jeunes les plus en difficulté. Mais les retours d'informations ne sont pas toujours suffisants.

☛ L'ANPE travaille peu avec les CIO et avec l'Education Nationale (et moins en tout cas qu'il y a une dizaine d'années) et elle le regrette. De même le travail avec l'université (notamment sur les Bacs+1 en situation d'échec) n'existe pas (il a existé il y a quelques années à Metz).

☛ Sur la question du référent ou de l'interlocuteur unique du jeune, pendant son parcours d'insertion, les responsables de l'ANPE ne pensent pas qu'on y soit parvenu à ce jour totalement, même si on tend vers cette idée. Les périodes de stages en formation ou de passage en entreprises restent encore des parenthèses, sauf exception, dans le suivi des personnes.

B-2 Le rôle du réseau des Missions Locales et des PAIO

B-2-1 Le réseau régional

Ce réseau est constitué en Lorraine de 21 structures (16 Missions Locales et 5 Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation) qui ont déjà été largement présentées dans le rapport de 1995 du CES sur les jeunes.

Ces structures sont fédérées au sein de l'association régionale AMILOR.

La présidente d'AMILOR souligne que le rôle des Missions Locales est de prendre en charge les jeunes dans leur globalité, même si la priorité est l'insertion dans l'emploi.

Les Missions Locales et les PAIO sont en contact avec 36 000 jeunes en Lorraine, (dont 37 % depuis moins d'un an), dont une majorité sont de niveau V (40 %) ou sans qualification (30 %). Un certain nombre de jeunes ne sont pas inscrits à l'ANPE, mais AMILOR ne les a pas recensés.

☛ Le partenariat entre les Missions Locales et l'Education Nationale a été plus fort il y a dix ou quinze ans ; il a ensuite fortement régressé, mais il repart lentement actuellement : l'Education Nationale participe parfois aux comités territoriaux pilotés par les Missions Locales, à la demande du Conseil Régional. Mais cela dépend aussi beaucoup de la volonté des acteurs locaux.

Au niveau régional des ateliers de travail ont été mise en place entre l'Education Nationale et AMILOR ; les uns et les autres ont été associés aux réflexions du Conseil Régional, qui a abouti à une charte régionale (qu'il convient de faire entrer maintenant dans une phase de réalisations concrètes).

Les Missions Locales sont prêtes à intervenir auprès des jeunes dès la sortie de l'école, en coopération étroite avec l'Education Nationale, car il ne faut pas laisser passer ces premiers mois d'instabilité sans intervenir.

☛ Sur la notion de référent unique, les Missions Locales ne sont pas contre, sur le principe. C'est d'ailleurs ce qu'elles s'efforcent de faire dans le cadre du CIVIS (voir plus loin), sans interrompre leur accompagnement du jeune pendant un stage ou un CDD.

Mais aller plus loin, notamment avec le public de l'Education Nationale, est plus compliqué : une coordination plus forte est déjà un premier pas.

B-2-2 L'exemple de la Mission Locale des vallées de la Moselle et de l'Orne

- ☛ Les animatrices de la Mission Locale des vallées de la Moselle et de l'Orne (à Woippy), que nous avons auditionnées, confirment ces positions. Elles accueillent 2 700 jeunes en 2006 (1 800 en 2005 !); le programme CIVIS explique cette évolution. La Mission Locale s'appuie sur une quinzaine de professionnels.

Le public est un peu différent d'une Mission Locale à l'autre : à Woippy il y a plus de jeunes de niveau V, qui sont passés par les lycées professionnels ; à Metz plus de jeunes qui n'ont pas trouvé de place en lycées professionnels et qui sortent directement du collège. A Woippy 49 % des garçons et 41 % des filles sont de niveau V (dont 1/3 de diplômés) et 35 % des filles et 20 % des garçons de niveau IV.

- ☛ En matière d'orientation, la Mission Locale confirme les "rêves" de certains jeunes sur les métiers de la vente.

Les animatrices de la Mission Locale ne partagent pas l'engouement de certains sur les "métiers porteurs" et l'adéquation stricte "emploi-formation". Il faut partir des jeunes, les aider à élargir leur projet (par exemple ceux qui veulent aller dans les métiers de la vente) et ouvrir à plus de polyvalence et de capacités sociales. La formation a donc un rôle important à jouer (nous y reviendrons).

La Mission Locale souligne la situation particulière des niveaux V (dont certains ont vu leur projet de formation initiale, d'autres ont été attirés par un accès rapide à un emploi non durable). Il faudrait pour ces jeunes des parcours adaptés et des qualifications intermédiaires. C'est au niveau V qu'il faut faire porter les efforts les plus importants

Aux niveaux Vbis et VI, la Mission Locale accueille respectivement 17 % et 8 % de jeunes. (Plus de garçons au niveau Vbis). Au niveau IV la Mission Locale accueille plus de jeunes filles (issues de Bacs technologiques tertiaires ou de première année de faculté), en recherche de réorientation, de poursuite de formation en BTS, y compris en alternance.

Quels que soient les niveaux, les parcours des jeunes sont relativement "hachés" et sans cohérence.

- ☛ Pour la Mission Locale, le rôle de l'intérim est incontournable, mais la Mission Locale n'est que rarement associée au travail que fait la Région avec l'intérim et s'interroge sur le rôle de la formation dans l'intérim.
- ☛ Sur le recrutement par habiletés (plateforme vocationnelle de l'ANPE) la Mission Locale pense que c'est efficace, si l'entreprise joue le jeu.
- ☛ Parmi les outils dont elle a la gestion, la Mission Locale souligne le rôle du programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) : le CIVIS est un dispositif d'accompagnement, qui passe par un contrat avec le jeune (la Mission Locale a donné un contenu à ce contrat), une allocation "intermédiaire" (pour les jeunes de plus de 18 ans), mobilisable dans les périodes où il n'y a ni stage de formation ni emploi, des aides supplémentaires, notamment dans le cadre du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes des départements) ou d'actions financées par l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (voir plus loin).

Séverine, 20 ans : "après avoir été en CLIS, en école primaire, j'ai été élève en SEGPA, puis j'ai préparé un CAP de cuisine ; face aux difficultés du CAP cuisine, j'ai accédé à un autre CAP (employé technique de collectivité) que j'ai réussi en juin 2006. Je me suis inscrite à l'ANPE et j'ai bénéficié d'un atelier d'orientation à la Mission Locale ; par contre je n'ai plus aucun contact avec l'Education Nationale. Je bénéficie de l'accompagnement d'une "marraine" bénévole par l'intermédiaire de la Mission Locale. Grâce à la Mission Locale, j'ai appris à faire un CV et une lettre de motivation. J'ai abandonné les recherches dans les entreprises de nettoyage et je m'oriente vers un apprentissage en vente. Je voudrais travailler dans une boutique de vêtements. L'absence de permis me gêne dans ma recherche d'emploi, mais je n'ai pas les moyens de me le payer (je n'ai que l'allocation du CIVIS)."

Jessica, 21 ans : "j'ai fait des études au collège dans les Vosges : mes résultats étaient jugés insuffisants ; j'ai ensuite suivi une 3^e technologie au lycée professionnel, puis, contre l'avis de mes parents, un BEP "peinture en bâtiment" (je voulais aller en BEP carrossier-peintre, mais c'était trop loin). J'ai arrêté en cours de BEP, pour chercher du travail, sans succès malgré une centaine de démarches pendant deux mois et malgré l'aide de mon copain. J'ai fait une formation d'orientation et de "recherche de métiers" à l'AFPA, qui a orienté mon projet professionnel vers la vente de produits de peinture. J'ai travaillé quelques jours dans une lingerie d'hôpital et dans la restauration rapide ; j'ai aussi des contacts avec des entreprises d'intérim et j'ai eu un premier contrat. Je viens d'arriver dans la banlieue de Metz, pour suivre mon copain qui est en contrat de professionnalisation ; j'arrive à vivre avec l'aide de mes parents, mais j'ai bon espoir de trouver un emploi ; je viens régulièrement à la Mission Locale."

Alexandre, 21 ans : "au collège je voulais arrêter l'école et entrer dans la vie active. J'ai cherché un apprentissage de carrossier-mécanicien, mais je n'ai pas trouvé d'entreprise. Finalement j'ai fait un apprentissage en boucherie ; je n'ai pas eu le CAP, mais mon patron m'a recruté en CDI. J'ai été licencié au bout de 2 ans (problèmes avec d'autres salariés). Ce métier de bouche me plaisait, mais je ne recherche plus dans ce métier ; je voudrais être agent de sécurité : j'ai fait un stage de deux semaines en entreprise et j'ai utilisé la méthode du recrutement par habileté : j'attends des entretiens avec une entreprise et je devrais passer un certificat de qualification professionnel (obligatoire dans ce métier). Je suis en contact régulier avec l'ANPE de Montigny les Metz et la Mission Locale m'aide dans mes démarches : je viens une fois par semaine. Je vis seul dans un appartement depuis quelques mois."

Le CIVIS a des limites : ce n'est pas une allocation d'insertion, qui garantirait la continuité de ressources et permettrait l'accès à l'autonomie, mais une allocation temporaire de 300 euros par mois dont le droit de tirage peut être vite épuisé par un jeune qui a de longues périodes de chômage (puisqu'elle est plafonnée à 900 euros par an). Sa durée maximale n'est possible que dans le cas du CIVIS "renforcé".

Enfin les crédits d'Etat ont manqué parfois en fin d'année, pour verser toutes les sommes dues au titre du CIVIS. (La DRTEFP a confirmé ces difficultés qui se sont résorbées ensuite).

Selon les chiffres de la DRTEFP, le CIVIS a accueilli en Lorraine 8 168 jeunes en 2006 (et 13 699 depuis le début du programme), dont 3 011 de niveaux VI et Vbis et 5 157 de niveau V et plus ; les moins de 18 ans représentent 788 personnes et les plus de 22 ans 2 473 personnes. Parmi les jeunes présents dans le programme à la fin de décembre 2006, 2 194 sont en emploi, 2 195 en formation, 5 125 chômeurs. Parmi les jeunes sortis du CIVIS depuis le début de l'année 2006, 926 sont en emploi durable, 642 en emploi non durable, 264 en formation et 1 280 chômeurs.

☛ Dans la mesure où le CIVIS n'est ni une allocation d'insertion, ni une allocation d'autonomie, ni un RMI jeunes (tous ces termes font d'ailleurs débat, avec de fortes divergences, au niveau national), la Mission Locale constate les difficultés financières auxquelles sont confrontés de nombreux jeunes, au cours de leur parcours d'insertion de plusieurs années (nous y reviendrons dans les chapitres "logement" et «santé»).

Les dispositifs existent mais ils sont relativement dispersés, gérés par des collectivités différentes ou par l'Etat, et peu coordonnés entre eux. Ainsi le Fonds d'Aide aux Jeunes, géré par les départements, fonctionne bien, mais ne peut intervenir ni sur le logement ni sur les besoins de subsistance quotidienne. Par ailleurs la continuité n'est pas toujours assurée : il faut un mois avant de mobiliser les allocations formation versées par la Région (via le CNASEA) ; or entre temps l'allocation CIVIS est interrompue.

☛ Parmi les difficultés rencontrées par les jeunes, l'une a retenu particulièrement l'attention de la Mission Locale : l'accès au permis de conduire.

Le permis de conduire est un des points d'appui pour faciliter l'autonomie et l'accès à l'emploi des jeunes. Aussi l'aide au passage du permis de conduire peut être intégrée, selon la Mission Locale, dans l'ensemble des actions d'insertion professionnelle, et ne pas rester seulement une démarche individuelle de confort. Le CIVIS peut permettre sa prise en charge (dans le cadre de la mobilisation du fonds pour l'insertion professionnelle des Jeunes de l'Etat), des accompagnements pédagogiques particuliers peuvent être négociés avec les auto-écoles et intégrés dans les parcours d'insertion ; des expériences ont déjà été conduites dans ce sens et des interventions concrètes, conjointes entre l'Etat et les collectivités, devraient être développées. Au niveau de la Mission Locale 120 jeunes ont ainsi été aidés à passer le permis en 2 ans.



Rafik, 32 ans : *"j'ai quitté l'école en fin de 3^e il y a 15 ans, après avoir été refusé en BEP ; j'ai été au chômage pendant 6 mois, puis j'ai fait une formation de magasinier-cariste et j'ai travaillé en intérim (des contrats courts successifs pendant 5 mois). Après avoir passé le BAFA, j'ai bénéficié d'un CES dans un MJC, puis d'un contrat emploi-jeunes de 5 ans (après une nouvelle période d'intérim au Luxembourg et le service militaire). Ce contrat a été prolongé, mais j'ai été licencié de la MJC. Depuis 4 mois je suis au chômage et je cherche du travail comme chauffeur livreur ; je devrai sans doute faire une formation. Je vis de façon autonome, avec ma compagne qui a créé un magasin d'esthétique. J'envisage peut être de créer mon entreprise."*

Willander, 23 ans : *"après une seconde générale, j'ai fait une première STT, puis un Bac électronique en apprentissage, interrompu par la faillite de l'entreprise. Depuis je cherche du travail dans la vente, car je ne veux pas travailler en usine."*

☛ Enfin le partenariat, entre la Mission Locale des vallées de la Moselle et de l'Orne et d'autres acteurs de l'accompagnement des jeunes en insertion est de qualité diverse :

- avec l'ANPE la coopération est assez bonne : des agents ANPE sont mis à disposition de la Mission Locale et des conventions de co-traitance existent (qui conduisent à un suivi mensuel des situations individuelles) ;
- avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse les partenariats existent, ainsi qu'avec les travailleurs sociaux ;
- avec l'Education Nationale on a plutôt reculé depuis 10 ans : les CIO participent au groupe de pilotage voulu par le Conseil Régional, mais n'interviennent pas sur les situations individuelles et ne participent plus aux équipes des Missions Locales. Avec la Mission Générale d'Insertion, les relations ne sont pas régulières ; la règle, non écrite, qui confie les jeunes à l'Education Nationale pendant les 6 premiers mois après la sortie de l'école, puis à la Mission Locale, ne facilite pas cette coopération.

Plus globalement, même si la Mission Locale anime des "groupes d'initiatives locales", qui pourraient être le lieu d'examen partagé des situations individuelles des jeunes (tel qu'on le pratiquait il y a 10 ans) et un groupe de pilotage, on n'en est pas encore à la mise en commun d'analyses et de projets. On en est, pour le moment, aux échanges d'informations.

- avec les réseaux de parrainage (notamment des retraités bénévoles) les Missions Locales coopèrent efficacement. C'est une coopération qui mériterait un regard attentif.

Les Missions Locales ne manquent pas de volonté et d'ambition, au niveau national comme au niveau local : elles viennent de lancer l'idée d'un "nouveau contrat social avec les 16-25 ans".

Les jeunes rencontrés à la Mission Locale des vallées de la Moselle et de l'Orne disent apprécier l'accompagnement individuel (toujours par la même personne) que permet la Mission Locale. Ils utilisent notamment les ateliers d'orientations, la boutique "projets" et les aides à la rédaction de CV et de lettres de motivation.

Ceux que nous avons rencontrés viennent spontanément et régulièrement à la Mission Locale, sans être forcément convoqués. Mais ils ne rejettent pas les services de l'ANPE, parfois plus pointus pour l'accès à certains métiers.

B-3 l'intervention de l'Education Nationale

De façon générale, la préparation à la sortie et à l'insertion, notamment dans les années terminales des formations scolaires professionnelles, n'est pas très développée au-delà des informations sur les métiers, même s'il existe des initiations aux techniques de recherche d'emploi ou des simulations d'entretiens de recrutement. Les responsables du Service Académique d'Information et d'Orientation souhaitent développer ces initiatives et toutes celles qui permettent de valoriser les compétences acquises.

Par ailleurs, nous avons déjà évoqué les actions conduites, en cours de scolarité, contre le "décrochage" de certains élèves. La Mission Générale d'Insertion (MGI) conduit aussi des actions d'aide à l'insertion professionnelle ou au retour en formation, dans les mois qui suivent la sortie de l'école :

- ✓ des **entretiens de situation** sont conduits par les CIO avec les sortants du système scolaire sans solution : en 2004, 3 923 entretiens ont été conduits avec 2 956 jeunes, majoritairement de lycées professionnels et de collèges, mais aussi 490 de 2^e cycle général ou technologique et seulement 34 étudiants. Le chiffre des entretiens est en baisse par rapport à 2002 (4 200) et 2003 (4 420).

A partir de là, ont été conduites des **actions de remobilisation : le dispositif DAIP (Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle)**, unique en France, a concerné en 2004 1 198 jeunes. Il est considéré comme une priorité et permet, au travers d'actions formatives, d'acquérir des compétences sociales et cognitives, et d'entrer plus facilement dans un parcours d'insertion. Les jeunes ne sont plus dans une classe, mais restent dans des établissements scolaires et sous statut scolaire. A l'issue de ces actions, en 2004, 9,4 % des jeunes ont accédé à l'emploi, 22,5 % ont repris des études, 21 % sont en contrat d'apprentissage ou d'alternance, 8,1 % dans un stage de la Région, 8,2 % dans une autre action MGI, 30,9 % sans solution connue.

- ✓ Par ailleurs la MGI conduit des **actions de professionnalisation**, qui ont bénéficié en 2004 à 352 jeunes : préparation adaptée à un nouveau passage aux épreuves de l'enseignement professionnel ; formations "intégrées", préparant l'entrée en formation qualifiante de niveau V ; formations mixées, associant jeunes et adultes ; modules qualifiants.

Mais ces formations sont très peu nombreuses, notamment celles qui sont mixées (2 ou 3 chaque année), malgré leur intérêt indiscutable. A l'issue de ces formations, 9,4 % des jeunes sont en emploi, autant en apprentissage, 39 % en reprise d'étude, 30 % sans solution connue.

- ✓ Enfin la MGI organise des **actions d'accès à l'emploi**, (pour 401 jeunes en 2004) : formations complémentaires d'initiative locale, modules d'accompagnement vers l'emploi ou préparatoire à un concours (notamment dans le domaine sanitaire et social). Ces actions sont destinées à des jeunes déjà qualifiés et ne sont plus considérées comme prioritaires (par exemple les actions préparatoires aux concours). Pourtant la moitié des jeunes bénéficiaires accèderaient à l'emploi.

Dans les CFA et les lycées agricoles que nous avons rencontrés il existe des "cellules emploi" qui aident notamment les sortants dans leur recherche d'emploi.

B-4 Les Maisons de l'Emploi

B-4-1 Les Maisons de l'Emploi en Lorraine

Les trois premières Maisons de l'Emploi ouvertes en Lorraine l'ont été dans l'agglomération de Nancy, en Meuse et dans le bassin de Sarrebourg. Depuis d'autres ont été labellisées, notamment dans les Vosges. Les Maisons de l'Emploi ont vocation à être (chaque fois que possible) des lieux d'accueil unique (ANPE – Mission Locale – ASSEDIC) de premier niveau, pour les jeunes et les adultes demandeurs d'emploi, mais aussi des lieux de coordination des actions conduites (aide aux créateurs d'entreprise, plateforme vocationnelle, ateliers d'orientation...), des lieux de diagnostic et d'anticipation (avec les entreprises) sur l'évolution de l'activité de l'emploi et des qualifications. Elles ne se substituent pas aux structures existantes.

B-4-2 L'exemple de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy

A Nancy, la Maison de l'Emploi permet un accueil unique (un guichet unique polyvalent) de premier niveau, réalisé conjointement par la Mission Locale, l'ANPE et l'ASSEDIC. Le relais est pris immédiatement pour des rendez-vous plus spécialisés, dans chacune des structures (l'ANPE a une agence sur place). La Maison de l'Emploi a fait une formation commune pour les accueillants et les réunit régulièrement avec les 3 "animateurs d'espaces".

Des actions des différentes structures (ANPE et Mission Locale) sont intégrées à la Maison de l'Emploi : par exemple la plateforme vocationnelle ou l'équipe insertion de l'ANPE ; les ateliers d'Orientation de la Mission Locale, le club des jeunes diplômés.

Le pilotage est facilité par la direction commune de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, de la Mission Locale et du PIEAN (Plan d'Insertion par l'Economique de l'Agglomération Nancéenne).

La Maison de l'Emploi intègre aussi des actions de lutte contre les discriminations conduites par l'agglomération de Nancy (notamment la charte de la diversité) et se donne, avec les entreprises, une fonction de diagnostic-anticipation.

En un an la Maison de l'Emploi du Grand Nancy a accueilli 14 000 personnes, mais nous manquons de recul pour dire si l'efficacité perçue à Nancy (accueil commun, pilotage des actions...) se retrouve à l'identique dans d'autres Maisons de l'Emploi.

B-5 L'Ecole de la 2^{ème} chance

B-5-1 Les principes des Ecoles de la 2^e chance

Les Ecoles de la 2^{ème} chance ont été créées en 1992-1993 par Edith Cresson, alors Commissaire Européen. En un peu plus de 10 ans une dizaine d'écoles de la 2^{ème} chance se sont créées en France (notamment à Marseille, Mulhouse, Reims). A partir de 2004 le mouvement s'est accéléré, sous l'impulsion de certains Conseils Régionaux.

Le principe de l'Ecole de la 2^{ème} chance est d'offrir à des jeunes en situation très difficile d'insertion, un dispositif innovant, s'appuyant à la fois sur la relation avec l'entreprise, sur l'aide au projet, sur la résolution des obstacles à l'insertion et sur l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire, avec un objectif d'accès à l'emploi.

Les Ecoles de la 2^{ème} chance s'appuient sur des acteurs de l'insertion ou de la formation existants ou nouveaux.

B-5-2 Les Ecoles de la 2^{ème} chance en Lorraine

La 1^{ère} école de la 2^{ème} chance a ouvert à Nancy en Novembre 2005 et est pilotée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle. D'autres écoles de la 2^{ème} chance se sont ouvertes depuis dans les Vosges (Saint Dié), la Meuse (Bar le Duc), en Moselle (Woippy) ; d'autres sont prévues à Longwy, dans le Bassin Houiller. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle assure le pilotage global, mais n'est pas forcément l'opérateur local. Le lancement des écoles de la 2^{ème} chance est parfois délicat, surtout quand elles s'appuient sur des structures nouvelles, créées de toutes pièces, comme à Woippy.

Le financement de l'école de la 2^{ème} chance est assuré principalement sous forme de subvention par le Conseil Régional, qui a été à l'origine de leur lancement.

D'autres financeurs interviennent (Etat, autres collectivités). Il est difficile de connaître le coût exact d'une école de la 2^{ème} chance : certains affirment que le dispositif n'est pas plus coûteux qu'un dispositif classique de formation ; d'autres estiment qu'il coûte, pour la même durée, 3 à 4 fois plus cher. Rappelons seulement que le Conseil Régional a voté, à son budget supplémentaire 2007, une somme de 1,4 Millions d'euros (qui s'ajoute aux sommes déjà prévues au budget primitif) pour la création d'une école de la 2^{ème} chance par département.

B-5-3 L'exemple de l'École de la 2^{ème} chance à Nancy

Le CES a pu rencontrer les responsables de l'école de la 2^{ème} chance de Nancy et prendre connaissance d'un premier bilan, un an après sa création.

L'école de la 2^{ème} chance a été créée à Nancy à partir du constat de l'efficacité insuffisante des dispositifs existants (parcours "hachés" débouchant sur des échecs) et de contacts avec d'autres écoles de la 2^{ème} chance, avec les Missions Locales, les financeurs.

Le parcours est conçu comme pouvant être long (3 ans maximum) :

- La phase amont est celle de la pré-sélection et de la construction des dossiers individuels (4 semaines).

Ensuite deux étapes se déroulent sur une année maximum (soit 910 heures dont 455 en entreprise) :

- ▶ d'abord une période d'évaluation et de détermination de 8 semaines (travail sur le projet et le parcours, stages en entreprise de 4 semaines, début de formation...)
- ▶ puis une étape de construction du projet professionnel et de formation, à partir de la signature d'un contrat d'engagement (que le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie estime trop tardif). Cette seconde étape se fait en alternance, sur 18 semaines ; la formation se construit sur 5 pôles :
 - ✶ *savoirs fondamentaux, relations entreprises*
 - ✶ *activités transverses (gestion du stress, citoyenneté...)*
 - ✶ *sport, accès à la culture*
 - ✶ *stages en entreprises + ateliers techniques en organismes de formation + préparation à l'accès à l'emploi*

Cette première année se réalise sous statut de stagiaire de la formation professionnelle.

- ▶ Enfin, éventuellement 2 années de suivi et d'accompagnement de l'insertion (avec un rendez-vous trimestriel au moins) et le relais pris par d'autres acteurs.
- **Le public accueilli** : 128 jeunes accueillis de la création à Décembre 2006 (4 promotions). Pratiquement tous les jeunes sont sans diplôme. Les garçons sont plus âgés (22 an en moyenne) que les filles (19-21 ans). Les plus âgés ont 26 ans.

60 % des jeunes sont de niveau Vbis ; 16 % de niveau VI ; 14,2 % de niveau V ; 1 % diplômés de niveau V ; 2, % de niveau IV et 57 % de niveau IX (niveau inconnu à notre connaissance). 24 % des garçons et 19 % de filles peuvent être considérés comme illettrés.

L'école de la 2^{ème} chance a bien accueilli, conformément à ses objectifs, des jeunes en grande difficulté (les entretiens réalisés avec 8 jeunes nous l'ont confirmé). Leurs témoignages ont aussi confirmé la fragilité de certaines pistes de sortie.

Un quart des jeunes ont des difficultés à restituer un message, la moitié des jeunes ne maîtrisent pas les quatre opérations.



Medhi, 20 ans : *"j'ai fait une année de CAP métallier au lycée professionnel (sans l'avoir souhaité et après avoir été exclu du collège) ; pendant 3 ans, ensuite, je n'ai rien fait. Je suis à l'école de la 2^e chance depuis 3 mois et j'espère déboucher sur un emploi de chauffeur livreur."*

Aja, 21 ans : *"je suis en France depuis 2 ans. Je n'ai rien fait la première année ; je suis entrée à l'école de la 2^e chance en Février 2006 et je voudrais travailler dans une crèche (j'ai déjà fait un stage) : un Contrat d'Accès à l'Emploi devrait être signé ; mais j'ai aussi besoin d'apprendre le français (convention signée avec l'AEFTI pour cet apprentissage)."*

Nadir, 21 ans : *"je suis arrivé en France il y a cinq ans. J'ai travaillé en intérim et je suis entré à l'école de la 2^e chance en Mars 2006. J'ai une piste de travail, comme plongeur dans la restauration ; mais je voudrais être peintre carrossier ; je voudrais aussi continuer à apprendre le français."*

Jonathan, 24 ans : *"depuis la fin de ma 3^e, en 2000, j'ai fait un apprentissage en miroiterie (mais je n'ai pas eu le CAP), puis une formation en maçonnerie et un court passage en entreprise à Besançon. Je souhaite intégrer un contrat de professionnalisation en logistique. Je vis en famille, avec 600 euros par mois."*

Julie, 19 ans : *"j'ai commencé un BEP comptabilité, que je n'avais pas souhaité et que je n'ai pas terminé. Ensuite j'ai commencé un apprentissage dans la restauration (arrêté pour des raisons de santé). Je vis à Nancy en foyer. J'ai une piste de CDD de caissière dans une grande surface."*

Alexandra, 19 ans : *"j'ai arrêté l'école en 3^e, il y a 6 ans. Je voulais être fleuriste, mais je n'ai pas trouvé de maître d'apprentissage. J'ai fait un stage de remise à niveau, il y a 2 ans, dans un organisme de formation dans le transport logistique. Je suis à l'école de la 2^e chance depuis Mai 2006 et j'ai un projet professionnel comme "barmaid". Je vis aujourd'hui avec 300 euros par mois."*

Yan, 20 ans : *"j'ai arrêté l'école en 2005, au niveau de la Terminale S. Depuis j'ai essayé de repasser le Bac par le CNED, puis j'ai fait une formation au CAPEN de Frouard et j'ai travaillé en intérim. Je suis entré à l'école de la 2^e chance en Octobre 2006 ; j'ai en projet de faire de la maintenance informatique, car je suis très à l'aise avec les ordinateurs."*

Parmi les jeunes accueillis :

- 17 % ont un suivi judiciaire
- 76,6 % sont sans expérience professionnelle
- 12,3 % sont primo-migrants depuis moins de 2 ans
- 20 % sont bénéficiaires du RMI

Beaucoup de jeunes sont suivis par la PJJ, un foyer, un travailleur social ou l'UFAT (organisme spécialisé sur les questions de toxicomanie).

Le plus grand nombre (près de 50 %) viennent de la Mission Locale de Nancy.

La plupart des jeunes sont sortis de l'école depuis 1 an et plus.

Certains ont déjà "consommé" beaucoup de mesures d'insertion, d'autres très peu.

Concernant le logement, la majorité sont logés par les parents, mais 20 % de garçons et 16 % des filles sont en CHRS. 40 % des jeunes sont confrontés à un problème de logement.

La majorité des garçons et une forte minorité de filles, sont suivis par les services sociaux. Un tiers des jeunes sont confrontés à des problèmes de santé.

- **Sorties du dispositif** : 71 sorties au 15/12/2006, auxquelles s'ajoutent 25 abandons ; 32 sorties nouvelles sont en cours de finalisation au 15/12/2006.

Parmi les 71 sorties :

- 8 CDI
- 12 CDD
- 12 contrats aidés et contrats en alternance
- 6 entrées en formation
- 33 sans solution

soit (non compris les abandons) un taux d'insertion (tous contrats confondus et en incluant la formation) de près de 50 %.

Une évaluation précise et complète du dispositif Ecole de la 2^e chance (coût et résultats comparés avec d'autres dispositifs) devra être conduite dès que sa durée d'existence aura été suffisamment probante.

Nadège, 22 ans : *"j'ai passé un CAP couture et j'ai suivi une année de CAP employé technique de collectivité ; ensuite j'ai bénéficié d'un CES, puis j'ai travaillé en intérim (ce qui m'a permis de passer le permis CACES) et j'ai bénéficié d'un autre contrat. Depuis un an je cherche du travail ; je voudrais être chauffeur (mais il faut que je passe le permis de conduire)."*

Jennifer, 19 ans : *"en 3^e je voulais être coiffeuse ; j'ai commencé un CAP vente, que j'ai arrêté au bout de 3 mois. Je n'ai rien fait pendant un an, puis grâce à la Mission Locale, j'ai fait une préqualification dans les métiers de bouche. Je suis entrée à l'école de la 2^e chance en Octobre 2006 ; j'ai déjà fait un stage dans un pressing et une formation de remise à niveau. J'avais une piste d'apprentissage qui ne s'est pas concrétisée ; aujourd'hui j'ai une piste dans un pressing, pour un remplacement de longue durée."*

Marisol, 22 ans : *"j'ai préparé un BEP hôtellerie, que je n'ai pu passer pour cause de maladie ; ensuite je me suis occupée de mon enfant pendant 2 ans, je suis entrée à l'école de la 2^e chance en Mai 2006 ; j'ai fait des stages en restauration et j'ai des pistes en intérim ; je vis en foyer."*

B-6 l'accompagnement de l'insertion professionnelle à l'université

Nous avons déjà vu le rôle joué en matière d'accueil, d'information et d'aide à l'orientation par les Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation (SCUIO) et notamment celui de Nancy 2, le service AIDE. Ce dernier a une autre mission, l'aide à l'insertion professionnelle :

- **par l'animation d'un site internet (cyberfac-emploi)**, consacré aux offres de stages et d'emplois (espace entreprises) mais aussi outil d'apprentissage pour les étudiants en recherche d'emplois ou de stages (espace étudiants). Si les offres d'emploi et de stages ne sont pas très nombreuses (moins de 100), elles sont exclusives.

Le serveur a eu 336 000 connexions depuis sa création ; il est consulté au niveau national et international (il y a une rubrique sur les offres d'emploi à l'étranger) et a 650 entreprises partenaires.

Le serveur pourrait connaître une extension, s'il est partagé par toutes les universités lorraines.

par d'autres initiatives :

- ❖ des **entretiens personnalisés**, concernant la recherche d'emploi ou de stage (50 à 70 entretiens de 2h par an). En effet le besoin des étudiants est de recevoir un conseil, plus encore qu'une information (cf. ce qui a déjà été évoqué pour les CIO).
- ❖ L'**Unité d'enseignement optionnelle** "préparation à la recherche de stage et aide à l'insertion professionnelle" : 19h30 par an ; une trentaine d'étudiants seulement (2^e et 3^e année de licence) ; le CES se demande pourquoi cette unité n'est pas obligatoire ;
- ❖ à la demande de certaines disciplines (LEA, doctorants SHS, MP aménagement...), **formation à la recherche de stages et d'emploi** : 150 étudiants concernés, en liaison avec l'APEC et des agents de l'ANPE (à titre personnel) ;
- ❖ enfin des initiatives comme des **Techniques de Recherche d'Emploi**, des simulations d'entretiens, touchent une cinquantaine d'étudiants ; la participation à des forums et à des journées Emploi, aux doctoriales et à des rencontres thématiques, avec l'AFIJ. (Association pour faciliter l'insertion des jeunes) est aussi à rappeler.

Au total, des initiatives variées mais pour lesquelles il y a peu de publicité et qui touchent quelques centaines d'étudiants seulement (car les moyens manquent actuellement pour faire plus).

Le service AIDE coopère avec certains partenaires (AFIJ, APEC), très peu avec l'ANPE (il y avait une coopération à Metz, il y a une dizaine d'années) et pas du tout avec les Missions Locales ou la Maison de l'Emploi à Nancy.

Signalons aussi les PPP (Projets Professionnels Personnalisés) dans les IUT.

B-7 L'accompagnement et la sécurisation du parcours professionnel : un enjeu prioritaire

De façon globale il existe beaucoup d'initiatives de toutes natures, pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle (depuis les jeunes sans qualification jusqu'aux étudiants). Mais ces initiatives sont dispersées, peu articulées entre elles, et fonctionnent insuffisamment dans la continuité. On est donc loin d'un service public unique d'orientation, loin même des initiatives prises il y a 10 ou 15 ans pour faire travailler ensemble, sur le terrain, les différents réseaux publics d'information et d'orientation des jeunes.

C'est ce que reconnaissent aussi bien les représentants des Missions Locales que ceux de l'Education Nationale (Service Académique de l'Information et de l'Orientation et représentants des personnels des CIO) et de l'ANPE. De son côté le Conseil Régional affirme, à juste titre, que le niveau régional est pertinent pour animer et coordonner les différentes politiques d'information et d'orientation, tout en rappelant que l'insertion sociale est plutôt de la responsabilité des départements et l'emploi (donc l'insertion professionnelle) de la responsabilité de l'Etat.

Il y a donc, sur ce sujet, des partages de compétences pas forcément dynamiques et des luttes de pouvoir que la loi de 2004 sur la décentralisation n'a pas réglées.

En attendant, on n'avance pas vite, semble-t-il, malgré la création des Maisons de l'Emploi ou les bonnes intentions des chartes régionales. Une Région comme Rhône-Alpes a su aller plus loin, en créant un groupement d'intérêt public, rassemblant tous les acteurs de l'orientation et de l'accompagnement de l'insertion.

- * **Il convient donc de rechercher, au niveau le plus local, de véritables coopérations opérationnelles et de simplifier la relation avec les jeunes en insertion.**
- * **La notion de référent unique, pour chaque jeune tout au long du parcours d'insertion, est peut être difficile à mettre en œuvre ; on peut cependant s'en rapprocher en assurant la continuité du suivi, en répartissant mieux les rôles et en simplifiant les réponses apportées aux jeunes, sans rupture entre la formation initiale et l'accompagnement du parcours d'insertion. Cela va plus loin que la seule notion de guichet unique, qui n'est peut être pas la plus pertinente.**
- * **Les dispositifs nouveaux, comme l'école de la 2^e chance, doivent être évalués (dans leurs contenus, leurs résultats), comme les dispositifs existants).**

- * **Sans prendre position dans le débat national sur les ressources accordées aux jeunes pendant la période d'insertion, il est important de développer toutes les initiatives qui permettront de sécuriser ces parcours professionnels, y compris du point de vue de leur autonomie matérielle. Ces initiatives sont aujourd'hui trop dispersées et doivent être rendues plus cohérentes.**

- * **Enfin il y a un parent pauvre du dispositif, car doté de peu de moyens : l'accompagnement des étudiants vers l'insertion professionnelle, qui doit nécessairement se développer avec le concours de tous les acteurs, y compris celui de la Région.**

C. Les autres actions pour améliorer le parcours d'insertion des jeunes

C-1 Les stages de formation continue

Ils sont pour l'essentiel mis en place et financés par le Conseil Régional (l'Etat n'intervenant plus, sauf exception évoquée plus loin, pour la formation des demandeurs d'emploi jeunes et adultes).

Les autres financeurs peuvent être l'ASSEDIC (cas rare pour les jeunes qui n'ont généralement pas de droits ouvert aux ASSEDIC) et les organismes mutualisateurs de l'alternance (financement de contrats de professionnalisation).

Que ce soit pour acquérir une nouvelle qualification ou une première qualification, qui n'a pu être acquise à l'école, ou pour s'adapter à l'emploi visé, la formation peut être une partie positive du parcours d'insertion, si elle est choisie dans le cadre d'un projet professionnel (et non pas pour occuper le jeune et rompre avec une période de chômage trop longue).

L'OREFQ note d'ailleurs, dans l'enquête "Génération 2001", que le recours à la formation n'est pas négligeable pendant les 3 ans du parcours d'insertion qui ont fait l'objet de l'enquête :

- 10 % des jeunes ont suivi au moins une formation hors emploi ; la proportion est deux fois plus élevée chez les jeunes de niveau CAP, sans diplôme ; au contraire elle ne représente que 5 % des jeunes au niveau du 3^e cycle. Il faut noter que la majorité des jeunes ne passent pas par une structure d'accompagnement pour accéder à la formation.

Nous avons choisi trois exemples d'actions de formation accueillant des jeunes en recherche d'emploi :

C-1-1 Les stages du GRETA Moselle Nord

Nous avons rencontré les responsables du GRETA et des jeunes stagiaires de deux stages financés par le Conseil Régional (une formation de magasinier-cariste et une préparation au CAP de mécanicien véhicule industriel) et d'un contrat de professionnalisation "froid - climatisation".

a) Des publics particuliers :

Les témoignages des jeunes (qui ont de 18 à 24 ans) montrent que leur parcours de formation et d'insertion, avant ces stages ou ces contrats, est plus ou moins chaotique : souvent une orientation mal vécue, des changements de choix professionnels, quelques expériences en emploi, surtout en intérim ; cependant, au bout du parcours, ces jeunes ont aujourd'hui l'impression d'avoir des perspectives de réussite dans une formation et un métier bien acceptés.



Selon les responsables du GRETA beaucoup de jeunes "viennent de nulle part", ne se projettent pas à moyen terme et il a été difficile de les convaincre, surtout quand il s'agit de métiers d'opérateurs de production. Mais il y a peu de tension dans les formations : est-ce de la résignation ? est-ce l'effort positif du mixage entre jeunes et adultes dans les mêmes stages ?

En tout cas les jeunes, comme les responsables du GRETA, apprécient ce mixage décidé par la Région il y a 5 ou 6 ans et qu'il ne faudrait surtout pas remettre en cause (cet avis est partagé par de nombreux autres acteurs rencontrés : ANPE, Mission Locale...). Les jeunes disent être impressionnés par les adultes de 40 ans qu'ils côtoient en stage.

b) Des conditions matérielles difficiles :

Les conditions d'existence matérielle des jeunes stagiaires ne sont pas faciles ; le fait d'entrer en formation n'améliore pas la situation des jeunes en parcours d'insertion :

- autonomie financière impossible (300 euros d'indemnité par mois, ce qui est identique aux périodes d'indemnité CIVIS, alors qu'il faudrait majorer, "intéresser" l'accès à la formation); situation un peu meilleure en contrat de professionnalisation ;
- frais de déplacement engendrés par la formation ; difficultés pour accéder à un logement autonome et même pour se nourrir correctement
- difficultés particulières des femmes seules avec enfants à charge.

La prise en charge de certains frais par la Région est positive, mais encore compliquée, et ce sont souvent les familles qui viennent en aide. Or beaucoup de jeunes font face à des situations familiales difficiles (ruptures avec la famille par exemple) : à Rombas un hôtel s'est spécialisé dans leur hébergement.

c) un taux de réussite limité

Malgré tout, le taux de réussite dépasse 30 % (avec 20 % d'abandons et 50 % d'échecs ou de non placement en emploi). Il faudrait d'ailleurs élargir les critères d'évaluation des stages : l'insertion directe dans l'emploi, à l'issue du stage, ne peut être le seul critère ; il y a aussi des effets positifs, à moyen terme, de remobilisation par exemple.

d) Des améliorations possibles

Les responsables du GRETA estiment qu'il faudrait aussi des liens plus étroits avec les Missions Locales et l'ANPE ; la notion de référent unique (extérieur à l'organisme de formation) n'est pas pour leur déplaire. Ils souhaitent aussi que les règles fixées par la Région soient assouplies, par exemple celle des 2 années de carences entre deux stages. Il faudrait pouvoir mieux accepter des systèmes d'entrées et sorties permanentes en stage, confier à un organisme de formation un volume global d'heures (intégrant l'accompagnement) et le responsabiliser sur l'utilisation qu'il en fait.

Il manque aussi des dispositifs plus performants, en amont de la qualification : les Actions d'Orientation Professionnelle et les Actions de préqualification, financées par la Région, devraient être renouvelées et il faudrait faire une place réelle à l'innovation (et à son évaluation). Le parcours d'insertion du jeune devrait être validé dans un portefeuille de compétences.

Enfin les responsables du GRETA soulignent l'intérêt particulier du contrat de professionnalisation "froid - climatisation", monté avec un groupe national, le groupe FRECA, et avec un recrutement national.

Tatiana, 23 ans : *"j'ai fait une seconde générale puis un contrat de qualification de vendeuse en animalerie, que je n'ai pas terminé. Ensuite j'ai travaillé 3 ans en intérim (notamment chez des équipements en automobile), puis j'ai connu le chômage pendant 2 ans. L'ANPE m'a fait faire une prestation "objectif emploi collectif", qui a débouché d'abord sur un emploi de vendeuse en boulangerie (essai de 3 jours non concluant). J'ai cherché quelles formations pouvaient me convenir (autres que la vente ou l'industrie) et j'ai assisté à une réunion d'information du GRETA, sur la formation de magasinier cariste. Cette formation me plaît, j'ai déjà fait un stage en entreprise et je suis optimiste sur les perspectives d'emploi, même si on m'oppose l'absence d'expérience dans les entretiens d'embauche. Mes parents m'ont longtemps hébergé."*

Sabrina, 23 ans : *"j'ai fait un BEP vente (que j'avais choisi, pour travailler rapidement). J'ai travaillé très vite en intérim puis en CDI, dans une entreprise, comme ouvrière, puis comme chef de poste. L'entreprise ayant été mise en redressement judiciaire, je suis allé travailler un an et demi au Luxembourg comme chef de poste ; cela s'est terminé par un licenciement "négocié". Après 4 mois de chômage, j'ai intégré le stage de magasinier cariste. J'ai déjà fait un stage dans un hôpital et je vise le passage du CACES. J'ai eu du mal à me loger au début."*

Julien, 24 ans : *"après une scolarité en SEGPA, j'ai intégré un apprentissage en boulangerie (je voulais un apprentissage en mécanique) et j'ai eu le CAP. J'ai travaillé pendant 6 ans en boulangerie (artisanale puis en grande surface, où il y a eu quelques tensions) ; j'ai fait ensuite plusieurs missions d'intérim et j'ai passé les CACES pontier et chariot élévateur. J'ai intégré le stage "mécanique véhicule industriel" du GRETA, pour préparer un CAP. Cela correspond au souhait que j'avais il y a 8 ans ! Je suis satisfait de l'ambiance dans cette formation. J'ai déjà fait un stage dans une entreprise et j'ai de bons espoirs d'embauche. Je vis avec ma compagne et nous avons un enfant : nous avons 800 euros pour vivre (et je dois rembourser la maison que j'ai achetée quand j'étais en CDI)."*

Jonathan, 20 ans : *"j'ai quitté l'école en 3^e (je voulais faire un CAP Maintenance de Véhicules Automobiles, que je n'ai pas pu faire). J'ai travaillé sur les marchés dans le sud de la France, puis en Lorraine ; j'ai aussi fait plusieurs missions d'intérim. Sur liste d'attente pour le stage "mécanique véhicule industriel", j'ai fini par l'intégrer (c'était mon projet de départ et je regrette de ne pas avoir été mieux accompagné en 3^e). J'ai déjà fait un stage en entreprise et je voudrais continuer en Bac professionnel."*

Frédéric, 18 ans : *"après une 3^e technologique et un BEP "froid et climatisation" au lycée professionnel, j'ai intégré un Contrat de professionnalisation, dans la même activité, pour préparer un Bac pro. Je trouve que l'alternance entre l'entreprise et le lieu de formation n'est pas facile (surtout le retour en formation). Mais j'ai bon espoir de trouver du travail (ce qui n'était pas le cas avec le BEP) et je suis prêt à quitter la Lorraine."*

Jean, 22 ans : *"j'ai fait une scolarité en SGEPA, puis un apprentissage en mécanique véhicule industriel ; mais je n'ai pas eu le CAP. J'ai été au chômage pendant 2 ans et j'ai fait un peu d'intérim (comme manutentionnaire ou chez PSA, sur une chaîne de montage). J'ai intégré le stage du GRETA, pour repasser le même CAP. J'espère ensuite préparer un Bac professionnel, en contrat de professionnalisation, dans la même activité. J'ai de bons espoirs pour ce contrat de professionnalisation, dans l'entreprise où j'ai fait un stage. Je suis aussi optimiste pour les débouchés même s'il faut bouger. Actuellement je vis chez mes parents."*

C-1-2 Les stages de l'ALPA à Haroué : centre de formation agricole et agro-alimentaire, géré par la profession, avec une exploitation agricole d'appui et un second site, à Laxou, pour les formations commerciales

Les responsables du centre ont présenté leurs diverses formations, et notamment celles qui concernent les jeunes.

Ils ont insisté particulièrement sur les formations préparatoires à l'installation, beaucoup plus longues aujourd'hui (1 200 h en 8 mois) qu'il y a quelques années, avec des financements multiples (Région, ASSEDIC, CIF...). Le public de ces formations a évolué : auparavant il s'agissait surtout d'anciens aides familiaux, enfants d'agriculteurs. Aujourd'hui ce sont, pour une forte minorité, des ruraux qui se réorientent (certains pour être salariés d'abord) après une formation générale. Les enfants d'agriculteurs restent cependant majoritaires. Ensuite les projets d'installation débouchent plus lentement que prévu (parfois 2 ans d'attente) : 2/3 s'installent et ¼ deviennent salariés.

Le constat est le même pour toutes les formations proposées à Haroué : il y a de plus en plus de jeunes (dont des jeunes filles) qui ne sont pas enfants d'agriculteurs, certains avec un bon niveau de formation initiale, d'autres sans qualification.

Parmi les autres formations :

- des certificats de spécialisation post-bac (à la demande de la profession) et des certificats de capacités (par exemple en conduite d'engins, en traite), avec un système d'entrées et sorties permanentes ;
- une préqualification polyvalente, pour des jeunes en grande difficulté a existé il y a quelques années, mais a été arrêtée à cause des tensions qui la rendaient ingérable. Le centre a la volonté de reprendre cette idée de passerelles entre des jeunes sans qualification et l'emploi. Il a, en projet, une plateforme de professionnalisation avec plusieurs partenaires ;
- une formation d'assistants commerciaux en agro-alimentaire et une formation export franco-allemande de cadres ;
- une licence professionnelle, avec un IUT de Nancy, sur l'ingénierie de l'entreprise agricole ;
- la formation (en Certificats de Qualification Professionnelle) des agents de remplacement des salariés et des exploitants agricoles. C'est une formation à laquelle la profession tient beaucoup ;
- un BTS technico-commercial (à Laxou) et un BEPA vente de produits frais (avec le CFPPA).

Les jeunes qui viennent à l'ALPA ont tous une motivation réelle (même si elle n'est pas mesurée à l'entrée) et parfois une part de rêve. Quelques candidats sont dissuadés au départ, mais il y a peu d'abandons (2 ou 3 par an) ensuite, malgré les contraintes : éloignement, difficultés d'hébergement, formations longues. S'il y a des effets de mode sur certains métiers (ceux du cheval notamment), les métiers de salariés agricole ne sont pas très attractifs et, s'il y a des besoins, il y a aussi des freins à l'embauche (la FRSEA, fait une étude à ce sujet).

Le centre de formation a des projets de modernisation (notamment sur l'hébergement).

C-1-3 Les formations de l'AFPI (Association de Formation Professionnelle de l'Industrie), organisme de formation continue de la fédération de la métallurgie à Malzéville :

Nous avons pu rencontrer les responsables de l'AFPI et plusieurs jeunes, en contrats de professionnalisation (validés par un Certificat de Qualification Professionnelle de gestionnaire TPG pour les uns, par un BTS électro-technique ou par un BTS Industrie des Produits Mécaniques pour les autres) ; mais aussi des apprentis (en Bac Pro PSPA, MSMA et en BTS maintenance industrielle)

a) L'avis des jeunes

Les jeunes rencontrés soulignent tous l'évolution de leur orientation : ils ont souvent changé d'orientation, après un premier parcours en formation générale ou technologique, parfois soldé par un échec.

Ils (ou elles) ont choisi la formation professionnelle en alternance, parfois contre l'avis du milieu scolaire.

Tous ont l'impression d'être dans une démarche de réussite, avec soit une motivation pour poursuivre leurs études (vers le BTS ou une formation d'ingénieur) soit des perspectives d'embauche sérieuse. Mais ils sont conscients de certaines difficultés de niveau (pour certains), dans les matières générales.

Ils ne relèvent pas de difficulté particulière dans la recherche de l'entreprise d'accueil, dans l'attitude de l'entreprise (sauf exception) ; mais ils insistent sur leurs difficultés de transport ou d'hébergement (car le recrutement est régional) et sur la complexité pour gérer 3 lieux de vie, parfois d'un bout à l'autre de la région : le domicile, l'entreprise, le centre de formation.

b) L'avis des responsables du centre de formation

Les responsables de l'AFPI insistent sur la mise en relations avec l'entreprise, car le jeune doit être recruté par une entreprise avant d'être inscrit à l'AFPI. Ils insistent aussi sur l'importance du suivi en entreprise pendant la formation, sur les contacts avec les tuteurs et sur l'utilisation positive qui peut être faite du livret d'apprentissage. Ils évoquent les tests qu'ils font passer à l'entrée, qu'ils ne considèrent pas comme des outils de sélection.

Ils considèrent que le climat dans leur centre de formation est sain, malgré quelques conduites addictives ; la pratique du sport est obligatoire et le coordonnateur des stages joue un peu le rôle de Conseiller Principal d'Education.

Ils reconnaissent cependant les difficultés des déplacements (les déplacements quotidiens en voiture vers d'autres départements ne sont pas sans risque) et les problèmes d'hébergement, qu'ils estiment ne pas pouvoir régler eux-mêmes.

Ils regrettent un manque de guidance et d'information, en amont des formations en alternance, et attendent du Conseil Régional la mise en place d'un véritable statut de l'apprenti : ("étudiant en apprentissage").

Sur le mixage de publics, jeunes et adultes, ils le pratiquent parfois, notamment en ateliers, et le trouvent efficace.

Anne-Lise, 22 ans : *"après une licence d'AES à l'université, j'ai décidé de faire un contrat de professionnalisation de "gestionnaire TGP" (sanctionné par un certificat de qualification professionnelle de la métallurgie), contre l'avis de l'université. Pour m'en tirer financièrement (formation à Nancy, stage chez Arcelor), j'ai dû retourner vivre chez mes parents."*

Audrey, 21 ans : *"j'ai moi aussi fait une licence d'AES (option sanitaire et sociale) et je suis dans la même formation qu'Anne-Lise. Pendant ma licence je n'ai pu faire aucun stage et j'ai été déçue par le manque de contenu professionnel. Je vis aujourd'hui avec 80 % du SMIC et des indemnités de déplacements (j'étais plus à l'aise financièrement comme étudiante). Mais il faut "jongler" entre le domicile, l'entreprise et le centre de formation. Dans l'entreprise, j'ai une tutrice, mais je ne la vois pas très souvent."*

Elodie, 19 ans : *"après un Bac STI je fais un BTS électro-technique en alternance ; j'ai une entreprise d'accueil (EDF) et je m'en tire à peu près financièrement."*

Laura, 20 ans : *"après un Bac pro d'électro-technique, je fais un BTS en alternance, dans la même filière. Je sais que j'ai besoin de soutien en maths pour réussir (le centre de formation s'en préoccupe). Je ne vis pas chez mes parents, mais je m'en tire financièrement."*

Djamel, 19 ans : *"j'avais été orienté en seconde et je ne voulais pas y aller. J'ai préparé un BEP, que j'ai réussi. Je prépare maintenant un Bac pro, par l'apprentissage."*

Florian, 22 ans : "j'ai fait un Bac STI, que je n'ai pas eu ; j'ai travaillé en intérim pendant un an ; puis j'ai intégré un Bac pro "technicien d'usinage" en apprentissage ; je prépare maintenant un BTS "industrie des produits mécaniques" et je suis conscient que c'est un peu juste en maths. Je prévois ensuite une formation complémentaire de technico-commercial. Je suis en stage dans une entreprise à Neufchâteau et je vis chez mes parents."

Gilles: "après un BEP MSMA, je prépare un Bac pro en alternance (j'avais fait, avant cette formation, le stage préparatoire "prêt à bosser" financé par le Conseil Général des Vosges). Je suis dans une entreprise vosgienne (fabrication de cuisine) où j'ai bon espoir d'être recruté. J'espère, à moyen terme, me mettre à mon compte."

Ludovic, 19 ans : "après un BEP dans les métiers de l'électronique, je prépare un Bac pro PSPA et j'envisage un BTS par l'apprentissage, si je ne suis pas embauché. J'habite dans les Vosges et j'ai du mal financièrement pour assurer les transports."

Antony : "après un BEP électro-technique et un CAP d'installateur thermique (avec mention complémentaire) au CFA du bâtiment, je fais un Bac pro en apprentissage. Si je ne suis pas embauché, je ferais un BTS par l'apprentissage."

Edouard, 21 ans : "après un Bac STI (génie mécanique) j'ai commencé un DUT de génie mécanique, que j'ai arrêté au bout de 6 mois (trop de théorie, trop de maths). J'ai travaillé un peu en intérim, puis j'ai fait un contrat de professionnalisation en technico-commercial avec l'AFPA (j'ai eu l'impression d'être exploité par l'entreprise). Finalement j'ai intégré un BTS de maintenance industrielle à l'AFPI en apprentissage (j'avais besoin d'argent !). J'ai en projet de faire une formation d'ingénieur, par l'apprentissage, si je ne suis pas embauché par l'entreprise où je suis en apprentissage."

C-1-4 La politique du Conseil Régional de Lorraine

Sur la formation et l'aide à l'insertion des personnes en recherche d'emploi, il ya, de plus en plus nettement, deux politiques distinctes : l'une, de formation continue, préqualifiante ou qualifiante, ne séparant pas les demandeurs d'emploi jeunes et adultes ; l'autre en direction des seuls jeunes de moins de 26 ans, associant formation et insertion professionnelle.

La vice-présidente concernée par cette politique en direction des jeunes, a insisté sur les initiatives innovantes prises par la Région : pass-compétences pour garder la trace de chaque moment de l'insertion ; actions expérimentales avec l'Etat et l'ASSEDIC (exemple de l'action de préparation de contrats de professionnalisation) ; écoles de la 2^{ème} chance ; actions avec les entreprises d'intérim. Elle a situé ces actions dans le cadre d'un Contrat d'Objectif et de Moyens avec l'Etat (sur lequel le CESR n'a pas eu à se prononcer) et d'un "plan régional jeunes". Pour la vice-présidente, il ne faut pas hésiter à parler de l'entreprise, à privilégier le temps passé en entreprise, et il faut **"inverser les politiques conduites jusqu'à présent, pour accompagner les jeunes vers une sortie dans l'emploi"**.

La vice-présidente chargée de la formation a insisté sur l'évolution intervenue pour ouvrir des Ateliers Pédagogiques Personnalisés aux jeunes sortants de l'école (dans une coopération avec la MGI, qui est prescripteur), mais elle ne s'est pas prononcé sur la suppression générale du délai de carence de 6 mois : **"la question du maintien ou de la disparation du délai de carence de 6 mois, pour un jeune sortant de l'école, avant d'entrer dans un stage de la Région, est en réflexion"**.

Enfin la vice-présidente a approuvé l'idée de maintenir le mixage entre les moins de 26 ans et les plus de 26 ans dans les stages ; elle a indiqué que les moins de 26 ans représentaient 36 % des stagiaires de la Région (50 % dans les préqualifications et les qualifications niveaux V et VI).

C-1-5 Rechercher l'efficacité du recours à la formation

Le CES fait siennes les demandes des organismes de formation et des structures d'accompagnement de ne pas séparer les publics jeunes et adultes dans les stages en faveur des demandeurs d'emploi.

Il estime qu'il faut pouvoir introduire plus de souplesse dans les règles d'accès aux stages, en fonctions des besoins de chaque jeune et de sa capacité de se mobiliser à un moment donné : les règles de délais de carence de 6 mois, après la sortie de l'école, de deux ans entre deux stages de même nature, d'impossibilité d'accéder à un stage quand on a une qualification de même niveau, devraient être assouplies.

Qu'il s'agisse des stages financés par le Conseil Régional ou des contrats de professionnalisation, le recours à la formation prouve son efficacité même s'il a des limites.

Il faut mieux évaluer cette formation, sans se limiter au critère de placement rapide en emploi, et lui permettre d'innover et de se renouveler, car on reste trop souvent avec des modes d'organisation et des contenus anciens.

Enfin le retour en formation ou en études, souhaité par un certain nombre de jeunes, après une première formation inachevée ou sans réussite, doit être facilité, notamment par l'Education Nationale.

C-2 Les interventions de l'Etat en faveur de l'insertion et de l'accès à l'emploi des jeunes

L'Etat a mis en place un "plan jeune", dont la DRTEFP reconnaît qu'il n'est pas toujours suffisamment coordonné avec celui de la Région (malgré le Contrat régional d'Objectifs et de Moyens).

C-2-1 Une aide à la formation

- Dans ce plan régional une seule action de formation : les PAVA (Programmes d'Accès à la Vie Active), modules de formation et de remobilisation mis en place par l'AFPA (500 places) pour préparer l'entrée dans les contrats d'alternance ou dans des actions de formation de la Région. Les Missions Locales reconnaissent que ce dispositif est assez complémentaire des stages du Conseil Régional.
- Pour le reste l'Etat cherche surtout à améliorer ses outils de suivi des formations en alternance, des offres d'emploi, des résultats du CIVIS...

Il a aussi la volonté de coordonner le travail entre ANPE, Missions Locales et AFPA, pour l'entrée des jeunes en formation et pour identifier les besoins en formation non couverts. Mais, curieusement, il ne semble pas que la Région soit associée à cette dernière démarche.

C-2-2 Des contrats aidés

- Enfin l'Etat (DRTEFP) finance et assure le suivi d'un certain nombre de contrats aidés (réservés ou non aux jeunes) :

dans le secteur non marchand :

- o les Contrats d'Accès à l'Emploi CAE) ont concerné 3 333 jeunes (46,6 % du total) en 2006
- o les Contrats d'Avenir (CAV) ont concerné 395 jeunes en 2006 (8,2 % du total)

dans le secteur marchand :

- o le Contrat Initiative Emploi (CIE) a concerné 346 jeunes (15 % au total)
- o les Contrats d'Insertion du RMI (CIRMA) ont concerné 14 jeunes (3,6 % du total)

Globalement c'est surtout le CAE qui a concerné les jeunes (en remplacement du CES).

Enfin un contrat aidé concerne exclusivement les jeunes, le **Contrat Jeune Emploi (CJE)**, qui a touché en 2006 11 503 jeunes (dont 5 054 contrats rompus, soit 44 %).

Les causes de rupture sont, pour l'essentiel, les démissions, mais aussi les licenciements pour faute grave ou lourde du salarié, les arrêts en période d'essai.

Les garçons ont, plus que les filles, bénéficié de CJE (60 % des contrats).

Les CJE ont plutôt profité aux jeunes de niveau V avec diplôme (55,5 %) et aux jeunes de niveau V sans diplôme (15 %) ; les jeunes de niveau Vbis et IV sans diplôme (10,8 % chacun) et les jeunes de niveaux VI (6,8 %) sont moins nombreux. Le CJE n'a donc pas profité, majoritairement, aux jeunes les plus en difficulté.

Par ailleurs l'Etat (DRTEFQ) assure le suivi des Contrats de professionnalisation (et finance l'exonération de charges sociales) :

Ces contrats ont bénéficié à 3 974 personnes en 2006, dont 3 563 ont moins de 26 ans. Les femmes ne représentent que 46,3 % des bénéficiaires.

23,4 % des bénéficiaires étaient scolarisés, avant le contrat ; 23,5 % étaient déjà salariés, 13,7 % bénéficiaires d'un autre contrat aidé ou d'un stage et 37,1 % étaient en recherche d'emploi. Un tiers des contrats sont validés seulement par un positionnement dans la classification de la convention collective. Par contre il n'y a pas d'information sur les niveaux de sortie.

C-2-3 Le Fonds pour l'Insertion Professionnelles des Jeunes (FIPJ)

Enfin l'Etat a mis en place un Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes, qui était doté en 2006 de 1 584 667 euros en Lorraine. Ce fonds intervient dans des directions très diverses, qui vont de l'aide directe d'urgence aux mineurs au financement d'actions relatives à la santé, au transport (financement du permis de conduire), des formations à l'autonomie (image de soi, gestion du stress...), des aides à l'accompagnement au logement, à la création d'entreprise, au Dispositif d'Accompagnement au Contrat d'Apprentissage...

C'est aussi grâce à ce fond que l'Etat intervient pour financer les écoles de la 2^{ème} chance.

Dans la plupart des cas l'Etat intervient en co-financement (notamment avec les collectivités) ou en substitution de financements supprimés. Les Missions Locales sont les principales utilisatrices du FIPJ (elles bénéficient par ailleurs d'un financement de l'Etat au titre de leur fonctionnement).

Le FIPJ, s'il met plusieurs financeurs et acteur à contribution, ne fait pas toujours l'objet d'un pilotage concerté au niveau régional (par exemple il n'est pas articulé avec les Fonds d'Aide aux Jeunes des Départements). Il intervient plutôt au cas par cas.

C-3 Les interventions des Départements – le FAJ

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAT) est un dispositif d'aide sociale, destiné à favoriser les démarches d'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans. Il accorde des aides financières aux jeunes et met en œuvre des mesures d'accompagnement social des jeunes en situation de grande précarité et de marginalisation.

Le FAT peut prendre la forme d'un secours temporaire d'urgence, d'un prêt, d'une action d'accompagnement. Il peut prendre en charge des frais liés à la formation, à la mobilité, au permis de conduire, mais pas au logement ou à la santé. Le FAT accorde des aides ponctuelles, majoritairement à des femmes (53 %) ; l'âge moyen des bénéficiaires est d'un peu moins de 22 ans.

C-4 Le rôle de l'entreprise dans le parcours d'insertion des jeunes

C-4-1 Le constat

Le rôle est d'abord de proposer des contrats de travail aux jeunes (CDI – CDD – contrats aidés). Les situations de travail (majoritairement non durables) constituent en temps passé, en expériences acquises et en apprentissages réalisés des moments importants du parcours d'insertion : 88 % des jeunes ont passé plus d'un an en emploi, pendant les 3 ans observés du parcours d'insertion.

Par ailleurs les contrats d'apprentissage et d'alternance, comme les stages de formation continue prennent appui sur une période en entreprise plus ou moins longue.

Les jeunes rencontrés, en situation de stages de formation continue, d'alternance ou d'apprentissage, ou qui sont en emploi, ont tous reconnu le rôle essentiel, pour leur réussite, des conditions d'accueil et d'intégration offertes par leurs entreprises. La grande majorité ont une expérience positive de ce rôle, même si quelques uns ont reconnu avoir rencontré des difficultés (accueil insuffisant, sentiment de ne pas être traités comme les autres salariés, au niveau de certains droits ou de certains avantages).

C-4-2 La position du MEDEF Lorraine

Le MEDEF, rencontré par le sous-groupe de travail du CES, à l'occasion de l'audition de l'AFPI, a souligné l'importance, à ses yeux, de l'enjeu de l'insertion professionnelle des jeunes. Pour le MEDEF les entreprises ne cherchent pas à recruter des jeunes comme des "produits tous prêts", mais des jeunes de bonne volonté et capables de s'intégrer à une situation de travail. Les responsables du MEDEF soulignent le moment essentiel que constitue l'accueil du jeune par le chef d'entreprise (cet accueil peut être plus ou moins attentif), mais aussi l'importance de l'accompagnement au sein de l'entreprise (le MEDEF croit au tutorat, mais admet qu'il est difficile à mettre en œuvre).

Le MEDEF souligne le paradoxe des entreprises qui ont des difficultés à recruter, alors qu'il y a du chômage chez les jeunes ; mais il admet que certains chefs d'entreprises (et parfois même certains salariés) sont réticents au recrutement des jeunes, considérant que cela demande beaucoup de temps et d'énergie.

Le MEDEF a manifesté sa volonté de poursuivre (ou de reprendre) les actions engagées par le passé pour susciter le recrutement de jeunes en grande difficulté par les entreprises (il cite notamment les expériences conduites en Meuse et en Meurthe-et-Moselle).

Sur l'apprentissage et l'alternance, le MEDEF reconnaît que ces deux voies de formation n'ont pas encore trouvé une complémentarité satisfaisante. Le MEDEF souhaite le développement de ces deux voies de formation, même s'il se mobilise plus particulièrement pour que les contrats de professionnalisation prennent leur essor.

C-4-3 Les axes de progrès

Faute de temps, le CES n'a pas rencontré les autres organisations représentatives des employeurs (dont certaines -Fédération du bâtiment, CJD, CDJA-, étaient représentées au sein du groupe de travail). Il conviendrait d'auditionner ces organisations dans la suite des travaux. Mais, à partir des avis déjà recueillis auprès des jeunes et des entreprises, plusieurs axes de progrès peuvent être retenus :

- **améliorer le fonctionnement de l'alternance dans les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation : renforcer la formation et le rôle des tuteurs ;**
- **accès des jeunes à l'ensemble des droits et des conditions de travail des autres salariés (ce que quelques entreprises oublient) ; information des jeunes sur leurs droits mais aussi sur leurs perspectives de recrutement : il n'est pas négatif que certaines entreprises, qui n'ont pas de perspective de recrutement durable, prennent des jeunes en alternance, dans la mesure où elles leur proposent une vraie situation de formation ; mais il faut que les règles du jeu soient claires dès le début et que les jeunes ne soient pas leurrés sur les perspectives de recrutement.**

Enfin le CES regrette la pratique de certains organismes de formation qui prérecrutent des jeunes pour des contrats d'alternance, alors qu'il n'y a pas de perspective sérieuse de trouver une entreprise support : le recrutement en alternance devrait toujours commencer par l'entreprise.

C-5 Insertion professionnelle et emploi des jeunes en situation de handicap

Le CREAL a réussi, à la demande du CES, un ensemble d'organismes et d'associations qui interviennent, à divers titres, sur l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap :

- l'AGEFIPH Lorraine Alsace, organisme paritaire qui collecte la contribution des entreprises et finance certaines actions d'insertion ou d'intégration en entreprises ;
- l'Institut des jeunes sourds de la Malgrange, institut éducatif qui travaille en coopération avec l'Education Nationale ;
- la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Vosges, Mission d'appui et de développement de l'alternance pour personnes handicapées, qui accompagne 45 personnes de moins de 26 ans en insertion professionnelle, à partir de parcours de formation sur mesure, d'utilisation des mesures de droit commun et de l'alternance ;
- le service d'Insertion en Milieu Ordinaire de Travail de Meurthe-et-Moselle (dépendant d'Espoir 54) ;
- l'organisme Alpha Plapeville qui organise des formations et actions d'insertion pour les personnes en situation de handicap en Moselle ;
- l'Institut Thérapeutique pédagogique de Meuse ;
- le service d'éducation et de soins à domicile (SESSAD) professionnel meusien qui accueille 34 jeunes (troubles du comportement et de la conduite intellectuelle et autistes), pour les aider dans leur insertion professionnelle, en s'appuyant notamment sur le TEFS (Tremplin Emploi Formation Spécialisée) et sur les CFA ;
- l'AFTC (Association de familles de traumatisés crâniens) de Lorraine ;
- le CREAL qui gère notamment un CFA, spécialisé dans l'accueil des jeunes en situation de handicaps (15 métiers différents) et travaille avec 7 autres CFA.

Tous les participants ont rappelé le cadre nouveau que présentait la loi 2005, notamment sur la scolarisation des enfants en situation de handicap et la mise en place des schémas départementaux d'organisation médico-sociale, en faveur des enfants et adolescents handicapés et inadaptés, ainsi que la récente création des MDPH (Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées).

Pour les participants, le terme de jeunes en situation de handicap est trop générique ; les situations sont complexes, plus ou moins visibles, et le groupe de population le plus important, parmi les jeunes en situation de handicap, est celui des jeunes limités intellectuellement.

Les réponses sont donc nécessairement diverses et les contenus doivent s'adapter, qu'il s'agisse d'accès aux mesures de droit commun ou de mesures spécifiques (les deux sont nécessaires).

C-5-1 Les mesures de droit commun

Tous insistent sur la priorité que constitue l'accès aux mesures de droit commun, tout en reconnaissant que cela reste souvent théorique :

l'AGEFIPH constate que **l'offre de formation continue, de droit commun**, est peu ouverte aux jeunes handicapés : les organismes et les formations restent en partie réticents et adaptent peu leurs méthodes. (Cela est confirmé par une formatrice de GRETA). Pourtant l'AGEFIPH s'efforce d'aider les organismes de formation et de soutenir la formation de formateurs dans ce sens.

Il note par ailleurs le faible pourcentage des demandeurs d'emploi handicapés en situation de formation (9,3 % des stagiaires en Lorraine, 7,2 % au niveau national, en 2005 ; mais une progression de 7,8 % en 2006 en Lorraine, alors qu'il y a un recul de 9 % au niveau national).

Les handicapés psychiques sont ceux qui ont le plus de difficulté à l'entrée en formation et les règles assez strictes de la Région (refus d'entrée pour des personnes déjà qualifiées) pénalisent les personnes que leur handicap oblige à une nouvelle qualification.

- **En apprentissage**, il ne semble pas très facile de mobiliser les centres de formation. Il n'y a que 0,4 % de jeunes en situation de handicap parmi les apprentis de Lorraine (un peu plus d'une cinquantaine) ; les réticences viennent plus des CFA que des entreprises et il faut rappeler que, contrairement à l'intégration scolaire, il n'y a pas de décision de la MDPH qui s'impose pour l'entrée en CFA. Des ruptures de contrat sont observées (moins souvent peut être au CREAL).
- **Concernant l'accompagnement** de l'insertion professionnelle, tous estiment que cet accompagnement est indispensable (notamment au cours de la formation) : que les dispositifs existent et doivent parvenir à travailler de façon complémentaire ; il y a par exemple complémentarité entre le suivi médico-social et le travail de Cap-Emploi (sur le placement en entreprise).

Mais pour les jeunes en situation de handicap, plus encore que pour les autres, il est très important de situer les rôles des uns et des autres et d'aller vers un référent unique (au sein d'un réseau) pour le jeune.

C-5-2 les mesures spécifiques

- En complément de l'accès aux mesures de droit commun, des mesures spécifiques sont nécessaires, notamment pour favoriser une dynamique collective, (c'est pour cela que l'AGEFIPH contribue au financement des dispositifs CAPEN en Lorraine). Mais il ne s'agit pas de revenir en arrière et de recréer les Stages d'Insertion et de Formation vers l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SIFE-TH) qui existaient. Il faut clarifier le rôle respectif du droit commun et des mesures spécifiques, comme le demande la responsable d'ALPHA Plappeville.

Les enjeux sont importants, car les jeunes en situation de handicap connaissent souvent des durées de chômage de 3 ans ou plus, ont un niveau de formation plus faible et souvent une situation de rupture, qui nécessite une continuité de l'accompagnement.

C-5-3 Pour une politique régionale concertée

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs participants souhaitent la mise en place d'un schéma régional et un investissement plus fort du Conseil Régional (notamment par la signature de la convention prévue avec l'AGEFIPH, comme l'a fait la Région Alsace). Il faut aussi que soit organisée l'articulation entre le niveau régional (qui a compétence en matière de formation professionnelle) et le niveau départemental (où les Programmes Départementaux pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés continuent à exister et où les MDPH deviennent les pivots de toute la politique publique en faveur des personnes en situation de handicap). Il serait important que les MDPH se donnent aussi une dimension "formation et insertion professionnelle" (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et que le Conseil Régional y participe.

Enfin les difficultés particulières des jeunes victimes de traumatismes crâniens ont été évoquées : l'aide à la réorientation et à l'insertion professionnelle, après la rééducation, est rarement prise en charge, alors qu'elle est nécessaire, et les jeunes sont renvoyés d'un organisme à l'autre.

D- Les jeunes en entreprises

Le groupe de travail du CES a rencontré des jeunes salariés dans trois entreprises, dont il a aussi auditionné les dirigeants :

D-1 Entreprise Lagarde et Meregneri, entreprise du BTP spécialisée dans le second œuvre du bâtiment (peinture, carrelage...) – 240 salariés.

D-1-1 L'accueil des jeunes

L'entreprise accueille 25 à 30 apprentis, du CAP, de la mention complémentaire et du BP (peintre carreleur, sol souple) au diplôme d'ingénieur par alternance, en passant par le Bac professionnel (peinture) et le BTS (peinture). Le responsable de l'entreprise, lui-même ancien apprenti, accorde de la valeur à l'apprentissage ; pour lui, c'est l'intérêt de l'entreprise d'accueillir des apprentis, même si ¼ des apprentis arrêtent dans les premiers mois (par manque de motivation ou par décision de l'entreprise).

L'entreprise accueille aussi quelques jeunes en intérim. Elle recrute aussi des jeunes en contrats classiques à tous les niveaux. Enfin deux jeunes handicapés travaillent dans l'entreprise.

Quand les jeunes ont un projet, quand les parents soutiennent, ça se passe sans problème, dès le premier entretien d'embauche. Par ailleurs un bon niveau de formation générale est toujours un atout, pour des jeunes qui font le choix de la formation professionnelle dans le BTP, ce qui arrive plus souvent qu'on ne le pense.

Le responsable de l'entreprise estime qu'il manque certaines formations en Lorraine : métreur, conducteur de travaux dans le second œuvre, façadier.

Les conducteurs de travaux sont souvent issus de la promotion interne : le phénomène est un peu ralenti, mais il y a de bonnes perspectives avec les nouveaux apprentis.

D-1-2 le rôle de l'entreprise

L'entreprise prend une responsabilité, selon son dirigeant, en accueillant des jeunes : elle ne doit pas abuser de cette situation ; elle doit être très rigoureuse dans l'accueil comme dans les conditions de travail des apprentis ; elle doit admettre que les jeunes ne sont pas des produits finis, qu'ils ont quelque chose à apprendre ; elle peut aussi jouer un rôle essentiel d'intégration pour des jeunes en difficulté sociale.

Pour l'entreprise le tutorat est important, il faut partager cette fonction entre plusieurs salariés, pas forcément les plus anciens, et convaincre les salariés de l'intérêt d'intégrer des jeunes (même s'il y a un choc des générations).

Concernant les relations avec le CFA, il y a parfois quelques insatisfactions : le livret d'apprentissage est parfois trop formel et il manque des échanges d'informations sur le comportement du jeune (au CFA comme en entreprise) : il arrive que des jeunes qui ont un excellent comportement en entreprise posent problème au CFA... ça mériterait des échanges.

Les jeunes rencontrés (apprentis et salariés classiques) ont confirmé que leur choix du BTP était délibéré (parfois contre l'avis des adultes et après un premier départ dans une autre voie de formation). Ils ont tous des projets pour l'avenir : reprendre une formation, progresser dans l'entreprise, se mettre à leur compte.

Nicolas, 26 ans : *"après un Bac STI, j'ai fait un BTS d'électronique. Je n'avais peut être pas fait le bon choix (faut d'information) et j'ai été très déçu du stage en entreprise. Après le BTS je suis resté une année à la maison et je me suis mis aux travaux du bâtiment avec mon père, ancien peintre. C'est à partir de là que j'ai fait un CAP de peintre, puis une mention complémentaire, dans l'entreprise qui m'a recruté ensuite. J'ai de bonnes perspectives d'évolution vers la fonction de chef d'équipe et je ne pense pas, pour le moment, me mettre à mon compte."*

Eric, 19 ans : *"j'ai d'abord suivi le mouvement jusqu'au Bac S, car j'étais bon en matières générales. Je voulais faire une formation d'architecte-maquettiste, mais j'ai été mal orienté. C'est avec l'exemple de mon père et des travaux à la maison que j'ai opté pour une orientation dans le bâtiment. Pendant la terminale je me suis renseigné (à la Chambre de Métiers) sur les formations de carreleur et j'ai intégré, avec l'accord de ma famille, un contrat de qualification de carreleur, pour préparer un CAP. Je travaille maintenant dans l'entreprise Lagarde et Maregnani et j'ai l'ambition de progresser dans l'entreprise, avant de me mettre à mon compte. Je prépare aussi un BP en candidat libre."*

Frédéric, 20 ans : *"j'ai fait un BEP " finition " au lycée professionnel. J'avais choisi un BEP, car j'avais le goût du travail dans le bâtiment, et j'étais trop jeune pour un apprentissage. J'ai fait plusieurs stages en entreprises, pendant le BEP, utiles pour la découverte du métier. J'ai fait un apprentissage pendant 2 ans, dans l'entreprise Lagarde et Meregnani, puis une mention complémentaire. J'espère être embauché définitivement. Je ne pense pas, pour le moment, me mettre à mon compte."*

D-2 Entreprise PSA à Metz-Borny

D-2-1 présentation de l'entreprise

Le responsable de l'entreprise a fait aux membres du CES une présentation complète de l'activité du site : usinage et montage de boîtes de vitesse. Il y a sur le site 2 400 salariés (1 000 embauches depuis 5 ans) dont 1 960 ouvriers, 264 ETAM et 62 ingénieurs. L'usine est organisée en unités de production (de 25 personnes), des postes en 2X8 et en 1/8 + une équipe de fin de semaine. 2/3 des opérateurs sont polyvalents ; il y a 10 % de femmes (surtout au montage au début).

D-2-2 l'Opération Défis Jeunes

Les perspectives de renouvellement de la pyramide des âges ont amené l'entreprise à diversifier son recrutement et à lancer l'opération "Défi jeunes". Cette opération visait le recrutement de jeunes femmes au moins de niveau Bac, plutôt tertiaire (10 par promotion), pour les intégrer (après un recrutement par le système des habiletés de l'ANPE) sur des postes de conductrices d'installation industrielle automatisée, en contrat de qualification d'intérimaire, avec la validation par un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) de la métallurgie. La perspective était de les conduire vers des postes d'opératrice polyvalente.

L'opération est très satisfaisante (100 % de réussite aux examens) ; si elle est interrompue aujourd'hui, c'est parce que la conjoncture économique freine les embauches.

Pour mener cette opération, il a fallu convaincre les salariés en place, qui ont bien intégré leurs jeunes collègues et ont été volontaires pour le tutorat.

Du côté des jeunes, le point de départ, après la pré-sélection, a été un stage de découverte d'un mois en entreprise. 10 jeunes ont été finalement retenues, sur 200 candidates de départ et 20 sélectionnées par la méthode des habiletés et ayant intégré le stage de découverte. Parmi elles une majorité de jeunes d'origine maghrébine. La direction est consciente que cette expérience est limitée, mais qu'elle a valeur d'exemple. Par contre elle ne résoud pas la question des femmes recrutées dans les années 80, sur des postes de montage peu qualifiés et dont la promotion est bloquée aujourd'hui.

D-2-3 les relations avec les organismes de formation

Les relations entre la direction de PSA Borny et les organismes de formation sont bonnes :

- ✓ GRETA de Metz pour le dispositif "Défi jeunes"
- ✓ Collège Haut de Blémont pour la découverte des métiers par les collégiens et des conventions de coopération (qui associent aussi l'ENSAM)
- ✓ Lycée professionnel André Citroën pour le recrutement direct de jeunes titulaires du CAP ou du Bac pro (MSMA)
- ✓ l'ENSAM pour les ingénieurs

Damien, 22 ans : *"après le collège, j'ai fait un BEP, que j'ai raté ; j'ai travaillé en usine, chez un équipementier automobile. J'ai dû, pour des raisons familiales, partir à Metz, où j'ai connu 4 mois de chômage, avant de faire un intérim dans l'entreprise PSA. Ensuite j'ai été recruté il y a 3 ans par PSA, sur entretien. Je suis aujourd'hui opérateur polyvalent au montage. J'envisage de progresser dans l'entreprise (vers le métier de régleur) et j'ai fait des formations en interne."*

Fabien : *"après un Bac ES et un BTS de comptabilité, j'ai préparé ensuite le DECF en apprentissage dans l'entreprise PSA. J'aurais pu faire une licence professionnelle en gestion comptable, mais j'ai préféré l'apprentissage et un représentant de PSA m'avait repéré dans un jury de BTS. J'ai des perspectives d'évolution et je suis dès maintenant plutôt sur du contrôle de gestion. J'ai le projet de préparer, plus tard, le DESCF, mais il faudra que je me perfectionne en anglais. S'il faut bouger, en dehors de la région, je n'y suis pas opposé."*

Valérie, 28 ans : *"j'ai fait un Bac de technicien de laboratoire ; j'avais choisi ce Bac en fin de 3^e, sur les conseils de mon environnement. Ce n'était peut être pas le bon choix. Je voulais aller en BTS, mais je n'ai pas été retenue (niveau général insuffisant) et je suis restée au chômage pendant un an ; puis j'ai fait des missions d'intérim en France et en Allemagne (dans la restauration, la boulangerie, l'industrie automobile). C'était une expérience intéressante, qui m'a permis de devenir autonome ; mais je voulais quelque chose de plus stable. Après un CDD, comme contrôleuse qualité, sur le site de la SMART, j'ai participé à l'opération "Défi Jeunes" dans l'entreprise PSA. Je suis aujourd'hui conductrice d'installation en usinage et j'espère progresser vers plus de polyvalence et devenir à terme responsable d'unité. L'intégration chez PSA a été positive. Je viens travailler en co-voiturage. Je suis d'accord pour être tutrice d'un plus jeune."*

Annick, 38 ans : *"j'ai passé un Bac L et j'ai fait un an de faculté en LEA. Après avoir eu un enfant, j'ai travaillé dans la vente (parfois à temps partiel : moins de 30 heures) et dans la restauration. Je cherchais un temps plein plus stable et j'ai postulé pour l'opération "Défi Jeunes". Je pensais que ce serait plus difficile d'intégrer une entreprise industrielle. Aujourd'hui je travaille à l'usinage, sur deux lignes et j'ai l'ambition d'acquérir plus de polyvalence. Le travail en deux postes me laisse plus de temps libre et je suis bien intégrée, dans un service majoritairement masculin."*

D-2-4 Les recrutements des jeunes

L'entreprise a recruté 1 000 personnes ces 5 dernières années (mais s'est arrêté pour le moment), sur tests et entretiens, à tous les niveaux, jeunes (de 22 à 30 ans) et moins jeunes, y compris des reconversions et des anciens intérimaires, avec la volonté de ne pas discriminer. De cette façon l'entreprise a réduit considérablement le recours à l'intérim. L'entreprise accueille aussi aujourd'hui 26 apprentis, en cours d'apprentissage.

D-2-5 Le témoignage des jeunes

Les jeunes salariés rencontrés dans l'entreprise (garçons et filles) ont présenté une grande diversité de parcours initiaux, des périodes de chômage mais aussi l'utilisation positive qu'ils ont fait de l'intérim, le choix non contraint de venir travailler dans l'industrie (après des expériences, notamment dans la vente) et le désir partagé de progresser dans l'entreprise ou ailleurs, de continuer à se former et de prendre plus de responsabilité. Ils (et elles) ont en commun d'avoir une vie en dehors de l'entreprise : responsabilités associatives, familiales, pratique du sport...

D-3 Entreprise CORA à Houdemont

D-3-1 Présentation de l'entreprise

L'entreprise, présentée par son directeur, emploie 600 personnes, dont 60 % de femmes et une moyenne d'âge de 38 ans. 160 salariés ont moins de 25 ans. Parmi les jeunes employés, outre les contrats classiques, 2 apprentis, 4 contrats de professionnalisation (dont 1 à Bac+4), 30 étudiants salariés en CDI (fin de journée ou fin de semaine) et 170 contrats d'été de 1 ou 2 mois. En outre une centaine de jeunes lycéens et étudiants sont accueillis comme stagiaires.

D-3-2 Le recrutement des jeunes

La plupart des jeunes recrutés ont été repérés pendant les stages ou les contrats d'été, les recrutements se font sur entretiens de motivation et il y a peu de périodes d'essais non concluantes. Les jeunes sans diplôme ne sont pas exclus, des jeunes avec CAP-BEP sont recrutés selon leur profil, mais la majorité des recrutements se font au niveau Bac (l'entreprise ne recrute pas à Bac+2 pour des emplois de caissières, pour éviter les frustrations).

D-3-3 les conditions d'emploi

S'il y a peu de CDD (3 %), le temps partiel existe nécessairement : 120 salariés sont à 26 heures par semaine, avec des plages horaires qui n'intègrent pas de coupure de plus de 2 heures. Mais l'entreprise n'applique pas l'accord national sur la modulation.

- les possibilités de promotion et de mobilité interne existent, par exemple des caisses vers d'autres postes ; le "turn-over" externe est faible (moins de 10 %, y compris avec les retraites) alors qu'il est de 30 % en moyenne dans la grande distribution ;
- le tutorat n'est pas organisé systématiquement, mais le directeur, les managers de services et de rayons (qui font les recrutements) jouent ce rôle ;

D-3-4 Le partenariat

Le partenariat existe avec les lycées (lycée privé Charles de Foucault, surtout, et lycée Marving) et avec l'IUT. Une convention de parrainage et d'intégration est en préparation avec l'Education Nationale.

Les jeunes ne sont pas toujours très motivés, même après les visites d'entreprises ; mais si la motivation est là, il n'y a pas de problème de recrutement aux niveaux CAP, Bac ou BTS (où on trouve les plus motivés).

Par ailleurs l'entreprise a essayé de travailler avec la Mission Locale de Nancy sur l'intégration de jeunes (ça a bien marché au début, moins bien ensuite).

Enfin l'entreprise estime ne pas pratiquer de discrimination (ce que nous avons pu vérifier dans un entretien), mais elle reconnaît accueillir très peu de personnes en situation de handicap.

L'entreprise a un plan de formation, construit à partir notamment des entretiens de progrès annuels. Dans ce plan de formation, un module obligatoire après embauche et des formations réalisées par l'institut de formations CORA.

D-3-5 L'avis des jeunes salariés

Les trois salariés qu'a rencontrés le groupe de travail du CES ont en commun un parcours scolaire non choisi et peu linéaire, la nécessité apparue assez vite de travailler pour vivre (environnement familial, vie de couple), et le fait d'être entré dans l'entreprise CORA, soit par des emplois de vacances, soit par des emplois d'étudiant salariés, soit par des stages en entreprise. Ils ont aussi exprimé la volonté de progresser professionnellement, soit dans l'entreprise soit en changeant complètement d'orientation professionnelle (ce que le responsable de l'entreprise accepte volontiers).

Rémy, 24 ans : "après la 3^e, j'ai été refusé en seconde ; je n'avais aucun projet et on m'a conseillé une formation en CAP dans le traitement des eaux. N'ayant pas trouvé de travail ensuite, j'ai repris mes études dans un lycée privé : seconde générale, puis Bac Es (à 22 ans) puis BTS MUC. Je voulais travailler dans le commerce. J'ai fait un stage dans l'entreprise CORA pendant mon BTS et j'ai été recruté en Septembre comme assistant manager de rayon. J'ai en perspective d'être manager titulaire et je suis une formation interne. Si je n'avais pas été recruté par CORA, j'aurais continué mes études en MBA. S'il faut être mobile, je ne suis pas contre. Je vis toujours chez mes parents, mais j'ai des projets de logement autonome. Pendant mes études j'ai travaillé, sur des emplois saisonniers, pendant les vacances."

Nicolas, 20 ans : "en fin de 3^e je voulais aller en STI, pour continuer la technologie ; à la fin de la première, qui s'est mal passée, j'ai changé complètement d'orientation, pour faire une première STT, puis un Bac tertiaire. Pendant mes études, j'ai travaillé l'été comme salarié agricole, mais aussi dans l'entreprise CORA (10 heures par semaine le samedi et le mercredi) ; après la terminale j'ai travaillé à plein temps dans un autre hypermarché (tout en gardant le contact avec CORA), puis quelque temps comme prospecteur dans une entreprise de livraison de produits alimentaires à domicile (50 heures par semaine) et comme commercial dans le bâtiment. Fin 2006 CORA m'a proposé un recrutement pour un contrat de 22 heures par semaine aux caisses. Depuis j'ai évolué et je suis dans le service CORA-Finances. Mon amie est étudiante : elle a préparé le concours d'éducatrice spécialisée (dans une préparation payante), mais elle n'a pas réussi. J'avais donc absolument besoin de travailler."

Ludovic, 27 ans : "je voulais être coiffeur au départ. Mes professeurs de collège me l'ont formellement déconseillé. J'ai donc fait deux secondes générales, puis un Bac ES (alors que je préférais L). J'ai fait une première année de LEA à l'université (je voulais me perfectionner en langues étrangères). Sans projet professionnel, j'ai abandonné l'université. J'ai fait une formation de recherche de contrats en alternance à l'AFPA, mais je n'ai pas trouvé d'entreprise. J'avais, pour des raisons familiales, impérativement besoin de travailler. J'ai intégré un contrat de qualification de caissier (à 65 % du SMIC) en Septembre 2001 dans l'entreprise CORA. Ensuite j'ai été recruté en CDI (à 20 heure 50 par semaine), comme caissier, et je travaille en complément dans la vente à domicile. J'ai maintenant en projet de changer de métier et de faire une formation d'aide soignant (si je réussis le concours et si la prise en charge par le Fongecif est acceptée). J'ai déjà travaillé, en bénévole, auprès de personnes âgées, mais je ne connais pas encore bien le métier d'aide soignant et ses contraintes."

D-4 Les jeunes et la création (ou la reprise) d'entreprises

Nous avons pu prendre connaissance des actions de la boutique de gestion ALEXIS auprès des jeunes créateurs d'entreprises.

Bien sûr l'action d'ALEXIS ne recouvre pas la totalité de l'accompagnement des jeunes créateurs, mais les résultats présentés donnent des indications intéressantes :

D-4-1 Sur le profil des porteurs de projets

- ✓ 30 % des porteurs de projets accueillis par ALEXIS ont moins de 30 ans (les 25-29 ans sont même la catégorie d'âge la plus représentée), mais ils ne se distinguent pas, pour l'essentiel, des autres porteurs
- ✓ les femmes représentant la même proportion (34,7 % chez les jeunes) que chez les autres porteurs
- ✓ les jeunes porteurs de projet sont plus souvent issus de l'immigration (30,5 % des porteurs de projet) et, parmi eux, une majorité sont d'origine maghrébine. Parmi ces derniers il y a moins de femmes et moins de diplômés.

Le niveau de formation des jeunes créateurs est supérieur à celui de leurs aînés (55,6 % de bacheliers) sauf à partir de Bac+3 – 73,3 % des porteurs de projets sont demandeurs d'emploi, 2 % seulement sont étudiants, et il y a moins de salariés que chez leurs aînés.

4 % des jeunes porteurs sont en situation de handicap.

D-4-2 Sur l'accompagnement

- ✓ 60 % des jeunes porteurs de projet bénéficient de chèques conseil et ils sont à peu près aussi nombreux que leurs aînés à concrétiser leurs projets (29,1 % des créations accompagnés par ALEXIS). Ceci est aussi vrai pour les porteurs de projets issus de l'immigration.

4.3. Sur le contenu des projets et des créations

- ✓ Forte orientation vers les projets de commerce (52,5 %), mais cette orientation ne se retrouve pas dans les créations qui se répartissent presque également entre commerce (38 %), artisanat (34,3 %) et, à un degré moindre, services (24,8 %). Les activités de coiffure et esthétique sont les plus représentées en général. Chez les créateurs issus de l'immigration, dominent le bâtiment, la restauration rapide, le commerce d'alimentation et le commerce ambulancier.
- ✓ 30 % des jeunes ont une expérience dans la filière où ils créent. 92,7 % d'entre eux sont des créateurs et 7,3 % des repreneurs (c'est la moyenne générale).
- ✓ Ils sont aussi nombreux à bénéficier de prêts bancaires (41,6%), mais les montants sont moins élevés.

Laure est une jeune styliste (lauréate du concours "Défi jeunes envie d'agir") : *"j'ai toujours voulu travailler comme styliste et j'ai fait des études spécialisées en Belgique. J'ai monté mon entreprise de création de vêtements (styliste), il y a 1 an ; je me suis installée dans un village meusien (je travaille à distance avec des magasins, notamment de Verdun, et je pense m'ouvrir à la grande distribution). Mon fabricant est à Troyes et ma ligne de vêtement vise une clientèle jeune, qui aime la mode et l'originalité. Je pense qu'il me faudra 3 ans pour commencer à rembourser mes dettes et vivre de mon métier."*

Estelle est une jeune agricultrice : *"j'ai repris, il y a trois ans la ferme familiale, après avoir fait des études dans l'agro-alimentaire et exercé mon métier d'ingénieur pendant 2 ans en Rhône-Alpes, avant de démissionner. Après avoir suivi la formation obligatoire avant installation, j'ai repris l'activité avec ma mère, en entreprise à responsabilité partagée. J'ai dû emprunter une somme importante pour le capital social et je ne pense pas faire beaucoup de bénéfices les premières années. Mais j'ai des projets de diversification de mon activité actuelle (élevage de vaches "allaitantes" et de veaux ; production de céréales) vers l'élevage de chevaux ardennais. J'emploie un salarié agricole."*

Sophie, 27 ans : *"après un Bac "immobilier", j'ai travaillé un an, puis préparé un BTS de styliste. J'ai lancé une activité indépendante de réalisation artistique de chapeaux. Comme ça ne suffit pas pour vivre, j'ai repris une activité d'intervenante à la MJC."*

E- Préconisations du CESR

- La diversité et la complexité d'une part importante des parcours d'insertion des jeunes sont une réalité qui va sans doute durer. Il convient donc d'en tirer toutes les conséquences et d'agir pour que ces parcours, et notamment ceux qui sont les plus difficiles, s'organisent de façon plus cohérente et plus progressive, vers l'emploi durable qui est, pour la plupart des jeunes, une condition de l'accès à l'autonomie.
- Des coopérations locales opérationnelles doivent donc se développer entre les différents réseaux chargés d'accompagner les parcours d'insertion (Education Nationale, ANPE, Missions locales...) en s'appuyant, là où elles existent, sur les Maisons de l'Emploi. Les chartes régionales signées avec ces réseaux sont une première étape, mais elles n'auront d'intérêt que si elles se traduisent dans des actions concrètes.

Il ne s'agit pas forcément de créer un guichet unique ou un service unique, mais de garantir la continuité et la facilité d'accès du service proposé à chaque jeune, comme cela s'organise déjà dans d'autres régions comme Rhône-Alpes. Chaque jeune doit avoir un référent à qui s'adresser, et non une multitude d'interlocuteurs qui changent selon les étapes du parcours d'insertion.

Une attention particulière doit porter sur l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants, en soutenant et en renforçant (avec l'intervention du Conseil Régional) les initiatives existantes (Service Universitaire d'Information et d'Orientation, interventions spécifiques de l'ANPE...), en lien avec les entreprises.

S'agissant de la formation continue des jeunes en recherche d'emploi, le CES se prononce pour le maintien du mixage des publics (16-25 ans et adultes) dans les stages mis en place par le Conseil Régional, et pour l'assouplissement des conditions d'entrée dans ces stages.

- le CES souhaite aussi que soit mise en place un plan régional de lutte contre l'illettrisme, comme il en existe dans la plupart des régions.
- Enfin le CES estime que les actions de formation et d'insertion doivent être évaluées, qu'elles soient anciennes ou plus récentes et "expérimentales", en retenant plusieurs critères, dont l'accès à l'emploi.
- Le rôle de l'alternance, donc de l'entreprise, doit être conforté dans la réalisation des parcours professionnels. Les tuteurs en entreprise ont une place essentielle dans l'organisation de l'accompagnement de ces parcours, comme les réseaux de parrainage.

- **L'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap doit faire l'objet d'une politique régionale concertée, sous l'impulsion du Conseil Régional et de l'AGEFIPH, en associant notamment les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).**

Enfin l'insertion professionnelle sera moins difficile si sont mises en œuvre, de façon plus concertée qu'aujourd'hui, les actions qui permettent de surmonter les obstacles qui la freinent ou la différencient : accès au logement, santé, autonomie financière... l'Etat et les différentes collectivités territoriales doivent pouvoir agir ensemble, dans ce sens, avec l'ensemble des acteurs de l'insertion et les acteurs économiques.



Les Jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Lorraine

TOME II



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire TOME II

Chapitre V :
L'accès des jeunes au logement autonome

Chapitre VI :
La santé des jeunes

Chapitre VII :
Pratique sportive, vie culturelle et artistique, participation à la vie associative

Chapitre VIII :
L'engagement des jeunes

Synthèse du rapport

Annexes



Chapitre V

L'accès des jeunes au logement autonome



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire du Chapitre V

- A–** Quels sont les modes de logements des jeunes de moins de 26 ans aujourd'hui ? **P 4 à 8**
- A-1 Selon l'enquête logement de l'INSEE en 2002
 - A-2 L'enquête "génération 2001"
 - A-3 Les analyses de la Fondation Abbé Pierre
 - A-4 A un niveau plus local
- B–** Vivre chez ses parents et pouvoir quitter le foyer familial **P 8 à 10**
- C–** Des solutions de logement transitoire pas toujours positives, mais incontournables **P 11 à 18**
- C-1 Les solutions de logement transitoire
 - C-2 L'exemple du FJT de Metz
 - C-3 Les limites de l'action des FJJ
 - C-4 La situation particulière des jeunes en période en entreprise
- D–** L'accès au logement autonome **P 19 à 23**
- D-1 L'accès au logement social
 - D-2 Les raisons des difficultés d'accès au parc locatif
 - D-3 Les aides disponibles et leurs limites
 - D-3-1 *le fonds de solidarité logement*
 - D-3-2 *l'aide personnalisée au logement*
 - D-3-3 *l'allocation logement*
 - D-3-4 *l'allocation de logement temporaire*
 - D-3-5 *le Loca Pass*
 - D-3-6 *la garantie des risques locatifs*
 - D-3-7 *le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes*
 - D-3-8 *le CIVIS*
 - D-3-9 *le Fonds d'Aide aux Jeunes*
 - D-3-10 *Développer les initiatives*
- E–** Les dispositifs d'accompagnement à l'accès au logement **P 24 à 30**
- E-1 Le rôle des CLLAJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes)
 - E-2 Deux exemples de CLLAJ
 - E-3 Développer l'accompagnement
- F–** Une crise dont l'ampleur augmente – Les préconisations du CES **P 31 à 32**

Un rapport du Conseil Economique et Social de Lorraine, en Septembre 2006, portait sur "**le logement en Lorraine : un levier du développement économique et social régional**". Nous renvoyons aux analyses et propositions globales de ce rapport, dont nous rappellerons cependant les quelques pages consacrées au logement des jeunes.

Ainsi dans son rapport de Septembre 2006, le CES de Lorraine évoquait : "**une aggravation de la situation du logement des jeunes**."

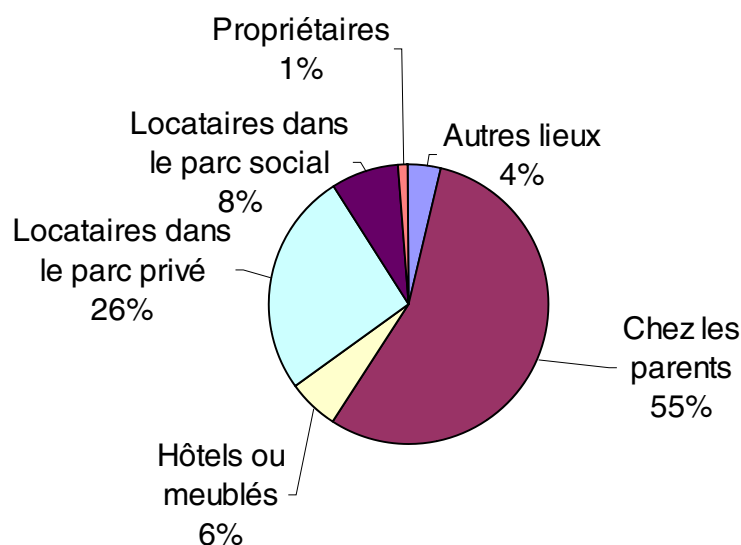
La crise du logement ne touche plus uniquement les jeunes qui sont en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale, mais bien l'ensemble des jeunes, même lorsqu'ils disposent d'un travail et de ressources. Trois catégories sont particulièrement touchées :

- **les plus fragiles en rupture familiale ou scolaire, dont la situation s'aggrave**
- **les jeunes travailleurs insérés économiquement et socialement, de plus en plus touchés**
- **les étudiants qui subissent une dégradation de leurs capacités financières et le manque de logements adaptés**

Les jeunes adultes sont souvent contraints à prolonger leur séjour sous le toit parental. Les petits logements à bas loyer ont souvent disparu des centres-villes, localisation qu'ils recherchent en priorité. L'entrée sur le marché de l'emploi se fait généralement par des contrats à durée déterminée, ce qui ne favorise pas la conclusion de baux locatifs. L'aide des parents devient pour eux déterminante. Mais, dans la cas où cette solidarité intergénérationnelle ne fonctionne pas ou plus, la situation de ces jeunes devient particulièrement alarmante".

A- Quels sont les modes de logement des jeunes de moins de 26 ans aujourd'hui ?

A-1 Selon l'enquête logement de l'INSEE en 2002 (reprise dans les travaux "recherche et développement" de la CNAF en 2005), la majorité des jeunes de 16 à 25 ans vivent chez leurs parents, un tiers sont locataires d'un logement autonome et les autres se répartissent dans les diverses solutions de logement transitoire :



Il faut remarquer qu'un tiers de ceux qui habitent chez leurs parents ont un emploi, mais des revenus insuffisants pour pouvoir prétendre à un logement indépendant dans les 6 mois.

Mais tous les jeunes ne peuvent pas rester chez leurs parents (mobilité nécessaire pour une formation ou du travail, impossibilité ou refus des parents de continuer à les loger) : selon l'étude de l'INSEE, 10 % des jeunes de 16 à 25 ans, faute de continuer à loger chez leurs parents ou d'accéder à un logement autonome, trouvent des solutions provisoires (cohabitation chez des amis, camping ou hôtel, foyer ou centre d'hébergement...) ou n'ont pas de logement.

Rémy, 24 ans travaille en CDI dans la grande distribution : "je vis toujours chez mes parents, mais je vais bientôt me loger de façon autonome".

Nicolas, 20 ans travaille en CDI dans la grande distribution : "je vis en couple depuis la fin de la terminale et je ne suis plus chez mes parents".

Alexandre, 21 ans apprenti chez un constructeur automobile : "je vis encore chez mes parents et je ne pourrais pas m'en sortir financièrement autrement".

Tatiana, 23 ans en formation au GRETA : "j'ai d'abord habité chez mes parents, puis j'ai logé seule et j'ai pu obtenir des prêts".

Julien, 24 ans stagiaire au GRETA : "j'ai acheté un appartement pendant la seule période où "j'ai eu un CDI" et maintenant, je continue à le rembourser, alors que mes ressources ont considérablement baissé".

Jean, 22 ans stagiaire au GRETA : "je vis chez mes parents".

Séverine, 20 ans en recherche d'emploi : "je vis en appartement avec mon copain, mais je ne boucle financièrement que parce que mes parents m'aident".

Laura, 24 ans styliste indépendante : "je vis chez mes parents, parce que je ne pourrai pas m'en tirer autrement et que j'ai besoin de ce soutien".

A-2 L'enquête "génération 2001" (CEREQ – OREFQ) confirme, pour la Lorraine, cette situation :

■ **Tableau 31. Age, situation familiale et niveaux de formation trois années après la fin des études**

	Age moyen		Ils habitent chez leurs parents		Ils vivent en couple		Ils ont au moins un enfant	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(En années)		(En %)		(En %)		(En %)	
Non qualifiés	21	21	88	56	3	30	4	24
CAP ou BEP non diplômés, 2 ^{ème} ou 1 ^{ère}	22	22	87	69	7	25	2	14
CAP ou BEP	22	22	81	45	12	41	2	20
Bac non diplômés	23	23	76	42	12	39	3	16
Bac professionnel ou technologique	23	23	64	54	26	34	4	12
Bac général, Bac + 1 ou Bac + 2 non diplômés	25	24	49	32	30	44	3	15
Bac + 2	25	25	44	26	34	55	4	17
2 ^e cycle	27	27	22	16	48	58	9	22
3 ^e cycle et grandes écoles	28	28	13	10	45	64	10	21
Ensemble	24	24	60	37	24	45	4	18

Selon l'OREFQ **"Trois ans après être sorti du système éducatif, un sortant sur deux habite chez des parents. L'écart est énorme entre hommes et femmes : deux tiers des jeunes hommes sont encore chez leurs parents, contre un tiers des filles.... Les non qualifiés, en moyenne plus jeunes en dépit de retards scolaires plus élevés, se retrouvent plus souvent à cohabiter avec leur famille que les sortants de l'enseignement supérieur. Cette forte disparité montre à quel point il n'existe pas de catégorie "jeunes", si les conditions d'existence sont le critère principal d'appréciation...**

Le chômage pèse énormément sur les lieux d'habitat : les hommes qui résident chez leurs parents sont huit fois plus nombreux à être au chômage que ceux qui vivent en couple. Cette tendance est beaucoup moins marquée chez les femmes, pour lesquelles le chômage n'est pas une variante discriminante, de ce point de vue".

A-3 Les analyses de la fondation Abbé Pierre (l'état du mal logement en France – 2006) :

Selon la fondation Abbé Pierre, l'âge du départ des jeunes de chez leurs parents s'est avancé, puis stabilisé à partir des années 90. En 1998 45 % des jeunes de 18 à 28 ans vivaient chez leurs parents ; 4 % en cité universitaire ; foyer ou structure d'hébergement ; 51 % en logement autonome ou en cohabitation chez des amis.

La fondation Abbé Pierre constate aussi que 31,8 % de la population des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale a moins de 26 ans, ce qui montre une dérive par rapport à la mission première des CHRS ; en effet on oriente parfois des jeunes vers les CHRS non pas parce qu'ils ont besoin d'accompagnement social, mais parce qu'ils n'ont pas assez de ressources pour payer les autres modes de logement.

Enfin la fondation Abbé Pierre, s'appuyant sur les études de l'INSEE, souligne qu'un tiers des personnes qui n'ont pas de domicile personnel ont entre 18 et 29 ans (alors que cette tranche d'âge ne représentent que 23 % de la population).

A-4 A un niveau plus local

- * Les comités locaux pour le logement des jeunes (CLLAJ) ont une connaissance assez précise de la situation des jeunes au regard du logement, au moment où ils les accueillent. Même si ces jeunes constituent une minorité, ce sont ceux qui éprouvent les plus grande difficultés, soit à trouver un premier logement autonome ou un logement plus adapté à leur situation, soit à faire face aux charges financières de leur logement.

Ainsi le CCLAJ du Nord Mosellan (APOLO "J"), dont nous présenterons plus loin les activités, a recensé, parmi 581 personnes accueillies, pour la première fois, en 2006 :

- 283 personnes qui logeaient chez leurs parents
- 127 personnes qui étaient locataires chez un bailleur privé
- 24 personnes qui étaient locataires chez un bailleur social
- 60 personnes en cohabitation chez des amis
- 36 personnes en structure collectives
- 6 personnes en FJT
- 12 personnes à l'hôtel
- 31 personnes sans domicile fixe
- 4 personnes avec d'autres solutions

Les principales raisons de la recherche de logement étaient la rupture ou la mésentente familiale, la décision de se mettre en couple, la volonté de mettre fin à une situation provisoire de logement (cohabitation) et la nécessité d'un logement mieux adapté.

- * Les missions locales de Lorraine, pour leur part, ont recensé (cf. étude "mieux connaître les situations des jeunes et leur solvabilité" de l'UFJT) en 2006, 2 616 jeunes ayant un besoin urgent de logement. (étude peut-être approximative)

Parmi ces jeunes, 1 200 étaient en squat ou sans domicile fixe.

Même si les motivations des jeunes SDF sont diverses, l'ampleur du phénomène et son augmentation actuelle sont réelles.

Témoignage : M.J. 24 ans, SDF et sans ressources :
Malgré des entretiens réguliers avec le travailleur social, M.J. n'a pas effectué de démarche d'insertion professionnelle et n'a pas respecté le règlement du foyer d'accueil. L'hébergement n'a duré qu'un mois et demi, il a ensuite pris contact avec l'Armée du Salut. M.J. n'était pas prêt à accepter les contraintes de cette étape de son parcours.

En conclusion, de même qu'il n'existe pas une seule catégorie de jeunes, au regard du parcours d'accès à l'emploi ou du parcours de formation, il n'existe pas une situation homogène, au regard du logement, mais une multitude de situations, entre les deux positions extrêmes : celle du type "Tanguy" (cohabitation familiale prolongée, pas forcément chez les plus diplômés) et celle des jeunes qui connaissent très tôt (18-20 ans) une décohabitation (souvent forcée) avec leur famille. Entre les deux, les recours à des formes diverses de logement temporaire (plus ou moins satisfaisantes) et l'accès à un logement autonome (pas toujours durable) constituent des moments successifs, avec parfois des retours en arrière au sein de la famille.

Le rapprochement est évident avec les caractéristiques des parcours d'insertion professionnelle des jeunes, que nous avons observées précédemment.

B- Vivre chez ses parents et pouvoir quitter le foyer familial

Le logement au sein de la famille ne constitue pas, en soi, une solution de logement négative pour les jeunes, même si, nous l'avons vu, "***l'allongement de la durée des études et l'entrée plus tardive dans l'emploi durable impliquent souvent une cohabitation plus longue avec les parents***" (cf. étude expérimentale réalisée en Octobre 2006 par C. Vautrin, chargée d'études à l'UFJT Lorraine). Il convient cependant de distinguer des cohabitations voulues, qui ne font obstacle ni à la poursuite d'études, ni à l'insertion professionnelle, ni à l'équilibre des composantes de la famille, et les cohabitations forcées (ou du moins prolongées de façon subie), qui peuvent retarder ou empêcher la prise d'autonomie et de responsabilité du jeune.

De même, comme le montre l'étude de l'UFJT (réalisée à partir d'entretiens avec des acteurs du logement et de l'accompagnement des jeunes, mais aussi avec des jeunes) "***on doit distinguer décohabitation forcée ou subie par le jeune, et décohabitation voulue par le jeune ; dans le premier cas, la possibilité de demander l'aide financière à l'environnement familial est limitée voir inexistante. Il existe également des cas de décohabitation par le fait de manque de ressources des parents***".

"j'ai habité chez des amis un moment, parce que ma mère m'a mis dehors, ensuite j'ai connu l'Ars et j'ai repris une formation rémunérée pour avoir mon logement à moi" (parole de jeune).

"ma mère m'a foutu dehors le jour où elle a appris mon homosexualité ; j'ai habité chez des copains, en squat... puis elle a compris et on s'est réconcilié, je suis retourné chez elle ; aujourd'hui on est de nouveau fâché et je vis en foyer, car je n'avais pas envie d'être seul tout d'un coup" (parole de jeune)

"ce n'est pas non plus facile financièrement pour ma mère, depuis qu'elle a divorcé, je sais qu'elle ne peut pas m'aider" (parole de jeune)

Si le départ du foyer familial constitue, comme l'évoque l'étude "**le moment clef dans la vie du jeune**" et si l'accès au logement autonome "**représente un élément clef de la prise d'autonomie du jeune**", dans la réalité tout ne se passe pas de façon positive et progressive : il y a des départs qui sont des ruptures brutales, même si d'autres s'inscrivent dans une mobilité éducative ou professionnelle préparée.

*La transition vers l'autonomie ne se fait pas en une fois : "**il s'agit souvent d'une suite d'allers et retours entre foyer familial, logement indépendant, cohabitation juvénile, foyers et résidences sociales, soit une décohabitation, en pointillés**".* Les témoignages des jeunes, que nous avons recueillis ou qu'ont rassemblés les CLLAJ et les responsables de l'URJT, confirment cette situation.

C. Des solutions de logement transitoires pas toujours positives, mais incontournables

Nous n'évoquerons pas ici la situation des étudiants, déjà évoquée dans le chapitre consacré à la vie étudiante. Nous rappellerons cependant que le rapport du CESR sur le logement souligne l'aggravation de la situation du logement des étudiants :

- *"une paupérisation croissante des étudiants et une inadaptation des logements à la demande et aux contraintes spécifiques notamment financières*
- *une aggravation des problèmes qui... nécessiterait une action spécifique sur ce secteur*
- *des problèmes non résolus qui risqueront à terme de constituer un réel frein au développement et à l'attractivité des universités lorraines"*

Nous évoquerons essentiellement la situation des jeunes qui ont quitté le système scolaire et qui s'engagent dans un parcours d'insertion professionnelle plus ou moins long et chaotique (cf. chapitre IV sur l'insertion professionnelle). Nous avons vu que les difficultés rencontrées par ces jeunes étaient de plusieurs ordres :

- * manque ou absence de ressources financières, mais aussi instabilité de ces ressources quand elles existent (salaires de CDD ou de contrats d'intérim, indemnités de stage, indemnités intermédiaires du CIVIS, dans certains cas RMI ou API, salaires de CDI à temps très partiel). Rappelons que, selon l'INSEE, 21,8 % des ménages de 20 à 29 ans sont en Lorraines sous le seuil de pauvreté ;
- * succession de périodes sans grande cohérence entre elles, qui peuvent obliger à une certaine mobilité, mais ne contribuent pas à construire un projet durable et à se projeter dans l'avenir.

C-1 Les solutions de logement transitoire

Ces difficultés cumulées (auxquelles peuvent s'ajouter la rupture familiale ou l'impossibilité d'aide familiale) conduisent de nombreux jeunes à privilégier des solutions provisoires plus ou moins satisfaisantes. Parmi ces solutions :

- le recours aux hôtels, aux campings ou aux meublés, dont le caractère provisoire et individuel est évident, nécessite des ressources financières personnelles ou des aides spécifiques ponctuelles, mais aussi la mise en place de solution "relais", plus durables.
- L'Accès aux CHRS et aux logements d'urgence, qui semble concerner une part importante de jeunes ($\frac{1}{3}$ du public accueilli), n'est pas sans ambiguïté. Les CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) sont conçus pour accueillir du public en situation d'exclusion sociale et de difficulté très importante. N'orientent-on pas vers les CHRS des jeunes dont le parcours d'insertion est en construction, mais à qui on ne peut pas proposer de solution, transitoire ou durable, adaptée aux contraintes de ce parcours et à leurs moyens financiers (voir plus loin les difficultés d'accès aux FJT) ?

➤ Les Foyers de Jeunes Travailleurs : ils constituent la solution logement transitoire la plus appropriée, ou en tout cas la plus structurée, pour les jeunes qui doivent s'éloigner du domicile familial ou le quitter, dans cette période d'insertion sociale et professionnelle, avant d'accéder au logement autonome. Ils proposent à la fois :

- un hébergement (au niveau national 42 000 logements, chambres et, de plus en plus, studios, T2 et T3, dont 3 000 "en diffus", hors foyer), dans lequel transitent chaque année 95 000 jeunes (105 000 jeunes bénéficient des autres services)
- une aide à la recherche de logements autonomes
- un service de restauration
- des lieux de socialisation au cœur des foyers et des activités socio-éducatives, pour favoriser l'accès à l'autonomie (accompagnement vers l'emploi, action santé, apprentissage de la conduite...)

En Lorraine 14 FJT adhèrent à l'UFJT (Union des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs). Ils offrent 1 000 logements (+ 400 hors structures) et accueillent 3 500 jeunes dans la prestation logement (1 500 pour les autres services). Le nombre de logements UFJT (4 pour 10 000 habitants) est inférieur à la moyenne nationale (7 pour 10 000). Il y a d'autres foyers, en Lorraine, qui n'ont pas le statut de Foyer du Jeune Travailleur. Nous n'avons pas connaissance du nombre de jeunes qu'ils accueillent et du statut de ces jeunes.

- le public accueilli dans les FJT de Lorraine est d'origine diverse :

- 24,6 % ont un CDI à temps plein (13,5 % au niveau national)
- 21,6 % ont un CDI à temps partiel, un CDD, un contrat d'intérim ou en alternance
- 10,4 % sont des stagiaires de formation professionnelle
- 18,7 % sont des étudiants (11,9 % au niveau national)
- 12,4 % sont des apprentis
- 6,4 % sont des scolaires
- 4,8 % seulement sont des demandeurs d'emploi (8 % au niveau national)

Mais la situation varie d'un FJT à l'autre. A Metz les CDI ne représentent que 9 % des jeunes accueillis en 2006.

- les jeunes qui viennent en FJT recherchent un logement majoritairement pour résoudre des questions de mobilité et de proximité (études, emploi...), mais aussi (14 %) car ils font face à une situation d'urgence et de rupture familiale, ou par désir d'indépendance (10 %) (Source : UFJT).

Les jeunes choisissent le FJT d'abord parce qu'ils trouvent ainsi une réponse rapide et administrative simple à leur recherche de logement ; le coût est également une raison importante ; enfin le conseil reçu par une structure d'accompagnement et le placement institutionnel jouent un rôle.

- La durée des séjours au FJT s'allonge : plus de la moitié des séjours dépassent 3 mois (45 % en 1992), 20 % durent entre 6 mois et 1 an (17 % en 1992) et 15 % durent plus d'un an. Les difficultés d'accès au logement autonome, l'allongement de la durée du parcours d'insertion, mais aussi la qualité des prestations des FJT, expliquent cet allongement.

Christopher, 18 ans vit en foyer : *"mes parents m'ont fichu dehors il y a quelques semaines. Je me suis retrouvé à la rue du jour au lendemain, sans rien. Je me suis donc rapproché d'une mission locale qui m'a permis de trouver une chambre dans un foyer. Je vais bientôt commencer un apprentissage de carreleur, je compte également économiser pour prendre un appartement. Mais je me laisse du temps, il faut que j'apprenne à me débrouiller seul".*

Kevin, 21 ans vit en foyer : *"je travaille et gagne plutôt bien ma vie. Mais peut-être pas suffisamment encore pour louer un logement. Et puis vivre en foyer n'a pas que des inconvénients. Ici, j'ai tous mes copains. C'est important".*

Catherine, 24 ans vit en foyer : *"je suis auxiliaire de vie. Je fais des remplacements successifs de 15 jours à un mois dans différents hôpitaux, avec des interruptions plus ou moins longues. Je ne peux donc pas assurer un loyer dans la durée".*

A.Z., 22 ans vit en foyer ; elle bénéficiait d'un hébergement familial au départ. Elle avait besoin de se rapprocher de son lieu de travail : pendant sa période d'essai dans un commerce et face à des difficultés de transport, elle est venue a logé au FJT. Depuis qu'elle a un CDI elle a accédé au statut de résidente au FJT et envisage l'accès à un logement autonome.

Romain, étudiant en IUT carrières juridiques : *"je vis au FJT et c'est plutôt agréable".*

Benjamin, élève infirmier : *"j'ai logé en foyer SNCF dans un premier temps, mais je ne supportais pas l'éloignement de ma famille et de mes amis. Je suis retourné à Sarreguemines".*

C-2 L'exemple du FJT de Metz

a) le public accueilli

- capacité d'accueil 339 lits (chambres individuelles, studios, T1 et T2)
- 1 902 demandes d'hébergement en 2005 (1 982 en 2004). Une demande sur 2 aboutissait il y a quelques années. C'est seulement une demande sur 5 aujourd'hui. Selon les responsables du FJT *"on relève que beaucoup de jeunes viennent se renseigner sans trop y croire, en pensant qu'on les logera sans contrepartie. Tous ces jeunes sans projet construit, sans perspective, sans avoir les moyens de décohabiter, ou pire en situation de rupture de toute aide, sans avoir la possibilité d'accéder à un logement, autre qu'un CHRS, et pour lesquels nous n'avons pas encore de réponse à donner"*. Les responsables du FJT de Metz reconnaissent qu'ils refusent un certain nombre de demandes, dont 500 jeunes considérés comme non solvables. A Metz ce n'est pas à ce jour le manque de place qui explique en premier ces refus (81 % d'occupation) ; ce n'est pas vrai partout : à Thionville le FJT utilise la quasi-totalité de ses capacités d'accueil.

Parmi les jeunes accueillis à Metz, 56 % séjournent de 1 à 6 mois en 2005. Ce pourcentage est en augmentation, mais il ne signifie pas un accès plus rapide au logement autonome ; il est plus le résultat d'une instabilité professionnelle plus grande.

Les ruptures familiales représentent moins de 2 % des motifs d'entrée au FJT ; par contre le pourcentage de jeunes en formation augmente considérablement.

Les motifs de sortie du FJT (sur 348 sorties en 2005) sont principalement la fin de stage ou de formation (plus de la moitié) mais aussi le manque de solvabilité (17 %) à l'issue du contrat de travail court, et le comportement (7 % des jeunes), en augmentation. 70 sortants (20 %) ont accédé à un logement autonome.

L'origine géographique des jeunes est très diverse : 36,8 % viennent de Moselle ; 17 % des autres départements lorrains, 37 % du reste de la France et 10 % de l'étranger.

Plus de 65 % des jeunes entrants vivaient chez leurs parents. A la sortie 44 % retournent chez leurs parents.

Concernant les ressources, 30 % n'ont aucune ressource, un tiers entre 533 et 686 euros par mois, un tiers plus de 686 euros.

b) L'accompagnement social au FJT de Metz :

- * *L'accueil et l'accompagnement individuel : "les conditions d'accueil sont toujours déterminantes sur la qualité des relations menées avec le jeune et le devenir de son parcours de socialisation. Bien que la fonction accueil soit à distinguer des formalités d'admission, elle doit permettre de réaliser le bon diagnostic de sa situation, de repérer ses ressources, ses potentialités et ses projets.... ¾ des jeunes hébergés dans ces établissements étaient résidents chez leurs parents... ; ce public..., n'ayant pas encore acquis une autonomie dans la gestion de sa vie, est un public exigeant une attention soutenue, en termes de suivi des actes du quotidien, et un travail constant sur la gestion du budget, des rythmes de vie et des priorités" (extraits du rapport d'activité 2005 du FJT)".*



- * L'information et l'aide aux jeunes face aux problèmes de la vie quotidienne :
 - o information citoyenne, sous forme de soirées, sur les impôts, le budget, l'Europe...
 - o éducation à la santé : création d'un espace santé, pour faciliter l'accès à l'information et l'accès aux soins ; participation au groupe d'Accompagnement Social et Santé et au collectif de lutte contre le sida

- * L'accès au logement autonome : "le foyer joue un rôle de tremplin vers l'accès à un logement autonome. A l'interne le jeune a la possibilité de passer d'une chambre à un studio, puis à un appartement où il sera plus autonome. Ce "parcours résidentiel" a pour objectif de préparer le jeune à la sortie".

Le FJT donne aussi des informations sur les droits et devoirs des futurs locataires et est en partenariat avec plusieurs bailleurs. Il mène une action pilote avec un collecteur du 1 % logement, pour permettre une installation rapide dans des logements autonomes (30 appartements mis à disposition dans une résidence de Montigny les Metz).

- * L'insertion sociale et professionnelle :
 - o utilisation d'un simulateur de conduite ; aide à l'apprentissage du code de la route
 - o recherche d'emploi : Service d'Aide à l'Emploi et à la Formation (SAEF) en place depuis 1998. Ce service a apporté une aide individuelle à la recherche d'emploi pour 26 résidents en 2005

C-3 Les limites de l'action des FJT

a) le manque de places

L'intervention des FJT ne touche qu'une part minoritaire des jeunes, en situation de recherche de logement, et le nombre de demandes dépasse largement le nombre d'entrées : certaines zones d'emploi sont insuffisamment dotées en structures FJT, selon l'UFJT qui cite le bassin houiller, les bassins de Sarreguemines, de Longwy, de Lunéville, d'Epinal et de Verdun.

D'autres zones d'emploi font face à une très forte demande (par exemple Thionville, à cause du travail frontalier) et le potentiel de places est saturé.

b) les obstacles liés aux ressources

Enfin, dans toutes les zones, l'absence ou l'insuffisance de ressources, de la part du jeune, constitue un obstacle dans un certain nombre de cas. En effet les FJT doivent s'autofinancer, à 80 ou 90 %, et font donc payer leurs prestations (certes à un niveau généralement moins élevé que les bailleurs privés). Le coût résiduel (une fois déduites les différentes aides, mais en intégrant la facturation obligatoire des repas) peut s'élever à 150 euros par mois, selon les responsables de l'UFJT. C'est une somme dont ne disposent pas forcément les jeunes demandeurs d'emploi (bénéficiaires du seul CIVIS) ou même des jeunes en formation s'ils ne sont pas aidés par leur famille.

Ceci explique le petit nombre de résidents des FJT qui sont demandeurs d'emploi. Par ailleurs les situations de fin de contrats précaires (y compris des contrats en alternance), donc de ruptures de ressources financières, provoquent des départs anticipés de jeunes du FJT.

Rappelons cependant que le Conseil Régional de Lorraine a créé une aide forfaitaire aux dépenses de logement pour les stagiaires de formation continue.

Les responsables de l'UFJT indiquent leur volonté d'appliquer de façon souple la notion d'activité et de garantie de ressources, à l'entrée en FJT comme dans les situations de fin de contrats. Ils indiquent aussi avoir mis en place un fonds mutualisé pour les cas les plus difficiles ; ils affirment leur volonté de rechercher toutes les solutions individuelles, en appui du jeune, pour recréer de la solvabilité, et ils rappellent que plus d'un quart de leurs résidents sont sans ressource.

Il n'en demeure pas moins que les FJT ont des difficultés à répondre à la situation des jeunes, dont le parcours d'insertion débute par une période de chômage, plus ou moins longue, ou par des courtes périodes d'emploi (sans droit ouvert aux ASSEDIC), qui se terminent par le retour au chômage. De là naît la tentation du recours aux CHRS, qui n'imposent pas la même contrainte financière.

Ce sont pourtant ces jeunes qui ont le plus besoin de solutions transitoires de logement, permettant une certaine mobilité, propice à l'accès à la formation ou à l'emploi, dans un cadre collectif relativement structuré, qui contribuerait à la construction du parcours d'insertion. En effet le logement autonome dans le parc privé ou social est inaccessible pour ces jeunes en situation instable.

C-4 La situation particulière des jeunes en période en entreprise

a) le problème posé

L'alternance des lieux de formation, entre le centre de formation et l'entreprise, se développe de plus en plus, sous divers statuts (lycéens de l'enseignement professionnel et technique, apprentis, jeunes en contrats de professionnalisation, stagiaires de la formation, étudiants). Même si les rythmes de l'alternance en entreprise sont divers (quelques jours chaque semaine ; une, deux ou trois semaines par mois ; quelques semaines dans l'année), la question d'un logement, qui ne peut être que provisoire, se pose régulièrement. Les cas ne sont pas rares où le domicile des parents, le centre de formation et l'entreprise sont dans trois communes différentes, plus ou moins éloignées, et nécessitent trois organisations de logement différentes.

Le problème a été soulevé tant par les jeunes (élèves, étudiants, apprentis et stagiaires) que par les responsables des organismes de formation que nous avons auditionnés. Le Conseil Régional avait évoqué cette question, dans le cadre de la préparation du PRDF, et confié une étude à l'OREFQ, afin de mesurer le potentiel de places d'hébergement disponibles dans les lycées, les CFA et l'AFPA.

L'hypothèse que ce potentiel puisse être utilisé pour apporter des réponses aux besoins d'hébergement temporaire, à l'occasion des périodes en entreprises, était retenue par le PRDF.

Anne-Lise, 22 ans en centre de formation professionnelle: "je suis en formation à Nancy et en stage en entreprise dans la sidérurgie dans un autre département. J'ai dû retourner vivre chez mes parents, alors que j'étais autonome quand j'étais étudiante".

Gilles, en apprentissage à Nancy : "ma période en entreprise est dans les Vosges et je vis chez mes parents dans le même département".

Ludovic, 19 ans en apprentissage à Nancy : "j'habite chez mes parents dans les Vosges et je suis en stage en entreprise dans le même département. J'utilise beaucoup la voiture et ça me coûte cher".

b) les solutions actuelles

A ce jour les solutions sont le plus souvent individuelles (hébergement provisoire en cohabitation, à l'hôtel...) ; quelques initiatives collectives ont été prises, dans certains FJT et dans quelques lycées, CFA ou organisme de formation continue.

Ainsi au FJT de Metz 4 574 nuitées "passagers" ont permis en 2005 des accueils de court séjour (jeunes et moins jeunes) pour des passages d'examen, des formations en alternance ou en apprentissage. Près de la moitié (1 920) ont concerné des apprentis (mais essentiellement pour leur séjour au CFA) et la demande est en forte hausse (1 192 nuitées au total en 2002). L'UFJT pense que cette prestation peut se développer, même sans réserver à l'avance un nombre fixe de places. De son côté un GRETA a négocié des places dans un hôtel proche. Cependant le coût de ces courts séjours peut être important et les aides financières (de type APL) ne sont pas accessibles pour ces courts séjours. Rappelons cependant les aides financières apportées par le Conseil Régional à l'hébergement des stagiaires de la formation continue.

Concernant les apprentis, l'UFJT de Lorraine avait sollicité le Conseil Régional pour une convention de partenariat, portant sur l'accueil des apprentis et sur les conditions financières (aides au logement et à la restauration identiques à celles accordée en CFA). Cette convention régionale n'a pas encore abouti, mais dès à présent les FJT s'entendent, au cas par cas, avec chaque CFA. Les apprentis représentent 12,4 % du public des FJT.

c) Une action prioritaire pour faciliter le logement des stagiaires en entreprises

Plus globalement l'étude confiée à l'OREFQ, sur le potentiel de places d'hébergement dans les centres de formation, devrait être réactivée et servir de point d'appui à un dispositif régional d'accueil temporaire des jeunes en stages en entreprise, dans chaque centre disposant de places disponibles (car tous ne sont pas saturés, comme le montre l'étude de l'ORFEQ), quel que soit le statut du jeune (élève, étudiant, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle).

La mise en place d'un tel dispositif nécessiterait une concertation préalable, tant avec l'Education Nationale, la DRAF, les gestionnaires de CFA, qu'avec l'AFPA. Cette concertation, organisée par la Région, devrait permettre de lever les réticences existantes, d'apporter des solutions à la cohabitation de publics différents et de régler les questions financières. Un quota de places réservées pourrait être envisagé dans chaque lieu d'hébergement. Des expériences ou des projets existent déjà à Sarreguemines (avec un lycée) ou à Epinal (pour les accueils de fin de semaine).

Pour le Conseil Régional, ce serait une façon d'optimiser les investissements réalisés pour l'hébergement, dans les lycées et les CFA, mais aussi d'orienter, dans un sens innovant, la prise de responsabilité régionale à venir par rapport à l'AFPA. Ce serait aussi une contribution à une difficulté relevée par tous les acteurs et bénéficiaires de l'insertion professionnelle. Cela éviterait enfin les déplacements quotidiens de jeunes en voiture, sur de longs trajets, avec leur part de risques, tels que nous avons pu les observer dans certains organismes de formation continue.

D L'accès au logement autonome

Il constitue un objectif essentiel pour l'accès à la vie d'adulte, mais il reste difficile à atteindre pour la majorité des jeunes de moins de 30 ans.

Le rapport du CES de Lorraine sur le logement soulignait cette difficulté d'accès au logement locatif autonome (en effet l'accès à la propriété reste très marginale chez les jeunes et c'est une solution à fort risque d'endettement) : "**parallèlement, en haut comme en bas de l'échelle sociale, les jeunes sont les premiers exposés aux turbulences de la crise du logement :**

- **ils sont confrontés à une offre de logements restreinte : la demande émanant des jeunes a sensiblement augmenté (doublement du nombre d'étudiants, entrée plus tardive dans la vie professionnelle...) et porte essentiellement sur le logement privé ;**
- **ils supportent les loyers les plus chers : en étant orientés essentiellement vers les petits logements du parc privé, ils sont conduits à payer les loyers les plus chers, en particulier parce que ces logements connaissent une forte rotation, qui autorise des réajustements de loyer à chaque changement de propriétaire. En 2000, selon la Fondation Abbé Pierre, le montant annuel moyen, par personne, des coûts des loyers, hors charge, était de :**

3 356 euros pour les moins de 25 ans

1 957 euros pour les 35 à 44 ans

838 euros pour les 65 à 74 ans

D-1 L'accès au logement social

- Par ailleurs, on doit constater que l'accès au parc locatif social est très limité pour les moins de 30 ans : par exemple en 2006, dans le bassin de Metz (cf. étude ARELOR) 3 % des titulaires de contrats de bail ont moins de 25 ans et 7 % ont de 25 à 29 ans. Le chiffre est à peu près le même pour le département de la Moselle. Mais les emménagements récents (moins de 3 ans) concernent plus nettement les jeunes : 28,7 % des emménagements récents du bassin de Metz concernent des locataires de moins de trente ans.

Du côté de la demande, la part des moins de 30 ans est beaucoup plus importante : sur la Communauté d'Agglomération de Metz 10 500 demandes de logements sociaux par des moins de 30 ans en 2005 (38 % des demandes), soit une demande très supérieure à l'offre ; cette part augmente chaque année (30 % des demandes en 2003).

Parmi les raisons de ce décalage, on peut relever la typologie des logements sociaux : les $\frac{3}{4}$ des logements ont 3 pièces et plus. Mais ce n'est certainement pas la seule explication.

D-2 Les raisons des difficultés d'accès au parc locatif

- Globalement les ressources insuffisantes sont la première explication, tant pour le parc privé que pour le parc social : comme on l'a vu, la grande majorité des jeunes en recherche de logement, ne peuvent justifier d'un revenu supérieur au SMIC (même quand ils sont en CDI). La dépense moyenne annuelle pour un logement représente, selon l'INSEE (enquête logement 2002), 3 670 euros pour les moins de 25 ans et 4 311 euros pour les 25-29 ans (en incluant les aides), soit un taux d'effort brut de 30,7 % pour les moins de 25 ans. Par ailleurs les dépenses de départ (caution, avance de loyers) sont difficiles à supporter pour le budget de nombreux jeunes

Or un taux d'effort de 30 % est souvent considéré comme trop risqué (risque d'impayés) par les bailleurs, pour accorder un logement.

- Les réticences des bailleurs s'exercent aussi parfois à l'égard des jeunes en général (population moins tranquille !) et surtout des jeunes qui ne peuvent faire état d'un revenu durable, donc d'un CDI.

Cette instabilité par rapport à l'emploi, qui génère une instabilité de ressources, est l'autre cause principale de la difficulté d'accès des jeunes au logement locatif.

- Enfin la situation, de plus en plus courante, de jeunes fortement endettés est un obstacle non seulement à l'accès au logement locatif, mais aussi à l'accès aux aides (LOCA PASS ; APL ou FSL...).

La difficulté à présenter des garanties suffisantes est aussi un obstacle pour de nombreux jeunes qui souhaiteraient accéder au parc locatif.

D-3 Les aides disponibles et leurs limites

La plupart de ces aides (cf. étude UFJT) ne concernent pas uniquement les jeunes :

D-3-1 Le fonds de solidarité logement (FSL) n'est jamais une aide systématique aux impayés de loyers, c'est une aide accordée dans le cadre d'un projet de maintien dans un logement ; la personne a un projet qui est l'aide à l'autonomie pour demain (cf. étude UFJT).

Les Départements sont les principaux financeurs du FSL, dont ils peuvent déléguer la gestion à d'autres collectivités. Les aides du FSL peuvent porter sur :

- l'accès au logement (cautionnement, prêt pour le dépôt de garanties, le 1^{er} loyer, l'apurement des dettes avant de changer de logement)
- le maintien dans le logement : prêts et subventions, en vue du règlement de dettes de loyers, ou d'autres factures, pour éviter l'expulsion (que nous évoquerons plus loin).

Mais la procédure du FSL reste assez lourde et l'accès est conditionné par un minimum de ressources, mais aussi par un plafond ($\frac{2}{3}$ du SMIC).

D-3-2 L'APL (Aide Personnalisée au Logement)

Elle permet de réduire la charge du loyer (dans un logement conventionné) ou la charge prêt pour l'accédant à la propriété. Le calcul de l'allocation se fait à partir des revenus de l'année n-1, ce qui peut poser problème pour les jeunes en situation de ressources fluctuantes ; par ailleurs l'APL est versée par la CAF, à compter du 1^{er} jour du mois civil suivant la première échéance de loyer, et elle est inaccessible pour les locations de contre durée. Son seuil, pour une personne seule, est de 1,1 SMIC.

D-3-3 L'Allocation Logement (pour les personnes qui ne bénéficient pas de l'APL) : pose les mêmes problèmes pour les jeunes en situation fluctuante.

D-3-4 L'ALT (Allocation de Logement Temporaire)

Subvention aux associations ou aux CCAS, pour l'hébergement temporaire de personnes en grande difficulté, n'accédant pas à l'APL ou à l'AL. Cette aide bénéficie de façon ponctuelle à des jeunes.

D'autres aides concernent spécifiquement ou majoritairement les jeunes :

4.3.5. Le LOCA PASS : constitué de l'avance loca-pass (qui est un prêt sans intérêt, de 3 ans maximum, qui couvre le dépôt de garantie) et de la garantie loca-pass (qui donne une caution au propriétaire pour la couverture des impayés de loyers et de charges pendant 18 mois).

Le loca-pass est réservé aux salariés du secteur privé (quel que soit leur âge) et aux jeunes de moins de 30 ans en formation (apprentissage, alternance...), en recherche d'emploi (inscrits à l'ANPE) ou étudiants boursiers.

Le loca-pass est accordé par les organismes gestionnaires du 1 % logement.

a) au niveau national (cf. enquête ANPEEC pour le réseau Cilgère) en 2006 :

- 629 000 aides loca-pass avaient été distribuées (dont une majorité d'avances loca-pass)
- Les jeunes de moins de 30 ans représentaient 65 % des bénéficiaires (51 % étaient salariés ; 14 % étudiants ou demandeurs d'emploi). La majorité de ces jeunes étaient célibataires et sans enfant. 8 % d'entre eux ont été amené à faire jouer la garantie loca-pass (retards de paiement des salaires, dépenses non prévues...). Les jeunes avait reçu l'information sur le loca-pass par le "bouche à oreille" ou par l'entreprise essentiellement.

b) sur le bassin de Metz

2 903 loca-pass ont été réalisés en 2006 (5 620 en Moselle).

c) les limites de l'accès au loca-pass :

- les jeunes surendettés et ceux qui n'ont pas de compte en banque sont exclus
- les jeunes frontaliers (employeur ou logement hors de France) sont exclus, ce qui pose problème quand on pense au poids du travail frontalier au Luxembourg. Les jeunes fonctionnaires sont aussi exclus
- les étudiants qui ne sont pas boursiers de l'Etat sont exclus : on peut évoquer notamment les jeunes en formation sanitaire et sociale, qui sont boursiers du Conseil Régional
- le dispositif est mal connu de certains jeunes isolés et peu utilisable pour le logement de courte durée
- il semble que certains bailleurs privés refusent certains locataires bénéficiaires du loca-pass, qui n'offre pas à leurs yeux de garanties suffisantes
- enfin il faut rappeler que l'avance loca-pass est un prêt et qu'il faut le rembourser, de façon différée, ce qui est un problème pour des jeunes en situation professionnelle et de ressources fluctuante, avec des difficultés de gestion de leur budget à moyen terme

D-3-6 La GRL (Garantie des Risques Locatifs) : nouvelle assurance, prévue en 2007 par les gestionnaires du 1% et l'Etat, et destinée aux propriétaires bailleurs privés, pendant toute la durée du bail.

Le locataire doit être salarié (quel que soit le type de contrat), avec un taux d'effort (hors APL) inférieur à 50 %, et ne pas pouvoir fournir une caution.

Le dispositif devrait à terme remplacer la garantie loca-pass (ce qui inquiète certains de nos interlocuteurs), mais l'avance loca-pass devrait être maintenue.

D-3-7 Le FIPJ (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes)

Ce fonds, mis en place par l'Etat en 2005 (dans le cadre du plan de cohésion sociale) est destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé des jeunes (cf. chapitre Insertion Professionnelle).

Les actions en faveur du logement sont éligibles à ce fonds, notamment au bénéfice des jeunes en CIVIS. Le FIPJ intervient plutôt pour l'accompagnement au logement (par exemple, pour le fonctionnement des CLLAJ : voir plus loin) et pour des actions spécifiques conduites par des structures spécialisées (préemption de logements d'urgence ou pérennes par exemple). Il intervient parfois sous forme d'aides directes aux jeunes.

D-3-8 Le CIVIS (voir chapitre Insertion Professionnelle)

L'allocation versée au titre du CIVIS, (cumulable avec d'autres aides) peut être utilisée pour couvrir des dépenses de logement. Mais nous avons déjà vu, dans le chapitre précédent, les limites du montant de cette allocation (900 euros par an).

D-3-9 Le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) : géré par les départements (cf. chapitre Insertion Professionnelle), ne prend pas en compte, dans la plupart des cas, les dépenses directes liées à l'accès au logement. Il peut financer des actions d'accompagnement.

Le système des aides au logement autonome apparaît donc, aux yeux des acteurs rencontrés, comme complexe, relativement éclaté, peu connu d'un certain nombre de jeunes (notamment les plus isolés) et pas toujours adapté à certaines situations (notamment celles des jeunes qui vivent un parcours d'insertion professionnel long et instable).

D-3-10 Développer les initiatives

Il convient sans doute de renforcer l'existant et de le rendre efficace et plus accessible (notamment le LOCA PASS), mais aussi de renforcer la cohérence et la coopération entre les différents intervenants et de prendre, comme le propose le rapport du CES sur le logement, certaines initiatives nouvelles : ainsi la création d'un Fonds Régional de Caution Mutuelle pourrait concerner particulièrement les jeunes confrontés à des difficultés d'accès au logement autonome (pour sa part l'UFJT propose la création d'un fonds mutualisé expérimental spécifique aux jeunes).

D'autres initiatives peuvent être avancées, comme le développement d'un parc locatif meublé, accessible en sous-location, et l'utilisation plus importante d'un parc locatif social plus ouvert aux demandes spécifiques des jeunes.

E- Les dispositifs d'accompagnement à l'accès au logement

Comme nous l'avons vu, la situation difficile d'une partie des jeunes (parcours d'insertion non linéaire, rupture familiale, ressources financières instables, isolement...) et la complexité des démarches à effectuer nécessitent un accompagnement de proximité, pour favoriser l'accès au logement autonome des jeunes et les étapes transitoires qui peuvent conduire à cet objectif.

Outre l'accompagnement réalisé par des structures "généralistes", comme par exemple les missions locales, il faut souligner les actions conduites par les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

E-1 Le rôle des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

Les CLLAJ ont une double mission : informer les jeunes sur les conditions d'accès au logement ainsi que sur leurs droits et obligations ; offrir aux jeunes une aide aux diverses démarches et certains services financiers.

Les premiers CLLAJ ont été créés dans les années 80 avec l'aide des FJT. Un statut autonome d'association d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes, sur la problématique du logement, a été accordé en 1990.

Au niveau de la Lorraine les CLLAJ ont des dynamiques différentes selon les territoires (qui ne sont sans doute pas entièrement couverts) et doivent faire face à une problématique particulière en milieu rural.

Leur financement est assuré (souvent de façon non pérenne) par des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales (département au titre du FAJ et du FSL notamment, mais aussi communes et intercommunalités), l'Europe (pour certaines actions), certains organismes sociaux (CAF) et fondations.

Les CLLAJ se heurtent à la fragilité et à l'instabilité des systèmes de subventions annuelles (transfert de l'Etat vers les collectivités, nécessité de déposer des projets chaque année, remise en cause de certains financements au bout de quelques années...).

Les CLLAJ développent un partenariat important, par la signature de conventions avec l'Etat (DRTEFP), dans le cadre du CIVIS ; avec les FJT, avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, certaines agences immobilières, les missions locales, l'ANPE... Certains CLLAJ ont pris ou accompagné des initiatives particulières : fonds logement, "carrefour logement", "point écoute jeunes", espace santé...

E-2 Deux exemples de CLLAJ en Lorraine

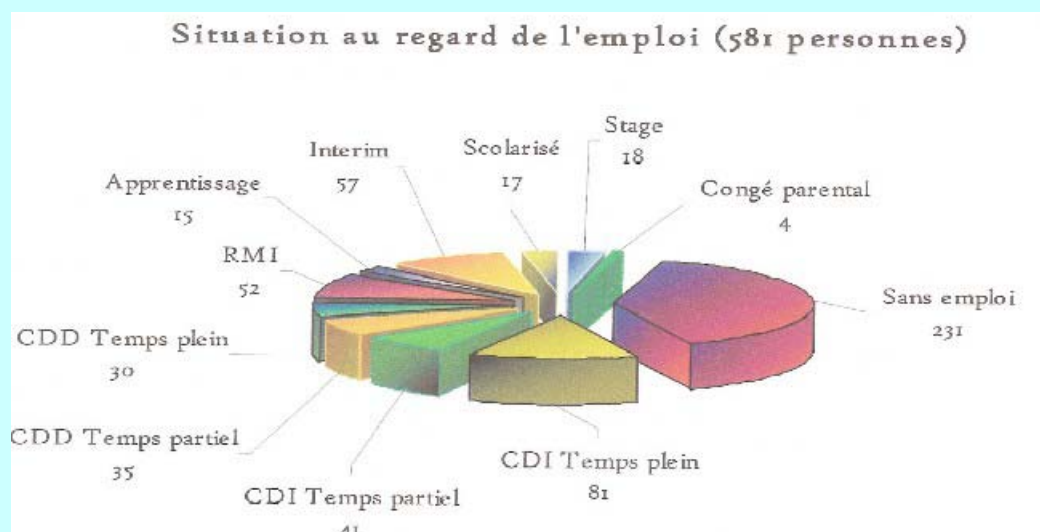
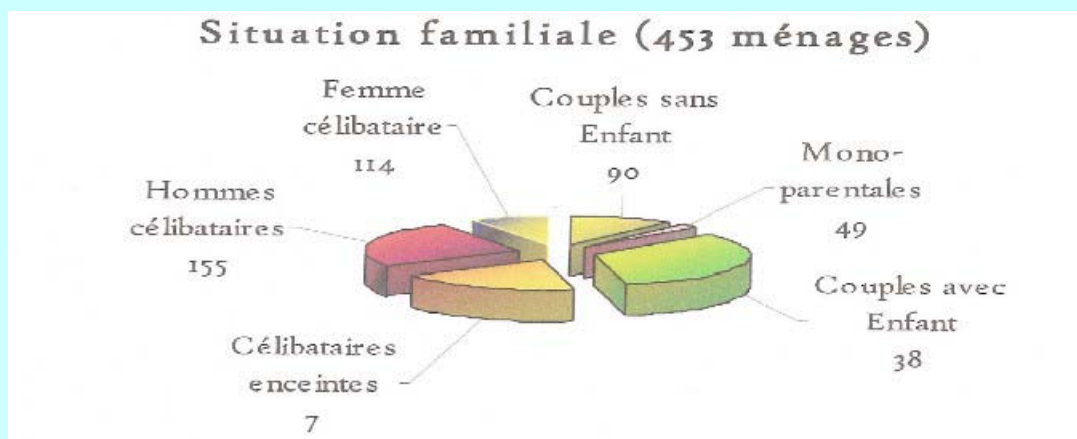
Nous avons rencontré les responsables de 2 CLLAJ lorrains :

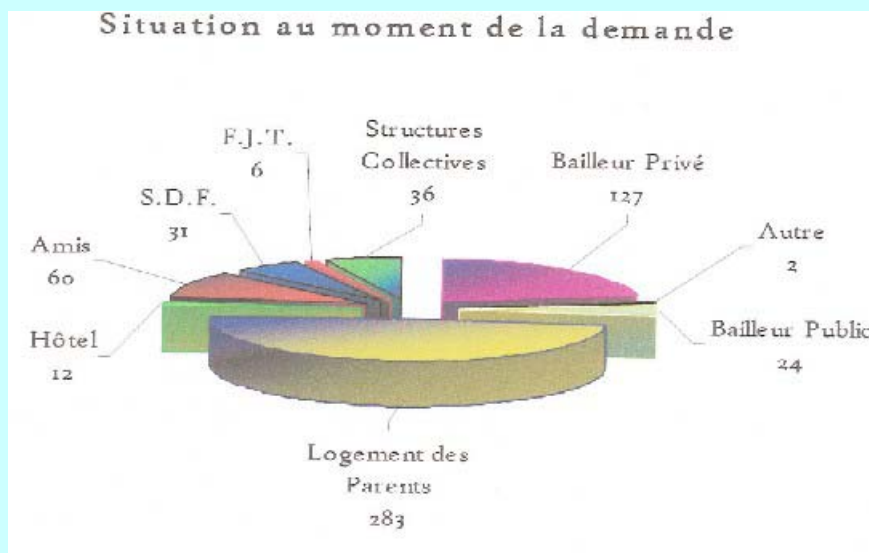
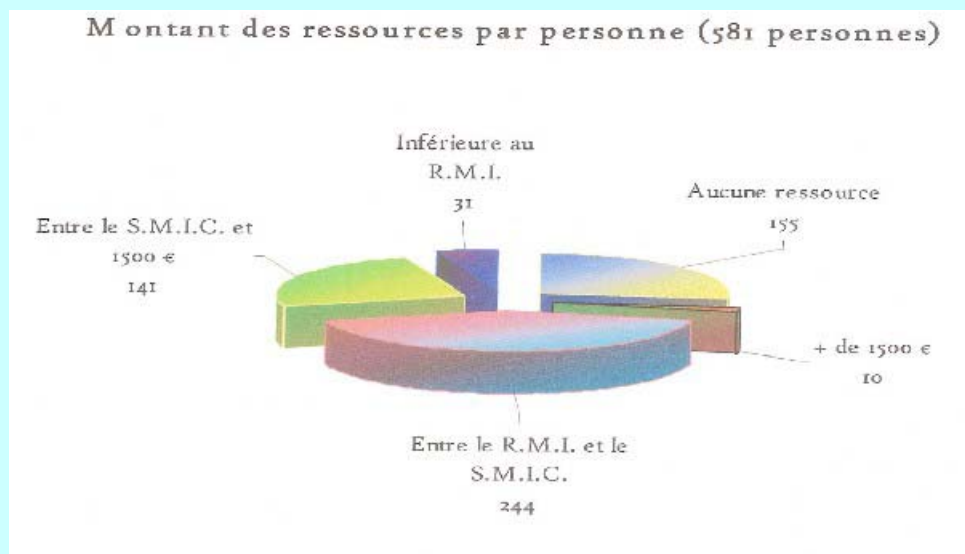


APOLO"J", CLLAJ du Nord Mosellan, dont le siège est à Thionville : les responsables du CLLAJ interviennent aussi bien sur le logement d'urgence, sur le logement transitoire (dont le besoin est de plus en plus important) que sur l'accès au logement autonome qui, pour certains jeunes, ne se réalise que dans un second temps. Leur intervention porte de plus en plus aussi sur l'aide au maintien dans le logement autonome.

En 2006 APOLO"J" a conduit 1 584 entretiens avec des jeunes dont 581 personnes en premier accueil. Il faut y ajouter 1 634 communications reçues de jeunes.

Sur les 581 personnes en premier accueil, la situation se présente ainsi :





Les types de logement recherchés sont très majoritairement des F1 ou des F2 F3.

Les jeunes accueillis se situent plutôt dans la tranche d'âge 18-25 ans (81 %), et plus précisément les 22-25 ans.

Les premiers motifs de demande sont de nature familiale : décision de vivre en couple, recherche d'indépendance, rupture familiale.

a) Les résultats de l'action d'APOLO"J" :

- **165 relogements et hébergements réalisés en 2006** (aide à la finalisation du projet de logement, recherche de la solution la plus adéquate et des aides financières). Parmi les 165 relogements, 52 sont des solutions transitoires (9 en 2005) ; 97 sont dans le parc privé (108 en 2005) et 16 seulement dans le parc social (8 en 2005).

M.V., 20 ans, hébergé au départ de manière provisoire chez des amis et sans ressources, puis en foyer. Il commence une formation rémunérée à l'AFPA. Un contrat de professionnalisation se profilait, ce qui a permis à M.V. d'entamer dans le même temps des démarches de recherche de logement autonome dans le parc classique, avec l'aide d'APOLO"J".

L'hébergement en foyer a été prolongé pour lui permettre de concrétiser son projet. Au terme d'une durée de 8 mois, M.V. a intégré un logement dans le parc privé.

Sylvie 25 ans, vit seule avec son enfant : *"je me voyais mal rester chez mes parents alors que j'allais être mère. Je voulais prendre mes responsabilités"*. Sylvie a donc quitté il y a deux ans le domicile de ses parents, mais a mis beaucoup de temps à trouver un logement autonome : il y avait toujours un obstacle difficile à franchir (ressources, garant...). C'est l'aide d'APOLO"J" qui lui a permis de déboucher.

Michel 23 ans, réside au foyer AMLI. *"C'est temporaire ; après des mois de galère, j'ai une petite chambre et j'ai repris une formation. J'ai envie de m'en sortir de trouver du travail et d'avoir un appart à moi... On dit que les jeunes n'ont pas envie de travailler, mais moi je vous dis le contraire : on veut s'en sortir."*

La recherche d'aides financières : cette recherche est en nette augmentation en 2006. 327 aides sollicitées en 2006 (121 en 2005), dont :

- 89 auprès des collecteurs du 1 % logement (loca-pass)
- 69 auprès du FSL (+ 10 FSL énergie)
- 58 auprès du FAJ (aides alimentaires, transport... mais pas d'aides au logement)
- 80 auprès de la Fondation Abbé Pierre (impayés locatifs), du Secours Catholique et de la Croix Rouge
- 22 auprès du CCAS de Florange

b) Les actions particulières d'APOLO"J":

- **Les chambres en hébergement "CIVIS".** 7 chambres ont pu être mises à disposition en 2006, avec une subvention de la DRTEFP (dans le cadre du F.I.P.J.) qui a succédé à une aide de la DDASS.
- **L'accompagnement social :** pendant la durée de l'hébergement CIVIS, APOLO"J" assure un suivi et un accompagnement renforcés des jeunes dans l'élaboration de leur parcours résidentiel (en cas d'hébergement transitoire) et pour leur permettre l'accès à l'autonomie (en lien avec la Mission Locale). Les travailleurs sociaux d'APOLO "J" assurent un accompagnement des jeunes à la recherche d'une solution de logement : analyse de la situation, élaboration du projet et du budget, aides aux démarches administratives...
- **Cap Habitat Jeunesse :** il s'agit d'un atelier de recherche de logement, lieu de formation qui permet aux jeunes d'acquérir les moyens d'organiser et de maîtriser leur vie quotidienne.

Des sessions d'information collective (17 en 2006) ont été organisées, aussi bien sur les questions de budget, les assurances, la prévention des dépendances, l'énergie, l'insertion professionnelle. 83 jeunes ont participé à ces sessions.

c) Financement d'APOLO"J":

Il est à la fois complexe et fragile ; APOLO"J" doit chaque année déposer de nouvelles demandes, chercher de nouveaux financeurs pour pallier à certains désengagements. En 2006 les contributions financières proviennent :

- du département de la Moselle pour près de 100 000 euros (dans le cadre du FSL)
- des communes et des intercommunalités (communauté d'agglomération du Val de Fensch ; communauté d'agglomération "portes de France-Thionville")
- de la Région Lorraine
- de l'Etat (DRTEFP : financement FIPJ) et du Département (FAJ) pour une action d'hébergement dans le cadre du CIVIS
- de la CAF
- de la Caisse d'Epargne (Programme d'Economie Locale et Sociale)
- du FSE, pour l'action "Cap Habitat Jeunesse"

Le budget annuel approche 170 000 euros.

Les responsables d'APOLO"J" soulignent les difficultés particulières du logement sur la zone de Thionville : coût du logement en hausse et exigences de plus en plus grandes des bailleurs, solutions de logement transitoire saturées, question des frontaliers. Ils estiment ainsi que le phénomène des SDF jeunes augmente (aux chiffres recensés peuvent se rajouter un certain nombre de jeunes, qui bénéficient d'un hébergement très précaire et qui peuvent être sans solution d'hébergement à tout moment) et que la question de l'accueil de jour se pose. Ils soulignent aussi l'importance de la complémentarité avec les différents acteurs (par exemple les missions locales) et la nécessité de se coordonner.

Concernant la cohabitation des jeunes, à l'intérieur de la famille, les responsables d'APOLO"J" estiment que la cohabitation contrainte concerne un nombre non négligeable des jeunes qu'ils reçoivent.



La boutique du Logement

La boutique du Logement constitue le CLLAJ du bassin de Metz. Elle a son siège à Metz. La boutique du Logement a accueilli 620 jeunes en entretiens en 2006.

a) le public accueilli et les résultats

Un tiers d'entre eux ont de 18 à 21 ans (ce sont ceux qui sont confrontés aux freins les plus importants des bailleurs), 20 % des jeunes accueillis vivent en couple et 20 % constituent des familles mono-parentales avec enfants. De la part des jeunes c'est la demande de co-location qui augmente le plus.

Les jeunes sans aucune ressource, ou aux ressources irrégulières, sont ceux qui ont le plus de difficultés à se loger. Parmi les jeunes accueillis par la boutique du Logement, 46 % n'ont pas de contrat de travail (dont 5 % d'étudiants et 6 % de stagiaires de la formation professionnelle) et 13 % seulement ont un CDI (dont la moitié à temps très partiel). 10 % des jeunes n'ont aucune ressource.

La majorité des jeunes accueillis habitent chez leurs parents et espèrent accéder à un logement autonome (mais certains y renoncent, faute de ressources ou par crainte des responsabilités à assumer).

$\frac{1}{3}$ des 620 jeunes accueillis ont accédé à une solution de logement (dont 80 % en logement autonome). Sur les $\frac{2}{3}$ restants, la moitié abandonne ses recherches, l'autre moitié parvient à des solutions transitoires. Il faudrait sans doute développer les solutions d'hébergement transitoire ou d'hébergement accompagné, pour ces jeunes.

b) les difficultés d'accès au logement :

- l'insuffisance des ressources financières et des aides disponibles
- la situation d'endettement de certains jeunes (sans doute près de 20 % des jeunes rencontrés), qui ne savent pas gérer leur budget, qui cèdent aux sollicitations de certains prêteurs et surconsomment dans certains domaines
- la complexité des aides et des dossiers à monter : il faut en permanence passer d'un dispositif à l'autre
- la réticence de certains bailleurs : ce sont les plus jeunes, accompagnés des parents (qui se portent garants) qui rencontrent le moins d'obstacle. Les jeunes en rupture, qui ont du mal à trouver un garant, sont les plus en difficulté. Parfois ce sont les "réassureurs" des bailleurs qui refusent les dossiers
- la barrière des 30 % du taux d'effort pour le logement (qui constitue déjà un risque) est inaccessible pour certains jeunes

Concernant le logement temporaire, le FJT est la solution principale ; or il représente un coût, surtout si on inclut les repas.

c) le rôle de la boutique du Logement

Les interventions de la boutique du Logement portent sur l'information et l'aide aux démarches (recherche de logement, dossiers d'aides, maintien dans le logement...). Parmi les actions spécifiques : un partenariat avec les bailleurs sociaux (pour du logement en résidence dans le cadre des PLAI) et un fonds logement (dans le cadre du FIPJ de l'Etat), pour la prise en charge de la caution et du résiduel de loyer, pendant 4 mois, pour les jeunes en CIVIS.

La boutique du Logement bénéficie de plusieurs financements pour son fonctionnement, principalement celui du Conseil Général. La Ville de Metz et la CA2M n'interviennent pas.

E-3 Développer l'accompagnement

L'accompagnement social lié au logement, tel que le réalisent les CLLAJ, est indispensable, au regard des difficultés particulières de certains jeunes et de leurs réticences à s'adresser aux services sociaux traditionnels. Il convient donc de développer et de pérenniser cette action, qui ne doit pas être isolée des autres formes d'accompagnement du parcours du jeune vers l'autonomie, notamment l'accompagnement de l'insertion professionnelle (car l'absence de solution relative au logement pèse sur la résolution des problèmes d'insertion professionnelle).

F- Une crise dont l'ampleur augmente, sans provoquer de réaction suffisante

Les préconisations du CES

Tout le monde s'accorde pour insister sur l'importance de l'accès au logement dans l'acquisition d'autonomie par les jeunes "moments clef dans la trajectoire de vie des jeunes" (étude UFJT Lorraine) ; "rite essentiel dans le passage à l'âge adulte" (boutique du Logement) ; "l'autonomie de logement des jeunes joue un rôle central dans le passage à l'âge adulte" (avis du Haut Conseil de la Population et de la Famille en 2006)...

A plusieurs reprises, depuis plus de 10 ans, les difficultés d'accès au logement, rencontrées par une partie des jeunes, ont été mises en lumière. Dans son rapport sur les jeunes, en 1995, le CES de Lorraine évoquait déjà cette question. Dans le rapport logement de 2006, il soulignait les conséquences de ces graves difficultés d'accès au logement :

"La vie quotidienne des jeunes est fortement perturbée par les difficultés qu'ils rencontrent en matière de logement. La question du lieu de résidence conditionne parfois celui de l'emploi et, pour ceux qui ont un logement, la faiblesse des ressources disponibles, après paiement du loyer et des charges, conduit à des arbitrages budgétaires, dont les conséquences sont parfois importantes (report des dépenses de santé, baisse des dépenses d'alimentation...).

Des projets de vie sont freinés, l'absence de logement affecte gravement la vie de couple ou familiale et bloque parfois des perspectives familiales ou de formation (sans logement, pas de stabilité, et sans point d'attache, pas de projet)...

Et pourtant, malgré les initiatives prises et les efforts entrepris, la situation n'a pas évolué positivement, sans que l'on ressente une volonté de mobilisation générale. On a un peu l'impression que le recours majoritaire à la cohabitation familiale prolongée paraît suffisant et rassure l'opinion et les responsables.

Ainsi les plans départementaux pour le logement des jeunes, prévus par la loi, à l'initiative de l'Etat, ne sont pas toujours pas en place et peu de grandes agglomérations se sont dotées de leurs propres plans locaux.

Il y a donc urgence à une prise de conscience collective, qui se traduise en actions. Parmi ces actions, le CES formule plusieurs préconisations :

- * améliorer le diagnostic territorial des difficultés d'accès au logement et de leurs causes***
- * favoriser un parcours résidentiel cohérent des jeunes vers le logement autonome, en organisant mieux les étapes de logement transitoire, quand elles sont nécessaires. Renforcer le rôle des CLLAJ***
- * renforcer le rôle des FJT et les rendre plus accessibles aux jeunes dont les ressources sont faibles ou irrégulières***
- * repenser l'accueil des jeunes en CHRS et en logement d'urgence***
- * favoriser les différentes offres de logement de courte durée pour les périodes en entreprise, en utilisant un quota de places dans les lieux d'hébergement des centres de formation***
- * simplifier et mieux coordonner les aides relatives au logement autonome (en les rendant accessibles aux jeunes qui en sont aujourd'hui exclus, par la création d'un fonds régional de Caution Mutuelle et par l'extension de l'accès du loca-pass)***
- * favoriser le développement d'un parc social locatif meublé, adapté aux besoins des jeunes, accessible éventuellement en sous-location***
- * mieux articuler les politiques conduites en faveur du logement des jeunes et celles qui concernent l'insertion professionnelle, la santé ou l'éducation."***



Chapitre VI

La santé des jeunes



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire du Chapitre VI

- A– L'état sanitaire de la jeunesse en Lorraine** **P4 à 15**
- A-1 La santé physique des jeunes**
 - A-1-1 les habitudes alimentaire et les habitudes de vie des jeunes*
 - A-1-2 d'autres indicateurs cliniques et biologiques*
 - A-2 Les conduites à risque et les conduites addictives ; leurs conséquences sur la santé"**
 - A-2-1 l'usage du tabac*
 - A-2-2 la consommation d'alcool*
 - A-2-3 la consommation de cannabis*
 - A-3 La santé mentale**
 - A-4 Les questions prioritaires de santé des jeunes, selon les professionnels rencontrés**
 - A-4-1 dans les lycées et CFA*
 - A-4-2 chez les étudiants*
 - A-4-3 chez les jeunes en insertion professionnelle*
 - A-4-4 chez les jeunes apprentis et les jeunes qui travaillent*
 - A-4-5 chez les 15-30 ans en général*
- B– L'accès aux soins et à la protection sociale** **P 16 à 18**
- B-1 Les consultations médicales et l'accès aux soins**
 - B-1-1 chiffres donnés par les différentes études*
 - B-1-2 au-delà des chiffres, l'avis des professionnels*
 - B-1-3 la santé, une dépense non prioritaire*
 - B-1-4 l'accès à la protection sociale – la couverture complémentaire*
- C– L'information sur la santé et la mise en réseau des différents acteurs** **P 19 à 27**
- C-1 Les campagnes d'information**
 - C-2 Les actions collectives d'éducation et de promotion de la santé**
 - C-3 L'accompagnement individuel et collectif aux démarches de santé et le travail en réseau**
- D– Les préconisations du CESR** **P 28 à 30**

On entend souvent dire que le temps de la jeunesse et celui de la maladie ne coïncident pas et qu'il n'y a pas de problème de santé spécifique à la jeunesse. C'est ce que pensent une majorité de jeunes qui, selon les différentes études réalisées au niveau national ou régional, s'estiment en bonne ou très bonne santé : selon un questionnaire proposé aux consultants du Centre de Médecine Préventive, la note de santé "ressentie élevée" (9 ou 10) chez les jeunes (moins quand ils sont en situation de précarité) et beaucoup moins chez les personnes âgées. La note de santé "ressentie faible" (égale ou inférieure à 5) augmente avec l'âge ; à tous âges la santé "ressentie plus faible" est plus importante chez les femmes.

		Note de santé élevée	Note de santé faible
Hommes	de 20 à 24 ans	33,7 %	11,2 %
	de 25 à 29 ans	28,7 %	12,7 %
	de 40 à 49 ans	20,6 %	14,5 %
	60 ans et plus	14,9 %	21,5 %
Femmes	20-24 ans	25,8 %	15,2 %
	25-29 ans	23,9 %	15,9 %
	40-49 ans	16,5 %	20,6 %
	60 ans et +	10 %	30,5 %

Quand les personnes sont en situation précaire, l'écart avec l'ensemble de la tranche d'âge varie de 3 à 5 points.

Un autre indicateur, proposé par le baromètre santé lorrain, à partir du "profil de santé de Duke", montre que la santé physique estimée des 18-24 ans est de 78,7 points sur 100 pour les garçons et 70,6 pour les filles (le score est moins élevé pour les jeunes de 16-25 ans des missions locales : 75,8 et 69,1) ; pour la santé mentale le score est de 77,2 chez les garçons de 18-24 ans et 68,5 chez les filles (mais 64,9 et 58,9 pour les jeunes des missions locales). Les scores de santé physique sont meilleurs chez les jeunes et les scores de santé mentale s'améliorent avec l'âge.

Les études réalisées par les mutuelles étudiantes (sur un questionnaire plus simple) indiquent que 96 % des étudiants de la région Est estiment que leur état de santé est bon (51,4 %) ou plutôt bon (44,7 %).

Qu'en est-il réellement ? Les études conduites, sur l'état sanitaire de la population et son évolution, ne manquent pas. Mais ces études distinguent plus souvent les spécificités géographiques (par région ou par territoires intra-régionaux) que celles propres aux différentes classes d'âge. Certaines études, cependant, offrent une approche plus spécifique de l'état sanitaire des préadolescents, des adolescents ou des jeunes adultes, parfois sans distinction de "statut social", parfois avec un regard particulier sur les étudiants, sur les lycéens ou sur les jeunes confrontés à la précarité. Il nous a paru intéressant de rendre compte de ces études et les confronter avec les témoignages des praticiens de terrains, professionnels de la santé et autres acteurs qui interviennent auprès des jeunes.

A- L'Etat sanitaire de la jeunesse en Lorraine

A-1 La santé physique des jeunes

Il est démontré que certaines maladies comme les maladies cardio-vasculaires ou les tumeurs, sont la cause d'une surmortalité en Lorraine (sans distinction d'âge), par rapport à la situation moyenne observée au niveau national. L'espérance de vie est globalement inférieure, en Lorraine, par rapport à la moyenne nationale : 74,9 ans chez les hommes, contre 75,8 ans au niveau national ; 81,8 ans chez les femmes, contre 82,8 %, avec un taux de mortalité plus fort avant 65 ans.

Mais cette comparaison ne donne aucune indication concernant l'état sanitaire des jeunes. On ne peut donc pas aborder l'état sanitaire des jeunes de cette façon traditionnelle (par la mortalité ou la morbidité), comme on peut le faire pour l'ensemble de la population, car, comme l'indique l'ORSAS, il n'y a pas chez les jeunes de risques majeurs de pathologies mortelles à court terme (sauf les suites d'accidents). En outre, comme le montrent les travaux du "baromètre de santé lorrain" (réalisé par l'école de santé publique de l'université Henri Poincaré de Nancy), si un quart de la population lorraine déclare être atteint d'une maladie chronique (hypertension, diabète, cholestérol, asthme), cela ne concerne que 15,2% des femmes et 3,4 % des hommes de 18 à 24 ans (mais 52,4 % des hommes et 47,9 % des hommes de 65-75 ans).

A-1-1 les habitudes alimentaires et les habitudes de la vie des jeunes

Tous les travaux mettent en évidence le lien très fort existant entre l'inactivité physique et la prise de poids. Or la pratique sportive, extra-scolaire, reste forte (chez les garçons plus que chez les filles) jusqu'à 13 ans. Ensuite elle baisse progressivement : 80 % des filles et 50 % des garçons ne font pas de sport à 19 ans selon le Centre de Médecine Préventive ; chez les personnes en situation de précarité de 18 à 24 ans 44 % des garçons et 24 % des filles font du sport régulièrement.

Les chiffres donnés par d'autres observations sont moins pessimistes : selon le baromètre lorrain de la santé, la pratique sportive concerne encore 74,5 % des garçons et 47,9 % des filles de 18 à 24 ans. 43 % des étudiants font du sport au moins une fois par semaine selon la mutuelle LMDE

Les habitudes alimentaires ont aussi une influence sur l'état de santé des jeunes : selon le Centre de Médecine Préventive l'absence de petit déjeuner est associée, notamment, à un risque accru d'obésité. 16,4 % des élèves de 15 ans (19,5 % des filles) ne prennent pas de petit déjeuner en semaine (étude de l'Ecole de Santé Publique de Nancy) ; 30 % des jeunes de 12 ans consomment souvent des sucreries, selon le Centre de Médecine Préventive ; la consommation des boissons sucrées est plus forte chez les personnes en situation précaire, notamment les jeunes de moins de 25 ans.

Par contre la consommation régulière de légumes et de fruits est peu fréquente chez les jeunes de 15 ans et plus. 18 % des étudiants de la région Est mangent des fruits moins d'une fois par semaine selon la mutuelle LMDE.

a) Concernant l'obésité et la surcharge pondérale

Selon le Centre de Médecine Préventive de Nancy (étude Springer sur l'évolution de l'enfant 1991-2000) il y a "**forte croissance de l'obésité et du surpoids chez les enfants et adolescents lorrains**".

Le surpoids des enfants ne cesse de croître, passant en 10 ans de 6,6 % à 12,5 % chez les filles et de 4,5 à 9,4 % chez les garçons. L'obésité s'accroît de façon linéaire entre 1991 et 2000 (de 2 % à 4,3 % chez les filles et de 1,4 à 3 % chez les garçons). "**Si nous sommes encore loin des chiffres américains, la vitesse de progression de la maladie semble aussi importante que dans les pays les plus exposés...**"

Le facteur durée joue un rôle majeur dans l'apparition des complications... On peut donc craindre un accroissement majeur des complications de l'obésité chez des adultes de plus en plus jeunes. Les enjeux de la prévention sont désormais considérables".

Le lien entre la précarité et la fréquence de l'obésité apparaît nettement chez les filles (l'écart peut dépasser 10 %).

Selon l'étude du Centre de Médecine Préventive, la proportion d'adultes obèses augmente avec l'âge, avec une prédominance féminine. La prévalence de l'obésité augmente en Lorraine (comparaison avec la période 93-97) et elle est nettement supérieure à la moyenne nationale. Si elle atteint beaucoup moins, aujourd'hui, les 20-29 ans que les 50-60 ans, l'augmentation du phénomène chez les moins de 18 ans est porteuse d'une évolution préoccupante.

b) Concernant les caries dentaires, (cf. tableau de bord de la santé en Lorraine – Années 1996 à 2000 Centre de Médecine Préventive ; tableau de bord de la santé des enfants et des jeunes examinés entre 1994 et 1998 ; observation de la santé bucco-dentaire des consultants du Centre de Médecine Préventive de Nancy : 1991 à 2000) : le Centre de Médecine Préventive relève une augmentation du nombre d'enfants ayant besoin de soins, entre 4 et 9 ans ; puis une courbe qui s'inverse jusqu'à 12 ans, enfin une augmentation au-delà de 12 ans, avec une tendance plus forte chez les garçons, qui se font moins soigner.

Ensuite 43 % des hommes et 34,6 % des femmes ont besoin de soins de caries entre 20 à 24 ans. 26 % des hommes et 19,6 % des femmes entre 40 et 49 ans.

A tous les âges les personnes en situation précaire sont plus nombreuses à avoir besoin de soins dentaires (l'écart est de 10 à 25 %). Chez les jeunes de 20-24 ans et de 25-29 ans l'écart entre les précaires et les non précaires est important :

Pourcentage de personnes ayant besoin de soins dentaires

	Homme précaire	Homme non précaire	Femme précaire	Femme non précaire
20-26 ans	57 %	30 %	45 %	24 %
25-29 ans	47 %	28 %	38 %	20 %

"Il est connu que dès que la personne marginalise ou se précarise, l'hygiène et les soins dentaires sont très rapidement abandonnés. De tous les types de soins, ce sont ceux dont la consommation est la plus sensible aux variables sociales..." (cf. tableau de bord du Centre de Médecine Préventive).

A-1-2 D'autres indicateurs cliniques (hypertension artérielle) **et biologiques** (hyperglycémie, hyper triglycéride...) restent beaucoup moins élevés chez les 15-30 ans que chez les personnes plus âgées (cf. étude du Centre de Médecine Préventive).

A-2 Les conduites à risque et pratiques addictives ; leurs conséquences sur la santé

Nous avons déjà évoqué, dans les chapitres consacrés à la vie scolaire, à la vie étudiante et aux jeunes en insertion professionnelle, la question des conduites addictives.

Ces conduites, quand elles deviennent régulières et importantes, ont des conséquences indiscutables sur la santé et sur le déclenchement de certaines maladies.

A-2-1 L'usage du tabac

Selon le baromètre santé lorrain, l'expérimentation du tabac se fait, pour près de la moitié des jeunes lorrains, entre 12 et 17 ans. Dans cette tranche d'âge les fumeurs sont plutôt des expérimentateurs ("une fois pour essayer") ou des fumeurs occasionnels ; mais il y a déjà, selon l'enquête de l'école de santé publique, 28 % de filles ou garçons qui fument quotidiennement. C'est après 18 ans que la proportion de fumeurs réguliers est la plus importante : 49 % des garçons et 43,1 % des filles, avec un nombre moyen de cigarettes par jour qui peut devenir important. La Lorraine est une des régions où la consommation moyenne par habitant est la plus forte, avec une surmortalité due à cette consommation (20 % de surmortalité).

Par rapport à la période de 1993-1997 le tabagisme important a légèrement diminué, mais seulement chez les hommes. Les personnes déclarant fumer plus de 20 cigarettes par jour représentent 6,2 % des hommes et 3,1 % des femmes de 20 à 24 ans ; 8,7 % des hommes et 4,6 % entre 25 et 29 ans. Le pourcentage augmente encore jusqu'à 40 ans. Les fumeurs de plus de 20 cigarettes sont beaucoup plus nombreux chez les personnes en situation de précarité (chez des jeunes qui ont commencé plus souvent avant 15 ans).

A-2-2 La consommation d'alcool

La consommation quotidienne d'alcool concerne peu les jeunes, selon le baromètre de santé lorrain ; par contre ils sont nombreux à boire une ou deux fois par semaine et, parmi eux, un nombre important (près de la moitié des hommes) ont vécu une ou plusieurs fois l'ivresse au cours d'une année.

Les hommes de 25-34 ans sont ceux qui présentent le maximum de risques (cf. résultats du test DETA, positif pour 23,7 % des jeunes hommes), face à la dépendance à l'alcool. Cette dépendance à l'alcool est plus importante, parmi les moins de 25 ans, chez les jeunes en situation précaire.

Rappelons qu'en France l'alcool est directement responsable de la mort de 45 000 personnes par an.

Rappelons aussi que les conduites à risque (par exemple prendre le volant après avoir trop bu) concernent essentiellement les hommes, et particulièrement les plus jeunes (10 % d'entre eux) selon l'étude "baromètre santé lorrain" de l'école de santé publique. Chez les étudiants, la consommation importante ou excessive d'alcool, selon l'enquête MGEL, est, en région Est, de 15,2 % chez les hommes et 4,6 % chez les femmes.

A-2-3 La consommation de cannabis

Chez les élèves de 15 ans (cf. étude de l'école de santé publique) 38,3 % des personnes interrogées déclarent avoir déjà consommé, souvent de façon "expérimentale", du cannabis ; chez les étudiants (enquête MGEL) le cannabis n'est déclaré comme consommation importante ou excessive que chez 3,7 % des étudiants (85,8 % des étudiants déclarent ne pas consommer de cannabis). De façon générale 26,4 % des garçons de 18-24 ans et 12 % des filles ont consommé du cannabis au cours des derniers mois (baromètre santé lorrain). Chez les jeunes en situation de précarité la proportion est deux fois plus élevée (51,5 % chez les garçons et 23,3 % chez les filles). Les chiffres semblent varier fortement, selon le type d'enquête, mais la consommation de cannabis dans les douze derniers mois est en augmentation, en Lorraine, selon plusieurs observateurs.

L'ORSAS a conduit une enquête très complète sur l'usage des drogues par les jeunes en Lorraine, plus particulièrement dans certains bassins frontaliers.

A-3 La santé mentale

Les conduites addictives peuvent être une des causes ou le résultat de troubles de santé mentale.

Nous avons vu l'état de mal être "ordinaire" ressenti par une partie de la population scolaire (cf. les témoignages des responsables d'établissements visités dans le chapitre "Vie scolaire"), et nous l'évoquerons plus loin pour la population étudiante (cf. l'audition des responsables de la médecine préventive universitaire et les enquêtes des mutuelles).

Dans l'enquête réalisée par l'École de Santé Publique de Nancy dans les collèges, 23,2 % des filles de 15 ans (et 11,7 % des garçons) déclarent se sentir déprimés plusieurs fois par semaine.

Nous avons vu aussi que, selon l'étude MGEL, au cours des 12 derniers mois, 28,9 % des étudiants de la région Est déclarent s'être sentis déprimés, tristes, sans espoir (34,4 % des femmes et 22,3 % des hommes). Parmi eux 58,5 % ont du mal à gérer leur stress, 27,8 % ont des problèmes de sommeil et 21,8 % envisagent difficilement l'avenir.

Il conviendrait cependant d'essayer de mesurer dans ce "mal être", ce qui relève d'une souffrance psychologique plus grave. Selon le baromètre santé lorrain, 3,6 % des garçons et 17,6 % des filles ont connu un état dépressif caractérisé (mais les effectifs interrogés sont peu importants).

Le Centre de Médecine Préventive, pour établir son tableau de bord de la santé en Lorraine, a réalisé un "questionnaire de santé", en 12 questions, visant à l'expression des difficultés psychologiques dans la vie professionnelle, relationnelle, sociale.

A partir de ces questions est calculé un "indice de souffrance psychologique", traduisant essentiellement l'intensité de la plainte.

Les personnes ayant un indice de souffrance psychologique fort (≥ 2) représentent 12,6 % des hommes et 17,6 % des femmes de 25 à 29 ans. Ce pourcentage baisse ensuite légèrement, sauf chez les femmes. Les personnes en situation sociale précaire présentent un pourcentage au moins deux fois supérieur, pour chaque tranche d'âge.

Cette situation de souffrance psychologique, qui peut conduire à des troubles plus ou moins graves, induit en réponse plusieurs types de comportements ; par exemple :

- ⇒ la recherche d'écoute et d'aide psychologique qui s'exprime fortement et qui doit trouver une réponse appropriée, ce qui n'est pas toujours le cas
- ⇒ la prise de médicaments psychotropes (tranquillisants, antidépresseurs, somnifères...). Selon le baromètre de santé lorrain la consommation est importante chez les adolescentes de 12-17 ans (27 % de consommation ponctuelle ou fréquente). Selon la MGEL 14,3 % des étudiantes de la région Est prennent des médicaments psychotropes, parfois ou souvent. Chez les jeunes en situation précaire, un quart des filles prennent des tranquillisants
- ⇒ les pensées suicidaires : selon le baromètre de santé lorrain, les jeunes adolescentes de 12 à 17 ans (11,3 % d'entre elles) sont celles qui déclarent le plus souvent avoir eu des pensées suicidaires dans l'année. Chez les garçons ce sont les 18-24 ans qui sont les plus exposés (7,7 %).

Les pensées suicidaires touchent 9 % des étudiants, toutes régions confondues, selon les mutuelles.

Chez les jeunes en situation précaire, 19,4 % des filles et 14,1 % des garçons ont eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois.

Les tentatives de suicides sont plus importantes chez les 35-45 ans (chez les hommes) ; chez les femmes il y a moins de différence entre les âges (à partir de 25 ans). Chez les 18-24 ans 3 % des garçons et 5,6 % des filles ont déjà fait des tentatives de suicide au cours de leur vie.

8,1 % des garçons et 15,5 % des filles déclarent avoir fait une tentative de suicide, chez les jeunes en situation précaire ; ils sont donc beaucoup plus exposés.

Si l'état sanitaire d'une grande majorité des jeunes lorrains, notamment du point de vue physique, est satisfaisant, certaines conduites à risque, d'une part, l'état de souffrance psychique d'autre part, sont préoccupants.

La question de la santé mentale et des troubles psychiques des jeunes est donc importante et il ne faut pas la sous-estimer. C'est ce que confirment les entretiens que nous avons conduits avec les différents acteurs de la politique de santé en Lorraine.

A-4 Les questions prioritaires de santé des jeunes, selon les professionnels rencontrés

A-4-1 Dans les lycées et CFA

Les services du Rectorat évoquent une situation de plus en plus complexe, qui nécessite une réponse professionnelle. Selon ces services, si 85 % des élèves vont bien, il y a aussi, dans une minorité de la population lycéenne, un état sanitaire qui relève de questions de santé publique :

- comportement alimentaire, qui fait l'objet d'un programme académique "nutrition" depuis trois ans
- situation de "mal être" qui nécessite une écoute attentive (le rôle des personnels infirmiers est souligné) et, dans certains cas (mal être aggravé, pensées suicidaires...), un suivi extérieur à l'Education Nationale
- scolarisation d'enfants atteints de maladies chroniques (la question des élèves en situation de handicap a été évoquée dans le chapitre vie scolaire)
- par contre les cas de maltraitance sont peu nombreux et n'augmentent pas.

Selon les responsables de l'Education Nationale, la résolution de ces problèmes de santé publique nécessite un partenariat fort, notamment avec les professionnels de la santé extérieurs à l'Education Nationale. Elle nécessite aussi une observation globale attentive, que l'Education Nationale réalise avec d'autres partenaires, comme l'Ecole de Santé Publique de Nancy.

Dans les établissements rencontrés, les responsables font bien la distinction entre la situation de "mal être" temporaire et les cas plus lourds de souffrances psychologiques avec leurs conséquences (qui représentent une ou deux dizaine de situations chaque année dans un établissement). Ils soulignent aussi le rôle d'écoute essentiel des personnels infirmiers et assistants du service social (dont il faut renforcer les effectifs dans un certain nombre de cas), mais aussi la contribution qu'apportent d'autres catégories de personnels. Ils pensent qu'aujourd'hui les élèves concernés s'expriment plus et bénéficient souvent d'une solidarité des autres élèves.

Au lycée Varoquaux on évoque les situations d'anorexie rencontrées, mais aussi les troubles du sommeil et les conduites médicamenteuses.

Au lycée professionnel de Raon l'Etape, l'indicateur principal est la fréquence des passages à l'infirmerie. L'influence des problèmes familiaux est primordiale dans les situations de mal être des élèves. L'usage de la drogue connaît une certaine accélération depuis deux ans.

Au lycée professionnel Alain Fournier de Verdun, l'accent est aussi mis sur le "mal-être" conséquence des situations familiales difficiles, de l'augmentation de conduites addictives et des violences dont sont parfois victimes les jeunes filles.

Au CFA de Pont à Mousson on recense une dizaine de cas très lourds chaque année, notamment de conduites addictives.

A-4-2 Chez les étudiants

Les responsables de la médecine préventive universitaire mettent d'abord l'accent sur le "mal être" d'un nombre important d'étudiants qu'ils rencontrent (parmi eux des cas qui peuvent devenir très préoccupants). Ce "mal être" a pour origine souvent une rupture familiale (y compris avec un passé violent dans la famille), mais aussi l'isolement vécu à l'université et les inquiétudes relatives à l'avenir.

Les médecins de la médecine préventive universitaire évoquent aussi cette ambivalence de nombreux jeunes, à la fois très assistés et dépendants financièrement, mais aussi en recherche d'autonomie. Ils estiment que les jeunes souffrent souvent du report sur eux de l'angoisse de leurs parents (cf. analyse du CASA évoquée plus loin).

Le mal être n'est pas forcément lié avec la précarité financière et il peut avoir des conséquences qui relèvent de la santé : troubles somatiques, état dépressif, automédication, conduites addictives excessives, idées suicidaires.

Les médecins estiment que 2 % des étudiants subissent des pathologies lourdes, souvent mal connues ou repérées trop tard.

Les sollicitations de rencontres, de la part des étudiants, sont ainsi, pour les médecins, plus importantes en volume que la visite obligatoire d'entrée à l'université.

Les médecins évoquent aussi les questions de pratiques sexuelles (et un certain recul sur les démarches de protection). Ils témoignent du nombre important de jeunes étudiantes "désemparées", qu'ils rencontrent sur les questions de contraception et d'IVG.

Concernant les étudiants étrangers, la situation difficile de nombre d'entre eux, au regard de la santé et de la nutrition, est perçue par les médecins.

Les responsables des deux mutuelles étudiantes, que nous avons rencontrés (LMDE et MGEL) rappellent que généralement les étudiants s'estiment en bonne ou très bonne santé, alors que des problèmes existent : le stress, lié aux études, est plus important en Lorraine, selon la MGEL ; les conduites addictives (dont l'usage du cannabis) sont en augmentation. Les liens entre alcool et insécurité routière font l'objet d'une certaine prise de conscience (selon les 2 mutuelles) ; les prises de risque qui conduisent au SIDA sont par contre moins prises en compte aujourd'hui (selon les 2 mutuelles). Les problèmes de malnutrition de certains étudiants étrangers sont bien réels.

Pour la LMDE il y a nécessité d'une expertise sur ces questions, dans le cadre des commandes régionales de santé publique. En effet, selon la mutuelle, 1/3 des étudiants se nourrissent mal et ¼ sont en surpoids. 10 % des étudiants ont une certaine dépendance au cannabis (et 50 % expérimentent cette drogue) ; les réponses des étudiants aux questionnaires sous-estiment donc le phénomène.

La LMDE évoque aussi de nouveaux phénomènes de violence sexuelle, dont sont victimes les étudiantes.

Le Centre de Médecine Préventive estime aussi qu'il y a de réels problèmes de santé dans la population étudiante, avec une intensité différente selon les sites universitaires.

A-4-3 Chez les jeunes en insertion professionnelle

Les responsables du baromètre santé lorrain, qui ont conduit des entretiens avec des jeunes accueillis par les missions locales, confirment que les difficultés liées à la santé sont plus importantes chez ces jeunes que dans l'ensemble des classes d'âge concernées.

Les animateurs de la mission locale de Sarreguemines estiment que 15 % des jeunes expriment un problème de santé, soit physique, soit psychologique ; selon eux ce chiffre minimise la réalité des difficultés liées à la santé, car certains jeunes n'osent pas en parler, notamment par peur de se soigner. Selon les représentants de la CRAM et de la CPAM de Sarreguemines, la plupart des jeunes ne considèrent pas la santé comme une question prioritaire pour eux.

Le Centre de Médecine Préventive, qui a aussi conduit de nombreux bilans de santé avec les jeunes des missions locales, confirme cette augmentation et ce cumul de pathologies chez les jeunes en situation précaire, ainsi que des conduites addictives plus fréquentes (ainsi les jeunes stagiaires de formation professionnelle ont une consommation "banalisée" du cannabis).

A-4-4 Chez les jeunes apprentis et les jeunes qui travaillent

Nous n'avons pas rencontré de médecin du travail et nous n'avons pas eu connaissance de données globales sur l'état sanitaire de cette partie de la population. **Cette question pourrait être évoquée dans une réflexion, à venir, du CES.**

A-4-5 Chez les 15-30 ans en général

a) Témoignage d'un médecin généraliste :

Le docteur Azembourg, médecin généraliste à Vandoeuvre depuis 35 ans, nous a donné un témoignage très complet de son expérience : les jeunes qu'il reçoit sont confrontés, plus souvent qu'il y a quelques années, à des troubles psychologiques et à des états dépressifs, souvent conséquences de séparations familiales, de phénomènes héréditaires ou de conduites addictives. Certains de ces troubles évoluent en pathologies psychiatriques (comme des psychoses).

Il évoque aussi les situations rencontrées d'anorexie mentale et d'idées suicidaires ; la progression (importante en 10 ans) des conduites addictives (toutes formes de drogue, notamment chez les garçons et les couples) révélées indirectement, à l'occasion des consultations relatives à des troubles de l'attention ou à des troubles psychologiques.

L'usage de l'alcool reste occasionnel chez les jeunes, mais conduit souvent à l'ivresse et peut être la porte ouverte à des états de dépendance. L'usage excessif de médicaments et l'automédication sont aussi observés.

Concernant les violences sexuelles, elles existent mais sont souvent révélées plus tard, après trente ans.

Enfin la fatigue au travail existe chez certains jeunes (y compris des étudiants qui doivent travailler tard dans la restauration rapide et comme employés de la grande distribution). Elle est la cause d'états dépressifs et de troubles du sommeil, surtout quand elle s'ajoute à une situation familiale difficile. La médecine universitaire évoque aussi, dans certains cas, cette fatigue au travail des étudiants-salariés ; mais elle met plus l'accent sur les difficultés de logement chez les étudiants.

Le docteur Azembourg évoque aussi des pathologies liées au logement ou à l'absence de logement (situation de jeunes SDF), et des troubles psychologiques liés aux déménagements d'un quartier à l'autre ou aux menaces d'expulsion.

Pour le docteur Azembourg les jeunes de 20 à 25 ans sont à un âge critique et constituent une population plus fragile (même si certains troubles graves, comme la tentative de suicide, sont plus nombreux après 30 ans).

b) le centre de Médecine Préventive :

Ses responsables notent un renforcement de certaines pathologies et d'une forme de mal être profond, de désespérance (qui ne se confond pas avec un état dépressif passager).

c) les observations de l'ORSAS :

L'ORSAS met aussi l'accent sur les problèmes de mal être chez les jeunes. Les tentatives de suicide de jeunes, même si elles sont moins nombreuses que chez les plus de 30 ans, constituent une forme d'appel au secours.

d) l'avis des représentants de l'Ecole de Santé de Nancy

Les animateurs du baromètre santé lorrain soulignent aussi l'importance des troubles de santé mentale (il s'agit dans les enquêtes des seuls jeunes qui ont conscience d'avoir un problème de santé mentale, qui sont dans un état dépressif caractérisé). La situation particulière des jeunes filles est soulignée.

e) les observations du CASA (Centre d'Accueil pour la Santé des Adolescents, structure que nous présenterons plus loin) :

Les animateurs du CASA relèvent une aggravation des troubles psychiques des adolescents depuis dix ans ; ce qui était, dans 90 % des cas, une banale crise d'adolescence (liée aux rapports avec les parents) il y a dix ans, devient une souffrance beaucoup plus complexe, qui conduit dans des cas de plus en plus nombreux à des pathologies lourdes (comme l'anorexie) et à des maladies mentales. Les conduites addictives excessives (comme l'usage excessif du cannabis), augmentent.

Les animateurs du CASA relèvent, comme raison essentielle de cette situation :

- ✓ les situations familiales (et surtout les séparations et les ruptures)
- ✓ les difficultés plus grandes dans l'acquisition de l'autonomie et du passage à l'âge adulte
- ✓ une certaine phobie de l'école, chez un nombre non négligeable d'élèves, et une situation de stress (même s'il convient de bien marquer les limites entre actions éducatives et psychiatrie)

Mais, pour les animateurs du CASA, c'est aussi la génération précédente (celle des 30-50 ans) qui souffre et transmet cette souffrance à la génération suivante, en surprotégeant les enfants (ce qui révèle de l'anxiété) sans leur donner les repères nécessaires.

f) *L'association EMERGENCE de Thionville* (nous présenterons plus loin cette association, qui intervient notamment sur les questions de toxicomanie) :

Les animatrices d'EMERGENCE estiment qu'il est difficile d'avoir une vision globale des problèmes de santé des jeunes et que "**ce ne sont pas toujours les jeunes qui vont mal**". Elles notent cependant les difficultés propres de ce moment de construction, de passage à la vie d'adulte (plus long et plus complexe qu'auparavant).

Elles relèvent, chez les jeunes rencontrés, une certaine souffrance (notamment affective). Parmi les difficultés, les conduites à risque en matière de sexualité augmentent, notamment chez les filles.

Concernant l'usage du cannabis, elles notent une certaine banalisation et un usage lié plus à des effets de mode ou de voisinage, à l'attrait pour la transgression et pour l'expérimentation, chez des jeunes de toutes origines (ce n'est donc pas une pratique dûe essentiellement à un "mal être").

L'état des lieux, sur la santé des jeunes lorrains, tel qu'il apparaît dans les études relativement nombreuses qui ont été conduites, est confirmé par les avis des acteurs rencontrés. Le diagnostic est donc bien posé, notamment sur la situation de mal être et ses conséquences en matière de santé, pour une partie minoritaire, mais non négligeable, des jeunes. Mais ce diagnostic est-il entendu et trouve-t-il des réponses dans les politiques de santé publique ?

B- L'accès aux soins et à la protection sociale

B-1 Les consultations médicales et l'accès aux soins

B-1-1 Chiffres donnés par les différentes études

Selon le Centre de Médecine Préventive (tableau de bord de la santé en Lorraine) "**le recours au médecin est un phénomène complexe, lié aux besoins de santé, mais aussi aux demandes et à l'accès aux soins**".

Globalement les femmes sont plus nombreuses que les hommes à consulter un médecin. La fréquence de consultation n'est pratiquement pas différente entre les tranches d'âge 20-24 ans, 25-29ans, 30-39 ans et 40-49 ans. Elle augmente plus nettement ensuite. Ainsi 25 % des hommes et 41,6 % des femmes consultent plus de 2 fois par an chez les 20-24 ans ; 25,3 % des hommes et 42,3 % des femmes chez les 25-29 ans.

"Les personnes en situation de précarité sont globalement plus nombreuses à consulter un médecin plus de 2 fois par an, sauf chez les 20-24 ans".

Les études du baromètre santé lorrain confirment cette situation : 78 % des jeunes consultent un médecin au moins une fois par an. Il y a une différence nette entre les hommes et les femmes et moins de différence entre les personnes en situation précaire et les autres

Parmi les consultations de spécialistes, la consultation chez un psychiatre touche davantage les personnes en situation précaire (17 % contre 4,5 % en population générale), mais les 16-25 ans, en situation précaire, sont moins nombreux : 11 % des hommes et 9 % des femmes ont consulté un psychiatre, selon le baromètre de santé lorrain.

Les consultations de gynécologie ont concerné $\frac{2}{3}$ des filles de 18 à 24 ans.

Concernant les consultations dentaires, le Centre de Médecine Préventive estime qu'à tous les âges les femmes consultent plus souvent, que les consultations augmentent avec l'âge (de 20 ans à 40 ans) mais diminuent ensuite. Enfin les personnes en situation de précarité (y compris les 20-24 ans) sont moins nombreuses à consulter (l'écart est de l'ordre de 20 %).

- Chez les étudiants, l'enquête MGEL indique que dans la région Est 90 % des étudiantes et 73 % des étudiants affirment avoir consulté un professionnel de santé au cours des 6 derniers mois. Parmi eux 79,8 % ont consulté un généraliste et 38,2 % un dentiste. Les consultations de spécialistes sont beaucoup moins nombreuses : 42,8 % d'étudiantes ont consulté un gynécologue au cours des 6 derniers mois ; 21,4 % des étudiantes et étudiants ont consulté un ophtalmologiste et 2,2 % un psychiatre.

Il faut rappeler que les enquêtes des mutuelles étudiantes sont réalisées à partir de la collecte d'auto-questionnaires envoyés à 50 000 ou 60 000 étudiants au niveau national (selon les enquêtes), avec un taux de réponses de 20 à 33 %.

B-1-2 Au-delà des chiffres, l'avis des professionnels

Les observations du médecin généraliste rencontré, des représentants d'une mission locale, des mutuelles étudiantes et de la médecine préventive universitaire indiquent cependant une certaine réticence des jeunes à consulter un médecin ou un autre professionnel de santé.

Pour le docteur Azembourg "***il y a des jeunes qu'on ne voit pas ou qu'on voit trop tard***". Pour les animateurs d'une mission locale "***nombre de jeunes n'ont pas vu de médecin depuis longtemps***". Pour les responsables de la médecine préventive universitaire, la visite obligatoire de première année n'est pas suffisante (l'évolution des problèmes de santé se fait ensuite) et certains étudiants y échappent ; par contre parmi les étudiants qui sollicitent la médecine préventive, certains ont besoin d'urgence d'une prescription et ne se sont adressés ni aux généralistes, ni au spécialiste (par exemple des étudiants étrangers).

Les animateurs du Centre de Médecine Préventive, comme les représentants d'une mission locale, mettent en avant la crainte des soins, la peur du médecin, mais aussi la difficulté à sortir du quotidien, de la part de certains jeunes (pour qui, selon la mission locale, la question de santé n'est pas une priorité dans l'instant). Pour le Centre de Médecine Préventive, l'absence de soins dentaires est aussi un signe du refus de se soigner.

C'est ce que confirme un jeune quand il déclare : "***ma santé, je m'en occuperai quand j'aurai un gros pépin ; ma préoccupation, en ce moment, c'est comment boucler mon mois***".

Si la réticence à se soigner a des explications socioculturelles, le coût de l'accès aux soins est aussi un obstacle réel, notamment quand il s'agit d'accéder à un spécialiste, à des médecins en secteur 2 de tarification et aux soins bucco-dentaires ou de troubles de la vue.

B-1-3 la santé, une dépense non prioritaire

Pour certains jeunes, en situation financière difficile, c'est le choix prioritaire d'autres dépenses (dont le logement, comme nous l'avons vu, mais aussi certains modes de consommation), qui se fait au détriment des dépenses de santé ou d'alimentation.

B-1-4 l'accès à la protection sociale – la couverture complémentaire

Pour certains c'est l'absence de couverture complémentaire (ou d'une couverture complémentaire qui rembourse "bien") qui fait obstacle : les animateurs des missions locales l'observent, pour les soins dentaires ou de lunettes des jeunes en insertion ; les représentants universitaires le notent pour certains étudiants :

- ➔ Selon la MGEL 15 % des étudiants n'ont pas de couverture complémentaire (ni celle de leurs parents ni une complémentaire étudiante) ; d'autres choisissent le premier niveau de la complémentaire (pour des questions de coût), qui offre des remboursements moins importants des soins dentaires ou de lunettes. La LMDE estime que 13 % des étudiants n'ont pas de couverture complémentaire et 32,5 % d'entre eux renoncent à se soigner. Très peu d'étudiants prennent la complémentaire la plus avantageuse (coût : plus de 300 euros) ; le recours à la mutuelle des parents, pour les étudiants, est rarement possible quand la famille est en difficulté : chômage, emploi précaire... La situation de certains étudiants étrangers est encore plus complexe (absence de couverture sociale, autre que l'AME, dans les premiers mois ; absence de mutuelle ; peur du médecin).
- ➔ Les missions locales rappellent que de nombreux jeunes, qui accèdent à des emplois non durables, bénéficient du régime général et non de la CMU, mais n'ont pas de couverture complémentaire. La CMU complémentaire est peu accessible aux jeunes (notamment quand leurs parents travaillent) et il faut la demander. La plupart des jeunes en insertion n'ont donc pas de couverture complémentaire (leurs parents non plus dans certains cas) ; dans quelques cas les FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) couvrent certaines dépenses.

Par contre le régime général de sécurité sociale est acquis par la très grande majorité des jeunes : soit par leurs parents, soit parce qu'ils ont un contrat CIVIS, soit parce qu'ils sont en formation, soit parce qu'ils ont travaillé suffisamment d'heures, soit parce qu'ils bénéficient de la CMU (comme le rappelle l'ORSAS, la CMU peut être accordée à partir de 16 ans mais il faut la demander).

Mais il peut demeurer des zones d'ombres temporaires comme le rappelle l'ORSAS, pour des jeunes qui travaillent un nombre d'heures insuffisant (ils changent de statut, aux yeux de la sécurité sociale, mais n'ont pas de droits ouverts) ou des jeunes qui sont en rupture familiale, qui ne connaissent pas la procédure pour obtenir la CMU ou ne font pas de démarches. Le Centre de Médecine Préventive évoque aussi ces situations plus complexes. On retrouve la même difficulté provisoire chez les étudiants qui changent de statut (par exemple ceux qui travaillent).

Ces difficultés se règlent (plus facilement que celles de l'absence de complémentaire), quand un accompagnement social et un accompagnement aux démarches est assuré (cf. action mission locale de Sarreguemines et de la CPAM).

Enfin, parmi les jeunes les plus en difficulté, il y a ceux qui ne peuvent justifier d'aucune domiciliation (SDF) et qui ne peuvent même pas accéder à l'aide médicale d'Etat (AME), comme le souligne Médecins du Monde.

C- De l'information sur la santé à la mise en réseaux des différents acteurs

Comme nous l'avons vu, les jeunes se sentent peu concernés par les questions de santé ou hésitent à faire des démarches de soins, même quand ils en ont besoin. C'est pourquoi les actions qui concourent à mieux informer et sensibiliser les jeunes, mais aussi à les accompagner dans leurs démarches relatives à la santé, sont essentielles, sans isoler les problèmes de santé de la question globale de l'accès à l'autonomie.

C-1 Les campagnes d'information

Les campagnes d'information nationales, régionales ou plus locales ne manquent pas, qu'il s'agisse des conduites addictives, des habitudes alimentaires ou des risques liés aux pratiques sexuelles. Certaines campagnes visent plus particulièrement les étudiants et associent les mutuelles étudiantes et les associations d'étudiants (par exemple sur les risques liés à l'alcool dans les soirées festives); d'autres s'adressent plus globalement à l'ensemble des jeunes et s'appuient sur la diffusion de plaquettes ou d'autres supports. D'autres actions d'information concernent l'accès à la protection sociale.

Mais, de l'avis de nombreux observateurs, ces campagnes d'information ne suffisent pas (cf. ce que disent les responsables de la médecine préventive universitaire sur l'information sur la sexualité) ou n'ont pas un impact important sur la santé à court terme (cf. les informations sur les habitudes alimentaires).

C-2 Les actions collectives d'éducation et de promotion de la santé

Quels que soient les publics, ce sont moins des informations statiques qui semblent porter leurs fruits que des actions collectives les plus "interactives" possibles, associant les jeunes eux-mêmes et des professionnels d'origines différentes. Ces actions sont souvent plus coûteuses, plus difficiles à mettre en place (car elles nécessitent une certaine adhésion), mais les exemples que nous avons pu observer démontrent leur réussite.

a) dans les lycées

Les services du Rectorat et les responsables des établissements s'appuient essentiellement sur les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), que nous avons déjà évoqués dans le chapitre "Vie lycéenne" et qui semblent bien fonctionner dans les établissements que nous avons visités.

Dans son rapport annuel 2003-2004, le service de l'Académie de Nancy-Metz évoque ces actions collectives, auxquelles participent les assistants de service social, en partenariat avec le service de la santé (médecins scolaires et infirmiers), des personnels d'éducation et d'enseignement, ainsi que des élèves.

Les actions collectives (séances d'information mais aussi de débats et d'échanges) portent sur des thèmes très divers, majoritairement l'éducation à la sexualité, l'usage du tabac, les autres conduites addictives, la nutrition.

Des partenaires extérieurs sont souvent associés à ces initiatives. Parmi ces partenaires, l'association EMERGENCE de Thionville nous a présenté les actions collectives qu'elle conduit dans les collèges et lycées, sur les questions de toxicomanie, dans le cadre des CESC. Citons aussi les initiatives prises par le Centre Régional d'Information Jeunes de Lorraine.

Dans les établissements rencontrés, des exemples concrets nous ont été présentés, par exemple le travail effectué sur le stress et sur la nutrition au lycée de Sarrebourg, le carrefour santé du CESC du lycée Varoquaux. Au CFA du Bâtiment des actions de sensibilisation sur l'usage de la drogue et les risques liés au SIDA ont été conduites.

b) à l'Université

La médecine préventive universitaire organise des actions de sensibilisation sur les questions de nutrition, en partenariat avec le CROUS, les mutuelles et les associations étudiantes. Des ateliers alimentaires ont aussi été mis en place en direction des étudiants étrangers. Des actions sont aussi menées sur les conduites addictives et sur les questions relatives à la sexualité. Le SIUAP participe à certaines de ces actions.

Les mutuelles étudiantes estiment que l'éducation à la santé est nécessaire à l'université et qu'elles ont un rôle à y jouer. Elles relèvent que les thèmes demandés par les étudiants, pour des actions de prévention, sont le stress, le lien alcool-sécurité routière et la nutrition (la demande sur de la prévention relative au tabac est en diminution).

c) Pour les jeunes en insertion professionnelle

Ce sont essentiellement les missions locales, en partenariat avec la CRAM et le service social des CPAM d'une part, le Centre de Médecine Préventive d'autre part, qui conduisent ces actions.

L'ensemble des missions locales étaient fortement mobilisées sur ce sujet (avec le soutien du Conseil Régional de Lorraine) il y a quelques années. La mobilisation s'est un peu essoufflée depuis, dans certaines missions locales (la pression de la priorité "accès à l'emploi" faisant parfois passer au second plan d'autres problématiques). Mais certaines missions locales ont conservé un poste de "référént santé" et conduisent des actions diversifiées de sensibilisation et d'éducation à la santé : ainsi à Bar le Duc auprès du public féminin, à Sarrebourg sur les questions relatives à l'alcool (dans les deux cas avec le Centre de Médecine Préventive qui a inscrit parmi ses priorités le travail avec les missions locales sur les jeunes en situation de précarité).

Nous avons choisi d'évoquer les actions que conduit la mission locale de Sarreguemines (avec le service social de la CRAM et de la CPAM). Ce travail s'appuie essentiellement sur l'espace santé, créé en 2001, "où les jeunes peuvent s'exprimer et trouver conseil en matière de santé" :

- espace de documentation (CODES, service social de la CRAM ; Pyramide Est sur l'emploi des personnes handicapées)
- élaboration de projets associant les jeunes, par exemple "agenda-santé" réalisé par des jeunes de la mission locale avec les collègues (infirmières scolaires), le CODES et la mutualité ; ce projet a permis à des jeunes de transmettre un message à d'autres jeunes
- un atelier nutrition, destiné à informer et conseiller les jeunes sur l'équilibre alimentaire, avec participation d'une diététicienne du Centre d'Examen de Santé de la CPAM de Metz et mise en application pratique au cours d'un repas.

Par ailleurs, dans les ateliers d'orientation professionnelle conduits par les missions locales, des actions collectives de prévention, sous forme d'ateliers (alimentation, addiction, sida) sont intégrés, avec le concours de la CRAM et de la CPAM. Aux yeux de la CRAM et de la CPAM, qui n'ont pas d'actions spécifiques et prioritaires en direction des jeunes, c'est l'initiative de la mission locale ce a permis que la question de la santé des jeunes soit traitée de façon spécifique.

A Thionville, EMERGENCE a évoqué les actions de sensibilisation conduites, sur la toxicomanie, avec le référent santé de la mission locale et avec le FJT. Il faut rappeler les actions de sensibilisation conduites par les FJT dans leurs "espaces-santé".

C-3 L'accompagnement (individuel et collectif) aux démarches de santé et le travail en réseau

L'ensemble des acteurs que nous avons rencontré ont souligné l'importance des lieux d'accueil et d'écoute des jeunes, confrontés à des problèmes de santé (particulièrement de souffrance psychique), mais aussi la nécessité de pouvoir ensuite passer le relais à des intervenants plus spécialisés, d'où l'importance de réaliser une mise en réseau.

C-3-1 dans les lycées

Nous avons déjà évoqué le rôle d'écoute qui est celui des personnels de santé (infirmières notamment, en nombre insuffisant) et de service social (assistants sociaux, quand il y a des postes et qu'ils sont pourvus), mais aussi des personnels d'éducation.

Mais les responsables des établissements visités insistent tous sur la nécessité à un moment donné et face à des situations très difficiles, de passer le relais : les relations avec les CMP (Centres Médico-Psychologiques) sont soulignées dans les quatre lycées rencontrés et au lycée agricole ; mais la plupart insistent sur l'éloignement et la sectorisation des CMP, qui ne les rendent pas toujours facilement accessibles.

Au lycée agricole, on évoque le "point écoute jeunes, créé au CFA, avec l'aide de l'Ecole des Parents ; on insiste sur la nécessité de passer le relais et de ne pas confondre les compétences des uns et des autres.

De son côté le responsable du CASA (Centre d'Accueil pour la Santé des Adolescents) de Metz, quand il évoque ses relations avec l'Education Nationale, souligne la difficulté à gérer la relation quand il y a rupture éducative, si on veut éviter de reporter vers la psychiatrie des problèmes qui ne relèvent pas d'elle. Mais il souligne le fait positif que les contacts existent (notamment avec les services de santé scolaire).

C-3-2 à l'université

Le service de médecine préventive universitaire a un rôle d'accueil et d'écoute, mais aussi de premier diagnostic, à la fois par les visites médicales obligatoires de première année, mais aussi au cours des rendez-vous demandés par les étudiants, en cours d'études. Le rôle d'accompagnement médico-psychologique est donc essentiel, mais il faut pouvoir aller jusqu'à la prescription, dans les cas d'urgence ou de difficulté d'accéder à une consultation extérieure.

Le service a aussi un rôle de conseil, auprès des établissements, et de formation d'étudiants relais et des personnels du CROUS.

Face à la masse des étudiants (45 000 étudiants à Nancy et 20 000 à Metz), ses moyens restent limités et précaires, puisqu'ils ne sont pas budgétisés par l'Etat :

<u>à Nancy</u> sur 4 sites (non compris Les établissements autonomes)	3,5 équivalents temps plein de médecins (hors direction) 8 infirmiers (en 5 équivalents temps plein) 4 postes administratifs ½ poste de psychologue (réparti sur 4 personnes) et des médecins intervenants à temps très partiel (dont 1 psychiatre une fois par semaine) 4 assistants sociaux (3 équivalents temps plein)
<u>à Metz</u> sur 2 sites	2,3 postes de médecins (dont la direction) 3 postes d'infirmiers 2 postes d'administratifs 2 postes et demi d'assistants sociaux

Cela limite les possibilités d'intervention, notamment sur des situations qui nécessiteraient une action plus lourde ou plus spécialisée, particulièrement en matière de santé mentale.

C'est pourquoi la médecine universitaire développe un partenariat avec d'autres professionnels de la santé et du travail social :

- médecins généralistes et spécialistes : comme certains étudiants ne s'adressent pas facilement aux structures médicales classiques, une certaine "médiation" est nécessaire
- les CMP (Centres Médico Psychologiques)
- les centres de planification familiale (dont ils souhaiteraient la délocalisation à l'université)

En matière de santé mentale, les structures de type Bureau d'Aide Psychologique Etudiant (BAPE), intégrées à l'université, jouent un rôle important mais ont du mal à se créer partout : à Metz, le BAPE vient de démarrer avec l'appui de la DDASS et de l'hôpital de Jury. Selon les responsables de la médecine préventive universitaire, il manque des structures de proximité pluridisciplinaires, avec médecin, psychologue et assistant social.

Pour la prise en charge des étudiants étrangers, qui est très souvent retardée par la lenteur des procédures administratives à l'entrée en France, la médecine universitaire souhaite développer sa coopération avec l'OMI.

Enfin les relations avec le Centre de Médecine Préventive de Nancy pourraient se développer (il y a une volonté de part et d'autre).

Les ressources financières des services de médecine préventive universitaire, trouvent leur origine dans une cotisation étudiante (4,57 euros), des subventions de l'Etat (environ 1,5 euros par étudiant) inchangées depuis 20 ans, une intervention propre des budgets des universités (sur les actions ponctuelles) et des subventions des collectivités territoriales, sur appel à projet (mais la procédure d'appel à projet reste complexe et longue ; elle n'assure pas forcément la nécessaire pérennité des interventions).

Plusieurs rapports nationaux, des services de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale en 1995, puis en 2004, mais aussi du député Wauquiez en 2006, ont souligné l'enjeu important que représente la santé des étudiants (le rapport Wauquiez s'intitule : "**pour un plan santé étudiant : préserver leur avenir**"). Les uns et les autres soulignent l'insuffisance des moyens consacrés à cet enjeu (le député Wauquiez parle de "**moyens dramatiquement faibles**"), et notamment aux services de médecine universitaire. Ils formulent plusieurs propositions, qui rejoignent en partie celles formulées par la Mutualité ou par les porte-paroles de l'Association des Médecins Directeurs de Santé Universitaire. Le rapport Wauquiez, notamment, a formulé de nombreuses propositions, sur les moyens de la médecine universitaire, sur l'aide à la prise en charge de la couverture complémentaire (sous la forme d'un forfait par étudiant).

Ces propositions ont été reçues favorablement par la plupart des acteurs, même si certaines questions, comme la pertinence du maintien de la visite médicale obligatoire, font débat.

Les responsables universitaires et les services de médecine préventive universitaire comptent aussi sur l'appui des mutuelles étudiantes, même si de part et d'autre (y compris de la part des mutuelles mises en concurrence) on regrette que beaucoup de temps soit consacré au "démarchage" des étudiants, au détriment d'autres actions. Les mutuelles s'efforcent aussi de développer leur partenariat avec l'ensemble du réseau mutualiste, d'inciter les étudiants à utiliser les centres de soin et le parcours de "soins mutualistes", sans rencontrer, pour le moment, une forte adhésion.

C-3-3 Les jeunes en insertion :

Certaines missions locales ont constitué, nous l'avons vu, des lieux d'écoute, en direction des jeunes en situation de précarité, à travers des "espaces santé" (comme à Sarreguemines), notamment grâce aux entretiens individuels que peuvent conduire les assistants sociaux de la CRAM (en doublette avec le référent de la mission locale). Ces entretiens, qui portent à la fois sur l'ouverture des droits, sur la mise en relation avec des professionnels de santé... ne sont pas toujours facilement acceptés par les jeunes, qu'il faut relancer plusieurs fois. Ensuite, dans un cas sur deux, un suivi des démarches effectuées est fait.

Les missions locales, par convention régionale, travaillent aussi avec le Centre de Médecine Préventive, pour organiser des bilans de santé, qui constituent la première étape d'une démarche de sensibilisation à l'état de santé et d'accès aux soins. (16 missions locales participent à cette action).

Le Centre de Médecine Préventive de Nancy prépare les bilans de santé avec les jeunes (par la venue d'une infirmière) et restitue, individuellement et collectivement, ces bilans par la venue de médecins au sein de la mission locale. Dans certains cas le CMP assure les démarches de suite, par exemple par un contact avec un praticien dentiste. Par ailleurs les référents santé des missions locales ont été formés par le CMP en 2000-2001 (action abandonnée depuis).

La même action, basée sur des bilans de santé, est conduite auprès des stagiaires de la formation continue (jeunes et adultes). Mais tous les organismes de formation ne jouent pas le jeu (seuls les plus concernés par les publics en difficulté le font : ainsi les dispositifs CAPEN utilisent de façon systématique le partenariat avec le CMP ; les animateurs de l'école de la 2^e chance, mais aussi les GRETA et l'AFPA, travaillent aussi avec le CMP).

S'agissant des jeunes en insertion, on peut estimer que plus de 4 000 jeunes de 16 à 25 ans bénéficient de bilans de santé chaque année (dont moins d'un millier de stagiaires).

Les missions locales (comme celle de Sarreguemines) ont aussi un partenariat avec certains CHS (sur les problèmes psychiatriques), ils orientent aussi vers les Centres Médico-Psychologiques et vers les Centres d'Accueil et de Soins des Toxicomanes.

Les animateurs de la mission locale de Sarreguemines savent qu'ils ne touchent pas tous les jeunes les plus en difficulté ou les plus éloignés géographiquement ; ils estiment qu'il manque un certain nombre de structures intermédiaires de proximité, destinées aux jeunes et aux familles, de type "point accueil – écoute jeunes et parents".

A Metz, les responsables du CASA ont des contacts avec la mission locale.

La souffrance psychologique des jeunes en situation d'insertion professionnelle fait l'objet d'une réflexion nationale commune du réseau des missions locales, des CES (Centres d'Examen de Santé) des CPAM et du ministère de la santé.

C-3-4 les interventions auprès de l'ensemble des publics

(a) le Centre d'Accueil pour la Santé des Adolescents de Metz :

Ouvert depuis 1998 le CASA est un lieu de soins qui accueille à Metz des jeunes de 13 à 20 ans (majoritairement des lycéens) afin de combler le vide qui existait entre l'intervention de la pédopsychiatrie (jusqu'à 16 ans) et la prise en charge de adultes.

Ce sont des jeunes qui présentent des problèmes de santé (somatiques et/ou psychologiques) : "mal être", velléités suicidaires, troubles des conduites alimentaires, dépendance à des produits (drogue, médicaments...), situation de violence ou de maltraitance...

Les parents sont aussi accueillis par le CASA.

Le CASA est d'abord un espace d'écoute et de parole ; il assure aussi un accompagnement et un soutien aux soins, des consultations médicales spécialisées, des psychothérapies.

L'intervention est essentiellement individuelle, mais elle peut être aussi collective (groupes de paroles et d'écoute...).

Le CASA a accueilli 930 jeunes en 2005, dont 10 % sont accueillis en service hospitalier et 20 % faisaient l'objet de mesures judiciaires.

Le CASA a établi un partenariat important, en amont et en aval de son action, avec les autres professionnels de la santé et de l'intervention sociale, pour une prise en charge la plus globale possible :

- l'Education Nationale et les missions locales (nous l'avons vu)
- les médecins généralistes
- les "points d'accueil jeunes et parents" et l'Ecole des Parents (pour le développement de lieux de parole parents-enfants). L'Ecole des Parents développe par ailleurs un réseau à distance "ville-santé-jeune"



Mais les responsables du CASA estiment que ce partenariat est encore insuffisant et qu'il n'y a pas assez de moyens, par exemple, pour assurer le suivi après hospitalisation. Ils estiment aussi que ceux des jeunes, qui sont confrontés aux plus grandes difficultés et les plus marginalisés, restent hors du circuit. Concernant les étudiants, le CASA souhaite travailler avec le BAPE. Il pense aussi qu'il est nécessaire de développer les adultes relais, dans les établissements scolaires, et de conduire une réflexion plus étroite avec les CFA et les missions locales.

Pour sa mission, le CASA dispose d'une équipe pluridisciplinaire : 13 personnes à temps complet (dont 3 médecins, des psychologues et des infirmiers) et quelques vacations.

Les responsables du CASA travaillent depuis plusieurs années sur un projet qui leur tient à cœur : la maison des adolescents de Moselle (sur l'exemple de celle qui existe au Havre). Une telle réalisation pourrait avoir sa place dans chacun des quatre départements lorrains. La Conférence Régionale de la Famille en 2004 avait évoqué ces perspectives.

Mais il manque aussi des lieux de consultation délocalisés : 80 % des jeunes accueillis par le CASA sont de Metz. A ce jour un projet de proximité dans l'Est Mosellan est en réflexion.

(b) l'Espace ressources en toxicomanie et Sida d'EMERGENCE à Thionville

L'association EMERGENCE (association de prévention et d'insertion) conduit des équipes de prévention de quartier, un chantier d'insertion, des actions de médiation sociale et familiale et la formation d'élèves relais dans les établissements scolaires. En outre elle anime à Thionville (pour toute l'agglomération thionvilloise) un espace ressources en toxicomanie et Sida.

Cet espace ressources propose :

- * l'accueil en entretien de 149 jeunes (en 2006) en obligation de visites (orientation par les commissariats et les brigades de gendarmerie, par décision de justice). Le volume de ces accueils dépend, d'une année à l'autre, des politiques conduites par la justice et la police.

15 personnes étaient mineures en 2006 et ont été accueillies avec leurs parents ; la majorité des jeunes accueillis avaient de 20 à 26 ans. 54 % de ces jeunes avaient un usage non dépendant (consommation festive occasionnelle) du cannabis ; 26 % avaient un usage plus régulier et 11 % étaient dans la dépendance, 10 % détenaient des produits.

- * l'accueil de toute personne confrontée soit à une problématique liée à un usage de drogues ou à une dépendance, soit une problématique liée à la sexualité ; il s'agit de répondre à des questionnements particuliers, de proposer un rendez-vous de suivi, d'accompagnement ou d'orienter vers d'autres structures spécialisées : 512 personnes accueillies en 2005, dont 72 avaient moins de 18 ans, 48 adultes et 392 accompagnateurs (professionnels ou parents).

- * l'accueil dans le cadre d'une injonction thérapeutique (80 rendez-vous).



- * une consultation cannabis proposée, dans un second temps, aux jeunes en obligation de visite, et ouverte à d'autres jeunes par démarche spontanée. Il s'agit de proposer une évaluation de consommation, d'offrir un conseil aux usagers à risque et une orientation vers d'autres structures : 148 personnes accueillies dont 97 usagers en 2005.

L'espace ressources travaille en partenariat avec d'autres acteurs, en amont et en aval. En effet il n'est pas un centre de soin et il oriente vers un centre de soin ceux qui en ont besoin.

- * Outre cette mission d'écoute, d'accueil et d'orientation, l'espace ressources anime un centre de documentation, spécialisé sur les dépendances, et des actions collectives de sensibilisation, de prévention ou de formation de relais dans les communes, les établissements scolaires du bassin d'emploi (comme nous l'avons vu), la mission locale et le FJT de Thionville. Il y a aussi un partenariat avec les auto-écoles.

L'espace ressources fonctionne avec des subventions des collectivités territoriales (département – communes – Région), de l'Etat et des organismes sociaux. Mais ces subventions peuvent être remises en cause chaque année et il faut parfois passer d'un financeur à l'autre. Les appels à projet (Conseil Régional) ne donnent pas une garantie de pérennité de l'intervention et la procédure reste complexe. Enfin les moyens humains reposent sur des contrats aidés (3 des 4 postes), dont le financement est limité dans le temps. La structure a donc l'impression d'une grande fragilité ; la nécessité de la prise en charge des coûts de fonctionnement et de structure reste difficile à faire admettre par les financeurs publics.

(c) *Partenariat CMP (Centre de Médecine Préventive) et CPAM sur l'accès aux soins (notamment pour dédramatiser les soins dentaires)*

(d) *Partenariat entre généralistes et structures spécialisées*

Le docteur Azembourg a souligné l'importance, mais aussi l'insuffisance de la mise en réseau entre les généralistes et les Centres Médicaux Psychologiques, les services de santé et les services médicaux et sociaux scolaires. Mais ce réseau se construit peu à peu et il faut une certaine stabilité des équipes.

(e) *les actions du Conseil Régional de Lorraine :*

Au cours de leur audition, les responsables de la Région Lorraine ont rappelé le soutien qu'ils apportaient aux actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation de la santé dans les lycées (avec le Rectorat dont ils craignent le désengagement), dans les CFA (sur les conduites addictives) et avec les missions locales (espaces santé) ou les organismes de formation continue. La Région ne conduit pas d'action en milieu étudiant.

D- Préconisations du CES

La grande majorité des jeunes lorrains sont en bonne santé, il faut le rappeler. Mais ce constat ne doit pas conduire à ignorer ou à sous-estimer la situation de 10 à 15 % des jeunes (majoritairement des filles), qui pourraient être confrontés (de plus en plus nombreux) à des problèmes graves de santé, si aucune action préventive n'est conduite quand il est encore temps. Il s'agit notamment de ceux que touche un "mal être" durable ou de ceux qui s'engagent, au-delà de la transgression ponctuelle ou de l'expérimentation, dans des conduites à risque.

Il faut aussi prendre au sérieux le fait que quelques milliers de jeunes lorrains sont déjà confrontés aujourd'hui, entre 18 et 30 ans, à des pathologies graves.

- les outils de diagnostic existent, qu'il s'agisse des travaux de l'Ecole de Santé Publique de Nancy (baromètre de santé lorrain), des banques de données du Centre de Médecine Préventive, des observations rassemblées par Médecins du Monde ou par la Médecine Préventive Universitaire, des enquêtes des mutuelles étudiantes par auto-questionnaire, des travaux de l'ORSAS. Ces outils de diagnostics pourraient être mieux utilisés et leurs données plus largement diffusées, notamment au niveau des territoires.

Pour le CESR il ne s'agit pas de créer un nouvel observatoire de la santé des jeunes, mais de s'appuyer plus largement, en les coordonnant et en les sollicitant, sur les observations existantes, et de mettre en débat, de façon régulière, ces observations. Plus qu'un grand colloque de temps en temps (même si les colloques peuvent constituer des moments forts de réflexion), c'est d'une confrontation permanente et d'un échange entre les différents acteurs, dans les structures prévues à cet effet, que nous avons besoin. Sur certains thèmes, comme l'état de santé des jeunes au travail, les études manquent et la réflexion pourrait être prolongée.

- De ces réflexions doit émerger une politique régionale de santé publique, en faveur des jeunes, politique qui n'apparaît pas encore suffisamment, de façon spécifique, dans le plan régional de santé publique, même si certains des axes de ce plan (axe 2 "promotion de la santé" notamment) évoquent les adolescents parmi les populations cibles.

Cette politique régionale doit réactiver les choix prioritaires contenus dans les plans et programmes précédents. Par exemple le PRAPS (Programme Régional d'Accès Prioritaire aux Soins), voulu par la loi de lutte contre les exclusions de 1998, mettait l'accent sur un certain nombre de populations éloignées de l'accès aux soins et à la santé. Ce programme, qui s'est essouffé, devrait être réactivé.

S'agissant des jeunes, une telle politique devrait retenir, comme priorités, le dépistage précoce et les actions globales de prévention (qui doivent débiter beaucoup plus tôt, auprès des très jeunes enfants), la rationalisation du suivi médical des 18-25 ans (ou 30 ans), et notamment de ceux qui sont les plus éloignés de l'accès à la santé.

Le pilotage de cette politique devrait associer l'Etat, dans une dimension interministérielle qui est insuffisamment présente aujourd'hui, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'action sanitaire et sociale.

Pour le CES plusieurs actions prioritaires concrètes devraient être engagées ou confortées :

- * renforcer les moyens humains consacrés à la prévention et à l'accompagnement : accueil et écoute individuelle et collective des jeunes, sur les lieux de proximité où ils sont les plus disponibles ; aide au diagnostic et à l'accès aux soins ; actions collectives de sensibilisation et de promotion de la santé (au-delà des grandes campagnes d'information que les jeunes se contentent de subir). Les actions éducatives existent mais elles n'ont pas atteint un effet d'échelle suffisant.

Cette priorité nécessite de favoriser la pérennité des structures existantes, qui ont fait la preuve de leur efficacité : les appels annuels à projet (par leur complexité et leur réactivité insuffisante) ne sont pas la réponse la plus adaptée à ce besoin de consolidation des intervenants et de leurs structures.

- Plus précisément il conviendrait par exemple de :
 - renforcer, de façon durable les moyens humains de la médecine universitaire préventive (ce que demandent tous les acteurs) ainsi que ceux des services de santé et des services sociaux en milieu scolaire (il faut à la fois créer des postes budgétaires et pourvoir les postes vacants)
 - créer ou développer des centres pluri-disciplinaires de proximité, dans le domaine de la santé mentale, de l'aide psychologique, de la prise en charge des pratiques addictives
 - redonner aux missions locales une mission prioritaire en matière de santé des jeunes en situation de précarité. Car on sait qu'il existe des relations étroites entre la non prise en charge des questions de santé et les difficultés d'accès à l'emploi

- * favoriser le nécessaire travail en réseau et les "passages de relais", tels qu'ils existent déjà entre l'Education Nationale et les dispositifs d'accueil de jeunes en souffrance psychique (notamment pour les plus de 16 ans), entre le Centre de Médecine Préventive et les missions locales, entre les médecins généralistes et les structures spécialisées. Dans ce travail en réseau, l'aide à la parentalité (même quand il s'agit de jeunes de 18 à 25 ans) et la formation de personnes relais doivent avoir une place importante.

- * prendre les initiatives nécessaires (sans tout attendre de décisions nationales) pour lever les obstacles financiers rencontrés par certains jeunes pour accéder aux soins :
 - accès à la couverture complémentaire pour tous les étudiants et tous les jeunes en insertion
 - initiatives pour éviter les ruptures de droits ou les différés de prise en charge, pour les jeunes dont le parcours d'insertion est peu linéaire et fragile
 - prise en considération de la situation particulièrement difficile des étudiants étrangers

 - soutenir les initiatives et les innovations que les acteurs de la santé sont prêts à conduire. La Lorraine a su, par le passé, grâce par exemple à l'action d'ATD Quart Monde, être innovante dans la mise en œuvre d'une solidarité active et mutualisée, pour l'accès aux soins.

Aujourd'hui d'autres initiatives sont prises, qu'il convient de faire aboutir, essentiellement sur des territoires de proximité : par exemple la réalisation d'une Maison des adolescents, telle qu'elle est proposée à Metz, doit se concrétiser et voir le jour dans d'autres territoires de Lorraine (cela ne se fera pas sans un renforcement des moyens de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie).

Sur les sites universitaires, les propositions de rapprochement de l'ensemble des actions en faveur de la santé (sous forme de "maison de santé" par exemple) pourraient être expérimentées.



Chapitre VII

Pratique sportive, vie culturelle et artistique, participation à la vie associative



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire du Chapitre VII

A–	Données de cadrage	p 3 à 5
B–	La pratique sportive des jeunes en Lorraine	p 6 à 17
B-1	<u>Deux exemples de clubs sportifs rencontrés par le CESR</u>	
	<i>B-1-1 le club de football de Bulligny</i>	
	<i>B-1-2 le club de l'ESAP</i>	
B-2	<u>Les activités sportives dans les structures d'éducation populaire</u>	
B-3	<u>Le sport universitaire</u>	
B-4	<u>Le sport scolaire</u>	
B-5	<u>Les positions et les interventions de différents acteurs du sport en Lorraine</u>	
	<i>1) Analyse de la situation en Lorraine par la DRJS</i>	
	<i>2) L'avis du président du Comité Régional Olympique Sportif</i>	
	<i>3) Les interventions de la Région Lorraine</i>	
	<i>4) Les interventions d'un Département</i>	
	<i>5) les interventions de la ville de Sarreguemines</i>	
C–	Vie associative et éducation populaire	p 18 à 24
C-1	<u>Deux exemples en milieu urbain et rural</u>	
	<i>- le foyer rural de Frolois</i>	
	<i>- la MJC du Haut du Lièvre</i>	
C-2	<u>L'animation dans les lycées</u>	
C-3	<u>Les avis et actions des acteurs régionaux et des collectivités, pour le développement de la vie associative et de l'éducation populaire</u>	
D–	Pratiques artistiques des jeunes et accès à la culture	p 25 à 38
D-1	<u>L'exemple du foyer rural</u>	
D-2	<u>Les activités culturelles et artistiques de la MJC du Haut du Lièvre</u>	
D-3	<u>Activités artistiques et culturelles en milieu scolaire</u>	
D-4	<u>Musiques actuelles</u>	
	<i>D-4-1 Rencontres avec des jeunes musiciens</i>	
	<i>D-4-2 L'avis de la responsable de l'association PAVE</i>	
D-5	<u>Les jeunes et le théâtre. L'avis du directeur du théâtre de la Manufacture</u>	
D-6	<u>L'analyse et l'action des services de l'Etat</u>	
D-7	<u>Les interventions des collectivités territoriales</u>	
E–	Le rôle du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ Lorraine)	p 39 à 40
F–	Les préconisations du CESR	p 41 à 43

A- Données de cadrage

Peu de données régionales sont disponibles sur l'accès à la culture et les pratiques artistiques des jeunes (la population "jeune" n'est pas isolée dans les approches institutionnelles, sauf dans le cadre scolaire, et il y a peu d'observations régionales immédiatement accessibles sur ce thème). Nous n'avons pas pu procéder aux recherches complémentaires, qu'il conviendrait de conduire.

Sur la pratique sportive et la vie associative, l'Observatoire Régional du Sport et de la Vie Associative (ou Observatoire Régional des Métiers de l'Animation et du Sport : ORMAS), mis en place par la DRJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports), permet d'accéder à plusieurs éléments d'observation, au niveau régional :

a) sur l'emploi dans le champ sportif et de l'animation en Lorraine (de 2004 à 2006)

	Nombre de structures avec salariés			Effectifs salariés		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
54	266	248	250	735	701	718
55	60	53	53	118	108	99
57	274	254	256	542	531	585
88	104	100	102	304	297	294
Total	713	664	670	1 699	1 637	1 696

Source : URSSAF

Le décompte, à partir de la nomenclature URSSAF, ne recoupe sans doute pas la totalité des employeurs du secteur de l'animation.

La masse salariale totale est de 3 821 656 euros en 2006. 90 salariés sont employés par les ligues et comités régionaux (95 en 2004).

Pour les emplois gérés par le dispositif "impact emploi" (gestion des emplois ou des formalités administratives par une structure départementale, pour le compte de "petits" employeurs associatifs, qui ont des emplois à temps partiel ; c'est le dispositif appelé parfois, dans certains départements, "profession sport") :

	Nombre de structures concernées	Salariés concernés
Comité Olympique Régional	31	167
Supports 54	18	57
Supports 55	18	46
Supports 57	11	18
Supports 88	non communiqué	---
Total	78	288

Source : DRJS

Les supports départementaux sont soit des Comités Olympiques, soit des associations (de type ADEPS 54).

b) sur l'accès aux diplômes :

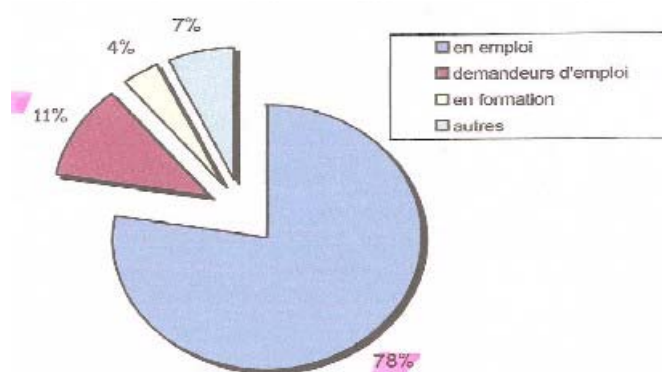
Diplômes délivrés en 2005 :

- Jeunesse Education Populaire : 2 137 diplômes délivrés dont **2 000 BAFA**
- Sport : 378 diplômes délivrés (254 hommes et 124 femmes) dont 114 dans les sports nautiques ; 20 Brevets d'Etat moyenne montagne ; 20 Brevets d'Etat Métiers de la forme ; 23 Brevets d'Etat football ; 39 Brevets dans le domaine équestre; 36 Brevets Professionnels "activités pour tous"...

c) sur le devenir des diplômés dans l'emploi

(enquête 6 mois après obtention du diplôme : 360 diplômés de niveau IV de Septembre 2004 à Août 2005 interrogés, dont 91 % du champs sportif ; 60 % de réponses)

Répartition des situations par rapport à l'emploi

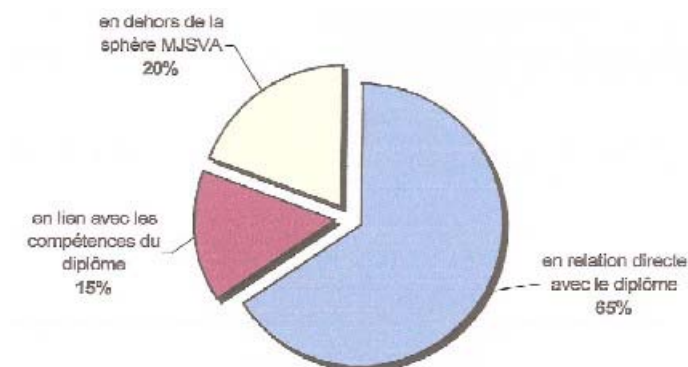


Source : DRJS

Six mois après le diplôme, près de 80 % des diplômés sont en emploi. 11 % sont inscrits comme demandeurs d'emploi pour les diplômés du sport ; 18 % pour les diplômés "Jeunesse – Education populaire".

64 % sont en CDI, 34 % en CDD, 2 % en "indépendants" (activités équestres) et 15 % sont en emplois aidés (notamment dans la section jeunesse). Mais il y a un nombre important de temps partiels.

Relation de l'emploi avec les diplômes



Source : DRJS

d) nombre de clubs sportif et de licenciés

6 543 clubs sportifs, dont 40 emploient des sportifs professionnels.

518 919 licenciés (dont 33,6 % de femmes ; 42 000 scolaires et 3 058 étudiants hors sport de "loisirs"). 20 % des licences (hors étudiants) concernent du sport de loisirs, hors compétition. 15 % des licenciés ont de 15 à 19 ans ; 45 % ont plus de 20 ans. 50 000 bénévoles participent à l'animation des clubs. 83 ligues ou comités (allant de 9 à 88 703 licences).

Selon Lucien Gastaldello, membre du CESR et président du Comité Régional Olympique de Lorraine, la pratique du sport est importante avant 18 ans ; il y a moins de pratiquants (sauf pour les sports de détente) mais moins de "turn over" ensuite. Le sport de compétition est plutôt en baisse et certaines fédérations sportives ont intégré, dans leur activité, les pratiques de détente (qui parfois, dans les clubs, compensent le déficit financier du sport de compétition).

Les disciplines olympiques reçoivent plus de jeunes ; les autres, qui ont moins d'activités de compétition, ont aussi moins de jeunes.

B- La pratique sportive des jeunes

B-1 Deux exemples de clubs sportifs rencontrés par le CES

B-1-1 le club de football de Bulligny en Meurthe-et-Moselle :

Il s'agit d'un club intercommunal, dans le canton de Colombey les Belles, né de la fusion progressive de plusieurs clubs. Ce club ("Entente sud 54") regroupe 19 communes.

Il dispose de trois terrains, où évoluent 180 joueurs (toutes catégories confondues, des poussins aux 2 équipes seniors, en passant par toutes les catégories de jeunes). La présidente est à la tête du club depuis 19 ans et elle s'appuie sur un réseau de 25 dirigeants et éducateurs bénévoles.

Le club est composé pour l'essentiel d'habitants des 19 communes, qui viennent pour retrouver des copains. Mais ils pourraient participer encore plus à la vie du club.

Il y a très peu d'autres sports dans le canton (à part le judo).

Les parents des jeunes joueurs n'investissent pas tous du temps dans le club et les dirigeants bénévoles ressentent une certaine lassitude, même si l'ambiance et l'esprit de village restent très positifs (le CES a d'ailleurs été accueilli avec beaucoup de convivialité).

L'encadrement éducatif des équipes reste, pour l'essentiel, bénévole. Il y a quelques années il y avait des entraîneurs rémunérés. Depuis l'an dernier un jeune du club bénéficie d'un contrat aidé (Contrat d'Accès à l'Emploi), pour assurer une partie de l'entraînement et l'entretien des terrains.

Les dirigeants du club croient au rôle éducatif du football, mais regrettent la montée de la violence (engendrée par le mauvais exemple des clubs professionnels, vus à la télévision, et par l'attitude négative de certains parents). Le club de Bulligny échappe, pour l'essentiel, à la violence : les joueurs reçoivent très peu de cartons rouges ou jaunes !

La gestion quotidienne du club est un parcours du combattant : le fonctionnement annuel coûte 25 000 euros (indemnisation des arbitres, petit matériel...). Les recettes s'appuient essentiellement sur les cotisations (tous les joueurs paient) et des manifestations (loto-calendrier). Il y a quelques années le Comité d'Entreprise de la Cristallerie de Vannes le Châtel participait, mais c'est fini !

Le Conseil Général intervient, dans le cadre d'un contrat d'objectifs pluriannuel (2 fois 3 ans) ; il souhaiterait que les encadrants soient diplômés (brevet d'initiation).

Concernant les investissements, le Conseil Général participe (à hauteur de 20 %) avec les communes (qui doivent toutes délibérer, même pour une petite participation, ce qui prend beaucoup de temps).

Le club a un projet de terrain synthétique, qu'il espère faire financer par les collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional et communes) et par le fonds d'aide à l'investissement de la fédération. Pour obtenir une aide de l'Etat (DDJS) le club estime que l'appel à projet est très compliqué.

TEMOIGNAGES DE JEUNES SPORTIFS

Loïc 23 ans : *"J'ai commencé le football en senior. Après un BTS comptabilité, j'ai cherché en vain du travail (on m'opposait le manque d'expérience). Maintenant, avec mon Contrat d'Accès à l'Emploi au club de football, je sors de l'inactivité, je reprends confiance en moi et je peux être plus autonome financièrement. Mais je sais que c'est provisoire et qu'il faut que je trouve un autre débouché."*

Yannick, en première année de Bac Pro de commerce : *"Je joue au football depuis mon plus jeune âge ; je joue en club, mais aussi en sport scolaire, au lycée professionnel"*.

Willander 23 ans : *"Je suis en recherche d'emploi, mais je ne veux pas travailler en usine ; ce qui m'intéresse c'est la vente. J'ai joué il y a quelques années dans une équipe de jeunes du FC Metz, puis à l'ESAP, puis dans un autre club. Je ne peux plus jouer, à cause d'une blessure, mais je voudrais bien faire la formation d'initiation football, puis peut-être le brevet d'Etat, pour encadrer des équipes"*.

Medhi 16 ans : *"J'ai joué au FC Metz, puis à l'ESAP ; je suis maintenant dans un autre club et je veux devenir footballeur professionnel en Belgique"*.

Abdoulay 16 ans : *"J'ai fait une section sport études – football au collège ; je suis maintenant en seconde au lycée ;, je voudrais faire du droit et, plus tard, de la politique. J'ai déjà joué dans deux clubs de football, mais je sais que je n'en ferai pas mon métier. Je n'ai pas ressenti trop souvent le racisme sur les terrains, mais de temps en temps on subit des blagues "*.

Hakim éducateur à l'ESAP : *"Je suis venu jouer au foot à l'ESAP, entraîné par des copains. J'ai fait un bac professionnel de logistique, que je n'avais pas vraiment choisi, puis un début de BTS, et je suis resté quelques mois sans emploi ; comme j'étais lassé de rester à ne rien faire, l'ESAP m'a proposé, il y a 2 ans et demi, des vacances, pour encadrer des jeunes, puis un Contrat Emploi Solidarité, qui s'est transformé ensuite en Contrat d'Accès à l'Emploi. J'ai suivi la formation d'initiation – football, en même temps que j'encadrais des jeunes (j'ai arrêté de jouer pour cause de blessure)*

Aujourd'hui je veux travailler dans les métiers du social et de l'éducation : grâce à l'ESAP, je suis en apprentissage de "moniteur éducateur" à l'IRTS, tout en continuant à encadrer des jeunes au club (dans le cadre de ma formation en alternance)".

B-1-2 le club de l'ESAP (Ecole des Sports et des Activités Physiques) à Metz-Borny :

Le club compte un millier de licenciés (dont 500 en football et 300 en handball), mais il y a 2 000 licenciés potentiels. Le sport féminin, créé plus récemment, tient une place importante : 160 licenciées en football et près de 300 en handball (dont 100 pratiquantes régulières).

Cette émergence de pratiques sportives féminines est importante dans un quartier comme Borny, car c'est une façon de promouvoir des valeurs républicaines, auprès de communautés "sensibles", où la place des femmes n'est pas évidente. Elle a donc valeur d'exemple, même si certains freins apparaissent (pressions familiales, arrêt du sport après le mariage...). Les équipes de football (qui accueillent un tiers de joueuses extérieures au quartier) sont devenues en 2 saisons les premières équipes régionales ; les équipes de handball, qui travaillent beaucoup avec le sport scolaire et avec les écoles, servent en partie d'antichambre pour les clubs de handball féminin d'élite de Metz. Des conventions d'appui avec ces clubs ont été signées et une ancienne handballeuse internationale, Irina Popova, assure la direction de l'ESAP.

Chez les garçons, le handball a pratiquement disparu (sauf chez les très jeunes), malgré un effort d'encadrement important. Dans le football le recrutement reste essentiellement sur le quartier, avec un bon niveau chez les jeunes.

Chez les jeunes footballeurs, les "va et vient" entre l'ESAP et d'autres clubs de Metz sont courants (certains jeunes cherchent à tout prix un club mieux coté, mais ils reviennent ensuite à l'ESAP). Le club impose une certaine rigueur éducative et un certain comportement aux joueurs de football (qui doivent être exemplaires, car ils sont vite montrés du doigt). Ainsi, de sa propre initiative, le club a retiré de la compétition toutes ses équipes seniors pendant 4 ans, car il y avait des problèmes de comportement. Mais les jeunes sont aussi souvent victimes d'attitudes racistes de la part de leurs adversaires et surtout des spectateurs ; il ne leur est pas facile de se maîtriser.

Toutes les équipes de football sont prises en charge par un ou 2 éducateurs (adultes pour les moins de 18 ans, jeunes de 16-22 ans pour les plus jeunes). Les éducateurs sont formés (diplôme d'Etat) et indemnisés. Ils ont aussi une fonction de médiateurs. Cette indemnisation est incontournable, si on veut un encadrement stable dans un contexte difficile. Aujourd'hui il n'y a plus de cadres formés pour les réseaux confessionnels des anciens patronages ; il faut recréer cet encadrement.

Pour les encadrants, cela contribue aussi à une certaine réussite professionnelle (même si ce n'est pas dans les métiers du sport). Pour l'ESAP, ce n'est pas une fin en soi et il ne faut pas se faire trop d'illusion sur les débouchés professionnels dans les métiers du sport ; mais l'ESAP est attentive à aider au parcours professionnel de ses encadrants, par exemple vers les métiers d'éducateur spécialisé ou de moniteur éducateur (exemple d'Hakim qui encadre les jeunes footballeurs). Le nombre de formés aux métiers du sport et aux métiers du social est supérieur à la moyenne observée dans les autres clubs. (Mais il peut y avoir des échecs avec l'un ou l'autre encadrant). L'ESAP est en partenariat avec le Centre de Formation de Quartier et avec la permanence emploi.

- l'insertion par le sport vaut aussi pour certains pratiquants. C'est par exemple la situation de la jeune handballeuse Apopie
- les dirigeants de l'ESAP sont conscients des enjeux : leur club doit démontrer qu'il peut exister au même niveau que les autres clubs, ne pas s'enfermer dans des compétitions au sein des seules équipes de quartiers difficiles, et résister à certaines tentatives "fondamentalistes" de manipulation des équipes de sport.



Apopie 22 ans : "Je suis née au Congo et je suis arrivée en France pour rejoindre mon père à Borny. Mes 7 frères et sœurs font tous des études ou travaillent. J'ai commencé le sport à l'ESAP par le rugby et le basket, avant de venir au handball au collège, et j'ai continué au lycée Schuman, où j'ai passé mon bac ES

Depuis le collège je voulais être médecin, mais je n'avais pas un assez bon niveau ; je travaillais aussi, comme bénévole, au centre social de Borny : j'ai passé le BAFA, que j'ai dû me payer en faisant des ménages, et j'ai encadré des centres aérés.

Enfin j'ai choisi le métier d'éducateur et je suis en première année de formation à l'IRTS (je voudrais travailler comme éducatrice de rue ou dans l'enfance inadaptée). Dans le même temps je continue le hand-ball en club. J'ai joué dans plusieurs clubs de Metz. Aujourd'hui je joue à H2M en équipe réserve (en nationale) ; j'ai 5 entraînements de 2 heures par semaine (parfois avec l'équipe première championne de France), et des déplacements sur toute la France, pour les matchs. Je souhaite pouvoir continuer le sport à ce niveau, jusqu'à 30 ans au moins, et aider à l'encadrement des jeunes.

J'encadre déjà aujourd'hui des jeunes de temps en temps, à l'ESAP et je souhaite continuer à aider le club qui m'a apporté la possibilité de m'exprimer, de connaître une vie collective positive et l'influence bénéfique d'Irina Popova. Je me sens bien dans le quartier de Metz-Borny. Je n'ai eu à affronter les discriminations raciales ni dans le quartier, ni dans le club ; par contre je l'ai ressenti parfois de la part d'équipes adverses (joueuses et spectateurs)".

Alexandre, salarié chez PSA: "Je continue à jouer au football, depuis que je travaille".

Antony 17 ans, élève en lycée professionnel : "J'ai arrêté le judo en compétition, mais j'entraîne toujours des jeunes".

Julien 17 ans, élève en lycée professionnel : "Je joue toujours au foot, après un passage au FC Metz".

Rémy, salarié à CORA : "Je suis capitaine de mon équipe de basket".

Jessica 21 ans, en recherche d'emploi : "Je fais du sport sans être dans un club".

Mais l'ESAP doit aussi faire face à des difficultés de fonctionnement :

- ⇒ il est difficile de trouver des dirigeants bénévoles, pour prendre la relève, et il faudra un jour ou l'autre poser la question des moyens financiers
- ⇒ les parents ne sont pas très présents, à part certains
- ⇒ difficulté de stabiliser certaines initiatives : par exemple l'activité rugby, qui avait été lancée de façon assez originale, a dû s'arrêter ; mais le club essaie de la relancer
- ⇒ les moyens financiers ne sont pas faciles à trouver : le budget annuel dépasse 1 million d'euros, la ville de Metz intervient et pourrait intervenir davantage ; d'autres collectivités participent aussi, ainsi que des "sponsors" privés. Le club a aussi des ressources propres, qu'il tire des manifestations qu'il organise.

Le financement public pour les "contrats aidés" est utile mais très fragile : il n'apporte aucune solution à la pérennisation des emplois. L'intervention de l'Etat (Fonds National de Développement du Sport) est insuffisante.

Si les questions d'équipements sont bien résolues (terrains, vestiaires) par la ville de Metz, sur un emplacement excentré mais pratique, les dépenses de fonctionnement sont importantes (déplacements, matériel, formation des animateurs : plusieurs milliers d'euros pour certaines formations de Jeunesse et Sport) et trouvent difficilement un financeur.

Mais les responsables de l'ESAP veulent tenir, parce qu'à leurs yeux seul le sport permet autant d'échanges et de brassage, parce qu'il faut assumer la démarche collective et garder le sens de la fête.

B-2 les activités sportives dans les structures d'éducation populaire



l'exemple de la MJC du Haut du Lièvre à Nancy (voir présentation plus loin)

La MJC offre des activités sportives de différentes natures, depuis plusieurs années. La pratique sportive, à tous âges, est importante :

- ❖ à une époque elle accueillait une très importante activité football (21 équipes) et basket (12 équipes). Il y a eu des dérives financières et le service des sports de la ville de Nancy a repris l'activité. Maintenant l'activité basket est bien structurée à l'extérieur de la MJC, avec des éducateurs formés, qui sont souvent d'"anciens grands frères" (peu de contact avec la MJC) ;
- ❖ l'activité Tae Kwando a atteint un assez haut niveau (champions de France) à partir d'un recrutement de quartier. C'est une image positive pour la MJC ;
- ❖ les autres activités de sport de combat ont tendance à s'éloigner de la MJC (il y a une salle municipale de sport de combat) ;
- ❖ les activités de gymnastique, de fitness et de musculation sont concurrencées par des salles privées.

L'accès aux sports représente encore un certain coût pour les jeunes, même si la Ville et le Conseil Général interviennent de façon importante. La Région (Fonds Régional de Cohésion Sociale) et les fonds européens sont intervenus pour le lancement de certaines activités, mais ça ne règle pas le problème de la pérennité des activités.

Danielle 28 ans, née au Cameroun, en France depuis 2001 : *"Je suis venue en France pour faire du volley à un haut niveau (au Cameroun je joue dans l'équipe nationale) ; après une expérience pas très positive dans le midi (je n'ai pas réussi à m'intégrer, pendant une année où je n'ai fait que du volley), j'ai été accueillie par le club de Vandoeuvre, qui m'offre un meilleur cadre pour concilier le sport et les études (ce qui reste difficile, avec 8 entraînements par semaine et les matchs).*

En effet je voulais travailler dans l'animation, mais mon diplôme camerounais (à Bac+3) n'est pas reconnu et j'ai dû reprendre des études au CREPS, pour passer un DEFA. J'ai un contrat professionnel avec le club (à peu près au SMIC), mais j'ai dû payer moi-même en partie mes études. Je n'ai pas le statut d'étudiante sportive de haut niveau. Ma sœur fait du basket dans une université américaine : les conditions sont très différentes !

Je pense arrêter le sport de haut niveau dans 5 ans, mais je voudrais rester à Nancy, travailler dans l'animation (par exemple dans une MJC) et rendre au club le temps et l'aide qu'il m'a apportés (j'encadre déjà de temps en temps des petits, en initiation).

Je me sens bien intégrée à Vandoeuvre. Je n'ai pas eu à affronter des attitudes racistes dans le sport, ni dans le club (qui m'a choisie comme capitaine) ni chez les adversaires ; par contre j'ai vu ce qu'était la discrimination dans la recherche de logement".

Jérémy, en classe de seconde : *"Je joue au handball, en UNSS, au lycée".*

Benjamin, en 1^{er} ES : *"J'avais un projet pour jouer au rugby à un haut niveau, mais j'ai dû y renoncer pour poursuivre mes études".*

Cyril, en Bac professionnel : *"J'étais en pôle espoir judo en Moselle et j'ai dû quitter le lycée où j'étais, pour intégrer un lycée professionnel dans les Vosges, où j'ai pu reprendre le judo".*

B-3 le sport universitaire

Les responsables nancéens du sport universitaire, que nous avons rencontrés, ont établi une distinction entre deux démarches :

- ☛ la fédération française du sport universitaire (organisée paritairement avec les étudiants), organise des activités de "compétition" : une association sportive dans chaque université et dans certains sites associés (grandes écoles) ou délocalisés (comme Epinal). 3 000 étudiants licenciés (dont 2 000 à Nancy). Activité en baisse (moins de 5 % des étudiants), malgré les points forts des Ecoles (25 % de licenciés) et de Henri Poincaré (6 % de licenciés, mais en intégrant les étudiants de STAPS).

Il y a une certaine difficulté à trouver des responsables dans les associations, à libérer du temps pour les compétitions (surtout si elles ne sont pas à proximité) et à s'engager dans la durée. L'animation est assurée par un professeur d'EPS, aidé de 2 salariés et d'un secrétariat à temps partiel, au sein de la fédération du sport universitaire, qui intervient comme une ligue sportive au niveau régional. 45 sports (surtout collectifs) sont concernés à plusieurs niveaux de pratiques.

Le coût de la licence n'est pas réellement un obstacle (20 euros) et la structure régionale a un contrat d'objectif avec le Conseil Régional (notamment pour les déplacements des associations sportives), auquel s'ajoutent des aides de la CUGN et du Conseil Général 54 (mais rien sur Metz !). Par contre l'université n'intervient pas financièrement. Peu d'étudiants utilisent le statut de sportif de haut niveau et les clubs "civils" font parfois obstacle au sport universitaire.

- ☛ le sport de loisir ou de détente, qui rencontre un succès grandissant, est organisé par le SIUAP (Service Inter Universitaire des Activités Physiques). A Nancy près de 12 000 étudiants sont inscrits dans des activités très diverses (piscine, badminton en accès libre ; basket, gym sensorielle, volley ball... en accès gratuit, mais avec la carte SIUAP et un certificat médical ; accès payant, avec la carte SIUAP +, pour les activités danse, escalade, yoga...).

Certaines activités (comme l'escalade) sont saturées et refusent beaucoup de monde. Les équipements, sur Nancy, sont nombreux et fonctionnels. Certaines activités sont encadrées, d'autres plus autonomes ; le coût est peu important : 10 euros de droit d'inscription (+ 17 euros pour les activités payantes). L'activité bénéficie de 15 enseignants (sur budget de l'Etat) et de vacataires. Le budget de l'université participe au coût global. Le SIUAP n'a pas d'aide du Conseil Régional.

Le SIUAP participe aussi à des projets avec la médecine universitaire (lutte contre le "mal être") ; le CROUS (sur la nutrition) ; la lutte contre les addictions (avec les associations d'étudiants et les mutuelles : soirées sans alcool) ; la lutte contre le stress.

L'action du SIUAP contribue manifestement à aider certains étudiants (y compris étrangers) à sortir de leur isolement et de leur "mal être". C'est donc un facteur important d'intégration (y compris pour les étudiants en situation de handicap).

Nous n'avons pu observer le fonctionnement du SIUAP de Metz, qui concernerait nettement moins d'étudiants (peu d'installations disponibles à Metz) ; sur les sites délocalisés c'est plus difficile, même s'il y a une volonté (comme à Longwy).

Le développement du sport universitaire, sous toutes ses formes, doit être soutenu, car son rôle est essentiel. La question des équipements nécessaires devrait être posée, notamment dans les opérations nouvelles. Enfin le rapprochement existant, entre sport de compétition (y compris le haut niveau) et sport de détente, doit être encouragé.

B-4 le sport scolaire

Nous n'avons pas examiné de près la situation du sport scolaire. Mais les auditions conduites dans les lycées, auprès des responsables et des élèves, ont montré l'importance de l'activité sportive (dans le lycée agricole, par exemple, les 2/3 des élèves ont une pratique sportive). Tous ont reconnu l'intérêt de la subvention du Conseil Régional, intégrée à la carte MULTI PASS, pour le développement de l'UNSS (cf. position du lycée Professionnel de Raon l'Étape). Cependant l'information sur le volet sport de la carte MULTI PASS ne circule pas partout. Il faut aussi reconnaître que la pratique sportive se ralentit relativement, quand on arrive au lycée ou au CFA, par rapport à ce qui est pratiqué au collège.

B-5 Les positions et les interventions de différents acteurs du sport en Lorraine

1) Analyse de la situation en Lorraine par la DRJS

- * Selon la DRJS Lorraine, il n'y a pas une identité sportive spécifique en Lorraine ; la Région se situe dans la moyenne nationale pour la pratique du sport chez les jeunes (légèrement en dessous pour les femmes), avec un sport scolaire qui se porte bien.

Par contre la DRJS confirme un glissement vers la pratique hors structure et hors compétition. Elle note aussi que le sport de haut niveau n'est plus alimenté par la masse des pratiquants en Lorraine.

- * Pour la DRJS, les priorités pour le développement du sport en Lorraine doivent être :
 - l'accès du plus grand nombre au sport et un effort pour l'accès des femmes (structures d'accueil, équipements, clubs féminins)
 - le développement du sport chez les jeunes dans les quartiers sensibles où la DRJS note un déficit de pratique
 - le développement du sport pour les personnes en situation de handicap

- * Concernant l'insertion professionnelle et la qualification dans les métiers du sport, la DRJS met en avant :
 - o le bon chiffre de l'accès à l'emploi des jeunes diplômés (80 %)
 - o la mise en place du PAS (Parcours Animation Sport), dans le cadre de la politique de la Ville, pour amener des jeunes, en difficulté scolaire mais motivés, à atteindre le niveau IV de qualification et les diplômes professionnels
 - o la volonté commune de l'Etat et de la Région, d'agir pour l'emploi dans le sport
 - o la poursuite du programme du Conseil Régional, pour la formation de demandeurs d'emploi dans les métiers du sport

- * La DRJS relève certains résultats moins positifs :
 - o la montée en puissance très lente de la VAE (pas plus de 10 diplômés en Lorraine)
 - o l'absence de politique globale pour la formation des salariés, malgré certains cofinancements dans le cadre du PAS et des projets intéressants de la branche professionnelle, pour développer des Certificats de qualifications professionnelles (par exemple d'animateur de loisirs avec option tennis), complémentaires des diplômes d'Etat

- * Sur les financements, la DRJS reconnaît que les systèmes d'appels à projet s'éloignent des démarches classiques de subventions de fonctionnement. Elle regrette aussi que trop de pratiquants sportifs résistent devant la dépense que constitue le paiement d'une licence

2) l'avis du président du Comité Régional Olympique Sportif de Lorraine :

- * Sur la situation de la pratique sportive en Lorraine, il souligne aussi la bonne santé du sport scolaire et universitaire. Comme les responsables des lycées, il note l'effet positif de l'intervention du Conseil Régional (10 euros par licence dans le cadre de la carte Multi Pass) sur le développement de l'UNSS.
- * Le président du CROSL réaffirme le rôle éducatif du sport et sa fonction de cohésion sociale, sans nier les mauvais exemples de violences sportives et de tensions dans certaines disciplines.

- * **Le président du CROSL met aussi en évidence le rôle indispensable de l'encadrement, mais aussi la grande fragilité du financement et de l'organisation d'une partie de cet encadrement :**
 - la gestion des temps partiels, initiée dans les dispositifs de type "profession sport ou impact sport" a tendance à s'essouffler
 - les emplois aidés, qui servent de support à certains postes, sont en permanence remis en cause, année après année, et ont du mal à être pérennisés (malgré le relais pris par le Conseil Régional dans certains cas)
 - l'équilibre financier de certains clubs (de toutes tailles) est précaire :
 - le financement public du fonctionnement, sous forme de subventions, est nécessaire, mais :
 - *les communes, qui ont pris parfois le relais des financements des grandes entreprises, ont du mal à assumer seules ce financement*
 - *l'intercommunalité a du mal à prendre la compétence sur le sport et les fédérations sportives ne sont pas habituées à l'intercommunalité*
 - les usagers ne sont pas toujours prêts à participer à une hauteur suffisante (les interventions publiques pour atténuer cette participation pour les personnes qui ont peu de ressources, comme celle du "ticket sport" au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, sont positives)

- * En matière d'investissement, les petites structures et les petites communes ont du mal à se faire financer (sauf quand le Conseil Général intervient). Le FNDS (Fonds National de Développement du Sport) privilégie les investissements lourds ; de son côté, le Conseil Régional a finalement inscrit les investissements sportifs dans ses interventions territoriales.

- * Enfin le président du CROSL estime que les métiers du sport peuvent être un support pour l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté. Sans nier l'intérêt du dispositif PAS (Parcours Animation Sport) de l'Etat, il convient de ne pas entretenir des illusions sur les débouchés professionnels, dans l'exercice à temps plein d'un métier dans un sport particulier. La polyvalence, à l'interne de ces métiers, comme la pluriactivité (associant une activité dans le sport et un autre métier), sont sans doute incontournables.

- * Le CROSL est prêt à œuvrer pour le développement de l'emploi dans le secteur du sport, à aider au montage des dossiers d'aide à l'emploi, à faire la promotion des dispositifs d'accompagnement à l'emploi et de la convention collective nationale du sport.

3) les interventions de la Région Lorraine

- * Les responsables de la Région, qui ont été auditionnés, ont rappelé qu'une de leurs priorités était de soutenir le sport de haut niveau et les "pôles espoir", par des aides individuelles aux sportifs de haut niveau, notamment pour leur insertion professionnelle, mais aussi par une aide aux clubs et aux structures.
- * Par ailleurs la Région aide le sport scolaire (notamment par la carte MULTI PASS) et universitaire ; mais il n'y a pas d'aide directe aux clubs amateurs.

4) les interventions d'un Département ; l'exemple de la Meurthe-et-Moselle (faute de temps, nous n'avons pas pu auditionner les trois autres Départements, qui conduisent aussi des actions en faveur du sport chez les jeunes) :

- * La Meurthe-et-Moselle a mis en œuvre la procédure de contrats d'objectifs pluriannuels, avec des clubs et associations sportives. Ces contrats portent sur des objectifs partagés : professionnalisation de l'encadrement, sport féminin...
- * Par ailleurs, dans les conventions de développement avec les communes et les intercommunalités, des investissements sportifs peuvent être intégrés (cela est vrai aussi pour les associations sportives).
- * Enfin les évènements et déplacements sportifs des clubs peuvent être aidés.
- * Pour favoriser l'accès au sport, pour les personnes qui ont des ressources financières insuffisantes, le Département apporte des aides particulières à la prise en charge du coût de la pratique sportive, pour les bénéficiaires de minimas sociaux et les jeunes de moins de 25 ans en situation précaire (dispositif "Cap'sport")
- * De même une contractualisation entre le club, les parents et le jeune est proposée (pour permettre la médiation et stabiliser la pratique sportive).

5) les interventions de la Ville de Sarreguemines

Nous n'avons pris qu'un seul exemple d'action d'une commune en Lorraine, ce qui bien entendu ne rend pas compte de l'ensemble des actions conduites par les collectivités locales, communes et intercommunalités.

Il y a à Sarreguemines 60 associations et clubs sportifs recensés. La ville n'a pas voulu séparer la politique sportive de la politique en faveur de l'ensemble des associations, nombreuses à Sarreguemines (250 associations). Un service "sport jeunesse – vie associative" a été créé, pour remplacer l'ancien service des sports ; un diagnostic de la vie associative (avec l'aide du Département) a été entrepris et une charte de la politique jeunesse (6-18 ans) à Sarreguemines a été mise en place.

Dans le cadre de cette charte, préparée par une formation (élus et autres acteurs) financée par le Département, la ville s'engage à soutenir les initiatives des jeunes ; à mettre à leur disposition des lieux d'écoute et de réception de leurs projets, et des locaux pour développer leurs initiatives ; enfin à contribuer à modifier le regard des adultes sur les jeunes.

La ville de Sarreguemines s'est, par ailleurs, appuyée sur les différentes contractualisations possibles (contrat temps libre et contrat enfance-jeunesse avec la CAF, contrat de Ville puis contrat de cohésion sociale avec l'Etat). La ville de Sarreguemines consacre chaque année 3,5 millions d'euros aux subventions aux associations et aux clubs sportifs.

- * Concernant les activités sportives, 6 600 licenciés sportifs pratiquent à Sarreguemines (dont 2 500 ont moins de 18 ans) ; 30 % de ces sportifs habitent dans d'autres communes, ce qui pose la question de la politique intercommunale (cela est vrai pour l'ensemble de l'activité associative et d'éducation populaire).

La dimension intercommunale commence à être prise en compte : par exemple la communauté d'agglomération assure la gestion d'un gymnase par établissement scolaire.

Pour sa part la ville de Sarreguemines ne fait pas de distinction, dans ses subventions, entre les licenciés habitant Sarreguemines et les autres ; le tarif des licences sportives n'est pas différencié.

44 disciplines sportives sont représentées à Sarreguemines ; si les 16-26 ans sont majoritaires parmi les licenciés, la pratique sportive semble se ralentir après 20 ans (cf. ce qui se passe pour le football). 10 clubs participent au haut niveau. Globalement la question de l'encadrement est difficile à régler : le bénévolat est en crise ; les jeunes, sauf dans certains clubs plus dynamiques, hésitent à participer à l'encadrement et aux responsabilités ; la Ville intervient pour financer plusieurs postes d'éducateurs sportifs (2, dont un demi poste en lutte et 1 poste en football) et de moniteurs municipaux (3 qui interviennent notamment dans les écoles).

Par ailleurs la ville favorise la pratique du sport pendant les vacances scolaires ("ticket sport culture") et la prise en charge des licences dans certains cas.

Le recrutement des clubs dépasse largement chaque quartier ; il y a une exception : le club lutte du quartier "beau soleil", classé en ZUP, dont 95 % des licenciés sont originaires du quartier.

Enfin la Ville de Sarreguemines, comme d'autres acteurs, constate que les sports de détente, sans compétition, attirent plus aujourd'hui que les sports de compétition.

C- Vie associative et éducation populaire

Nous avons dû sur ce thème, constater la difficulté à accéder à un état des lieux régional et à percevoir une cohérence d'ensemble dans les politiques publiques.

C-1 Deux exemples en milieu urbain et rural



le foyer rural de Frolois (Meurthe-et-Moselle) :

Les jeunes rencontrés ont 17-18 et 22 ans ; ils assument des responsabilités (président, administrateurs) au sein du foyer rural.

La communauté de communes du Saintois au Vernois entre dans la politique "Jeunesse et Territoires", politique soutenue par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et, depuis 2007, par le Conseil Régional.

Dans le territoire sont présentes des associations sportives et 12 associations d'Education Populaire : 10 foyers ruraux et 2 associations affiliées à Familles Rurales.

A l'origine, il y a huit ans, les jeunes n'étaient pas adhérents du foyer rural. C'était une bande de copains qui avaient envie de faire des choses dans leur village. Les relations avec le foyer étaient même difficiles. Les activités périlcliaient. C'est le « cinéma en campagne » et le projet « festivété » qui ont relancé la dynamique.

Une dizaine de jeunes souhaitaient organiser un festival de musique et, avec l'aide de l'animateur du territoire, ils ont monté un projet : « Festivété », dont l'objectif était d'offrir une scène de qualité aux habitants de village et des environs. A cet objectif, s'ajoutait celui d'avoir des actions de préventions des MST et de la consommation de drogues. Ce festival a été une réussite et il en est aujourd'hui à sa quatrième édition.

D'autres projets ont été menés à leur terme par les jeunes :

- des journées sportives : handball, basketball, football
- un rallye sur l'histoire de Frolois

Pour tous ces projets, les jeunes n'évoquent pas de difficulté pour les financements, ils utilisent les dispositifs d'aide à projet des différents organismes : ils ont répondu à des appels à projets de la Mutuelle Sociale Agricole et ont été lauréats du dispositif « Envie d'Agir » du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Ils insistent sur le fait que la réussite du montage de ces projets a fait qu'ils ont été reconnus par la population et les élus communaux et associatifs.

Progressivement les jeunes ont pris des responsabilités au Conseil d'Administration du Foyer. Aujourd'hui le Conseil d'Administration est composé de 9 personnes dont 6 sont des jeunes.

La salle où nous avons été accueillis est la salle des jeunes. Elle est à leur disposition depuis 3 mois seulement. En fait elle avait été donnée par la municipalité aux jeunes il y a dix ans, mais avait été fermée suite à des problèmes dûs à des jeunes venus de l'extérieur.

Une nouvelle tentative avait eu lieu il y a 5 ans, qui s'était soldée par une nouvelle fermeture. Aujourd'hui, ça se passe très bien. Les jeunes en sont responsables. Elle est fréquentée par une quinzaine de jeunes, ceux qui sont le plus impliqués dans vie du foyer. Les autres n'y viennent pas, ils continuent à occuper l'arrêt de bus ou le porche de l'église.



Les jeunes insistent sur l'importance du dispositif "Jeunesse et Territoires" en Meurthe-et-Moselle et sur le rôle de l'animateur de proximité mis à disposition par la fédération 54 des Foyers Ruraux, dans ce cadre.

☛ **l'historique de "Jeunesse et Territoires"**

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 54 de 1998, un appel a été lancé pour obtenir la création de postes d'animateur supplémentaires.

Les animateurs départementaux en place avaient vu leurs secteurs s'accroître, passant d'une gestion de 10 associations à 30 ou 50, sur une zone géographique importante. Ils ne pouvaient plus assurer un accompagnement de proximité.

De plus, les lois de décentralisation octroyaient plus de compétences et de crédits aux intercommunalités, émergentes en milieu rural. Dès lors, ces intercommunalités pouvaient prendre en charge la compétence de la jeunesse et embaucher, en direct et sous leur responsabilité, du personnel.

C'est avec ce constat que la Fédération a proposé à ses différents partenaires institutionnels de créer des nouveaux postes d'animateurs. Ces animateurs s'occuperaient des questions de jeunesse sur des territoires, à l'échelle des intercommunalités. Cette solution permettrait d'avoir des animateurs en charge des questions de jeunesse, avec une « dimension éducative ». Ces animateurs ne rechercheraient pas uniquement à développer des offres de services mais, avec l'ensemble des acteurs locaux, à développer une dynamique dite « d'éducation populaire ».

Le Conseil Général, partenaire financier historique et majeur, a décidé de relever le défi et a travaillé avec différents partenaires : CAF, Jeunesse et Sports, Fédérations d'éducation populaire (Familles Rurales, Foyers Ruraux, FOL, Francas et MJC). De cette consultation a émergé la Politique de "Jeunesse et Territoires".

☛ **La politique de "Jeunesse et Territoires",**

« Il s'agit de concevoir puis de mettre en œuvre, à l'échelle de petits territoires, une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse, qui soit globale, cohérente et partenariale : globale parce qu'elle prend en compte tous les jeunes quelque soit leur âge ; cohérente car s'appuyant sur les potentiels et les faiblesses du territoire. ; partenariale car on associe dans le même projet, l'ensemble des partenaires agissant en direction de l'enfance et de la jeunesse : communes, communautés de communes, associations, écoles, parents....

Cette politique est « interfédérale », ce qui signifie que les fédérations d'éducation populaire du département la conduisent de façon concertée (Foyers Ruraux, Familles Rurales, FOL, MJC, Francas). La fédération la mieux à même d'animer cette dynamique la conduit sur le territoire concerné, aux côtés des partenaires locaux.

Il s'agit d'apporter à la fois un soutien à l'existant et d'impulser une nouvelle dynamique de développement quantitatif et qualitatif de l'animation.

L'une des concrétisations de ce projet est l'embauche d'un animateur de proximité, chargé à la fois du soutien aux associations, du lien avec les jeunes et du développement de l'animation du territoire, selon les objectifs du projet local ».



☛ le projet de territoire du "Saintois au Vernois"

La construction du projet de territoire du Saintois au Vernois a suivi une méthodologie de projet qui a associé l'ensemble des acteurs locaux : intercommunalité, mairie, associations et écoles.

Cette phase d'action a permis l'élaboration du projet de territoire dont les objectifs généraux sont :

- susciter l'implication de tous et notamment des parents, encourager les associations à soutenir les jeunes, impliquer les jeunes handicapés, impliquer les jeunes dans les structures locales
- favoriser le « faire ensemble » c'est-à-dire mettre en commun des actions sur différents villages, mettre en réseau les initiatives périscolaires, favoriser les relais entre associations, faciliter les rencontres entre jeunes et leurs déplacements
- diversifier l'offre pendant les vacances scolaires, les actions culturelles et les activités régulières pour les préadolescents et adolescents
- former les acteurs locaux et informer les habitants du territoire

De ces objectifs généraux découlent un "contrat d'animation Jeunesse Territoriale" et un programme d'actions classées par thématiques (sport, culture, vacances...).



la MJC du Haut du Lièvre :

Le public jeune du quartier du Haut du Lièvre est nombreux et traversé par des tensions (échec scolaire pour certains, discrimination à l'embauche, économie parallèle et présence de la drogue, quelques tentatives de prosélytisme religieux) qui sont peu souvent des tensions collectives. Le public jeunes de la MJC (500 jeunes adhérents et un millier qui fréquentent les activités) est composé majoritairement de garçons, d'origine maghrébine (90 % de la population), demandeurs d'emplois, lycéens et étudiants, quelquefois jeunes qui travaillent ; le public féminin est composé plus souvent de lycéennes et d'étudiantes (moins d'échecs scolaires).

Les jeunes prennent peu de responsabilités dans la conduite des activités et la gestion de la MJC (voir chapitre suivant) ; il y a eu des précédents fâcheux il y a quelques années : un conseil d'administration récupéré par des "grands frères" et des dérives qui ont mis longtemps à disparaître. Selon le directeur de la MJC, la politique des "grands frères" peut cependant être positive, dans certaines conditions, même si elle est parfois ressentie comme discriminatoire.

La MJC fonctionne aujourd'hui sur des bases saines, à partir d'un diagnostic de territoire et d'un projet. Il est dommage cependant que les personnes impliquées dans la gestion de la MJC soient essentiellement des adultes extérieurs au quartier.

Par contre l'animation des activités repose en partie sur des habitants (jeunes adultes) du quartier : 13 permanents dont 3 emplois-jeunes, 2 personnes sur le dispositif relais, un animateur conventionné, 5 contrats d'accès à l'emploi ; des vacataires (une quarantaine dont certains issus du quartier) et des jeunes étudiants du quartier, diplômés BAFA, pour les activités de vacances. Quelques intervenants bénévoles.



Le nombre de contrats aidés, dont certains se terminent bientôt, est une préoccupation pour la MJC (dont les capacités d'autofinancement sont réduites) ; la pérennité des emplois n'est pas du tout assurée : même si le Conseil Régional prend le relais temporairement dans certains cas, il ne le fait pas pour les emplois-jeunes. Par ailleurs les animateurs ont besoin de formation et dans ces métiers, le financement de la formation des salariés est difficile à trouver. Enfin, malgré les efforts du Conseil Général et de la Ville, les aides publiques aux jeunes de faibles ressources, pour accéder aux activités (quand elles sont payantes), sont plutôt en recul.

Concernant les activités "jeunesse" de la MJC (hors sport et activités artistiques), il s'agit de contenus assez classiques :

- **en soirée** au sein de la MJC :
 - local d'accueil pour les jeunes jusqu'à 22h (fréquenté uniquement par des garçons)
 - apprentissage des langues (arabe littéraire, anglais en voie de disparition, espagnol)
 - par contre l'activité de soutien scolaire n'existe plus (réduction importante des financements) et il n'y a pas d'action de prévention sur la santé
 - organisation de soirées cinéma-débat et de cycles d'exposition avec l'IRTS (25 % du public vient du quartier)
- **pendant les vacances** :
 - activités de type centre aéré (12-16 ans) et activités de soirées (+ de 16 ans)
 - séjours en Espagne (trop de difficultés d'accueil en France) pour les 17-22 ans ; séjours de ski et mini camps en Région pour les 16-18 ans

le partenariat avec les autres acteurs du quartier est peu important : le contrat de ville ne sert pas réellement d'élément fédérateur ; les relations reprennent un peu avec l'Education Nationale (à partir de projets d'ateliers artistiques) ; les relations existent avec l'IRTS et avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ; les relations sont peu importantes avec la mission locale et la Maison de l'Emploi est très loin du quartier.

Le directeur note enfin la perspective d'un plus grand brassage de population qui s'annonce à l'intérieur du quartier : l'accession à la propriété et, surtout, la reconstruction de logements amèneront une nouvelle population.

C-2 l'animation dans les lycées

Nous évoquerons plus loin les pratiques artistiques et les activités culturelles des lycéens.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre "vie lycéenne", responsables des établissements, élèves et représentants des personnels insistent sur l'importance que peuvent représenter, pour l'animation de la vie lycéenne, les maisons des lycéens, les foyers lycéens et les cafétérias (qui sont aussi l'occasion de prise de responsabilités de gestion par les élèves).

Dans les lycées visités, le rôle de ces lieux de vie, quand ils sont bien organisés et suffisamment autonomes, est apprécié par les jeunes lycéens (notamment les internes) que nous avons rencontrés.

La prise de responsabilité qu'engendre la gestion de ces lieux (notamment les cafétérias) est soulignée par les jeunes comme positive, même si pour certains ce n'est pas une tâche aisée.

Les représentants des personnels de l'Education Nationale regrettent que les lieux de vie des lycéens ne soient pas mieux pris en considération dans les projets de construction ou de rénovation scolaire. Les parents d'élèves regrettent de n'être pas consultés sur ces projets.

C-3 Les avis et actions des acteurs régionaux et des collectivités, pour le développement de la vie associative et de l'éducation populaire

- * **La DRJS** : la Direction Régionale Jeunesse et Sport estime que la vie associative est forte en Lorraine, mais avec des déséquilibres géographiques (notamment en zones rurales). Sur les aides aux associations, le volume des postes FONJEP reste stable, mais la répartition ne bouge pas beaucoup. La DRJS est consciente des difficultés financières de fonctionnement de certaines associations.

Sur le BAFA, la DRJS s'interroge sur une certaine réticence des jeunes. Est-elle liée aux questions financières ? La DRJS rappelle cependant que 2 034 BAFA ont été délivrés pour l'année 2006.

- * **La Région Lorraine** : pour les responsables de la Région, les jeunes contribuent à l'animation du lien social lorrain. "**Mais la Région n'a pas un ciblage spécifique jeunes, sur les questions de vie associative, de loisirs...**".

En matière de vie associative, la Région développe ses propres outils d'intervention (Lorraine Emploi et IRELIS), mais elle est vigilante face aux désengagements de l'Etat et des autres collectivités (ce qui amène de plus en plus d'acteurs à se tourner vers la Région).

⇒ Dans le dispositif Lorraine Emploi, il y a une attention particulière aux emplois occupés par les jeunes de moins de 26 ans ; par ailleurs la Région intervient pour permettre de donner une suite (pendant 3 ans) à certains contrats aidés (contrats d'avenir et CAE), qui arrivent en fin de financement par l'Etat.

⇒ Les appels à projet ;

Le système d'appel à projet (notamment pour les actions territoriales et dans le cadre d'IRELIS), est un choix du Conseil Régional, qui doit permettre de mieux maîtriser les priorités d'interventions. Le dispositif IRELIS permet de financer des projets associatifs d'accès à la citoyenneté, de promotion du sport, de renforcement du lien social.

Concernant les associations, seules les têtes de réseaux régionales bénéficient de subventions de fonctionnement.

⇒ L'aide financière au BAFA (et au BAFD) la Région donne une priorité aux lycéens et étudiants de moins de 26 ans, mais elle ne souhaite pas que cette dépense devienne inflationniste :

- 96 bénéficiaires de l'aide régionale en 2006 (sur 2 034 diplômes obtenus) pour une dépense de 30 575 euros
- au 1^{er} trimestre 2007 82 bénéficiaires (déjà), pour une dépense de 14 363 euros

Malgré une information assez discrète, la demande est manifestement en hausse.

Sabrina : *"mon BAFA m'a été financé par la commune, en contrepartie d'un engagement dans l'encadrement d'activités."*

Elsa 21 ans, étudiante : *"j'ai dû payer moi-même le BAFA ; par ailleurs je fais du soutien scolaire, auprès de jeunes, comme bénévole."*

Elodie, étudiante: *"le foyer rural m'a payé mon BAFA et j'encadre une activité « danse ». Je fais aussi du soutien scolaire."*

Adeline, 18 ans, étudiante: *"j'ai dû me payer le BAFA."*

Angélique, étudiante : *"j'ai dû payer moi-même le BAFA."*

Hadrien, étudiant: *"j'ai été aidé par la CAF pour le BAFA."*

Apopie, étudiante: *"j'ai dû faire des ménages pour payer le BAFA."*

Elodie, 17 ans, lycéenne : *"j'ai dû payer moi-même le BAFA ; c'est cher !"*

Davy : *"j'ai réussi à faire financer le BAFA par le foyer rural ; en contrepartie, j'encadre une activité théâtre."*

- * **L'exemple du Département de Meurthe-et-Moselle** : (les actions des trois autres départements n'ont pu être observées)

Les représentants du Département de Meurthe-et-Moselle mettent en avant, en matière de vie associative et d'éducation populaire, les contrats d'animation jeunesse territorialisés ("Jeunesse et Territoires") qu'ils signent avec une fédération départementale d'éducation populaire (5 sont concernés : les MJC, les Franca, les Familles Rurales, les Foyers Ruraux et la Ligue de l'enseignement) et les collectivités locales (communes et communautés de communes) d'un territoire concerné. La Région Lorraine s'associe à la démarche.

La fédération d'éducation populaire pilote la démarche de diagnostic concerté, associant la population, et de projet local en faveur de la jeunesse.

Le Conseil Général met à la disposition du contrat d'animation jeunesse territorialisée :

- une aide annuelle au fonctionnement du poste d'animateur de proximité (pour la mission d'animation et de gestion des contrats) : 2 000 euros par poste d'animateur
- une aide complémentaire à la prise en charge du poste de 6 100 à 12 000 euros "part du poste d'animateur de proximité, d'un contrat d'animateur jeunesse territorialisé, en fonction de la nature du contrat"
- une subvention de 7 600 euros maximum pour la réalisation des actions, en année pleine

Par ailleurs le Conseil Régional intervient dans le cadre de Lorraine Emploi (pour le financement du poste d'animateur de proximité) et par une subvention forfaitaire de 5 000 euros pour les actions.

A ce jour, 18 contrats d'animation territoriale ont été signés (essentiellement en zone rurale) et 24 postes $\frac{1}{2}$ d'animateurs de proximité créés.

Parmi les orientations prioritaires de ces contrats : la volonté de favoriser l'expression des jeunes dans le cadre du projet global et les activités artistiques ou culturelles des jeunes.

Le Conseil Général consacre 500 000 euros à cette démarche. Par ailleurs il intervient :

- par une aide directe aux associations locales (200 000 euros) et aux fédérations d'éducation populaire
- par un fonds initiative jeunesse (65 000 euros)
- par une aide au financement du BAFA : aide individuelle de 70 euros, sous condition de ressources, et aide collective aux BAFA dans le cadre des politiques territoriales
- par un accompagnement des contrats éducatifs locaux

La vice-présidente du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle est optimiste sur l'attitude des jeunes "*la société est exigeante mais il se passe des choses, les jeunes se prennent en mains... l'insertion professionnelle est plus lente qu'avant, mais il y a une capacité de réaction... même si parfois la valeur de critique chez les jeunes est plus importante que la volonté de chercher de l'information*".

* **la ville de Sarreguemines :**

L'aide à la vie associative a déjà été évoquée dans le chapitre consacré au sport. On peut ajouter la politique d'animation des quartiers, qui s'appuie sur les 6 maisons de quartiers, gérées soit par une inter-association, soit par une association "centre social" ou un foyer socioculturel. Chaque maison de quartier bénéficie d'un animateur ; les maisons des inter-associations accueillent plutôt des adultes (ce sont un peu les "anciens villages"), les autres reçoivent plutôt des jeunes. Les activités sont très variées : gestion directe par la maison de quartier (activités de danse, de musique, accompagnement à la scolarité) ou accueil d'associations qui gèrent les activités. En outre la ville de Sarreguemines met à disposition 3 postes d'éducateur socio-culturels.

D- Pratique artistique des jeunes et accès à la culture

Nous n'avons pas pu rassembler de données régionales sur l'accès des jeunes à la culture et aux pratiques artistiques. Faute d'une vision d'ensemble plus globale, nous avons recueilli quelques témoignages dans deux secteurs seulement : les musiques actuelles et le théâtre.

D-1 l'exemple du foyer rural de Frolois

Parmi les activités proposées par le foyer rural dans le cadre de l'action "aux urnes etc..." (que nous évoquerons dans le chapitre sur l'engagement des jeunes), des rencontres entre artistes de styles musicaux différents, mais aussi des projections de films, un spectacle théâtral... Par ailleurs il faut rappeler que c'est à l'occasion du lancement d'une activité "cinéma en campagne" que les jeunes ont pris des responsabilités dans le foyer rural.

D-2 les activités culturelles et artistiques de la MJC du Haut du Lièvre

L'axe "musiques actuelles" : organisation de concerts avec des groupes souvent extérieurs au quartier (10 000 entrées en 2006) ; mise à disposition de salles de répétition et soutien logistique par un régisseur, animateur socio-culturel, pour une quarantaine de groupes locaux ou régionaux. L'activité "musiques actuelles" à Nancy ne doit pas se limiter à "l'Autre Canal", selon le directeur de la MJC.

Pour la MJC, l'activité "musiques actuelles", qui attire un public majoritairement extérieur au quartier (mais aussi des jeunes du quartier, à titre gratuit), est une activité "phare", qui contribue à l'image positive de la MJC. C'est aussi le support d'activités pour les jeunes du quartier : ils sont intégrés dans la préparation et l'organisation des concerts (les jeunes sont salariés par une association intermédiaire) ; il y a aussi des stages de formation à la régie de spectacles pour les jeunes.

Deux groupes amateurs du quartier sont accueillis par la MJC. Selon le directeur, il est difficile de vivre de l'activité musicale, sauf en cas de pluriactivité, et il faut éviter les dérives du travail au noir ; il y a des modes d'organisation associatifs pour regrouper la gestion des salariés à temps partiel des groupes musicaux.

Parmi les autres activités artistiques à la MJC, plusieurs activités "danse" qui accueillent surtout des jeunes filles (14-20 ans) du quartier, des activités musicales et d'arts plastiques au coût relativement élevé (avec un public souvent extérieur au quartier).

En partenariat avec l'IRTS, existe un cycle cinématographique.

D-3 Activités artistiques et culturelles en milieu scolaire

Dans les lycées que nous avons visités, nous avons rencontré plusieurs classes à projet artistique et culturel (classe APAC) et des activités de diverses natures hors du temps scolaire

- ❖ une initiative originale de galerie d'art contemporain au lycée professionnel Geilser de Raon l'Étape, qui accueille aussi des classes APAC et un projet européen Comenius, sur la musique comme langage commun aux jeunes européens. Les lycéens de Raon l'Étape sont fiers de ces activités artistiques qui valorisent leur lycée professionnel
- ❖ au lycée de Sarrebourg, peu d'activités artistiques au foyer, mais présence d'un atelier-théâtre
- ❖ au lycée Varoquaux plusieurs activités artistiques et culturelles : théâtre, expositions, prix littéraires, club photo
- ❖ au lycée professionnel Alain Fournier de Verdun, une activité cinéma, des activités culturelles à l'extérieur (concerts, conférences) qui concernent surtout les internes
- ❖ dans les CFA, dans le cadre des projets "qualité", quelques initiatives, mais une participation faible des apprentis à la vie associative.

Les personnes rencontrées dans les lycées, comme les représentants académiques des personnels, regrettent la baisse des crédits consacrés par le ministère à l'animation socioculturelle et aux activités artistiques. Elles apprécient les interventions du Conseil Régional, même si le budget d'équité sociale ne concerne pas tous les établissements et ne permet pas de financer, de façon souple, des interventions pédagogiques directes et la rémunération d'intervenants.

Dans les CFA, certains souhaitent que les procédures d'intervention de la Région (projets qualité) soient plus souples et que certains axes de travail soient intégrés dans le budget "normal" de l'établissement. Mais tous reconnaissent l'intérêt de la présence des postes d'animateurs, financés par la Région, qui pourraient être encore plus nombreux.

Mais c'est dans l'enseignement agricole que la dimension culturelle et artistique est la plus présente, de façon structurée :

❖ au lycée de Courcelles-Chaussy deux professeurs ont dans leur service, un tiers de temps d'ESC (Education Socio Culturelle) qui leur permet d'animer des activités et ateliers culturels, organisés dans le cadre de l'Association Socio-Culturelle, sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire. Les deux enseignants aident aussi au montage de projets par les élèves (par exemple sorties culturelles, soirées...) et encadrent les sorties. Ils suivent aussi la gestion des associations et des projets, et ont un temps nécessaire de concertation.

Parmi les activités proposées :

(1) pour favoriser et développer les pratiques d'expressions des élèves dans un domaine artistique et culturel :

- * **dans le cadre scolaire**
 - modules d'initiation à un outil d'expression en bac Pro et BTS
 - modules d'initiation aux techniques théâtrales en 3^e
 - ateliers de pratique artistique (avec le soutien financier de la DRAC et deux artistes : un photographe et un musicien)
 - actions culturelles dans le cadre de projets d'élèves : PUS (Projets d'Utilité Sociale) et PIC (Projets d'Information et de Communication)
- * **Hors du cadre scolaire**
 - club théâtre, club chant, club cirque, club musique

(2) pour promouvoir une médiation artistique et culturelle :

- * **en interne**
 - accueil de concerts, de spectacles et d'expositions (dont le festival des lycéens qui accueille chaque année plusieurs milliers de personnes)
- * **en externe**
 - sorties cinéma, théâtre

(3) pour favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités des élèves :

- implication et aide à la gestion des clubs et des projets
- participation à la formation des délégués
- soutien aux élèves qui interviennent, à l'extérieur, dans les activités culturelles et artistiques des foyers ruraux



Ces interventions sont bien perçues par la majorité des élèves et par les autres enseignants ; le contact avec les élèves est exceptionnel ; mais le rôle des enseignants devient aussi un rôle d'écoute.

L'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité est indiscutable : les élèves gèrent l'association culturelle et sportive, devenue en 2002 l'ALESA (Association du Lycéen, de l'Etudiante et de l'Apprenti).

Des moyens matériels importants sont mis à disposition des activités artistiques et culturelles (amphithéâtre, salle de musique, laboratoire photo, salle de sonorisation...).

Ces réalisations sont exemplaires et pourraient inspirer l'Education Nationale.

D-4 Musiques actuelles

D-4-1 *Rencontre avec de jeunes musiciens*

Le groupe de travail du CES a rencontré une dizaine de jeunes musiciens, amateurs ou semi-professionnels, de Moselle-Nord.

Ils sont étudiants, salariés (parfois en contrats aidés), travailleurs indépendants ou demandeurs d'emploi, après des parcours scolaires et universitaires complexes et parfois chaotiques.

- Aucun ne vit réellement de la pratique musicale (sauf quelques intermittents, qui sont dans les métiers de techniciens) et aucun ne veut (sinon en rêve) en vivre plus tard. Les concerts de musique actuelle sont généralement peu rémunérés. Certains envisagent cependant de rester dans les métiers de la musique (professeur de musique, technicien son, chargé de communication...).
- La plupart participent à plusieurs groupes et ont changé plusieurs fois de groupe. On peut observer un nombre impressionnant de groupes musicaux, avec une grande diversité de musiques regroupés sous l'appellation "musiques actuelles".
- Les groupes sont aidés par un réseau d'associations plus ou moins importantes (auxquelles participent les musiciens). Ces associations aident à l'organisation de concerts, parfois prêtent des salles, aident aux déplacements et gèrent les formalités administratives. Ces associations ont des noms parfois surprenants : métro sapiens (50 adhérents et 13 groupes) ; Fédé atré ; Komfroït ; Bunkerpalace (qui sert de support pour des plasticiens indépendants) ; Pavé (que nous présenterons plus loin) ; la Passerelle...
- Tous ces jeunes ont en commun une passion de la musique qui leur vient souvent de leurs parents (tradition musicale en Lorraine), de leur famille ou de copains (beaucoup moins de l'école ou du conservatoire).

Tous expriment un besoin de salles de répétition et d'appui logistique (à la production et à la diffusion), afin d'échapper à certains monopoles de diffusion. Ils ne souhaitent pas la création d'une structure lourde, qui empêcherait les initiatives, mais plutôt d'une fédération et d'un label régional (car la Lorraine est riche de talents en ce domaine). Leur mot d'ordre est simple : "penser global et agir local".

Ils revendiquent aussi une ouverture à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière et apprécient les efforts des collectivités qui les soutiennent : l'écoute du Conseil Régional est réelle ; les communes du bassin sidérurgique ont une attitude positive. Ils regrettent cependant que rien ne soit possible à Metz, qui est fermée aux groupes de musique actuelle et aux échanges avec l'extérieur (malgré les efforts de l'association Batucada).

Nancy leur paraît beaucoup plus dynamique, mais ils ne souhaitent pas que tout soit concentré en un lieu unique, même s'il est aussi bien équipé que "l'Autre Canal".

Sébastien, 19 ans, étudiant : *"J'ai commencé dans un groupe musical quand j'étais au collège. Je joue avec des amis, dans les cafés ou au cours d'évènements. Plusieurs associations nous aident : la Passerelle nous a prêté des locaux ; la Moisson (association culturelle des jeunes de Florange) nous a aidés à organiser des concerts ; l'association des Cap-verdiens nous a accueilli dans ses bâtiments.*

Mais nous manquons encore de salles et d'aide à la promotion (malgré l'intervention de PAVE).

Je ne veux pas faire de la musique professionnelle ; c'est déjà difficile de concilier les études et la musique (les parents sont réticents). Par contre je voudrais travailler dans la communication."

Jean-Rock, 33 ans: *"j'ai commencé à jouer à 15 ans et j'ai fréquenté un collège musical. J'ai eu une activité de musicien et de compositeur sur Paris pendant plusieurs années. Je suis revenu depuis en Lorraine. J'ai maintenant un groupe musical et je me produis aussi en solo ; par ailleurs je touche le RMI. Je n'ai pas assez de concerts payés pour être intermittent du spectacle (ce que je souhaite devenir).*

A mes yeux, on manque de lieux pour répéter et se produire en Lorraine. C'est notamment évident à Metz, où les Trinitaires sont inaccessibles."

Mathieu : *"je suis dans un groupe amateur avec d'autres jeunes (étudiants, jeunes demandeurs d'emploi, jeunes qui travaillent). Je suis très soutenu par mon père, qui m'a influencé. J'ai renoncé à être musicien professionnel (c'est encore plus dur après 25 ans), mais j'envisage d'être professeur de musique (en passant le diplôme d'Etat de musiques actuelles)."*

Florent, 30 ans : *"je participe à trois groupes musicaux et à une association qui aide et fédère les groupes (une cinquantaine d'adhérents) : organisation de concerts au début, gestion de la communication maintenant."*

J'ai une maîtrise de biologie ; j'ai été emploi-jeune à la faculté de Metz, puis j'ai fait un DESS d'informatique, pris en charge par les ASSEDIC. Je cherche du travail dans cette branche.

Je ne cherche pas à travailler dans la musique ; je veux garder le plaisir de jouer. Mais j'aurais volontiers enseigné la musique. Je suis d'une famille de musiciens ; mon oncle, ancien instituteur, est intermittent du spectacle."

D-4-2 *l'avis de la responsable de l'association PAVE*

Emmanuelle Mathern siège au CESR, où elle représente les activités culturelles, et plus particulièrement musicales. Elle est responsable de l'association Pavé.

L'association Pavé, implantée dans la vallée de la Fensch, a un rôle d'accompagnement des projets culturels et artistiques locaux, individuels et collectifs, d'aide logistique et de diffusion des productions, de soutien et à la professionnalisation, aux démarches administratives et même à l'insertion sociale de jeunes artistes en difficulté.

Pavé intervient dans le domaine des musiques actuelles et des arts urbains.

Pavé est membre fondateur du réseau d'acteurs de musiques actuelles lorrains et transfrontaliers "Zic Zac en Lorraine. Pavé coordonne aussi un collectif plus local (nord lorrain) qui regroupe les collectifs thionvillois (Fédé Atré) et messins (Bœuf Nocturne). Ces réseaux regroupent des associations et des groupes, favorisent le partage de responsabilités, font circuler l'information et aident les jeunes en voie de professionnalisation, dans les domaines de la musique et du multimédia (graphismes, arts plastiques...).

De tels réseaux existent peu ailleurs en Lorraine ; par exemple il n'en existe pas en Moselle Est, même s'il y a beaucoup d'associations.

Pour la responsable de Pavé, les musiques actuelles (essentiellement rock et métal) ont une place importante, mais différente, à côté des musiques des quartiers (Hip-Hop et Rap). Ce sont deux réseaux différents, même si les brassages existent au sein d'une même culture "urbaine". Il est regrettable cependant qu'on ait un peu enfermé certaines musiques dans des phénomènes communautaires.

Le réseau des musiques actuelles est un réseau "alternatif" ; pour certains jeunes c'est même un choix de vie. L'influence familiale (parents musiciens ou militants sociaux) sur les jeunes musiciens se rencontre souvent.

L'association Pavé est attentive aux questions de professionnalisation, de statut et de formation des musiciens et des autres métiers qui les entourent.

L'insertion et l'intégration, par la pratique musicale, sont possibles, à condition de ne pas créer d'illusion (comme le font certaines écoles) et de bien distinguer la pratique en amateur (l'association paie les frais) et l'activité d'intermittent (ou d'indépendant pour les plasticiens). La professionnalisation, l'aide à l'amélioration de la pratique, sont cependant nécessaires dans les deux cas.

Il manque cependant un statut intermédiaire pour des jeunes en parcours d'insertion: le statut d'apprenti a été refusé ; Pavé a tenté une expérience avec 3 emplois jeunes (à mi-temps enseignants et à mi-temps créateurs) : 2 d'entre eux, qui avaient un CAP au départ, ont réussi leur parcours professionnel (l'un est éducateur et l'autre vit de la musique).

D'autres initiatives ont été prises dans d'autres régions, comme des "pépinières d'artistes". Pavé a aussi un autre projet de coopérative culturelle.

Thomas, 33 ans: *"il est dommage qu'il n'y ait pas de label lorrain pour les musiques actuelles.*

J'ai fait une faculté de biologie, après un bac scientifique, puis une formation "multi-média" en formation continue, avant de travailler au Luxembourg. Je me suis mis depuis en indépendant, pour travailler dans le graphisme et la communication interactive.

J'ai beaucoup joué dans des groupes de 18 à 26 ans ; j'avais aussi un père musicien. Maintenant je suis dans plusieurs associations (dont "Fédé Atré") qui organisent des concerts, des expositions, et servent de supports à des groupes musicaux ou à des graphistes indépendants.

Je regrette que la ville de Metz soit aussi fermée aux musiques actuelles."

Bertrand : *"mes parents ont fait du théâtre amateur, puis sont devenus professionnels, en intermittents du spectacle. J'ai commencé la musique à 15 ans et un séjour aux Etats-Unis m'a fait découvrir le fonctionnement des groupes américains.*

J'ai toujours été attiré par les métiers "techniques" du spectacle. J'ai voulu faire un BTS audio-visuel, mais j'ai été mal orienté. Finalement après une formation dans une école privée, j'ai pu, en formation continue, faire la formation que je voulais. J'ai été emploi-jeune à la "Passerelle" et je suis aujourd'hui technicien son "intermittent".

Il faut aider les petites structures à se consolider ; il n'y a pas besoin de structures lourdes régionales. Par contre on ne connaît pas assez ce qui se fait en Lorraine et un label régional serait intéressant."

Enfin l'association Pavé est attentive au rôle de la formation, dans les activités musicales :

- la formation des intermittents existe et un organisme mutualisateur (l'AFDAS) la prend en charge. Pavé prépare les dossiers
- la formation des acteurs et des artistes, en émergence et professionnels, devrait être pris en charge, à partir de 2008, par le pôle régional des musiques actuelles de Lorraine (projet en cours d'élaboration)
- la formation des amateurs est aussi relativement organisée, via les associations, départementales, écoles de musiques, associations d'éducation populaire...
- la formation des demandeurs d'emploi et des personnes en contrats aidés n'est pas suffisamment mise en œuvre et la responsable de Pavé s'interroge sur le calendrier d'élaboration du schéma régional des formations culturelles et artistiques (le CES n'ayant pas été associé à cette élaboration)

Enfin le rôle de l'ANPE du spectacle et le rôle de l'ASSEDIC font l'objet de certaines critiques : l'ASSEDIC n'organise pas de contacts directs avec les intermittents (seul un contact téléphonique est possible) et le versement des indemnités est rarement rapide.

Lise, 28 ans, intermittente du spectacle, chanteuse et musicienne : "J'ai multiplié les activités artistiques et musicales (chant, théâtre, guitare...) à l'école notamment. Je me suis ensuite formée en Belgique et à Paris, dans des cours spécialisés (dont l'école du mime Marceau), tout en faisant des "petits boulots" pour payer mes cours. Ma famille m'a toujours soutenue.

Revenue à Nancy, après 2 années de faculté de sociologie et après avoir renoncé à préparer l'IUFM, je me suis lancée dans l'activité musicale : membre d'un groupe de rock, d'un groupe de 3 chanteuses-musiciennes (les "Sourcieuses") et d'un duo de chant, j'ai aussi fait partie de l'association "rire-sourire-guérir", qui se produit dans les hôpitaux.

Comme d'autres, je m'appuie, pour organiser mes spectacles, sur les réseaux locaux (communes, associations) ; je me produis aussi dans certaines festivals (comme "Châlons dans la Rue") et j'ai fait un disque avec le groupe "Sourcieuses". J'ai plus de mal à me produire en Lorraine (où il n'y a pas d'initiative de type "scènes et territoires", comme en Bourgogne).

Je dois faire face à toute la logistique et à toutes les démarches administratives du spectacle ; les associations auxquelles peuvent adhérer les groupes musicaux sont très utiles. Pour ma part, j'adhère à un label associatif (Progergol), qui associe 10 groupes à Nancy, et à une association spécialisée qui gère mes feuilles de paie.

J'ai le statut provisoire d'intermittent du spectacle (le statut peut être retiré si une démarche administrative n'a pas été faite) ; je regrette que l'ASSEDIC ne soit pas accessible, hors du téléphone, pour les intermittents. Pour moi le statut d'intermittent reste nécessaire.

Je ressens la difficulté particulière d'être femme dans le métier que j'exerce, la difficulté de concilier la vie de famille et une telle vie professionnelle".

D-5 Les jeunes et le théâtre - l'avis du directeur du théâtre de la Manufacture

Charles Tordjman est directeur du théâtre de la Manufacture (Centre dramatique national à Nancy) et membre du CES, au titre des activités culturelles.

Le Centre Dramatique National a trois missions :

- produire des spectacles
- accueillir des spectacles (et accueillir de jeunes metteurs en scène)
- participer à la formation des jeunes et donner le goût du théâtre

Pour Charles Tordjman le théâtre, qui est un art fondateur, a besoin d'une avant-garde (on ne fera pas venir tout le monde au théâtre naturellement). Chez les jeunes cette avant-garde est constituée par les petits groupes de lycéens qui participent aux "ateliers de pratique artistique" :

- les ateliers organisés par l'Education Nationale avec les professionnels du théâtre et le soutien de la DRAC, sont au nombre de 65 (majoritairement en lycées) en région Lorraine. Le théâtre de la Manufacture a en charge 13 ateliers (dont 7 en lycée)
- il y a aussi des ateliers de danse, arts du cirque, arts plastiques. Un lycée agricole a un atelier de pratique artistique avec l'Opéra de Nancy.

Chaque atelier est animé par un enseignant, avec intervention d'un comédien professionnel (dans le cadre d'un jumelage entre l'établissement scolaire et l'établissement culturel). La volonté du chef d'établissement facilite les choses.

Globalement le bilan est très positif et il y a du travail ; malheureusement les crédits de l'Education Nationale sont en diminution sensible et se tourner vers les collectivités n'est pas forcément la solution. Les établissements culturels ont parfois pris le relais seuls !

- les ateliers de pratique artistiques ne visent pas à préparer des professionnels, ce sont plutôt des "écoles du spectateur", qui doivent donner le goût du théâtre. Les élèves qui fréquentent ces ateliers vont voir des spectacles (et continuent à venir ensuite) ; sur les 250 élèves, touchés par les ateliers du théâtre de la Manufacture, 5 % seulement voudraient en faire un métier ; un tiers font du théâtre amateur (mais ils manquent de lieux ressources et de soutien logistique) et tous viennent aux spectacles (et attirent d'autres élèves).

A l'université, une option théâtre lourde existe en 3^e et 4^e années de lettres ; elle touche 40 étudiants, dont 1/3 font du théâtre amateur et très peu veulent devenir comédiens professionnels.

Globalement les jeunes viennent au théâtre, malgré la concurrence des "industries culturelles" à domicile.

Parmi les 45 000 spectateurs du théâtre de la Manufacture, 30 % ont entre 17 et 25 ans (dont beaucoup d'étudiants), notamment pour le festival "passages". La politique des prix d'entrée facilite cette présence des jeunes.

La formation continue des comédiens professionnels, mais aussi des encadrants de l'éducation populaire (dans le cadre des diplômés du ministère de la jeunesse et des sports) est une autre préoccupation du directeur de la Manufacture. Elle pourrait trouver place dans le schéma régional des formations artistiques et culturelles. Mais il n'y a pas besoin d'école supplémentaire.

Enfin le théâtre peut être un vecteur d'insertion sociale pour des jeunes comme pour des adultes. Le théâtre de la Manufacture a conduit plusieurs expériences en ce sens, avec des bénéficiaires du RMI (réalisation d'un spectacle à Avignon d'une part, ateliers d'écriture avec ATD Quart Monde et un centre médico-social d'autre part). Avec les jeunes en insertion, peu d'initiatives ont été conduites : le théâtre de la Manufacture a organisé une boutique d'écriture à Nancy.

D-6 L'analyse et l'action des services de l'Etat

L'adjoint au Directeur Régional des Affaires Culturelles, que nous avons rencontré, rappelle que, s'il n'y a pas de politique spécifique "jeunes" au ministère de la culture, la jeunesse a une place importante dans les actions et l'animation culturelle.

(1) au niveau éducatif :

les actions conduites avec l'Education Nationale, les établissements culturels et certaines collectivités territoriales (mais pas la Région) se poursuivent :

- ✓ Classes APAC
- ✓ Classes à option
- ✓ Ateliers de pratique artistique

Les ateliers sont maintenus, malgré le recul des moyens financiers, et intégrés dans les plans territoriaux et les contrats urbains de cohésion sociale. Malheureusement tout le territoire régional n'est pas concerné.

(2) au niveau de la formation des professionnels :

- les dispositifs de formation initiale (avec un statut étudiant) existent, mais sont concentrés dans les grandes villes ;
- la formation continue des salariés est peu développée et la VAE commence à se mettre en place ;
- il faut être attentif à ne pas disperser les espaces de formation ;
- le futur schéma régional des formations artistiques et culturelles pourrait être l'occasion d'impliquer l'ensemble des acteurs.

(3) au niveau des moyens :

- il est vrai que la procédure du projet peut fragiliser certains acteurs, mais il faut aussi lever les ambiguïtés entretenues autour du "droit à la subvention" ;
- il faut aussi mieux coordonner les soutiens à la vie associative ;
- le recours aux contrats aidés peut être positif, mais sans chercher à tout prix à faire du nombre ;
- l'initiative régionale d'intégrer la culture dans le Multi-Pass des lycéens est positive.

(4) sur la pratique culturelle des jeunes :

elle est à 98 % tournée vers la musique.

(5) sur les perspectives d'insertion professionnelle pour les jeunes :

il ne faut pas créer d'illusions (comme le font certaines écoles) : il ne faut pas oublier que les fondamentaux sont nécessaires et que ce sont des métiers durs et exigeants. Mais ce peut être une activité temporaire, par exemple sous statut d'intermittent (40 % des intermittents sont musiciens), à condition de réussir ensuite une insertion professionnelle, une reconversion vers d'autres métiers (l'enseignement par exemple) ou le retour au métier d'origine.

(6) sur les atouts lorrains, dans certaines disciplines artistiques :

- les musiques émergentes connaissent un certain retard en Lorraine, et le soutien aux musiques actuelles (qui attire de nombreux jeunes artistes) est à renforcer :
 - ✓ un effort sur l'aide aux associations et sur l'encadrement des pratiquants amateurs est nécessaire
 - ✓ il faut créer les conditions d'un équilibre infra-régional et de l'accueil des initiatives locales, qui sont nombreuses
- sur d'autres disciplines, il se fait des choses intéressantes sur les métiers d'art mais on peut aller encore plus loin ; dans les métiers de la scène, la tradition des troupes d'amateurs n'est pas négligeable (avec un support associatif ou public, ou à partir des établissements scolaires) ; elle doit être soutenue (d'autres régions se sont engagées dans des initiatives intéressantes, comme le dispositif "scènes et territoires").

D-7 les interventions des collectivités territoriales

(1) les interventions de la Région :

Les représentants de la Région ont surtout évoqué l'aide apportée aux pôles culturels régionaux, pour des opérations importantes, et aux manifestations d'ampleur nationale ou régionale. En matière d'équipements l'intervention régionale porte aussi, en priorité, sur des investissements d'envergure régionale, avec une enveloppe limitée.

Ainsi l'investissement sur les musiques actuelles a été important à Nancy ("l'Autre Canal") ; il n'y en aura vraisemblablement pas d'autre (sauf éventuellement dans le cadre du développement territorial).

Concernant particulièrement les jeunes, la Région évoque le volet culturel de la carte Multi-Pass et l'aide aux chantiers jeunes de rénovation du patrimoine.

(2) l'exemple du Département de Meurthe-et-Moselle :

le Département s'efforce de favoriser l'accès des jeunes à la culture par une aide financière individuelle ("Passeport et Culture") ; il soutient aussi les actions relatives à la musique (écoles de musique, groupes musicaux, co-financement de la construction du centre régional des musiques actuelles...) ; il aide aussi médiathèques et bibliothèques de Pays ; il contribue aux opérations conduites dans les collèges avec l'Education Nationale : ateliers d'expression artistique, classes APAC, opérations "collège au cinéma".

Les objectifs du Département sont à la fois de soutenir le développement culturel de tous les territoires et de promouvoir les valeurs de citoyenneté, de solidarité et de respect, à travers la pratique artistique et culturelle.

(3) l'exemple de la ville de Sarreguemines:

le soutien aux activités culturelles et artistiques passe en priorité par les activités des maisons de quartier.

Par ailleurs, dans le domaine musical, la ville a des interventions sur les différentes formes de pratiques :

- ✓ le conservatoire municipal qui n'est pas très ouvert aux musiques actuelles
- ✓ le soutien aux harmonies et aux ensembles vocaux
- ✓ concernant plus particulièrement les jeunes, un soutien est apporté aux musiques actuelles d'une part (notamment aide à une association d'étudiants et projets de studio de répétition...), aux groupes de rap des maisons de quartier d'autre part, ainsi qu'au festival des musiques lycéennes du lycée Nominé

La ville de Sarreguemines porte aussi une attention particulière à l'existence de la langue régionale (le Platt), y compris dans les groupes musicaux.

Les bibliothèques et la médiathèque intercommunales sont soutenues par la ville.

Enfin l'accès des jeunes (jusqu'à 18 ans) aux manifestations et spectacles, pendant les congés scolaires, est favorisé par la mise en place du "Ticket sport-culture".

E- Le rôle du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de Lorraine

a) Une mission d'accueil et d'information

Le CRIJ a pour mission de donner une information généraliste la plus complète mais aussi la plus neutre possible, aux jeunes, quel que soit leur statut (lycéens et étudiants, mais aussi demandeurs d'emploi, salariés) et un conseil personnalisé, en amont des dispositifs de conseil, d'information et d'orientation plus spécialisés (dans la recherche d'emploi, l'orientation scolaire, l'accès au logement...). Parfois le CRIJ traite les demandes jusqu'au bout ; parfois il passe le relais.

Le CRIJ de lorraine accueille chaque année près de 1 500 jeunes (essentiellement de 16 à 27 ans) et certains adultes ; par exemple, sur 2 jours, le CRIJ a accueilli 33 étudiants, 11 lycéens, 13 salariés et 14 demandeurs d'emploi, majoritairement de plus de 20 ans. S'ajoutent plus de 150 000 connexions sur le site internet et 7 600 utilisations du "Point cyb".

Les thématiques traitées par le CRIJ sont multiples :

- formation, enseignement supérieur, métiers et emplois
- vie pratique – vie sociale – droits – logement
- loisirs – vacances – sport
- mobilité et dimension européenne

Par ailleurs le CRIJ conduit des animations collectives et accompagne les jeunes qui le demandent dans leurs projets (notamment créations d'entreprises, échanges et stages à l'étranger).

Le CRIJ développe des services ou des initiatives spécifiques :

- ✓ Job d'été pendant 3 jours avec l'AFIJ et l'ANPE
- ✓ Service stages et apprentissage
- ✓ Service logement : surtout pour des étudiants et des jeunes en alternance
- ✓ Accompagnement du dispositif "Envie d'Agir"

Le CRIJ accueille aussi parfois des jeunes en situation de rupture familiale ou de détresse et constitue quelquefois le dernier recours pour ces jeunes.

b) Les relais locaux

Le CRIJ s'appuie aussi sur des relais locaux :

- les "Bureaux Information Jeunesse" à Metz et à Epinal
- les "Points d'Info Jeunes" intégrés aux communes et aux structures associatives : 45 points en Lorraine, appuyés sur une convention avec la DRJS
- 12 kiosques "Info Jeunesse", par convention avec des communes ou des structures intercommunales

Les relais locaux sont coordonnés et formés par le CRIJ.

c) les autres activités

Le partenariat du CRIJ :

Le CRIJ a toujours souhaité travailler avec les autres réseaux régionaux de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes (missions locales et CIO notamment), même si ces réseaux sont en partie différents. Mais depuis plusieurs années ce partenariat est en sommeil.

Le CRIJ ne croit ni au guichet unique, ni même au référent unique, mais plutôt, comme cela se passe au Québec, à une continuité éducative dans l'Accueil, l'Information et l'Orientation.

Le CRIJ estime aussi que les jeunes ont leurs propres réseaux d'information.

d) le financement

Le financement du CRIJ est fragile (et a été difficile il y a quelques années) ; le budget annuel est de plus de 400 000 euros. Les dépenses portent essentiellement sur les charges de personnel (11 personnes, dont quelque temps partiels). Les recettes sont constituées essentiellement de subventions de fonctionnement (ministère de la Jeunesse et des Sports surtout, mais aussi ville de Nancy, CUGN, Département de la Meurthe-et-Moselle) et des subventions pour des actions spécifiques (actions santé avec 10 lycées ; guide de la consommation ; accompagnement à la création d'entreprises...), dont certaines soutenues par le Conseil Régional.

Le CRIJ espère une intervention plus importante de la Région Lorraine, dans le cadre de l'aide aux têtes de réseaux régionaux.

F- Les préconisations du CES

Les questions de pratique sportive, de pratique artistique, d'accès à la culture et de participation à la vie associative, de la part des jeunes, sont des questions complexes, qui présentent entre elles des points communs, mais ont aussi leurs spécificités.

Nous n'avons pas suffisamment approfondi ces différentes questions, dont il nous a manqué une vue d'ensemble régionale, intégrant des éléments précis de connaissance des pratiques des jeunes, mais aussi des actions conduites au niveau des territoires.

Ce travail reste à faire et pourrait s'inscrire dans le prolongement de l'étude actuelle.

Dans un premier temps nous avons essentiellement recueilli des témoignages (pratique du football et du handball pour le sport, musiques actuelles et théâtre pour l'expression artistique...), qui ne portent que sur certaines activités.

Par ailleurs il nous a semblé qu'il n'existait pas en Lorraine, de façon visible, une politique d'ensemble, visant au développement des pratiques sportives et artistiques des jeunes, ainsi qu'à leur participation à la vie associative et à l'éducation populaire. Une telle politique, impulsée par l'Etat, au niveau interministériel, et associant les différentes collectivités et les acteurs du sport, de la culture et de l'éducation populaire, reste pour une bonne part à construire. Le CES est prêt à s'associer à cette construction.

En attendant il conviendrait de consolider ce qui existe déjà et qui marche, et de s'en servir comme point d'appui pour un nouvel élan. Or aujourd'hui nous devons constater que c'est le contraire qui risque de se produire :

- les moyens mis en œuvre par l'Etat sont souvent en recul, ce qui met en péril des initiatives aussi intéressantes que les ateliers d'expression artistique dans les établissements scolaires ;
- l'appel à la contribution des collectivités territoriales, en compensation, ne fait que déplacer le problème
- les structures associatives (clubs sportifs, associations culturelles et artistiques, MJC et foyer ruraux...) ont besoin de moyens de fonctionnement permanents, pour consolider leur activité et conduire l'action éducative qui est la leur.

Or les moyens humains reposent essentiellement sur des formules de contrats aidés temporaires, dont il ne faut pas nier l'apport mais qui ne garantissent pas la pérennité de l'activité.

- Par ailleurs la tendance à généraliser les appels à projet, plutôt que les subventions de fonctionnement reconductibles, répond sans doute à une volonté de mieux maîtriser les dépenses publiques, mais elle fragilise particulièrement les petites structures, qui doivent "jongler" en permanence d'un dossier de projet à l'autre, sans avoir la certitude d'assurer leur fonctionnement quotidien.

Le CES propose que soient mises en œuvre ou élargies, partout où cela est possible, les démarches de contractualisations pluri-annuelles territorialisées (à l'exemple du dispositif "Jeunes et Territoires" du Département de Meurthe-et-Moselle ou, au niveau régional, du dispositif "Scènes et Territoires" de la Région Bourgogne) qui reposent sur la validation d'engagements d'objectifs, mais garantissent une certaine pérennité de l'aide financière, conditionnée par une évaluation régulière.

En outre il apparaît important, aux yeux du CES, que l'Etat et les collectivités territoriales garantissent le caractère durable des moyens humains nécessaires, y compris ceux qu'ils gèrent directement et qui doivent se traduire en postes budgétaires. L'exemple de l'enseignement agricole, qui a investi en moyens humains permanents pour l'éducation socio-culturelle et l'expression artistique, doit être souligné et pourrait inspirer le ministère de l'Education Nationale.

Les activités sportives, culturelles et artistiques comme l'animation associative sont créatrices d'emplois, souvent dispersés sur des temps partiels de faible ampleur. Il convient donc de mieux organiser la gestion de ces emplois, en s'adaptant aux réalités de ce secteur d'activité : développement de la pluri-activité, incluant un métier de base et une activité complémentaire dans le domaine sportif ou artistique ; développement de modes de gestion intermédiaires (groupements d'employeurs, initiative de type "profession sport" qu'il conviendrait de relancer...), consolidation du statut des intermittents et des indépendants.

Pour les jeunes, l'encadrement sportif d'une part, la pratique artistique et l'animation culturelle d'autre part, peuvent être des points d'appui pour une insertion professionnelle et sociale réussie (les auditions que nous avons réalisées l'ont montré), à condition de ne pas créer d'illusions sur des perspectives d'emplois à temps plein de très longue durée. Il s'agit plutôt d'utiliser ces activités comme des supports dynamiques, dans la période du parcours d'insertion des jeunes et de l'accès à l'autonomie, pour préparer une insertion professionnelle réussie, généralement dans d'autres métiers.

Cela ne supprime pas la nécessité de la professionnalisation dans les métiers du sport, de la culture et de l'éducation populaire ; les efforts de formation déjà entrepris (rénovation des diplômes d'Etat du sport et de l'éducation populaire, programmes régionaux de formation des demandeurs d'emploi, formation continue des intermittents...) doivent être poursuivis. Il reste cependant à construire le schéma régional des formations artistiques et culturelles, élément constitutif du PRDF. Le CES souhaite être associé à l'élaboration de ce schéma.

Enfin, les pratiques sportives, culturelles et artistiques nécessitent des équipements répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire, et pas seulement des réalisations "lourdes" concentrées dans les plus grandes agglomérations.

- * S'agissant particulièrement du sport, la priorité doit être redonnée à la pratique du sport pour tous, incluant le sport de détente, (dont le développement est réel mais qui n'est pas toujours accessible, pour des questions de coût), mais aussi le sport plus "traditionnel" de compétition, qui ne peut se réduire au sport de haut niveau. Le sport, tel qu'il peut se pratiquer dans les quartiers et dans les zones rurales (comme dans les établissements scolaires) a pour les jeunes une dimension éducative (on parle d'"Education Physique et Sportive") ; il est un vecteur d'apprentissage de la vie sociale, si on parvient à faire reculer la violence, qui est d'abord un défaut d'éducation.
- S'agissant des pratiques artistiques et culturelles, l'enjeu que constituent les pratiques en milieu scolaire est indiscutable. Il faut donc tout faire pour sauvegarder les initiatives existantes. Concernant les pratiques artistiques majoritaires chez les jeunes, particulièrement la musique, les besoins de lieux de répétition et de production, suffisamment délocalisés, comme le soutien aux structures et aux réseaux associatifs, qui apportent une aide logistique aux multiples groupes musicaux créés par les jeunes, devraient être des priorités régionales.
- S'agissant, enfin, de l'éducation populaire et de la vie associative, la possibilité de préparer le BAFA doit être offerte à tous les jeunes qui le souhaitent, en levant les obstacles financiers, car il s'agit d'une première étape essentielle pour l'engagement de nombreux jeunes dans la vie collective et l'action éducative.

Par ailleurs les lieux de vie nécessaires aux pratiques culturelles, comme aux loisirs et à l'expression collective des jeunes, doivent faire partie des équipements prioritaires, aussi bien dans les établissements scolaires que dans les communes.

L'ensemble de ces actions doivent devenir des priorités des politiques territoriales (en zones rurales comme les quartiers urbains) et s'appuyer, chaque fois que ce sera utile et possible, sur une prise de compétence intercommunale (à condition de ne pas laisser les communautés de communes et d'agglomération sans soutien de l'Etat et des autres collectivités).



Chapitre VIII

L'engagement des jeunes



Séance plénière du 25 Septembre 2007

Sommaire du Chapitre VIII

- A- Les modes d'engagement des jeunes** p 3 à 9
- A-1 Essai de définition de l'engagement
 - A-2 Formes anciennes et nouvelles de l'engagement des jeunes
 - A-2-1 *un engagement "post -it" généreux mais de courte durée*
 - A-2-2 *le retour sur investissement*
 - A-2-3 *la nécessité d'encourager la dimension collective de l'engagement*
 - A-2-4 *l'exemple de la JOC*
- B- Les déterminants de l'engagement** p 10 à 17
- B-1 Les freins à l'engagement
 - B-2 Les aides à l'engagement
 - B-2-1 *les dispositifs publics*
 - B-2-2 *nécessité de la formation et de l'accompagnement*
- p 18 à 25
- C- Les engagements spécifiques selon le cadre de vie**
- C-1 Les spécificités de l'engagement en milieu rural
 - C-2 Les spécificités de l'engagement dans les associations de quartier
 - C-3 Les spécificités de l'engagement lycéen
 - C-4 Les spécificités de l'engagement dans la vie étudiante
- D- Les espaces de représentation mis en place par les collectivités et l'Etat** P 26 à 30
- D-1 Les espaces de représentation des jeunes en Lorraine
 - D-1-1 *les Conseils Départementaux de la Jeunesse (CDJ)*
 - D-1-2 *les Conseils Locaux de la Jeunesse*
 - D-1-3 *le Conseil Régional des Jeunes*
 - D-2 Légitimité des espaces de représentation
- E- Aide à la prise d initiatives** p 31 à 34
- E-1 Le dispositif "Envie d Agir" et ses points d'appui
 - E-2 Comment améliorer la connaissance des dispositifs locaux
 - E-3 Les couveuses et pépinières culturelles
- F- La dimension européenne et internationale** p 35 à 39
- F-1 Programmes et dispositifs européen
 - F-2 Les actions du Conseil Régional de Lorraine
 - F-3 La mobilisation des jeunes ; le souhait de faire un "break"
 - F-4 La nécessité de l'accompagnement des jeunes
 - F-5 Le rôle de l'association Together
- G- Les préconisations du CESR** p 40

A- L'engagement des jeunes en Lorraine

A-1 Essai de définition de l'engagement

Les auditions menées par le groupe de travail auprès de jeunes ont posé comme postulat de départ la nécessaire définition de la notion « **d'engagement** ».

Il se définit par certains comme l'expression d'une revendication personnelle ; « **c'est réclamer ce qui semble nous revenir** ». L'engagement est ici considéré comme une forme de liberté d'expression, « **il faut donc la laisser s'exprimer** ».

C'est aussi la manifestation d'une sensibilité altruiste, c'est être en mesure d'aider son prochain (ex : aider des étudiants étrangers à trouver un logement). « **C'est une décision personnelle de prendre sa vie en main et de vouloir aider les autres** ».

L'engagement, c'est aussi l'opportunité de pouvoir entendre et rencontrer des gens que l'on ne rencontre pas forcément dans le cadre scolaire ou familial, « **c'est une manière de s'ouvrir à l'extérieur** ».

Il est parfois considéré comme une promesse, ou du moins, un devoir à l'égard d'autres personnes. Il découle d'un héritage fait de droits et de devoirs, vis-à-vis de personnes qui se sont battues pour avoir des acquis sociaux.

C'est aussi participer au débat, défendre des idées et prendre des responsabilités dans une action collective, au service de l'intérêt général « **pour changer, ou tout du moins, faire évoluer positivement la société** ».

L'engagement peut enfin se manifester au travers d'une passion, dans le secteur culturel ou sportif par exemple. Dans cette forme d'engagement, le jeune est dans la mise en avant de ses compétences, au travers d'un épanouissement personnel. On observe que le bénévolat dans le domaine sportif n'est pas tant appréhendé par les jeunes comme une forme d'engagement, mais plutôt comme un loisir ou « **le petit plus d'une passion** ».

A partir de quand s'engage-t-on ?

Pour les uns, l'engagement commence dès lors que l'on accepte les premières responsabilités, aussi minimes soient-elles. A contrario, pour d'autres, le point de départ de tout engagement commence à partir du moment où l'on « **consacre une part de sa vie et de ses moyens personnels à défendre ses idées** ».

On observe également qu'il ne peut y avoir engagement qu'à partir du moment où « **la démarche de s'engager coûte quelque chose : du temps ou de l'énergie que l'on pourrait consacrer à autre chose** ». Il est nécessaire de « **faire la différence entre l'adhésion et un véritable engagement** ». Bien qu'elle témoigne d'une symbolique très forte, l'adhésion n'est pas pour autant un gage d'engagement mais elle le facilite.

A-2 Les formes anciennes et nouvelles de l'engagement des jeunes

A-2-1 Un engagement « post-it » : généreux mais de courte durée

Les jeunes expriment un désintérêt prononcé pour les formes classiques de l'engagement (partis politiques, syndicats, associations) pour privilégier des instances de participation plus discrètes, sous des dénominations variées et dans des logiques institutionnelles différentes.

Contrairement aux idées reçues, le degré d'engagement est à peu près équivalent quelle que soit la tranche d'âge. L'engagement citoyen n'est donc pas « **l'apanage des retraités comme ce que l'on pourrait croire** ». Les jeunes, sous des formes qui leur sont propres, sont tout aussi généreux de leur temps ; « **il y a beaucoup de formes d'engagements qui ne sont pas reconnues parce qu'elles n'ont pas de support juridique ou qu'elles sont hors des circuits classiques** ».

Réticents aux adhésions de longue durée, ils rejoignent parfois plus facilement les collectifs informels, qui leur permettent d'agir dans l'immédiat : « **si mon engagement se traduit de manière ponctuelle, cela ne me dérangerait pas de m'engager sur une longue durée, mais je préfère participer à des groupes collectifs, qui sont pour moi des groupes de pression efficaces** ».

Pour autant, ces engagements restent intensifs et très généreux : « **il y a des jeunes qui s'engagent trois mois, six mois ou un an, et qu'on ne voit plus ensuite ; mais on remarque chez eux un désir fort à s'engager. J'ai aussi l'impression que ça s'essouffle à certains moments, ils partent sur d'autres projets sans doute** ».

A-2-2 Le retour sur investissement

A l'écoute des témoignages de jeunes, on remarque qu'une majorité d'entre eux « **attendent un retour sur investissement** » de leur engagement. Les résultats d'une enquête IFOP attestent de cette nouvelle tendance : 72 % des jeunes répondent au dispositif Envie d'Agir uniquement pour partir en aventure et faire un voyage, et ce, au travers d'une démarche complètement individuelle.

Au-delà de la recherche d'intérêts personnels, le « retour sur soi » doit permettre au jeune d'acquérir des compétences qui pourront être mises à profit et être valorisées dans sa démarche d'insertion professionnelle ; « **rencontrer d'autres personnes, c'est aussi un certain accès à un monde qui se rapproche de celui de l'entreprise et, bien sûr, une reconnaissance personnelle** ».

Serge : "Je m engage en réaction aux politiques que je n approuve pas. Il me semble essentiel de former les jeunes à l esprit critique et leur faire comprendre qu ils sont acteurs de la vie collective".

Gaëlle : "Il y a eu un effet "21 avril" qui a fait que j ai senti le besoin de m engager, par opposition, et aussi le besoin de faire quelque chose, d apporter ma voix à des idées. Je me suis toujours intéressée à la chose publique mais je n ai jamais eu l occasion ou l opportunité de m engager. J ai commencé à l université avec le CPE".

Pauline : "Je voudrais m engager, d abord égoïstement : rencontrer des gens, élargir mon cercle de connaissance, découvrir des choses nouvelles Ensuite, aider les autres, bien sûr. La prise de grosses responsabilités ne m attire pas pour l instant".

Gaëlle : "L engagement est un échange, on cherche à changer les choses. On donne et on reçoit, on aide les gens et ils nous apprennent des choses".

Hacène : "J ai toujours été intéressé par les débats publics sur les faits de société. Mon engagement a pris forme dans un syndicat étudiant. Les réformes de Ferry ont un peu forgé mon engagement. Après il s est manifesté au sein de plusieurs structures et sur le terrain. De façon plus personnelle, mes origines étrangères m ont incité à m engager pour la connaissance d une identité mal connue et la mise en valeur de ses atouts. C est un engagement de citoyen français pour faire valoir la citoyenneté au travers des valeurs de la République, dans cette France plurielle où plusieurs cultures peuvent cohabiter et s enrichir. S engager c est se rendre utile en étant solidaire et se donner pour changer la société".

Pauline : "J ai tellement été gâtée par la vie qu il faut que j en donne un peu aux autres. J ai envie de donner mon avis autour de moi, j ai envie que ça bouge !"

Sophie : "On s engage à partir du moment où on prend un minimum de temps pour quelque chose. Il y a des gens qui ne sont pas dans l association et qui apportent leur aide à l association. Ils sont aussi engagés".

A-2-3 La nécessité d'encourager la dimension collective de l'engagement

Au cours des auditions, des responsables associatifs se sont interrogés sur la manière d'inscrire l'engagement individuel dans une dimension collective et/ ou dans un collectif ; « **dans une société où l'individualisme est très présent et trop souvent mis en valeur, on a tendance à oublier ces engagements au service d'une collectivité, d'un groupe, et il serait souhaitable de mettre en avant ces valeurs aujourd'hui** ».

A-2-4 L'exemple de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)

Parmi les mouvements et associations rassemblant des jeunes, nous avons choisi l'exemple de la JOC, parce que ce mouvement, au même titre que d'autres mouvements (d'étudiants ou de jeunes agriculteurs) a marqué la vie régionale depuis les années 50, et qu'il a contribué, avec d'autres, à l'émergence de l'engagement adulte de nombreux lorrains, notamment dans les bassins industriels, dans la vie syndicale, politique ou associative.

Aujourd'hui la JOC, comme d'autres mouvements de jeunes, a évolué dans l'origine des adhérents et dans son rôle.

Le CES a rencontré trois militants jeunes de la JOC (qui ont des responsabilités "fédérales") et un ancien permanent régional et national, devenu "accompagnateur" des jeunes de la JOC dans la vallée de l'Orne.

- En effet la JOC revendique une prise de responsabilité des jeunes eux-mêmes, qui sont seulement accompagnés par des adultes. Son mot d'ordre "entre eux, pour eux et par eux".

La JOC regroupe majoritairement aujourd'hui des lycées et des étudiants (c'est une évolution historique) mais elle a aussi des équipes d'apprentis, de salariés et de demandeurs d'emploi. De plus en plus de filles sont membres de la JOC et prennent des responsabilités.

Les jeunes rencontrés estiment prendre un engagement durable, pour construire ensemble leur avenir. Ils ne croient pas à une "génération perdue", ont conscience des problèmes auxquels sont confrontés, de façon plus ou moins importante, les jeunes, mais ils estiment qu'on peut faire évoluer les choses (même si ils se sentent parfois un peu isolés ou regardés comme des jeunes à part).

Parmi les thèmes de préoccupation et d'action de la JOC :

- ⇒ **L'orientation scolaire** : elle fonctionne mal, aux yeux des jeunes de la JOC. Les élèves trop souvent suivent le flux ou l'influence des parents (qui n'est pas toujours positive), alors qu'ils devraient être maîtres de leurs choix. Les entretiens d'orientation sont trop ponctuels et trop courts. La JOC a lancé un questionnaire sur ce thème, dans les collèges et lycées ; initiative mal perçue par certains chefs d'établissement. La JOC propose une participation plus grande des professeurs à l'orientation et la mise en place d'un livret de suivi de l'orientation.
- ⇒ **La vie dans les collèges et lycées** : face aux jeunes en dérive, l'appui n'est pas toujours suffisant. Il manque par exemple des postes d'assistants sociaux et des équipes d'adultes "relais" ; la question des transports a du mal à être évoquée entre les établissements et les transporteurs ; enfin le rôle des délégués de classe est positif, ils permettent parfois une sorte de médiation.



Emilie : *"L engagement dans le milieu sportif commence à partir du moment où l on devient plus que simple consommateur. Etre adhérent à un club est une chose, participer à son fonctionnement en est une autre. On s engage à partir du moment où l on va aider en donnant un coup de main lors de l organisation d une manifestation, à l accueil ou ailleurs".*

Julien : *"Les colleurs d affiches et distributeurs de tracts sont des militants de salon !"*

Cyril : *"L engagement ce n est pas seulement payer un titre qui fait valoir une certaine sympathie pour une cause. L engagement dépasse les notions financières; celui qui s engage donne avant tout son temps, ses aptitudes et sa réflexion".*

Vincent : *"Prendre sa carte ne suffit pas. Donner 1% de mon salaire à une structure ou à une cause ne veut rien dire".*

⇒ **La vie à l'université :**

La JOC a conduit des enquêtes qui montrent les insuffisances de l'orientation et de l'aide à l'insertion professionnelle en fin de scolarité.

Sur la situation matérielle des étudiants, elle est préoccupante pour certains, qui doivent travailler pour étudier ($\frac{1}{4}$ des étudiants selon la JOC) et qui vivent mal. La JOC souligne particulièrement la situation des étudiants étrangers.

⇒ **Les jeunes en insertion :** la JOC a des contacts réguliers avec les missions locales. Elle met l'accent sur les limites du CIVIS mais aussi sur l'attitude des entreprises, qui répondent trop rarement aux lettres de candidatures des jeunes.

Marc (responsable associatif) : *"Quand les jeunes s'engagent dans des associations, très sincèrement, je pense qu'ils souhaitent s'engager pour longtemps mais je dirais que la vie et les différents événements, qu'ils rencontrent dans leur existence, font qu'il y a d'autres intérêts et d'autres priorités qui, du coup, font qu'ils laissent tomber leur engagement dans l'association parfois pour une autre association. En revanche, je ne pense pas qu'ils se disent : « je vais rester là pour six mois ou un an, donc ce n'est pas la peine que je m'engage davantage dans l'association ». Je ne pense pas que ce soit ça".*

Adeline : *"En faisant du bien aux autres, certains jeunes se sentent eux même bien, c'est une sorte de thérapie : j'aide pour m'aider. Cette façon d'aborder l'engagement touche tous les niveaux sociaux".*

Floriane : *"L'engagement se fait toujours vis-à-vis des autres, mais au fil du temps on a un retour parce qu'on se construit au travers de notre relation à l'autre. L'engagement est formateur, mais on y trouve du plaisir et ça permet de nous construire".*

Hacène : *"Sur les 16 000 étudiants à Metz, il n'y en a même pas 100 qu'on retrouve dans les différentes formes d'engagement, et ce sont toujours les mêmes".*

Carine : *"Les démarches collectives que l'on va avoir, vont avoir lieu dans le domaine urbain ou rural, pour des choses bien précises. L'engagement individualiste n'est pas un danger, il est pour moi complémentaire".*

B- Les déterminants

B-1 Les freins à l'engagement

Le manque de temps

L'engagement permet de se construire mais il a un rapport avec le temps ; « *il y a des temps ou l'on peut se permettre et d'autres où l'on ne peut plus* ». Cependant ce n'est sans doute pas le frein essentiel.

Le manque de perspectives personnelles

S'engager c'est se projeter dans l'avenir. Seulement, certains jeunes témoignent de cette difficulté de se projeter dans l'avenir et de s'engager pour les autres, quand ils sont eux-mêmes « *dans l'incertitude* ».

Le manque de moyens financiers

"*Les jeunes qui ont des problèmes d'argent ont parfois autre chose à penser que de faire du bénévolat*".

Le montant des cotisations pour les jeunes retient certains jeunes de s'engager dans une structure : « *je zappe beaucoup et, financièrement, je ne peux pas me permettre de payer les cotisations de toutes les associations dans lesquelles je vais* ».

L'appréhension du premier pas

Les premières démarches qui conduisent le jeune à rejoindre une structure ne sont pas toujours des plus évidentes. Il s'agit pour certains d'un exercice des plus difficiles, empreint de fortes appréhensions.

L'appréhension d'être jugé

« *Affronter les autres c'est aussi redouter leur jugement éventuel* ». Certains jeunes ont exprimé cette appréhension de paraître ridicule, faute de pouvoir être pleinement disponible.

Ne pas pouvoir répondre à la demande

Beaucoup de jeunes, qui ne sont pas engagés, doutent de leurs compétences et se demandent si leur profil va correspondre aux attentes de la structure.

Les problèmes intergénérationnels

La question des conflits intergénérationnels, au sein des structures, est revenue de manière assez récurrente dans les témoignages. Malgré des dissensions, les jeunes trouvent regrettable « *de retrouver des jeunes d'un côté et des adultes de l'autre, alors qu'ils sont réunis par le même objet* ».

Certains jeunes reconnaissent avoir rencontré des situations de « **rejet** » au sein des structures dans lesquelles ils se sont investis, compte tenu de leur âge. Ceux qui ont pris l'initiative de créer leur propre association se sont, de fait, retrouvés dans une logique de concurrence avec leur structure d'origine.

Certains jeunes regrettent de ne pas toujours se retrouver dans les actions menées par les associations. Bien que sensibles aux thèmes de travail ou d'action qui les ont conduits à rejoindre la structure d'accueil, ils déplorent les « **méthodes** » employées par les « **anciens** » pour conduire certains projets.

L'accueil au sein des structures et la place donnée aux jeunes

Une bonne intégration au sein d'une structure conduit plus facilement le jeune à s'engager. Pour autant, au regard des témoignages des jeunes auditionnés, leur premier contact avec une structure (parti politique, syndicat ou association) n'a pas toujours été à la hauteur de ce qu'ils avaient imaginé.

Avant d'accueillir et d'impliquer un jeune, les structures doivent avant toute chose engager une réflexion sur la place qu'elles peuvent leur accorder. A l'écoute des témoignages, certains jeunes regrettent d'avoir été « **limités au statut de spectateur lors des réunions, et pas davantage acteur dans la mise en œuvre des projets** ».

S'engager : quelles contraintes ?

On a pu observer au cours des auditions que l'engagement pouvait être associé à une certaine forme de contrainte. Il ressort que le jeune ne va pas forcément trouver un intérêt à s'engager, s'il trouve plus d'inconvénients que d'avantages, même si sa démarche est dictée par des aspirations humanistes.

Instrumentalisation des structures

Les jeunes expriment beaucoup de défiance par rapport aux idéologies que peuvent véhiculer certaines structures (politiques, syndicales ou associatives). Ils se méfient de certaines formes d'instrumentalisation ou d'embrigadement.

Cohabitation bénévoles/salariés au sein des structures

La cohabitation bénévoles/salariés au sein d'une association n'est pas toujours simple à gérer. Les salariés ne sont pas formés à cela et les bénévoles peuvent mal accepter d'être cantonnés à certaines tâches, alors qu'ils s'estiment porteurs du projet associatif.

Les jeunes qui ont soulevé cette problématique souhaitent dépasser cette frustration, en ayant la possibilité de rejoindre le Conseil d'Administration de la structure et d'avoir davantage un rôle décisionnaire.

S'engager au risque d'être sanctionné ?

Les jeunes auditionnés regrettent le fait que des jeunes soient parfois sanctionnés, du fait de leur engagement au sein d'un syndicat (par exemple lycéen) ou de leur participation à des manifestations.

On observe également « **une part de danger** » dans l'engagement syndical en entreprise. Compte tenu de ces représentations, certains regrettent de n'avoir pu se syndiquer qu'à partir du moment où ils étaient dans une certaine forme de stabilité, alors que « **c'est lorsque l'on est en situation de précarité que l'on a besoin de se syndiquer** ».

La place des jeunes dans les instances dirigeantes

Les jeunes auditionnés expriment des difficultés à pouvoir prendre des responsabilités dans les instances dirigeantes des structures, plus particulièrement, au sein des partis politiques ou des syndicats, moins dans le secteur associatif.

La pression familiale : la réussite scolaire avant tout !

L'engagement est souvent considéré par les parents comme « **une prise de risque** ». Ces derniers, qui ne voient que la charge de travail supplémentaire, ne comprennent pas toujours l'engagement de leurs enfants et ne leur apportent pas le soutien moral nécessaire à certaines formes d'engagement ; « **leur préoccupation est de nous voir nous en sortir avant de penser aux autres** ».

B-2 Les aides à l'engagement

B-2-1 Les dispositifs publics

Les Junior associations

Le dispositif "Junior Association" constitue un moteur de l'engagement des jeunes. Cet outil a été créé il y a sept ans par la Confédération des MJC, la Fédération des Centres Sociaux et la Ligue de l'Enseignement, au niveau national. Le principe est de faciliter l'action collective des jeunes de moins de 18 ans en leur permettant de :

- rencontrer d'autres jeunes partageant les mêmes passions ou porteurs de projets différents ;
- gagner en reconnaissance et en crédibilité, mieux négocier avec les interlocuteurs, monter des projets en toute autonomie ;
- disposer d'une assurance, avoir la possibilité d'ouvrir un compte bancaire et de gérer ses activités.

Le dispositif apporte une réponse concrète, permettant aux jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre des projets. Selon la Ligue de l'Enseignement de Moselle, il existe une douzaine de "Junior-Associations" sur le département.

Pascal : « *Du jour où je me suis syndiqué, ma chef ne m a plus tutoyé alors qu il y avait une grande complicité, j étais dorénavant Monsieur le délégué syndical. Quand on est syndiqué, on sait qu au niveau du boulot on n a pas le droit à l erreur* ».

Florence : « *Il faudrait moins de freins à l engagement du type : « concentre-toi sur tes études » ou « si tu vas à la manif tu seras collé » Les directives de l Education Nationale n incitent pas forcément à s engager* ».

Thierry : « *Dans tous mes engagements ou mes projets engagés, je ne peux travailler que dans l intergénérationnel. On se choisit mutuellement. Ils ont l expérience, nous on a des idées, une générosité et un dynamisme. Ce qui est en jeu ce n est pas la différence d âge, mais la proximité des mentalités* ».

Florence : « *on pourrait inciter les jeunes à s engager en faisant en sorte que cela leur fasse moins peur* ».

Aurélié : « *La 1ère chose qu on m ait dite quand j ai contacté cette association : « on n a pas besoin de bénévoles mais vous pouvez toujours adhérer ». Les jeunes qui n ont pas les moyens financiers, pour payer la cotisation, doivent quand même avoir la possibilité de participer aux travaux de l association. Je conçois que l argent soit vital, mais l engagement humain reste quelque chose de primordial pour l association* ».

Céline : « *A la base, mon engagement était quotidien mais mes études ne me permettent malheureusement pas de continuer et je ne participe aux activités que de façon ponctuelle, en me disant que plus tard, peut-être, j aurai plus de moyens* ».

Florence : « *Au début de l année, je consacrais à mon engagement une heure par jour mais maintenant c est plutôt une heure par mois. Je n ai plus le temps de m engager comme avant* ».

Pauline : « *J ai l impression que le don de soi était plus évident auparavant. Les gens ont aujourd hui une vie très chargée, c est pourquoi il ne faut pas leur jeter la pierre, ils ne peuvent pas toujours concilier vie professionnelle, familiale, loisirs personnels, et engagement sur une longue durée* ».

Les réseaux locaux de partenaires: l'expérience collective comme moteur de l'engagement

La Ligue de l'Enseignement témoigne que, bien souvent, et sans pour autant qu'ils le sachent, des groupes de jeunes montent des projets similaires sur un pays ou un territoire. Il paraît alors nécessaire de constituer un réseau d'acteurs qui puisse mettre en relation les différents groupes.

⇒ **L'exemple du « Club des partenaires pour l'initiative des jeunes »**

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Lorraine est à l'initiative d'une convention de partenariat intitulée « Club régional pour l'initiative des jeunes », réunissant des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes privés. Les objectifs généraux de la collaboration développée au sein de ce club de partenaires sont de :

- favoriser, encourager et soutenir l'initiative des jeunes dans les domaines de l'animation locale, du sport, de la culture, de la citoyenneté, de la solidarité internationale ou de proximité, de l'entrepreneuriat...
- apporter un soutien aux projets présentés par les jeunes dans le cadre du programme Envie d'Agir (FDAIJ, Concours de l'engagement, Défi Jeunes) au niveau financier et/ou en terme d'aide au montage de projet ;
- orienter le jeune porteur de projet vers d'autres réseaux susceptibles d'apporter une aide technique, matérielle, pédagogique, mesurable et quantifiable.

B-2-2 Nécessité de la formation et de l'accompagnement

On observe que les jeunes ont parfois un projet, mais pas la trame qui leur permet de définir les objectifs et le sens à lui donner. Un travail d'accompagnement est alors nécessaire, pour aider le jeune dans tout le processus de compréhension et de conceptualisation de son projet.

Par exemple, le travail sur le budget prévisionnel est positif, pour donner aux jeunes le sens de la valeur des choses et les mettre concrètement face à des difficultés qu'ils n'avaient pas envisagées.

Les accompagnateurs témoignent de la nécessité d'accompagner le jeune de manière cohérente dès le début (idée du projet), mais il est nécessaire que les jeunes puissent s'approprier le projet ; « **il faut accompagner sans piétiner les choix** ».

L'accompagnement technique et pédagogique des animateurs ou des associations, qui s'occupent des projets jeunes, est nécessaire.

Cyril : « En ce qui concerne le manque de temps, on est obligé de faire le choix entre études et engagement. Il faudrait faire rentrer l'engagement dans le cadre de l'éducation scolaire, mettre en place des débats, réformer l'heure d'Education Civique, Juridique et Sociale (qui est actuellement soit négligée par les professeurs, soit une simple description des organisations de gouvernance mondiale) ».

Jérôme : « Quel que soit le parti politique, les jeunes ne sont pas reconnus à leur vraie place. Les décideurs politiques sont rarement jeunes et les jeunes sont utilisés comme une masse de main d'œuvre ou la caricature des colleurs d'affiche ».

Virgile : « S'engager au sein des structures, c'est aussi faire en sorte que les jeunes s'engagent et prennent des responsabilités pour qu'on s'occupe de la jeunesse. Aujourd'hui on s'intéresse un peu aux jeunes, ça commence à changer dans les partis. A l'époque on était cantonnés à coller des affiches et distribuer des stylos ».

Joanna : « Dans les partis politiques aujourd'hui, le retour non négligeable est d'être élu, avec tout ce que ça peut apporter comme retombées. Si les gens s'attachent au pouvoir c'est qu'il y a un certain eldorado ».

Pauline : « Les jeunes n'ont pas toujours des difficultés à occuper des postes à responsabilités dans les structures, ça dépend de l'importance de la structure : dans un parti politique comme le PS ou l'UMP, il faut jouer des coudes, c'est sûr. Une petite association locale, moins ».

Pascal : « J'ai grandi dans la vallée de la Fensch où toute ma famille travaillait. J'ai grandi dans une famille que je qualifie de prolétaire. Ma famille n'était pas politisée, mais j'ai la chance d'avoir un grand père qui m'a transmis des valeurs et m'a fait prendre conscience de l'histoire du monde ouvrier et des classes sociales ».

Gérald : « Mes parents étaient syndiqués, étaient délégués du personnel et engagés dans l'associatif. J'ai un peu suivi la voie familiale. J'ai été influencé mais pas poussé ».

B-2-3 La valorisation de l'engagement

S'engager, c'est aussi acquérir des compétences, tant sur la conduite de projets que dans la maîtrise des outils techniques. Pour autant, la reconnaissance de cette expérience acquise lors d'engagements bénévoles doit-elle ou non être valorisée?

* Quid de la VAE de l'engagement bénévole ?

Le bénévolat peut donner lieu à une validation des acquis afin de valoriser les initiatives généreuses. La loi existe, mais son application reste pour le moment très peu importante. Le problème est que l'on acquiert des compétences trop diverses pour qu'elles permettent de valider quelque chose de formalisé. Pour autant, cette expérience pourrait être mise en valeur, en vue de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ou leur permettre d'accéder plus facilement à des formations.

* Une attestation délivrée par un employeur associatif ?

Ce document serait la trace du passage du bénévole dans une structure associative. Il y serait fait mention, en plus de la durée de l'action, des tâches effectuées et des compétences mises en œuvre pour leur réalisation. Un exemplaire serait remis au bénévole, un autre à la Direction départementale du travail et de la formation professionnelle (DDTEFP) du siège de l'association et un troisième resterait en possession de la structure. Le bénévole, au moment d'entrer en formation, serait ainsi en mesure de prouver sa compétence dans un domaine précis et de valider tout ou partie d'un diplôme.

* Quid du Passeport de l'engagement ?

Le passeport de l'engagement est un livret personnel permettant à chaque jeune qui le désire de consigner l'ensemble des initiatives et engagements réalisés, au moyen notamment de certificats qu'il peut faire valider. Ce passeport est un outil d'information, de valorisation et de reconnaissance, pouvant être utilisé à l'occasion d'un entretien d'embauche ou dans le cadre d'une validation d'acquis pour faire valoir son expérience. Ce document pourrait par exemple permettre de valider des acquis, avec la possibilité d'obtenir des points (au même titre que le BAFA) lors des concours à l'IUFM. Néanmoins, cet outil pose la question de la traçabilité des acquis, de leur contrôle et de leur évaluation effective.

Jérôme : « *On reconnaît qu'être engagé dans une association quelle qu'elle soit est une expérience qu'il faut valider. Dans la réalité, très peu de monde fait valider ses compétences et expériences bénévoles. Le temps passé dans les différentes responsabilités de la vie collective a un retour qui n'est pas évident, mais peut-être n'a-t-il pas lieu d'être ?* ».

C- Les engagements spécifiques selon le cadre de vie

C-1 Les spécificités de l'engagement en milieu rural

Les actions publiques menées en faveur de la jeunesse, s'inscrivent pleinement dans une politique globale d'aménagement du territoire et de l'animation locale. La dynamique locale et le développement du territoire sont fortement liés aux prise en compte de la place et des besoins des jeunes ruraux ; leur permettre de vivre et de s'investir sur leur lieu de vie, est essentiel. Les jeunes auditionnés reconnaissent ne pas être enclins à s'impliquer sur leur territoire, à partir du moment où les formes d'engagement sont trop peu soutenues.

⇒ L'expérience du foyer rural de Frolois

Dans ce foyer rural, des jeunes de 20-22 ans ont pris l'essentiel des responsabilités. Ils ont un regard pertinent sur l'engagement des jeunes :

- L'implication des jeunes n'est pas générale dans le village : « il y en a qu'on ne voit jamais », même pas comme utilisateurs des activités et des manifestations organisées par le foyer.

Ce sont les jeunes qui sont copains qui s'entraînent mutuellement à s'impliquer.

On retrouve parmi les jeunes engagés, des jeunes qui ont toujours habité au village et des jeunes arrivés récemment, lors de la construction de lotissements.

Une nouvelle population, arrivée très récemment, dans le dernier lotissement construit, ne participe pas du tout à la vie du village. Ce sont des gens qui sont venu à la campagne pour être tranquilles et qui, quand ils ne travaillent pas, restent chez eux.

- Les jeunes sont attachés à leur village : la vie au village c'est la liberté et la sécurité. Mais ils ont aussi besoin de sortir. Le circuit de bus, mis en place récemment par le Conseil Général, leur permet de se rendre à Nancy facilement, le seul regret est que le dernier bus revient de la ville à 18h30, ce qui ne leur permet pas de passer des soirées à Nancy.

- "AUX URNES ETC"

Les jeunes du foyer rural s'étaient fortement mobilisés contre le projet de CPE. Suite à cette manifestation s'est engagé un débat autour de la question : « Pourquoi les jeunes ne s'engagent pas plus sur les élections ? »

Les jeunes ont cherché à monter un projet autour de cette problématique. La fédération départementale des foyers ruraux leur a parlé du collectif "AUX URNES ETC"...

Les jeunes se sont portés volontaires, mais ont donné comme condition que ce soit bien leur projet ; ils souhaitent apporter leurs idées et ils ne voulaient pas être simplement des exécutants.

Le contrat a été conclu dans ce sens. Ils ont monté leur projet et ont été voir la municipalité qui a donné son accord et a mis à disposition des locaux.



Emilie : « *Je suis contrainte d'arrêter mon engagement au sein du club sportif parce que mon club ne se trouve pas à proximité et je ne peux pas me permettre de faire 2x50 Km par semaine pour entraîner les plus jeunes* ».

Alexandre : « *Il y a un soutien à apporter aux structures associatives qui ont un problème d'argent. La reconnaissance d'une mairie par exemple à l'égard d'une association dépend de considérations politiciennes, parfois des magouilles. Sur toutes ces questions là, il faut des règles claires* ».

➤ **Les relations avec les élus municipaux :**

Ils n'ont pas le sentiment qu'ils encouragent suffisamment l'engagement des jeunes. C'est peut être un effet pervers de la prise de la compétence jeunesse par la communauté de communes : la municipalité s'en désintéresse un peu puisque c'est l'intercommunalité qui en a la charge.

Le président du foyer rural précise qu'il a envie de poursuivre son engagement vers la politique et qu'il se présentera sans doute avec d'autres jeunes aux prochaines élections municipales.

➤ **Les propositions pour l'avenir :**

Ils ne font pas vraiment de propositions, mais insistent sur le fait qu'il faut laisser la parole aux jeunes et que leur parole doit compter. Ils pensent qu'il n'y a souvent pas vraiment de dialogue entre les jeunes et les responsables politiques ou associatifs.

Les jeunes sont assez critiques sur les dispositifs comme les conseils municipaux, départementaux ou régionaux de jeunes, qui ne sont pas de véritables lieux de débats et de propositions, prises au sérieux par les élus.

Sur les dispositifs d'aides comme ceux du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, ils pensent que c'est une bonne chose mais souhaitent qu'il n'y ait pas de récupération de ces dispositifs pour des effets de "vitrine".

Ils insistent sur l'importance du dispositif Jeunesse et Territoire du Conseil Général 54 et pensent que de telles initiatives devraient être généralisées. Avoir un animateur de proximité pour les accompagner dans leurs projets est essentiel.

Sur leur organisation, ils préfèrent que les jeunes s'impliquent dans la vie associative avec les plus vieux, que de créer des associations de jeunes ; mais la condition est qu'on leur laisse une vraie place et que leur parole soit prise en compte. Ils pensent que souvent les plus vieux ont peur qu'ils prennent leur place ; ce n'est pas leur volonté, car ils revendiquent simplement une place.

Julien, délégué au Conseil d'Administration de son lycée professionnel : « Je peux avoir un rôle ; par contre je vois moins l'intérêt du Conseil Régional des Jeunes ».

Florian : « Je multiplie les mandats au sein du lycée ; à l'extérieur je suis pompier volontaire. Ça m'apporte beaucoup de satisfactions».

Elodie, siège au CVL: « on peut y monter des projets, mais ça ne mobilise que quelques élèves ; l'heure de vie lycéenne n'est utilisée que rarement, si on demande à préparer les conseils de classe ».

Pierre, gère la cafétéria des lycéens : « c'est une lourde responsabilité... la caisse disparaît de temps en temps».

Mylène, membre du CVL : « il y a eu des dysfonctionnements au CLV, à cause de la vice-présidence élève... mais ça marche mieux maintenant ».

Benjamin, délégué de classe et délégué à l'internat : « Je suis plus efficace comme délégué à l'internat, où je sers de médiateur ».

Sahra : « je me suis investie surtout dans la fête de l'internat ».

Melissa, déléguée de classe : « Je pense que je suis prise au sérieux, dans mon rôle de déléguée ».

Céline, membre du CVL : « il y a une bonne ambiance et on élabore des projets; je participe aussi au tutorat entre élèves : j'aide les secondes ; c'est une initiative qu'il faut développer, notamment dans les premières d'adaptation ; par ailleurs je suis responsable de la cafeteria».

C-2 Les spécificités de l'engagement dans les associations de quartier

La problématique de prise de responsabilité des jeunes se pose autrement dans les associations de quartiers. Les acteurs associatifs soulignent le fait que de nombreux dirigeants n'habitent pas dans la cité. Nombre de réseaux se sont constitués au sein de ces quartiers et ont débouchés sur la mise en place d'actions, mais ce ne sont pas les jeunes du quartier qui continuent à les rendre pérennes.

Les membres des Conseils d'Administration sont souvent des personnes qui, de part leur positionnement professionnel, leur statut, leur métier, représentent, dans la société civile, des leviers qui permettent de faire vivre l'association, qu'elle soit reconnue.

Des craintes de récupération des structures associatives de quartier ont été soulevées par des responsables associatifs. « **Même si ces situations restent peu nombreuses, elles existent** » ; ce qui explique qu'il y ait inconsciemment une certaine forme de réticence à accueillir un jeune du quartier au sein de certains conseils d'administration. La politique des "grands frères" est parfois remise en cause ; mais le directeur de la MJC reconnaît que les grands frères peuvent avoir un rôle positif.

La place des jeunes parmi les encadrants de l'ESAP à Metz est aussi exemplaire.

Quand un jeune réussit, il ne revient pas toujours s'installer dans le quartier, remarquent certains. Cette situation a pour conséquence la perte d'éléments moteurs, qui pourraient être des exemples et encourager d'autres jeunes à s'engager.

C-3 Les spécificités de l'engagement lycéen

* Dans les lycées, les services du Rectorat mettent l'accent sur le rôle confié aux Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, sur les actions bénévoles solidaires et humanitaires lancées dans les établissements, mais aussi sur les lieux de vie gérés par les lycéens (maison des lycéens, foyer socio-éducatifs...). Ils rappellent les structures de représentation des lycéens (Conseil Académique de la Vie Lycéenne, Conseils de la Vie Lycéenne dans les établissements, Conseil de Classe...).

Ils soulignent ainsi que la mise en place d'un délégué académique de la vie lycéenne, il y a quelques années, a favorisé la circulation de la formation et de la mobilisation des lycéens. Le CAVL fonctionne bien, selon le Rectorat ; la majorité des CVL aussi. Les jeunes lycéens participent de façon importante (participation aux élections, présences aux réunions...). Le dispositif "budget participatif" du Conseil Régional est positif, il permet l'élaboration, dans une certaine émulation, de véritables projets.

Enfin les échanges européens organisés, à partir du CAVL ont eu un impact important.

Fanny, membre du CVL : « *il n'y a pas assez d'idées, de projets* ».

Lorraine, membre du CVL : « *les projets mettent parfois plusieurs années à aboutir ; c'est trop long. Je suis aussi déléguée de classe : c'est efficace et j'ai l'impression d'être écoutée* ».

Laura : « *il n'y a pas assez d'élèves pour s'occuper du foyer ; ce sont surtout les élèves des sections hôtelières qui s'investissent dans la vie du lycée* ».

Geoffroy, délégué de classe au lycée agricole : « *c'est positif car on apprend à communiquer* ».

Arnaud, responsable de la bibliothèque de son lycée agricole avec 2 autres élèves et vice-président du foyer : « *ce sont des expériences très positives; l'évolution du foyer vers une association autonome, gérée par les élèves, est intéressante*».

Arnaud, apprenti, délégué de classe : « *je trouve les assises régionales intéressantes, mais il faut que ça se concrétise (par exemple sur le livret de l'apprenti) ; sur le rôle du délégué de classe, ça pourrait être plus important* ».

Concernant l'heure de vie de classe, le Rectorat reconnaît qu'elle est peu utilisée dans le sens qui était prévu à l'origine.

* Dans les établissements visités, les avis sont assez nuancés :

- selon les responsables des établissements et la plupart des élèves rencontrés, les Conseils de Vie Lycéenne sont utiles, les débats sont intéressants et les avis des élèves pris en compte (certains élèves notent cependant la difficulté de faire aboutir certaines demandes, sur la demi-pension, sur les heures d'ouverture du CDI ou de la salle e-lorraine)
- le rôle des délégués élèves est vécu de façon moins homogène : pour certains élèves les délégués sont reconnus et leur rôle est important au conseil de classe ; d'autres sont beaucoup plus sceptiques. La participation des élèves au Conseil d'Administration ne les enthousiasme pas vraiment, en général. Parmi les élèves, ce sont souvent les internes qui sont les plus engagés.

Pour les élèves, l'heure de vie de classe est presque partout une "belle inconnue".

Certains élèves regrettent par ailleurs que leur engagement ne soit pas valorisé, par exemple dans les appréciations portées sur eux par les enseignants ou dans leurs dossiers scolaires. L'instauration de la "note de vie scolaire" en collège ne semble pas répondre à cet objectif, puisqu'elle sanctionne plutôt le comportement individuel.

- Dans l'enseignement privé, les élèves participent à la totalité du conseil de classe.
- Dans les lycées agricoles, la participation des élèves apparaît plus importante, dans la vie quotidienne, à cause de l'importance des activités socio-culturelles.
- Parmi les autres initiatives prises par les lycées, le rôle du tutorat, confié à des élèves de classes supérieures, au lycée Varoquaux, est apprécié.
- Sur le budget participatif du Conseil Régional, les avis sont partagés: les lycées ne renoncent pas à utiliser ce budget, qui vient parfois compléter le budget annuel; mais la procédure des projets apparaît parfois trop complexe, trop longue, et certains jeunes ont le sentiment d'être utilisés pour trouver des subventions.
- Dans les centres d'apprentissage, les assises annuelles de l'apprentissage, organisées par la Région, sont très appréciées, mais les apprentis sont attentifs à ce que leurs propositions aboutissent, par exemple sur les conditions de vie matérielle (réductions dans les transports, accès à certains droits avec la carte de l'apprenti) et sur le livret de l'apprenti. Les apprentis ont des représentants au Conseil de Perfectionnement mais certains regrettent le nombre de réunions insuffisant.

C-5 Dans la vie étudiante

Certains étudiants rencontrés sont assez sceptiques sur l'intérêt des Conseils d'Administration, des CEVU et des Conseils d'Administration du CROUS (ils sont noyés dans les chiffres). D'autres sont plus nuancés, notamment au sein de certaines associations locales d'étudiants, qui participent activement aux travaux du CROUS. Anne-Laure : « **les commissions de travail sont plus intéressantes, c'est là qu'il se passe quelque chose** ».

La participation très faible aux élections étudiantes est constatée par tous et regrettée. La gestion des mutuelles étudiantes ne semble pas passionner beaucoup d'étudiants. Si les étudiants s'engagent, c'est plus à l'extérieur de la vie étudiante qu'à l'intérieur ; mais leur capacité de solidarité et de mobilisation existe.

Tous regrettent (c'est peut être un paradoxe) de n'avoir été associés ni aux assises régionales de l'université, ni à la préparation de certains schémas régionaux (comme le schéma des formations sanitaires et sociales).

D- Les espaces de représentation mis en place par les collectivités et l'Etat

La volonté de favoriser le dialogue avec les jeunes et d'encourager leur citoyenneté active amène de plus en plus à rechercher des formules souples et adaptées d'instances participatives, qui permettraient à la fois de fournir un lieu de rencontre et d'écoute, et d'apporter un soutien plus technique aux initiatives des jeunes adultes et des adolescents.

D-1 Les espaces de représentation des jeunes en Lorraine

D-1-1 Les Conseils Départementaux de la Jeunesse (CDJ)

Créés en 1998, à l'initiative de l'Etat, les Conseils Départementaux de la Jeunesse (CDJ) sont des instances de représentation de la parole des jeunes auprès des institutions. Placés sous l'égide des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS), ils rassemblent des jeunes âgés de 16 à 26 ans, issus de partis politiques, de syndicats, d'associations locales, de conseils de jeunes ou de mouvements organisés de la Jeunesse (pas de représentation directe). Les membres des CDJ sont dans un premier temps désignés par leur structure d'origine puis nommés par le Préfet, par arrêté de nomination préfectoral pour un mandat de deux ans. Au nombre de dix à quarante par département, ils se réunissent en commissions et en séance plénière, pour travailler sur les thèmes de leur choix : engagement et initiative des jeunes, lutte contre les discriminations, développement durable, cohésion sociale, culture, etc.

La particularité des CDJ de Lorraine est de se fédérer au travers d'une Coordination régionale. Cette « entité de travail », qui rassemble des représentants des quatre départements, a pour objet d'aider les CDJ en difficulté via l'échange d'expériences, de contribuer efficacement aux travaux menés au sein du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et d'engager des actions communes sur le territoire. La coordination régionale organise notamment des rencontres régionales avec d'autres organismes régionaux, autour de thématiques diverses (le monde carcéral, les problèmes d'égalité-mixité, la valorisation des formations professionnelles, les modes de consommation chez les jeunes, le handicap, la santé, l'engagement des jeunes, etc.). En Lorraine il faut reconnaître que les CDJ n'ont pas fonctionné avec la même intensité dans chacun des quatre départements.

L'intégration des compétences des CDJ dans le CDJSVA

Les CDJ n'existent plus sous leur forme initiale. Ils sont désormais une formation restreinte des Conseils Départementaux de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA), depuis la mise en place de commissions « pivots » aux niveaux régional et départemental, (concernant la jeunesse, les sports et la vie associative), par le décret du 7 juin 2006, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives.

Les principales modifications interviennent au niveau de la limite d'âge, dorénavant fixée à 25 ans au plus au moment de la nomination, et à la durée du mandat allongée à 3 ans. Des réticences sont évoquées quant à ce dernier point. Les membres des CDJ reconnaissent qu'il est déjà difficile de mobiliser un jeune sur des actions durant deux ans. Il ressort que tous les membres des CDJ nommés ne sont pas forcément actifs, certains sont envoyés par leur structure sans qu'il y ait forcément une volonté du jeune à participer aux travaux de l'instance, d'autres sont contraints de partir en cours de mandat pour convenances personnelles, professionnelles ou scolaires. Il leur semble aujourd'hui très difficile de rendre cette instance pérenne, si le mandat est maintenu à 3 ans. Les membres des CDJ souhaitent aussi davantage de souplesse quant aux modes de nomination. Ils ne souhaitent pas que le CDJ devienne une commission administrative qui se réunit une fois par an. « **Les CDJ tournent aujourd'hui parfois comme un comité de vieux qui représente les jeunes** ».

Quel regard des jeunes sur le CDJ ?

Les CDJ sont considérés comme de bons outils pour associer les jeunes aux décisions politiques et administratives concernant la jeunesse. Des réserves sont par ailleurs exprimées dans certains départements quant à leur efficacité. Il apparaît aussi que le rôle de conseiller technique et pédagogique, mis à disposition par la DDJS pour offrir un accompagnement, est important.

Les CDJ sont un outil qui permet de porter une voix des jeunes sur des problèmes de société. Les membres arrivent toujours à s'exprimer et à trouver une position commune sur les sujets traités. Il leur est également donné la possibilité de « **porter la parole de certains jeunes à l'extérieur** ».

D-1-2 Les Conseils Locaux de la Jeunesse (CLJ)

Les Conseils Locaux de la Jeunesse (CLJ) s'inscrivent dans la continuité des Conseils Municipaux d'Enfants (CME). Ils rassemblent des jeunes de 15 à 25 ans (les critères d'âge peuvent être différents d'une collectivité à l'autre). Ces derniers apportent des idées et réalisent des actions pour améliorer la vie de chacun sur un territoire donné (quartier, ville, agglomération, etc.).

L'objectif général de ces instances est la responsabilisation des jeunes de la commune, afin de favoriser leurs engagements dans les mouvements associatifs et, plus globalement, de leur donner une place réelle dans les débats de société. Ces espaces de représentation des jeunes sont généralement conduits par un Service "Animation Jeunes" de la collectivité.

Les CLJ sont au nombre de 70 à 100 en Lorraine, selon les différentes sources; mais il est sûr que la plupart ne fonctionnent pas réellement.

D-1-3 Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ)

Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) a été installé en février 2007, à l'initiative du Conseil Régional de Lorraine. Il est réuni par le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant, délégué à la démocratie participative. Il rassemble 73 jeunes âgés de 16 à 23 ans pour un mandat de deux ans. Le CRJ est composé de quatre collèges :

- Collège 1 : jeunes des lycées
- Collège 2 : jeunes des centres de formation d'apprentis
- Collège 3 : jeunes des missions locales et PAIO
- Collège 4 : jeunes d'associations étudiantes, associations d'éducation populaire, associations sportives, salariés, etc...

Le CRJ est présenté comme un organe de dialogue, de formation, de consultation et de proposition. Il a pour missions de:

- Faire connaître l'institution régionale aux jeunes
- Participer à l'apprentissage et à la mise en pratique de la citoyenneté
- Développer un sentiment d'appartenance régionale
- Favoriser l'émergence de projets initiés directement par les jeunes

Il est trop tôt pour dire si la mise en place de cette instance répondra aux attentes de ses membres et des jeunes en général.

Pauline : « *Les Conseils Locaux de Jeunes sont vraiment une très bonne idée pour intégrer la jeunesse à la vie politique locale. Moi-même, j'ai fait partie de la rédaction d'un journal trimestriel des ados de ma ville, et c'était vraiment super. On a vraiment l'impression qu'on mène une action concrète autour de soi* ».

Gérald : « *Mon engagement est parti plus localement, au sein d'un conseil local de jeunes puis d'un conseil départemental de la jeunesse. Le 21 avril a été pour moi un fait marquant qui m'a incité à m'engager davantage ; Mon syndicat étudiant correspondait le plus à mes idées. A force de militer j'ai pris des responsabilités au sein de ce syndicat* ».

Pierre : « *Les conseils municipaux de l'enfance permettent aux jeunes de s'exprimer et de participer à la vie de la cité parce qu'ils ne peuvent pas voter ; pourquoi les plus de 18 ans seraient-ils organisés ainsi, puisqu'ils ont cette opportunité de pouvoir voter pour les personnes qui les représentent ?*».

Fabien : « *Il y a des formes de représentations des lycéens dans les CAVL, des représentants des étudiants dans les conseils d'administration des universités. Par contre, un demandeur d'emploi jeune ou adulte n'est jamais représenté* ».

Julien : « *Les CDJ ont été formés pour représenter le plus d'organisations différentes. Maintenant, la question est de savoir si elles sont représentatives de la société des jeunes* »

Gérald : « *Le magazine des CDJ, diffusé à 15 000 exemplaires sur le département de la Moselle, participe à la visibilité de l'instance, mais cet outil n'est pas suffisant* ».

Cyril : « *Les instances de représentation sont en partie des espaces vitrines, car elles ne sont pas complètement libres ; cependant elles permettent déjà d'ouvrir le débat* ».

Alexandre : « *Je ne souhaite pas participer à l'une de ces instances, parce que monter une structure avec un seul type de population revient à se priver de beaucoup d'idées* ».

D-2 Légitimité des espaces de représentation ?

D-2-1 Le scepticisme des jeunes

Les jeunes se positionnent comme acteurs du changement et exigent davantage de représentativité et d'écoute auprès des pouvoirs publics, mais l'évolution des conditions d'exercice de leur engagement les éloigne des structures qui leur permettent cette représentation. Les jeunes expriment beaucoup de défiance à l'égard de ces lieux d'expression. Ils craignent d'être « instrumentalisés par la structure d'accueil ». Il subsiste un certain scepticisme face à ce genre d'instances qualifiées de « maisons en carton ». Néanmoins, ce sont ces mêmes jeunes qui souhaitent s'exprimer et être entendus, et qui veulent voir la parole des jeunes entendue et prise en compte.

D-2-2 Cadre institutionnel

Les membres des CDJ ont reconnu cette opportunité de pouvoir faire beaucoup de choses au sein de leur instance, mais certains regrettent ce rapport à l'autorité, qui peut poser problème selon les sujets traités. Pour autant, il semble que les membres du CDJ de la Moselle aient pris une certaine autonomie dans la conduite de leurs travaux.

D-2-3 Comment toucher tous les publics jeunes?

Si les CLJ fonctionnent sur le mode du volontariat, les CDJ et le CRJ ont des critères d'éligibilité très précis (âge, profils et situations spécifiques) et posent la question de la représentation des jeunes isolés, qui souhaiteraient rejoindre ces lieux d'expression mais qui ne rentreraient pas dans les critères définis.

La question de la représentation des jeunes majeurs divise et ouvre le débat. Pour certains, la légitimité des jeunes de plus de 18 ans ne se pose pas puisqu'ils ont déjà le droit de vote et doivent donc être considérés comme des adultes à part entière. D'autres reconnaissent que les jeunes ne doivent pas être appréhendés comme une catégorie allant de soi ; il leur semble néanmoins important de « **représenter un public qui répond à un moment de la vie, qui connaît des difficultés singulières et qui est souvent négligé par les politiques publiques** ».

E- L'aide à la prise d'initiative

E-1 Le dispositif Envie d'agir et ses points d'appui

Depuis bientôt vingt ans, le ministère de la Jeunesse et des Sports a mis en place des dispositifs permettant de soutenir les initiatives et de faciliter l'engagement des jeunes. Aujourd'hui, ces dispositifs sont regroupés sous le terme générique « Envie d'agir ! ». Ce programme veut favoriser et valoriser la capacité créatrice des jeunes par des aides méthodologiques, financières ou techniques.

Le programme propose aux jeunes un véritable parcours, accessible et progressif, d'engagement, et encourage la prise d'initiative et de responsabilité, quel que soit leur âge et leur profil. Des actions correctives ont permis en 2006 d'harmoniser les critères d'éligibilité et d'appréciation.

Les objectifs prioritaires du dispositif en 2007 sont :

- Accroître la mixité sociale et géographique des bénéficiaires ;
- Favoriser l'insertion sociale professionnelle des jeunes ;
- renforcer l'accompagnement ;
- développer la notoriété du programme ;
- consolider la culture commune du programme.

Le programme Envie d'agir regroupe 3 dispositifs :

⇒ **Fonds Départemental d'Aide à l'Initiative des Jeunes (FDAIJ)**

Le FDAIJ s'adresse aux jeunes âgés entre 11 et 30 ans. Il apporte une aide à la première initiative, à fort caractère de proximité, en favorisant des actions d'animation locale et de cohésion sociale. L'action collective est recommandée et les projets de création d'activité économique ne sont plus recevables.

En 2006, 89 projets présentés et 78 retenus. Ils concernent 483 jeunes pour un budget de 68 000 euros. On constate une baisse par rapport à 2005 (100 projets présentés et 94 retenus, qui concernaient 670 jeunes, pour un budget de 87 000 euros).

⇒ **Concours de l'Engagement**

Le Concours de l'engagement s'adresse aux jeunes âgés entre 11 et 30 ans. Il est ouvert aux lauréats FDAIJ, ainsi qu'aux lauréats d'autres dispositifs locaux sur avis du correspondant départemental. De niveau régional, le concours de l'engagement vise à encourager l'inscription des projets dans la durée ou le développement de nouvelles initiatives. Le parrainage en nature devient obligatoire. Les projets de création d'activité économique ne sont plus recevables.

Concours de l'engagement 2006

	Budget global	Projets présentés	Projets soutenus
54		2	2
55		4	3
57		8	8
88		3	3
TOTAL	20 000	17	16

soit un recul par rapport à 2005 (54 projets présentés et 33 retenus).

⇒ Défi Jeunes

Le Défi Jeunes s'adresse aux jeunes âgés entre 18 et 30 ans. Il aide prioritairement les projets bien structurés, à fort impact sur le projet de vie du jeune et principalement à visée professionnelle. Les parrainages en nature et en numéraire restent obligatoires mais font l'objet d'aménagements importants.

Défi Jeunes2006

	Budget global	Total bourses attribuées	Projets présentés	Projets soutenus
TOTAL	126 515 euros	121 300 euros	33	33

soit une baisse par rapport à 2005 (42 projets présentés et 38 retenus).

► La position des associations d'Education Populaire sur les dispositifs

Les dispositifs Envie d'agir et leurs critères ne correspondent pas forcément aux attentes des associations d'Education Populaire. Tournées vers le collectif, les associations ont le sentiment que les différents dispositifs privilégient et valorisent les projets individuels, même si certains projets sont au service d'un collectif ou destinés à un groupe. Elles regrettent en effet que la dimension collective ne soit pas davantage mise en avant.

► Points d'Appui Envie d'agir (PAEA)

Des conventions de labellisation « point d'appui régional Envie d'agir » sont signées entre la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Lorraine et les structures désireuses d'accueillir, informer et accompagner les jeunes porteurs d'un projet individuel ou collectif, présentant un caractère d'utilité sociale ou d'utilité économique.

La mission d'accompagnement confiée au point d'appui, consiste à accueillir les jeunes, les informer, au besoin sous forme d'entretiens personnalisés, les aider à utiliser la documentation disponible sous forme papier et sur le web, en vue de les aider à formaliser un projet ou à le mettre en œuvre.

Le point d'appui doit être en mesure de développer le partenariat avec des structures locales, notamment les établissements scolaires et les associations. Il s'attache également à tisser des relations avec tous les partenaires locaux et régionaux concernés par les projets de jeunes.

E-2 Comment améliorer la connaissance des dispositifs locaux auprès des jeunes et des acteurs locaux ?

→ Manque de visibilité et déficit d'image des dispositifs

Bien que les personnes en charge du dispositif "Envie d'agir" observent de grandes évolutions au niveau de la « **construction du sens** » depuis 2003, ils déplorent le manque de visibilité du programme par les jeunes: seuls 24 % d'entre eux connaissent les dispositifs.

→ Renforcer la visibilité des dispositifs auprès des acteurs

Il est impératif que l'ensemble des acteurs du secteur de la jeunesse ait connaissance des différents dispositifs. Il a été proposé d'intégrer la présentation de ces derniers dans les formations BAFA ou BPJEPS¹. Les événements, comme les rencontres départementales qui réunissent les différents réseaux ou les séminaires locaux d'associations, sont également de bons vecteurs pour sensibiliser les agents de développement de territoire.

Par ailleurs, les personnes en charge du dispositif Envie d'Agir, à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Moselle (DDJS), insistent sur la nécessité d'aller au-delà de la simple présentation des outils. Il leur semble en effet important d'approfondir et d'échanger autour de la notion de projet et de sa méthodologie.

→ La valorisation des projets

La valorisation des projets de jeunes est un bon vecteur de communication, comme en témoignent les rencontres régionales organisées par les CDJ de Lorraine.

→ Les rencontres de proximité

Les démarches d'information sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement des projets de jeunes, au travers de rencontres de proximité dans les villes, semblent concluantes. En exemple la mise en place de la « Journée de l'engagement », organisée à la Passerelle de Florange en février 2007. Ce rendez-vous, mené en partenariat avec la mairie, a permis de donner l'envie aux jeunes de s'engager sur des actions (projet de création d'un Conseil Local des Jeunes pour novembre 2007). Un groupe de rap local, lauréat du dispositif Envie d'Agir, était invité à échanger avec les jeunes pour répondre à leurs questions.

¹ Créé en 2001, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niveau IV) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

E-3 Les couveuses et pépinières culturelles ?

A l'image des pépinières d'entreprise, les pépinières culturelles sont des outils qui permettent aux jeunes engagés dans le domaine culturel d'être accompagnés dans leur démarche de création d'activité. Plus communément appelées « couveuses d'activité culturelle », elles constituent de véritables leviers à l'engagement des jeunes, en proposant un hébergement physique avec capacité d'accueil des porteurs de projets.

Pour autant, tous les porteurs de projets ne souhaitent pas forcément bénéficier de ce dispositif ; « **quand on a une idée et un projet à mettre en place on n'a pas forcément envie d'être à l'intérieur d'une autre structure** ».

F- La dimension européenne et internationale

F-1 Programmes et dispositifs européens

F-1-1 le Programme Européen Jeunesse (PEJ) - période 2000/2006

Le Programme Européen Jeunesse (PEJ) regroupe les actions de Jeunesse pour l'Europe, créé en 1989, et du Service Volontaire Européen (SVE), initié en 1996. Il s'adresse à tous les jeunes de 15 à 25 ans, sans condition de formation ou de qualification et en dehors de toute structure d'enseignement ou de formation. La priorité est donnée aux jeunes en difficulté, ayant peu accès à la mobilité.

Ce programme permet les échanges de groupes de jeunes à travers l'Europe, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays ; il aide les jeunes à réaliser leurs projets individuels et collectifs. Ce programme contribue à faciliter l'intégration des jeunes dans la société, en les aidant à devenir des citoyens actifs, responsables et solidaires.

Le programme est cofinancé par la Commission Européenne et les Etats membres, pour un budget total de 520 millions d'euros sur sept ans.

→ Le Service Volontaire Européen (SVE)

Le Service Volontaire Européen vise à renforcer la participation des jeunes à différentes formes d'activités de volontariat, à l'intérieur et en dehors de l'Union Européenne, dans la perspective de développer la solidarité entre les jeunes, de promouvoir leur citoyenneté active et de favoriser la compréhension mutuelle entre eux. Les projets de volontariat impliquent des groupes de jeunes qui participent collectivement à des activités locales, régionales, nationales, européennes ou internationales, dans certains domaines tels que la culture, le sport, la protection civile, l'environnement et l'aide au développement. Le dispositif couvre les frais du volontaire, son assurance, ses frais de subsistance et de voyage ainsi que, le cas échéant, une aide supplémentaire pour les jeunes défavorisés.

→ Jeunesse pour l'Europe

L'action Jeunesse pour l'Europe vise principalement à renforcer les échanges entre jeunes, dans la perspective d'accroître leur mobilité tout en renforçant leur sentiment d'être citoyens européens.

Les projets de participation à la vie démocratique, favorisant la citoyenneté et la compréhension mutuelle des jeunes, entrent également dans le champ de cette action. Ils soutiennent l'implication des jeunes dans la vie de leur communauté, aux niveaux local, régional, national ou international, ainsi que des projets et activités fondés sur des partenariats internationaux, destinés à l'échange d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques au niveau européen.

→ Bilan du PEJ en Lorraine pour la période 2000/2006

Les subventions attribuées à des organismes lorrains sur les sept années de programmation s'élèvent à environ 1 295 000 €.

Environ 500 jeunes lorrains ont participé à des échanges de jeunes réalisés en Lorraine ou à l'étranger, et environ 1 000 jeunes européens ont séjourné en Lorraine pour des échanges de jeunes.

Concernant le SVE, 46 jeunes lorrains ont effectué un volontariat dans un pays européen, et 44 jeunes européens ont été accueillis dans une organisation lorraine.

Le développement du programme dans la région a été constant, il est cependant à noter que la répartition départementale est liée, outre des critères démographiques, à la présence d'associations de jeunesse qui souhaitent orienter leurs activités vers la découverte européenne.

L'accompagnement des porteurs de projets, la sélection des dossiers et le suivi des actions sont réalisés depuis 2003 avec le concours d'un comité régional, composé de représentants des services déconcentrés de la Jeunesse et des sports des quatre départements, de représentants des assemblées régionales et départementales, et d'associations actives dans différents secteurs d'activités liés à la jeunesse.

F-1-2 le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA) - période 2007/2013

Le programme « Jeunesse en action » vise à poursuivre et renforcer l'action et la coopération de l'Union Européenne dans le cadre du programme « Jeunesse », pour la période 2000/2006. Le programme définit des objectifs généraux et spécifiques qui sont mis en œuvre à travers cinq actions :

- promouvoir la citoyenneté active des jeunes ;
- développer la solidarité des jeunes ;
- favoriser la compréhension mutuelle des jeunes de différents pays ;
- améliorer la qualité des systèmes de soutien des activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile, dans le domaine de la jeunesse ;
- favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Le programme est doté d'un budget de 885 millions d'euros et est largement décentralisé dans son fonctionnement. Il est accessible aux jeunes de 13 à 30 ans, dans les États membres et dans des pays tiers.

F-2 Les actions du Conseil Régional de Lorraine

L'action du Conseil Régional porte sur deux dispositifs d'aide au développement, essentiellement en Afrique :

- * les chantiers de jeunes organisés par les associations lorraines dans 5 pays d'Afrique (Mali, Sénégal, Burkina Fasso, Niger et Cameroun) : à ce jour 9 dossiers ont été soutenus, permettant le départ de 97 jeunes, pour un financement de 27 000 euros. Les jeunes concernés sont majoritairement des jeunes lycéens, hors du cadre scolaire. Parmi les chantiers, à titre d'exemple, la construction d'une maternité et d'un dispensaire au Sénégal ; la création d'un jardin scolaire et l'aménagement d'un espace de préservation et de promotion de l'artisanat féminin, au Sénégal.
- * le programme jeunes volontaires lorrains pour la solidarité internationale (en partenariat avec l'Association Française des Volontaires du Progrès).

Ce programme a concerné, en 2006, 7 jeunes diplômés lorrains, pour des missions de 2 ans dans quatre pays africains.

Le financement régional a été de 168 000 euros. Il s'agit essentiellement d'apport de formation, de mission d'appui technique (dans les domaines agricole, commercial, traitement des déchets, eau) ; les jeunes concernés sont à la fois des jeunes qui ont déjà travaillé et des jeunes qui sortent de formation.

F-3 La mobilisation des jeunes

Les personnes en charge du Programme Européen Jeunesse observent une nette progression des demandes de volontariat de la part des jeunes; pour autant, elles font remarquer qu'en Lorraine, et en France de manière générale, « **les jeunes sont en retard sur l'Europe et qu'il est nécessaire de faire avancer chez eux cette dimension européenne** ».

De plus en plus de jeunes manifestent le souhait de « **faire un break** » durant leur cursus scolaire ou universitaire, notamment en s'octroyant une année sabbatique, qu'ils ne considèrent pas comme une année de perdue. Si ces initiatives sont parfois freinées par l'environnement familial, qui y voit une discontinuité préjudiciable dans le parcours scolaire (risque d'échec), elles devraient être encouragées et soutenues tant au niveau financier que technique : « **tout est fait pour dissuader la prise de risque : les parents, l'école, etc. On est cantonné à terminer ses études avant d'aller vers ses aspirations professionnelles ou personnelles** ».

F-4 La nécessité de l'accompagnement des jeunes

→ Maîtrise des codes culturels

Dans la conception de leur projet, les jeunes négligent parfois la dimension des transferts culturels et pensent que leurs repères, leurs pratiques, leurs us et coutumes sont identiques à ceux du pays concerné. L'échange culturel, préalable à un projet, et un encadrement spécifique sont essentiels, afin d'éviter les malentendus et un mauvais accueil par la population locale. Dans le cadre des projets de solidarité internationale, plus que pour tout autre projet, la formation est une nécessité dans le processus d'accompagnement du jeune.

→ Evaluation des coûts

L'évaluation des dépenses est primordiale, « **elle permet souvent de prendre la décision de mener ou non le projet. Des visites d'études sur des projets comparables peuvent aider à la décision, mais un encadrement personnalisé est plus que souhaitable. Certains projets requièrent parfois des compétences que les jeunes n'ont pas** ».

→ Contexte géopolitique

Les porteurs de projets ne sont pas toujours vigilants, quant au contexte géopolitique du pays dans lequel ils souhaitent mettre en place leur projet. Pour des questions de sécurité, ils se font parfois débouter, bien que leur projet soit bien ficelé techniquement et financièrement.

La mise en place de commissions d'appui ou de modules de formation, spécifiques à la méthodologie de projets en solidarité internationale, devrait être envisagée, compte tenu du nombre de dossiers/projets présentés par les jeunes chaque année.

F-5 L'exemple de l'association Together, association d'échanges de jeunes volontaires

L'association "Together" est l'un des six organismes accrédités pour faire les formations à l'accueil de jeunes volontaires européens qui viennent en France. Son activité tourne autour de quatre pôles : l'échange de jeunes (envoi et accueil), la formation sur le SVE et la mobilité, la citoyenneté européenne et l'intégration de jeunes handicapés. L'association utilise principalement comme support les programmes européens (Programmes Européen Jeunesse, Daphne, Leonard de Vinci, programmes du Conseil de l'Europe, etc.) et reçoit un soutien local de la part du Conseil Général de la Moselle et du Conseil Régional de Lorraine. Elle mène une importante action sur le volontariat européen ; elle répond à des appels d'offres avec le Cristeel (Centre Régional Interassociatif de Soutien Technique aux Echanges Européens en Lorraine) et le Club Unesco, pour être association d'accueil pour l'Agence nationale française du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA).

Elle recherche également d'autres structures qui pourraient être support, en vue de mener des actions en direction des jeunes en difficultés. L'association accueille (directement ou indirectement) 10 volontaires européens sur 12 mois et envoie 15 à 20 jeunes lorrains en Europe par an. Elle essaie d'encourager les jeunes à développer des antennes de l'association à l'étranger : Europe, Moyen Orient et Asie du Sud Est. L'association dispose d'une salariée employée en CDI, financée via le dispositif « Lorraine Emploi » du Conseil Régional de Lorraine ; elle a en charge la recherche de partenariats et la coordination des projets.

→ Favoriser l'impact local des actions

L'association insiste sur l'ancrage local de ses actions. Elle coordonne les volontaires européens pour le Centre Robert Schuman de Scy-Chazelles, l'Adepa de Vigy, l'Association de Paralysés de France, le Centre Jacques Prévert de Thionville, le CRI-BIJ de Metz. L'association sert de relais entre les jeunes européens et les structures d'accueil, et s'occupe des démarches administratives. Les actions menées en milieu rural ont un impact local fort : un des objectifs de l'association est de mettre en place un concept de « Maison de l'Europe » ouverte à tous. L'association regrette de ne pas pouvoir travailler davantage avec les établissements scolaires. L'ensemble des programmes de jeunes volontaires sont associés à des projets plus particulièrement axés sur le milieu rural (ex : projet « mobile » : bus qui va à la rencontre des gens, de village en village, sur le thème de la lutte contre la violence, avec comme support les arts du cirque).

→ Problèmes de financements

Techniquement, l'association a les moyens d'envoyer des jeunes, mais le problème intervient au niveau de la ligne de financement. Les jeunes sont indemnisés (logement, nourriture, transport, cours de langue), via le fonds européen et un complément de co-financement d'une collectivité. Il serait impossible d'accueillir un jeune en France sans financement local (pour 20 % du coût environ).

Pour autant, beaucoup de candidats internationaux sont refusés, faute de moyens financiers. C'est pourquoi, l'association se concentre en priorité sur les jeunes en difficulté. Elle regrette par ailleurs le manque de communication sur les dispositifs du SVE auprès de ce public.

→ Nécessité de la mise en réseau des acteurs

L'association organise régulièrement des points d'information pour le CRI-BIJ. Ils ont ensemble un projet de développement, en terme de communication, pour relayer les différentes informations. L'objectif à long terme est de créer une fédération d'associations qui permettrait, au travers de moyens techniques, d'aider les associations locales en Europe.

G- Les principales préconisations du CESR

La question de l'engagement fait partie de la réflexion plus générale sur l'usage de la démocratie. Les jeunes doivent pouvoir exercer des droits dans leur vie quotidienne, au lycée comme à l'université, dans l'entreprise ou dans la situation d'insertion professionnelle. C'est de l'exercice de ces droits mais aussi de la volonté personnelle de s'engager, que peut naître la prise de responsabilité. Cette réflexion générale ne se traduit pas en préconisations précises, mais s'inscrit dans le débat qu'ouvre ce rapport.

Par ailleurs nous devons considérer qu'il n'y a ni instruments de mesures ni échelle de valeurs, qui conduiraient à hiérarchiser les engagements les uns par rapport aux autres.

Par contre il y a des étapes et des moments différents d'engagement. Les jeunes que nous avons rencontrés témoignent dans l'ensemble d'une capacité de s'engager concrètement, sous des formes diverses et à des moments différents.

Pour favoriser ces engagements, le CES formule plusieurs préconisations :

- valoriser l'engagement des jeunes : intégrer les responsabilités que prennent les lycéens au sein de l'établissement (par exemple dans les systèmes d'évaluation) ; expérimenter la mise en place d'un livret ou d'un passeport du jeune bénévole (étape avant la VAE) ; favoriser la possibilité d'une interruption, d'une année au plus, dans le parcours scolaire et universitaire, pour certains engagements.
- développer des modules de formation spécifiques aux divers types d'engagement (dans le BAFA et dans d'autres brevets d'Etat) ; développer le Brevet d'Aptitude à la Gestion Associative ;
- consolider les outils d'accompagnement et d'information existants, pour que l'aide au projet touche tous les publics jeunes, y compris les jeunes en situation précaire. Associer les acteurs privés ;
- organiser une bourse du bénévolat et de l'engagement des jeunes (à l'exemple des centres de volontariat existants) ;
- dynamiser l'accès aux échanges européens et aux actions de solidarité internationale, qui devraient rapidement concerner plusieurs milliers de jeunes en Lorraine, et pas seulement quelques dizaines ;
- favoriser l'expression des jeunes et la prise en compte réelle de leurs propositions dans les décisions publiques qui les concernent ;
- permettre une réelle couverture sociale et juridique pour les jeunes qui s'engagent sans être salariés.

SYNTHESE ET CONCLUSION

I- Le constat

Cette étude conforte le Conseil Economique et Social dans l'idée qu'il n'y a pas une seule jeunesse, catégorie d'âge aux caractéristiques homogènes, mais des jeunes qui parcourent, de façon différente et plus ou moins difficile, une période de la vie qui constitue, pour tous, une transition, une étape vers l'accès à l'autonomie :

- * Quelques jeunes ont encore, comme dans les générations précédentes, des parcours linéaires, de l'école ou de l'université vers l'emploi et (parfois dans le même temps) vers l'installation dans une vie de famille et un logement autonome.
- * La plus grande partie des jeunes connaissent un itinéraire plus complexe, entre 16 et 30 ans, avec des avancées et des reculs, avec des changements d'orientation et des difficultés à surmonter. Cependant la grande majorité d'entre eux, même ceux qui connaissent ou ont connu des parcours chaotiques, parviennent peu à peu à se donner des perspectives et font preuve d'une grande volonté pour atteindre leurs objectifs.
- * Certains jeunes, moins nombreux n'ont pas de perspectives, car ils sont confrontés à des difficultés trop importantes et souvent cumulées entre elles. Une partie d'entre eux connaissent en même temps des ruptures familiales et des problèmes de santé. Cette population en souffrance et en "errance" ne peut être abandonnée au bord du chemin et nécessite une attention particulière.

Les jeunes vivent à leur rythme, avec des comportements qui n'entrent pas forcément dans les schémas rigides et uniformes de notre société : ils revendiquent le droit à l'erreur ou au changement d'orientation ; ils se mobilisent (par exemple pour se former) à des moments ou sous des formes hors "normes" ; ils manifestent l'envie de faire des pauses dans leur "cursus" ou de ne pas s'enraciner dans une région à laquelle ils ne s'identifient pas vraiment. Ce sont autant de manifestations d'un style de vie, qu'il ne faut pas caricaturer en évoquant seulement une génération du "zapping".

Les jeunes ont aussi dit ne pas comprendre une formule comme "**la Lorraine a mal à sa jeunesse**". Ils attendent les coups de pouces, les points d'appui, les conseils mais aussi les exigences et les repères, dont ils ont besoin au moment opportun, mais surtout pas que nous leurs transmettions nos propres peurs.

II- Les priorités d'actions et préconisations

La situation des jeunes et les réponses à leur apporter doivent être abordées de façon globale ; il y a des liens manifestes, par exemple, entre difficulté d'accès au logement autonome et difficulté d'accès à l'emploi, entre décrochage scolaire et complexité du parcours d'insertion professionnelle, entre précarité et "mal être". Il paraît cependant opportun de souligner, pour chacune des sept thématiques retenues, sans renoncer à cette approche globale, la question essentielle qui se pose et les préconisations prioritaires qui peuvent être formulées.

- * Aide au choix et à l'orientation des jeunes. Il s'agit, aux yeux du CES, d'une question prioritaire.

Le ressentiment très majoritaire, perçu chez les jeunes rencontrés, à toutes les étapes de leur parcours, ne doit pas conduire à désigner comme fautif telle ou telle catégorie d'acteur, en matière d'orientation, mais à repenser entièrement le dispositif d'orientation professionnelle et d'aide au choix de formation :

- une réelle continuité doit exister, depuis les dispositifs présents dans les lycées, les CIO et les CFA, jusqu'aux moyens de conseil et d'orientation de l'enseignement supérieur (qui doivent être considérablement renforcés) et aux dispositifs d'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire (ANPE et Missions locales...)
 - l'accent doit être mis sur l'écoute et le conseil individuel, surtout aux moments stratégiques que constituent les classes terminales des lycées, lycées professionnels et CFA, mais aussi la première et la seconde années universitaires. Les actions conduites doivent mobiliser l'ensemble des communautés éducatives
 - le Conseil Régional devrait pouvoir assurer avec l'Etat le pilotage et la mise en réseau de tous les acteurs ; mais il devrait aussi apporter sa propre contribution (par exemple pour les opérations conduites par les universités).
- * Vie scolaire : beaucoup a déjà été fait pour améliorer la vie quotidienne des lycéens, mais des sujets de préoccupation et des axes de progrès possible sont apparus :
 - l'organisation des transports scolaires reste souvent insatisfaisante (le CES avait déjà fait ce constat en 1995) et une concertation entre l'ensemble des collectivités, l'Education Nationale et les transporteurs serait souhaitable sur cette question ;

- les internats font l'objet (dans les lycées comme dans les CFA) de rénovations qui doivent être menées à leur terme, prioritairement. En effet les internats jouent un rôle essentiel reconnu, dans l'amélioration des conditions de vie matérielle, de réussite scolaire et d'intégration sociale de certains lycéens et apprentis ;
- la lutte contre le décrochage scolaire fait l'objet d'initiatives locales intéressantes qu'il faut doter de moyens suffisants et qu'il faut généraliser ;,
- partout où les relations entre les différents acteurs de la vie au lycée s'organisent dans un climat serein, les instances et les lieux comme les Maisons du Lycéen, le Conseil de la Vie Lycéenne ou les Comités d'Education pour la Santé et la Citoyenneté jouent un rôle positif, qu'il faut valoriser ;
- l'intégration des lycéens et des apprentis en situation de handicap reste en deçà de ce qu'il faudrait faire. Le nombre des Unités Pédagogiques d'Intégration devrait notamment augmenter en lycées.

* **Vie étudiante** : l'enseignement supérieur lorrain a de nombreux atouts et il contribue à l'attractivité de la région. Mais certains efforts restent à faire pour faire fructifier tous ces atouts et permettre la réussite de tous les étudiants :

- la première année à l'université doit devenir une année valorisante, de réussite pour tous, même si elle continue à constituer pour certains une année de transition ou de réorientation
- le logement étudiant doit faire l'objet d'investissements (de la part de l'Etat notamment) à la hauteur de sa nécessaire rénovation (à Nancy prioritairement)
- les personnes en formation sanitaire et sociale doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions de vie (par exemple de logement) que l'ensemble des étudiants
- enfin les conditions de vie, très préoccupantes, d'une partie des étudiants étrangers nécessitent que soient prises (ou amplifiées), par tous les acteurs concernés, les mesures d'urgence indispensables.

* **Insertion professionnelle et accès à l'emploi** :

La complexité et la durée d'une part importante des parcours d'insertion vers l'emploi nécessitent que soient conjuguées et rendues plus efficaces les actions de l'ensemble des acteurs, qui accompagnent ces parcours et qui leur donnent un contenu.

Un effort particulier doit être fait en faveur des jeunes dont le parcours est le plus difficile, des jeunes sans qualification, dont la moitié sont encore sans emploi 3 ans après leur sortie du système éducatif.

Mais cette priorité n'exclut pas d'autres actions importantes, comme celles qui doivent concerner les étudiants sortis en cours ou en fin de premier cycle universitaire (y compris ceux qui se réorientent) et les jeunes dont les qualifications ont des niveaux et des contenus aujourd'hui insuffisants pour s'insérer rapidement.

- Il convient donc que, sous l'impulsion de l'Etat et de la Région, des coopérations concrètes se développent entre les différents acteurs de l'accompagnement à l'insertion et de la formation, aujourd'hui dispersés, pour proposer aux jeunes une aide personnalisée dans la continuité, allant même jusqu'au **réfèrent unique** chaque fois que c'est souhaitable ;
- le rôle de l'alternance, donc de l'entreprise lieu de formation, et celui des tuteurs, doivent être confortés ;
- des actions de formation concertées, au niveau de chaque bassin d'emplois, devraient être accessibles, sans restriction, à l'ensemble des jeunes en insertion, qui ont besoin de se former pour accéder à l'emploi ;
- le plan régional de lutte contre l'illettrisme doit être réactivé, sous la responsabilité conjointe de l'Etat et de la Région ;

* **Santé** : si les jeunes lorrains, dans leur grande majorité, vont bien, il ne faut pas sous-estimer les risques que certains soient confrontés à de graves pathologies, à court ou moyen terme, si des efforts suffisants de prévention et d'écoute mais aussi d'amélioration des conditions de vie de ces jeunes ne sont pas conduits.

- les conditions de vie quotidienne d'une partie des jeunes (chômage durable et précarité des ressources, rupture familiale et isolement, difficulté à se loger...) ont des conséquences sur leur état sanitaire ;
- Par ailleurs le "mal être", reconnu, d'une partie des jeunes lorrains, lycéens, étudiants ou jeunes en insertion, peut conduire à des pathologies graves, relevant de la santé mentale, si les diagnostics et l'écoute de ces jeunes n'interviennent pas à temps ;
- il convient donc de renforcer considérablement les moyens des services sociaux et de santé scolaire, ceux de la médecine préventive universitaire, mais aussi ceux des lieux d'écoute parents-enfants, des initiatives de type "Maisons de l'Adolescent" et des moyens de la médecine psychiatrique.

Par ailleurs les démarches locales d'éducation à la santé doivent être multipliées, surtout quand elles associent fortement les jeunes eux-mêmes (par exemple dans les Missions locales et les lycées), qu'il s'agisse des actions portant sur les habitudes alimentaires ou de celles qui concernent les conduites à risque et les pratiques addictives.

* **Logement** : la question de la difficulté de l'accès au logement autonome concerne la majorité des jeunes et, si elle ne peut se régler que par étapes, elle doit être abordée, par tous les acteurs publics et privés du logement en Lorraine, comme une question prioritaire :

- la cohabitation familiale n'est pas en soi une difficulté, mais elle ne peut durer indéfiniment si elle est subie de part et d'autre ;
- les offres de logement transitoires sont sans doute nécessaires, mais il faut en développer les formes les mieux adaptées, à l'image des foyers de jeunes travailleurs, et il convient de soutenir les dispositifs d'accompagnement du "parcours résidentiel", comme les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes ;
- la question du logement de courte durée, pour les jeunes en stages en entreprises (lycéens, apprentis et étudiants...) doit faire l'objet d'une initiative du Conseil Régional associant l'ensemble des centres de formation (dont les lycées, l'AFPA, les CFA,) qui pourraient mettre des possibilités de logement à disposition ;
- enfin l'accès des jeunes au logement locatif autonome doit être facilité, notamment par une extension des dispositifs de type LOCA PASS et par une initiative régionale sur la prise en charge des garanties (comme par exemple la mise en place d'un fonds régional de caution mutuelle, déjà proposé par le CES).

* **Pratique sportive et artistique, vie culturelle ; participation à la vie associative** :

Une politique régionale concertée, notamment entre l'Etat et les collectivités, en faveur de l'accès des jeunes à la pratique sportive, à la pratique artistique, à la vie culturelle et à la vie associative, sur l'ensemble du territoire, reste pour l'essentiel à élaborer. Le CES est prêt à participer à cette élaboration.

- La pratique sportive des jeunes scolaires et des étudiants (notamment dans les sports de détente) reste importante ; la poursuite de cette pratique sportive, hors du cadre scolaire, ne sera renforcée que si l'action éducative des clubs, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, est soutenue par une politique contractuelle, favorisant à la fois la pérennité de l'encadrement éducatif et l'implantation d'installations sportives sur tout le territoire. En milieu rural notamment, les communes et les communautés de communes ne pourront agir seules pour soutenir les clubs et les associations sportives.
- Le renforcement de la participation des jeunes à la vie associative passe notamment par un accès facilité au BAFA, qui constitue une première étape de l'engagement des jeunes dans l'éducation populaire et l'animation socio-éducative, et qui doit être accessible à moindre coût ou même gratuitement.

Par ailleurs, comme les clubs sportifs, les associations d'éducation populaire ont besoin que soient pérennisés leurs postes d'encadrement, au-delà des formules de contrats aidés successifs, et que des moyens de fonctionnement durable leur soient accordés par contractualisation.

- S'agissant des pratiques culturelles et artistiques, il convient de maintenir et de développer en priorité les initiatives qui marchent : par exemple les ateliers d'expression artistique en lycées ne doivent pas être pénalisés par le désengagement de l'Etat.

Le dispositif original mis en œuvre dans les lycées agricoles (intégration d'activités artistiques, culturelles et socio-éducatives dans les missions de certains enseignants) pourrait inspirer d'autres initiatives.

Enfin les pratiques artistiques des jeunes, (par exemple en matière musicale), hors du cadre scolaire, demandent à être soutenues à la fois par l'appui aux réseaux associatifs et par l'ouverture de nouveaux équipements, complémentaires de ceux qui se construisent dans les grandes agglomérations.

Les pratiques culturelles, artistiques et sportives, comme l'animation associative, sont créatrices d'emplois pour les jeunes, à condition de ne pas faire naître d'illusions : ce seront rarement des emplois à temps plein et pas toujours des emplois durables. Il convient donc de soutenir les initiatives de type "pluri-activité" et la gestion regroupée des emplois à temps partiel, mais aussi d'améliorer la situation des intermittents du spectacle.

* **Engagement des jeunes :**

La volonté des jeunes de prendre des responsabilités existe, nous l'avons constaté dans les entretiens, mais elle prend des formes très différentes, parfois réduites dans le temps, parfois peu spectaculaires. Cette prise de responsabilité peut être encouragée en la valorisant dans les démarches d'évaluation (y compris scolaire) et en l'accompagnant.

L'aide publique aux initiatives des jeunes doit faire l'objet d'une information beaucoup plus large, pour ne pas rester réservée à un petit cercle d'initiés.

Les échanges européens et l'action de solidarité internationale intéressent de plus en plus les jeunes. Mais force est de constater que les actions organisées ne touchent réellement aujourd'hui en Lorraine que quelques centaines de jeunes. Il faut donc les sortir de leur cadre confidentiel.

III- En conclusion

Le Conseil Economique et Social considère que son travail reste inachevé et que certaines thématiques, comme la santé des jeunes au travail ou la vie culturelle, pourraient être abordées ou approfondies par la suite. Par ailleurs d'autres interlocuteurs, dans les collectivités locales par exemple, pourraient être rencontrés.

Il souhaite donc que cette étude soit un point d'appui et une aide au débat, pour poursuivre les réflexions et pour donner, plus largement et plus régulièrement, la parole aux jeunes.

Le Conseil Economique et Social a cependant formulé un certain nombre de préconisations et sera attentif à leur suivi et à leur réalisation ; en effet depuis 1995 des progrès ont été réalisés dans certains domaines (connaissance des questions de santé par exemple ou amélioration des conditions de vie des lycéens et des apprentis) ; mais les difficultés d'accès au logement autonome d'une majorité de jeunes, comme l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification, n'ont pas réellement évolué favorablement.

Annexes

Glossaire

ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AGSU	Association de Gestion des Services Universitaires d'Epinal
AMLI	Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés
AFPI	Association de Formation Professionnelle de l'Industrie
AMILOR	Association des Missions Locales de Lorraine
ANPEEC	Association Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
ARELOR	Association Régionale des Organismes HLM de Lorraine
APAC	Classe à Programme Artistique et Culturel
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
AAH	Allocation pour Adulte Handicapé
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs de centre de vacances
BAPE	Bureau d'Aide Psychologique aux Etudiants
BT	Brevet de Technicien
Bac Pro PSPA	Bac Pro Pilotage des Systèmes de Production Automatisés
BEPA	Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole
BTS –MUC	Brevet de Technicien Supérieur Managements des Unités Commerciales
BP	Brevet Professionnel
Bac Pro MSMA	Bac pro Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés
BEA	Base élèves académique (état des élèves réellement présents)
CASA	Centre d'Accueil pour la Santé des Adolescents
CAP MVA	Certificat d'Aptitudes Professionnels Mécanique Véhicule Automobile
CA2M	Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
CAPEN	Centre d'Accueil Permanent de l'Education Nationale
CDJA	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
CE	Confédération Etudiante
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CES	Centre d'Examen de Santé
CEVU	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CIRMA	Contrat d'Insertion du Revenu Minimum d'Activité
CJD	Centre des Jeunes Dirigeants
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLOUS	Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMU	Couverture Maladie Universelle

CNED	Centre National d'Enseignement à Distance
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CODES	Comité Départemental d'Education pour la Santé
COP	Conseiller d'Orientation Psychologue
CREAI	Centre Régional d'Etudes et d'Actions en faveur des personnes inadaptées de Lorraine
CROSL	Comité Régional Olympique Sportif de Lorraine
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSAIO	Chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation
CUGN	Communauté Urbaine du Grand Nancy
CVL	Conseil de la Vie Lycéenne
DESCF	Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières
ESAP	Ecole des Sports et des Activités Physiques
ENSAM	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
ESF	Economie Sociale et Familiale
DADS	Déclaration Annuelle des Salaires
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
FDAJ	Fonds Départemental d'Aide à l'Initiative des Jeunes
FJT	Foyer du Jeune Travailleur
FonJep	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
FIPJ	Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes
GREE	Groupe de Recherches sur l'Education et l'Emploi
INPL	Institut National Polytechnique de Lorraine
IRELIS	Initiative Régionale pour le Lien Social
IRTS	Institut Régional du Travail Social
ISCRA	Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée
JOC	Jeunesse Ouvrière Chrétienne
LMD	Licence, Master, Doctorat
LMDE	La Mutuelle des Etudiants
MGEL	Mutuelle Générale des Etudiants de l'est
Niveau V	sorties de dernière année de CAP ou de BEP
Niveau VI	sorties du collège ou de la SEGPA avant la 3 ^e ou la classe Terminale
Niveau Vbis	sorties de 3 ^e , de dernière année de SEGPA et de première année de CAP ou BEP
OIE	Observatoire Interrégional de l'Emploi
OMI	Office des Migrations Internationales
OREFQ	Observatoire Régional de l'Emploi, des Formations et des Qualifications
ORMAS	Observatoire régional des Métiers de l'Animation et du Sport
ORSAS	Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales
PEEP	Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
PEJ	Programme Européen Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations
SAIO	Service Académique d'Information et d'Orientation

SCUIO	Service Commun Universitaire de l'Information et de l'Orientation
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SGEN	Syndicat Général de l'Education Nationale
SIUAP	Service Inter Universitaire des Activités Physiques
SNES	Syndicat National de l'Enseignement Secondaire
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
STG	Sciences et Techniques de Gestion (anciennement STT : Sciences et Techniques Tertiaires)
STI	Sciences et Techniques Industrielles
STL	Sciences et Techniques de Laboratoire
UFJT	Union des Foyers de Jeunes Travailleurs
UHP	Université Henri Poincaré
UNI	Union Nationale Inter-universitaire
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration

Annexe 2

Etudes et données utilisées par le groupe de travail du CESR

- INSEE : *estimations de population au 1^{er} janvier 2005 et projections à l'horizon 2030 (modèle Ombale)
*enquêtes de recensement 2004-2005
- Etude de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi de la Grande Région (contribution de l'OREFQ) – statistiques des offices statistiques de la Grande Région
- INSEE : Economie Lorraine n°86 : *"les 15-29 ans en Lorraine : diplôme, activité et niveau de vie"*
- Rapport du CES Lorraine sur le logement (2006)
- Rapport du CES Lorraine sur les services aux personnes (2006)
- Rapport du CES Lorraine sur les jeunes (1995)
- Etude *"Génération 2001"* (CEREQ-OREFQ) et études complémentaires (*"quels devenir à l'égard de l'emploi et de l'activité des jeunes non qualifiés"*). GREE ; *sortants de l'enseignement supérieur* –OREFQ)
- Données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale du Luxembourg
- INSEE : Economie Lorraine : étude INSEE et FASILD sur l'immigration en Lorraine
- Enquête INSEE – Direction Générale des Impôts sur *"les revenus fiscaux des ménages"*
- Données CAF sur les seuils de pauvreté
- Données du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz et de la DRAF sur les effectifs scolaires et en apprentissage
- CEDEFOP : chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union Européenne – 2004
- Etude de l'OREFQ – février 2006 sur les jeunes sans qualification
- Code de l'Education
- Fiches du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz sur les Unités Pédagogiques d'Intégration
- Etude DREES sur la scolarisation des jeunes en situation de handicap
- Actes du colloque de l'Académie de Nancy-Metz sur les élèves décrocheurs
- Rapport d'activités de la Mission Générale d'Insertion de l'Académie de Nancy-Metz
- Rapport d'activités du dispositif "prévention jeunes décrocheurs" du pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe
- Données Eurostat sur la part des jeunes ayant quitté prématurément l'école
- Données du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz sur l'évolution des actes de violence, recensés dans l'enquête SIGNA, et sur le traitement de la délinquance, de la violence et des incivilités
- Rapport annuel du service social de l'Académie de Nancy-Metz
- Enquête ISCRA-Est sur les discriminations dans l'accès aux stages en entreprise des élèves de lycées professionnels
- Etude OREFQ sur le potentiel d'hébergement des établissements de formation

- Données du Ministère de l'Education Nationale sur les effectifs de l'enseignement supérieur
- INSEE-Rectorat – Economie Lorraine sur l'évolution du nombre d'étudiants à l'horizon 2015
- Données du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz-SAIO : *"de la terminale à l'enseignement supérieur"* – Edition 2007
- Etude de l'Université de Nancy II sur le parcours d'une cohorte d'étudiants en droit, bacheliers en 2001
- Rapports de L. Wauquiez sur les systèmes d'aides aux étudiants et sur la condition étudiante
- Rapport d'activité du CROUS Lorraine
- Document sur les cinquante ans du CROUS
- Enquête LMDE sur l'état de santé des étudiants et les conduites addictives
- Enquête MGEL sur le "mal être" étudiant dans l'Est de la France
- Données régionales (DRTEFP) en matière de demande d'emploi de la part des jeunes
- Atlas des populations immigrées de Lorraine (INSEE et FASILD)
- Enquêtes IVA et IPA 2006 (Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz)
- Enquête logement de l'INSEE (2002) et travaux "recherche et développement" de la CNAP
- Etudes de la Fondation Abbé Pierre : *"l'état du mal logement en France 2006"*
- Rapport d'activité d'APOLO "J"
- Etude de l'UFJT (2006) : *"mieux connaître les situations des jeunes et leur solvabilité"* (C. Vautrin)
- Bilan d'activité du FJT de Metz (2005)
- Etude ARELOR sur l'accès au parc locatif dans le bassin de l'habitat de Metz
- Etude ANPEEC pour le réseau Ciligère, sur l'utilisation du loca-pass
- Etude SPRINGER du Centre de Médecine Préventive de Nancy sur l'évolution de l'état de santé des enfants de 1991 à 2000
- Baromètre santé Lorrain de l'Ecole de Santé Publique de l'Université Henri Poincaré de Nancy
- Tableau de bord de la santé en Lorraine (1996-2000) – Centre de Médecine Préventive de Nancy
- Questionnaire de "santé ressentie" du Centre de Médecine Préventive
- Tableau de bord de la santé des enfants et des jeunes (1994-1998) – Observatoire du Centre de Médecine Préventive de Nancy
- "Connaissances, attitudes et comportements liés à la santé des personnes en situation de précarité – Septembre 2003 – Ecole de Santé Publique de l'Université Henri Poincaré
- Santé et modes de vie des élèves âgés de 11-13-15 ans (Académie de Nancy-Metz et Ecole de Santé Publique – 2002)
- Observation de la santé bucco-dentaire en Lorraine – Centre de Médecine Préventive – Novembre 2005
- Observatoire de l'accès aux soins de la mission France de Médecins du Monde
- Plan Régional de Santé Publique de Lorraine 2006-2009
- Bilan annuel 2006 de l'espace ressources en toxicomanie et sida de l'association Emergence

- Rapport des services de l'Inspection Générale de l'administration de l'Education Nationale (1995) et rapport du député Wauquiez (2006) sur la santé des étudiants
- Contribution de l'association des directeurs de services de médecine universitaire
- INSEE – Economie Lorraine n°80 : "*pauvreté-précarité en Lorraine*" Tableau de bord 2005
- Données de l'Observatoire Régional des Métiers de l'Animation et du Sport
- Données DRJS sur l'accès à l'emploi des diplômés "Jeunesse et sports"
- Documents du Conseil Général 54 sur la démarche "Jeunesse et territoires" et les autres démarches du département en faveur des jeunes
- Bilan d'activité du CRIJ Lorraine
- Données DRJS sur le dispositif "Envie d'agir" et ses points d'appui
- Bilan d'activité de l'association Together